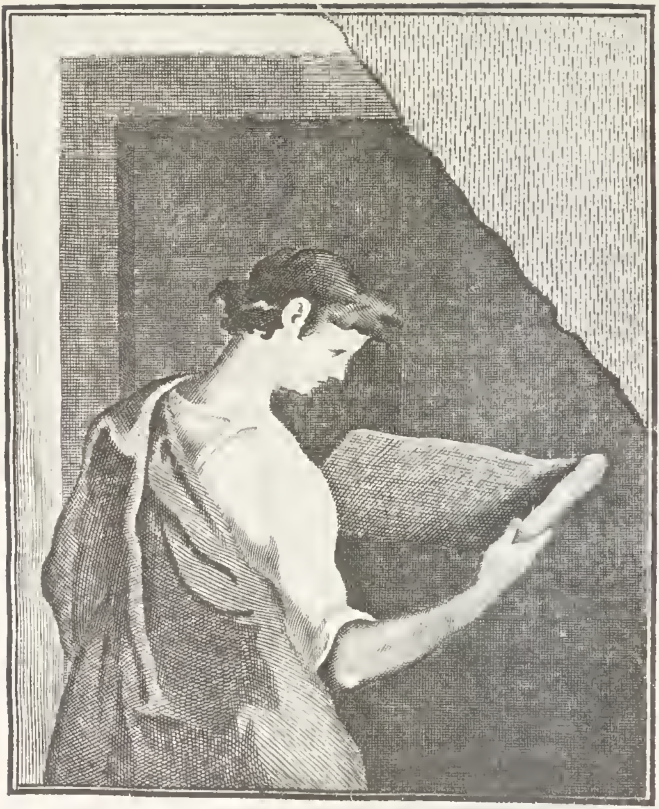

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1727unse_2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1727.

DOMUS LUGDUNENSIS SOC. JESU

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1727.

Collegii Billom; Soc. Jesu. Catal; inscriptus

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc ; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. V.
——	1703.	12. V.
——	1704.	13. V.
——	1705.	12. V.
——	1706.	12. V.
——	1707.	12. V.
——	1708.	12. V.
——	1709.	12. V.
——	1710.	12. V.
——	1711.	12. V.
——	1712.	12. V.
——	1713.	12. V.
——	1714.	12. V.
——	1715.	12. V.
——	1716.	12. V.
——	1717.	12. V.
——	1718.	12. V.
——	1719.	12. V.
——	1720.	5. V.
——	1721.	12. V.
——	1722.	12. V.
——	1723.	12. V.
——	1724.	12. V.
——	1725.	12. V.
——	1726.	13. V.
——	1727.	10. V.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1727.

ARTICLE LXXXIII.

DISSERTATION THEOLOGIque sur la célebre Dispute entre le Pape S. Etienne & S. Cyprien Evêque de Carthage. A Paris, chez la Veuve Raymond Mazieres & J. B. Garnier rue S. Jacques à la Providence. In 12 pagg. 342. sans la Préface & l'Epitre Dédicatoire.

LE but de cette Dissertation est digne d'un Théologien Catholique. L'Auteur se propose d'enlever aux Novateurs un des plus spécieux argumens, dont ils se soient servis jusqu'ici, pour

autoriser leur révolte contre l'Eglise: Luther, Calvin, & tant d'autres s'en étoient servis avant eux.

L'Auteur Anonyme d'un Mémoire sur les Appels, prétend que, si l'on examine la conduite de S. Cyprien & les Principes de Saint Augustin, il est évident que la résistance de Saint Cyprien au Decret Du Pape Etienne, & la résolution de ce S. Evêque de ne se soummettre qu'à la décision de l'Eglise Universelle, doivent être regardées comme un véritable Appel du Jugement du Pape à celui du Concile Œcumenique. Et M. Lombert, dans la Préface qu'il a mise à la tête de sa Traduction des Œuvres de Saint Cyprien, soutient que Saint Augustin loüe S. Cyprien d'avoir résisté au Pape. C'est sur cette résistance, qu'il canonize l'Illustre Martyr.

L'Auteur de la *Dissertation*, dont nous donnons ici l'Extrait, s'attache particuliérement à montrer par les Ecrits de S. Augustin, combien sont frivoles les prétentions de ces Messieurs. Saint Augustin qu'ils ont pris pour garant & pour guide, lui fournit des armes pour les combattre.

L'Ouvrage est divisé en quatre Parties. Dans la premiere, on montre que, du tems de Saint Cyprien, le Saint Siége n'avoit point encore prononcé solemnellement sur la réitération du Baptême des Hérétiques; & que, s'il y eût eu sur cela quelque décision solemnelle de ce Tribunal, S. Cyprien s'y seroit soumis. Un Passage de S. Augustin, tiré du Chapitre IX. du second Livre sur le Baptême, établit l'une & l'autre Proposition.

Sur ce que S. Cyprien, dans sa Lettre à Quintus, proteste que ce fut l'autorité du Concile d'Afrique, qui le détermina au sentiment d'*Agrippin* sur le Baptême des Hérétiques; S. Augustin dit, « que S. Cyprien par « cette protestation fait assez connoî- « tre, que s'il s'étoit tenu de son tems, « ou avant lui, un *Concile d'Outre-* « *Mer*, ou un *Concile Universel*, il s'y seroit conformé: » car notre Auteur donne cette force au terme *Commemoratum fuisse*. « Mais, » continuë-t'il, « la Question du Baptême n'a- « voit point encore été décidée ni à « l'un, ni à l'autre de ces deux Tribu- « naux: la seule forme de la Coûtu- «

» me qui étoit établie dans l'Eglise, » servoit alors de Régle à tout le monde, & on n'avoit qu'elle à opposer » à ceux qui vouloient introduire des » nouveautez » : *hac atteſtatione ſatis oſtendit ſe multò magis fuiſſe commemoraturum, ſi quod de hâc re Tranſmarinum, vel Univerſale Concilium factum eſſet : nondùm autem factum erat, quià conſuetudinis robore tenebatur orbis terrarum; & hac ſola opponebatur inducere volentibus novitatem.*

Il eſt certain, & tout le monde convient qu'il n'y avoit point encore eu de *Concile Univerſel* du tems de Saint Cyprien. Reſte donc à voir, ſi la Queſtion du Baptême avoit été décidée au Tribunal du S. Siége, comme le prétendent les Adverſaires, qui, en ſoutenant que la Lettre du Pape S. Etienne à S. Cyprien, étoit un Jugement ſolemnel rendu par le Siége Apoſtolique, veulent prouver par l'exemple de S. Cyprien qui ne ſe ſoumit pas, & par l'Expoſé de S. Auguſtin, qu'il eſt permis de ne pas ſe ſoumettre aux déciſions émanées de la Chaire de Pierre, même en matiere de Dogme. Contre cette prétention,

l'Auteur fait voir que Saint Auguſtin, qu'on prend ici des deux côtez pour Arbitre, ne regardoit pas comme une déciſion ſolemnelle d'Etienne I. la Lettre à laquelle S. Cyprien réſiſta : il le fait voir, en montrant que par le *Concile d'Outre-Mer*, auquel S. Cyprien ſe ſeroit rendu, S. Auguſtin n'entendoit rien autre choſe, dans le Paſſage qui vient d'être rapporté, que le Tribunal du S. Siége, qui, dans les affaires importantes de la Religion, avoit coûtume de prononcer dans un Concile composé des Evêques d'Italie voiſins de la Capitale.

1°. L'uſage des Egliſes d'Afrique montre clairement ce qu'on doit entendre par cette expreſſion, le *Concile d'Outre-Mer*. Le 22^e^. Canon du Concile de Milève, tenu en 416. défend aux ſimples Prêtres d'appeller du Jugement des Evêques de la Province aux Conciles d'Outre-Mer, *ad Tranſmarina*. Or le ſeul Tribunal, auquel on eut coûtume d'appeller, étoit le S. Siége, ainſi qu'on le vérifie par la Lettre que les Evêques d'Afrique vers l'an 426. écrivirent au Pape S. Celeſtin, à l'occaſion du ſecond

Appel du Prêtre *Apiarius.* Ces Evêques dans cette Lettre, employent la même expression *Judicium Transmarinum.* On trouve encore les mêmes termes dans quelques Canons du Concile de Carthage, qui renouvelle celui du Concile de Milève, sur les Appels au S. Siége. Le P. *Alexandre* (1) rend cette expression *in Transmarinis*, par celle-ci *Romanâ sede*; & prétend que c'est le sens naturel de ces paroles, qui se trouvent dans le 105e. Canon du Code de l'Eglise d'Afrique. Le même, en parlant du Canon de Milève, dont il a déja été fait mention, dit, *ad Transmarina, sivè ad Tribunal summi Pontificis.* Le célebre M. de *Marca* (2), au sujet du même Canon, interpréte ainsi ces mots, *ad Transmarina, id est, Romam.* Le Pere (3) *Thomassin* & *Vanespen* (4) ne pensent pas autrement, & celui-ci dit qu'il faut être bien peu versé dans la connoissance de l'ancienne Discipline, pour

(1) IV. Sæc. Diss. 28.

(2) De Concord. Sac. & Imp. Lib. 6. C. XIV. 21 Lib. 7. C. XVI Edit. Baluz.

(3) Thomass. Eccl. Discip, vet. & Nov. P. II. L. 10. C. XIII N. 17.

(4) Vanesp. P. 3. Tit. XI. de Pœnis & Censuris Eccl. C. XI. N. VIII.

s'imaginer que les Afriquains, qui appelloient au-delà de la Mer, eûssent coûtume d'appeller à un autre Tribunal, qu'à celui du Pontife Romain.

2°. Saint *Augustin* lui même, dans ses Ecrits contre les Donatistes, en parlant du Jugement que le Pape *Melchiade* rendit contr'eux en faveur de *Cécilien*, long-tems après S. *Cyprien*, ne se sert ordinairement que de cette expression *Judicium Transmarinum* (1). Et quoique le même S. Docteur employe assez souvent ces autres expressions plus générales, *apud Transmarinos Ecclesiasticos Judices .... in Transmarinis Ecclesiis*; il entend toûjours le Tribunal du Souverain Pontife, qui prononçoit ordinairement dans un Concile de ces Eglises d'Outre-Mer, comme il est aisé de s'en convaincre par ce qui suit ou précede ces expressions.

Mais pour revenir au Passage, dont il est question dans toute cette premiere Partie; quand S. Augustin dit qu'on n'avoit "que la coûtume à op-" "poser à ceux qui vouloient innover"

(1) Aug. L. 3. contrà Cresc. C. XIII.

„ ſur le Baptême des Hérétiques „ ; ſe ſeroit-il exprimé ainſi, s'il y eût eu alors un Jugement émané du S. Siége? Comptoit-il pour ſi peu de choſe une pareille déciſion, pour n'en faire aucune mention; lui qui, dans ſes Livres contre les Pélagiens, appelle le Jugement du Siége Apoſtolique, un Jugement *ſuffiſant*, un Jugement *compétent*, un Jugement *définitif*, & d'une ſi grande autorité, qu'il ne reſtoit plus aux Pélagiens, après ce Jugement, d'autre parti que celui de ſe ſoumettre?

Tels ſont les Principes, ſur leſquels notre Auteur a cru pouvoir avancer, que, ſuivant l'opinion de S. Auguſtin, il n'y avoit eu aucune déciſion formelle & juridique de la part du S. Siége, du tems de S. Cyprien, ſur le Baptême des Hérétiques; & conſéquemment, que la Lettre du Pape S. Etienne à S. Cyprien n'étoit qu'une ſimple Lettre, telle que les Papes en écrivoient quelquefois, lorſqu'ils étoient conſultez par quelque Evêque en particulier. Le Pape conſulté par l'Evêque de Carthage, répond, qu'il ne faut rien innover: *nihil innovetur*

præter quàm quod traditum eſt : il oppoſe la coûtume à l'innovation : il ne prononce point ſur le fonds par un Acte Juridique, & revêtu de toute l'autorité que ce Pontife pouvoit lui donner, quoiqu'en diſe M. *Fleuri* (1) dans ſon Hiſtoire Ecclésiaſtique.

En effet, S. Auguſtin, S. Cyprien, S. Firmilien, ne font mention de la part de S. *Etienne* Pape, que d'une *Lettre*. Ils ne diſent nulle part que ce fût une déciſion ſolemnelle, *ſcripſiſſe atque præcepiſſe* ; c'eſt tout ce qu'en dit de plus fort S. Auguſtin. Cette Lettre n'avoit aucun des caracteres, qu'ont eu certaines Lettres des Souverains Pontifes, & qui ont été regardées dans l'Egliſe comme de véritables déciſions dogmatiques.

Le Pape *Zozime* adreſſa à tous les Fidéles du monde, la Lettre qu'il écrivit contre les Pélagiens ; *per totum orbem miſſa.* La Lettre de Saint *Leon* à Flavien avoit les mêmes caracteres ; c'eſt pour cela que les Peres du Concile de Calcedoine en parlent comme d'une Lettre univerſelle, *Epiſtola Encyclica ſeu Synodica.* Celle du

(1) Hiſt. Eccleſ. T. 2. L. 7.

Pape *Vigile*, au tems du cinquiéme Concile, portoit ce titre : " Lettre „ circulaire du Pape Vigile adressée „ à l'Eglise Universelle „. Celle de *Martin* I. contre le Monothelisme, étoit pareillement adressée à tous les Fidéles, après avoir été dressée dans un nombreux Concile de Rome. Anastase le Bibliothécaire, dans la vie qu'il a composée du Pape S. *Etienne*, rapporte les différentes Constitutions attribuées à ce Pape, & ne dit pas un mot de sa *Lettre à S. Cyprien.*

Et qu'on ne dise pas, que les décisions des Souverains Pontifes ne se faisoient point autrement, au tems dont il s'agit; que c'étoit toûjours de simples Lettres. Le Decret du Pape S. *Victor* sur la Question de la Pâque, près d'un siécle avant S. *Cyprien*, fut porté dans un Concile, au rapport d'*Eusèbe*. Il est vrai que S. Etienne menace dans sa Lettre, les Orientaux de l'Excommunication, s'ils s'opiniâtrent à vouloir rebaptiser les Hérétiques : mais il s'en tint à la menace, quoiqu'en dise S. *Firmilien*, dont la Lettre est trop outrée, pour l'en

croire ſur ce point. Et ſi cet Evêque eſt un Saint, c'eſt, dit le Pere *Alexandre*, par la pénitence qu'il a faite de cette faute. Saint *Jerôme* dit poſitivement qu'il changea d'avis.

De toutes ces raiſons, l'Auteur de la Diſſertation croit pouvoir conclure, que ſi S. *Cyprien* réſiſta au Pape S. *Etienne*; du moins, au jugement de S. Auguſtin, il ne réſiſta pas à une déciſion dogmatique & ſolemnelle du S. Siége : Principe, qui met une différence eſſentielle entre cet Illuſtre Martyr & les Novateurs, même dans un point, où Dieu a permis qu'il ait failli. Saint Auguſtin diſoit des Donatiſtes, *tàm longè abſunt à fæcunditate Cypriani, ut nec purgamentis ejus æquentur.*

Dans la ſeconde Partie de la *Diſſertation*, l'Auteur établit ſolidement ces deux maximes directement contraires à celles des Novateurs, ſur le fait en queſtion : ſçavoir, que ſi la Lettre du Pape S. Etienne à S. Cyprien eût été une véritable déciſion dogmatique, revêtuë de toute l'autorité que ce Pontife pouvoit lui donner, S. Auguſtin n'auroit ni pû, ni dû,

dans ses Principes, approuver la résistance de S. Cyprien à cette décision: en second lieu, que jamais ce S. Docteur n'a cru ni enseigné, que le Concile Œcumenique fût le seul Tribunal, à l'autorité duquel S. Cyprien fût obligé de se soumettre.

En effet, S. Augustin auroit-il pû assûrer si affirmativement, que, s'il y avoit eu, du tems de S. Cyprien, une décision du S. Siége sur la Question du Baptême, il s'y seroit soumis; si ce grand Docteur n'avoit été persuadé lui-même, qu'il devoit s'y soumettre: *multò magis se suisse Commemoraturum, si quod de hâc re Transmarinum vel Universale Concilium factum esset.* Rien ne marque mieux la pensée du S. Docteur que cette expression, dans laquelle ce qu'il dit du Concile Universel, il le dit du Concile d'Outre-Mer; c'est à-dire, comme on l'a déja prouvé, du Saint Siége Apostolique.

D'ailleurs, les Principes de S. Augustin, soit contre les Donatistes, après le Jugement du Pape *Melchiade*, dans la Cause de *Cecilien*; soit contre les Pélagiens, après la déci-

ſion des Papes *Innocent* & *Zozime* ; ne prouvent-ils pas évidemment la ſeconde Maxime ? Une nouvelle déciſion n'étoit plus néceſſaire, *non jam neceſſe erat*, dit-il, à l'occaſion de la Conférence que les Donatiſtes avoient obtenuë de l'Empereur. Les reſcrits ſont venus de Rome ; la Cauſe eſt finie, dit-il aux Pélagiens ; & il ne vous reſte plus d'autre parti, que de vous ſoumettre, & d'acquieſcer en paix au Jugement qui a été porté contre vous.

C'eſt donc en vain que les Novateurs s'autoriſent des loüanges, que S. Auguſtin donne à S. Cyprien dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, pour perſuader à ceux qui n'approfondiſſent rien, qu'ils ont ces deux grands Saints pour garans de leur réſiſtance opiniâtre aux Déciſions du Vicaire de Jeſus-Chriſt acceptées par toute l'Egliſe.

Si S. Auguſtin loüe S. Cyprien, ce n'eſt nullement ſur ſa réſiſtance au Pape S. Etienne, qu'il n'avoit garde d'approuver dans ſes Principes ; c'eſt ſur ſa douceur & ſa charité envers les autres Evêques d'Afrique, qui n'é-

toient pas dans les mêmes ſentimens que lui, ſur la rébaptiſation des Hérétiques; c'eſt ſur cette douceur & cette humilité, comparée à la hauteur & aux fureurs des Evêques Donatiſtes. Il vouloit montrer que la conduite de S. Cyprien en ce point, non ſeulement ne juſtifioit pas la leur, mais qu'elle en étoit une condamnation manifeſte; *eos non ſolùm non adjuvari authoritate Cypriani, ſed per ipſam maxime convinci atque ſubverti.*

Tel eſt le but que S. Auguſtin ſe propoſe dans ce qu'il dit, au ſujet du diſcours que S. Cyprien prononça à l'ouverture de ſon Concile de Carthage: diſcours rapporté par S. Auguſtin au Chapitre II. de ſon ſecond Livre ſur le Baptême. Le S. Docteur eſt ſi éloigné d'applaudir aux Maximes que S. Cyprien établit dans ce diſcours, qu'il ſe croit obligé d'y apporter des correctifs, qui ruïnent abſolument toutes les prétentions des Novateurs. " Tout Evêque », dit S. Cyprien, " eſt libre de faire ce qu'il juge à propos dans ſon Diocèſe, pour
» l'adminiſtration de ſon Egliſe: il
» ne peut pas plus être jugé par un

autre Evêque, qu'il peut lui même « en juger un autre, &c ». Je crois, dit S. Augustin, que ces Maximes ne doivent avoir lieu, que dans les Questions, qui n'ont pas encore été éclaircies & discutées avec la derniere exactitude : *opinor utique in his Quæstionibus, quæ nondùm ēliquatissimâ perfectione discussæ sunt.*

Si les Maximes de S. Cyprien prises absolument avoient lieu, il faudroit dire qu'il n'y a plus de subordination dans l'Eglise; que chaque Evêque est Souverain & indépendant; ou, pour mieux dire qu'ils sont tous Papes ou égaux au Pape dans leurs Diocèses : ce que *Gerson* (1) néanmoins appelle une erreur dans la Foi; une erreur qu'on ne peut soutenir avec opiniâtreté, sans tomber dans l'Hérésie.

Les Orientaux s'étoient plaints du Jugement rendu contre *Acace* Patriarche de C. P. & avoient prétendu que l'Evêque d'un si grand Siége n'avoit pas dû être condamné par un seul. Mais après un Schisme de tren-

(1) Joan. Gers. Tract. de Auferibil. Papæ, Consid. 8.

te ans, " tout l'Orient », dit M. le Cardinal *de Noailles*, après M. *Bossuet*, " se crut obligé de ceder en » cette occasion, à la seule autorité » du Pape, avec une incroyable sa» tisfaction de l'Eglise Catholique ».

Saint Augustin, ajoûtent les Novateurs, dit *qu'il auroit été du sentiment de S. Cyprien, s'il n'eût été retenu par une si grande autorité.* Cette grande autorité, dit le S^r^. *Lombert*, est celle du Concile Universel; d'où il prétend conclurre, que, dans la pensée de Saint Augustin, il n'y a qu'un Concile Œcumenique, auquel on soit obligé de se soumettre en matiere de Dogme. Mais ce Traducteur de Saint Cyprien n'à pas assez pesé les paroles de Saint Augustin, qu'il cite. Cette grande autorité, qui auroit retenu le S. Docteur, ne pouvoit être celle d'un Concile Universel, qui n'avoit point encore été tenu: *nondùm factum erat.* C'étoit celle de tous les grands Personnages, qui, dispersez dans toutes les parties du monde Chrétien, pensoient autrement que l'Evêque de Carthage: *autoritas aliorum quos ...... Ecclesia toto orbe*

diffuſa parere potuit (1). Et s'il avoit voulu parler des Evêques aſſemblez dans un Concile Plenier, ou même d'Evêques qui eûſſent accepté une déciſion Dogmatique du S. Siége ; ne ſe ſeroit-il cru obligé qu'à une plus mûre attention, *ad diligentiorem conſiderationem?* Auroit-il dit ſeulement de cette univerſalité de ſuffrages, qu'elle pourroit quelquefois avoir contre elle l'évidence; & qu'elle n'a que vraiſemblablement pour elle la vérité, plûtôt que le petit nombre des Contradicteurs? En vérité, il faut avoir l'eſprit bien préoccupé de certains faux principes, pour les trouver dans de ſemblables Textes. Le Sr. *Lombert* avance que les raiſons de S. Cyprien, dans ſa Lettre à *Jubaïen*, avoient fait une telle impreſſion ſur l'eſprit de S. Auguſtin, que c'eſt ce qui, de ſon aveu, lui auroit fait embraſſer le ſentiment de l'Evêque de Carthage. Et S. Auguſtin, dans ſon troiſiéme Livre du *Baptême*, où il examine particuliérement cette Lettre, dit poſitivement, que la premiere impreſſion que fit ſur lui cette Lettre, ce fut de lui donner

(1) Aug. Lib. 3. De Bapt. Cap. IV.

de l'éloignement pour le ſentiment de S. Cyprien, qui avoüe qu'il a contre lui une Coûtume ancienne, & ſuivie juſques-là dans toute l'Egliſe. C'eſt ainſi que le préjugé nous fait illuſion, & qu'on voit clairement ce qui n'eſt pas, quand on a intérêt de le voir.

La troiſiéme Partie de cette *Diſſertation* n'eſt, à proprement parler, qu'une continuation de la matiere qu'on a traîtée dans la précedente. On a porté le Fanatiſme juſqu'à dire que S. Auguſtin, loin de deſapprouver la réſiſtance de S. Cyprien à la déciſion du Pape S. Etienne, lui en a fait un mérite; & que c'eſt principalement ſur la conduite que S. Cyprien a tenuë dans le cours de cette diſpute, qu'il fonde la ſainteté de cet Illuſtre Martyr de l'Egliſe d'Afrique.

Le Théologien Catholique a ici trop d'avantage ſur le Novateur, pour n'en pas profiter; & l'on ſeroit tenté de croire qu'il en impoſe à ſes Adverſaires en ce point, ſi l'on n'étoit pas accoûtumé à de pareilles entrepriſes de la part des Partiſans de l'Héréſie.

Pour réfuter donc cette folle pré-

tention du S^r^. *Lombert*, l'Auteur de la *Dissertation* montre évidemment, par l'embarras de S. Augustin, quand il entreprend d'excuser S. Cyprien, combien il étoit éloigné de lui faire un mérite de sa conduite envers le Pape S. Etienne. Il ne faut qu'avoir lû avec un esprit dégagé des préventions, les Ouvrages, où l'Evêque d'Hippone parle de ce qui regarde ce différend, pour voir que les éloges qu'il fait de la douceur & de la charité de l'Evêque de Carthage, ne tombent nullement sur sa conduite à l'égard du Pontife Romain, mais uniquement sur celle qu'il tint à l'égard des Evêques d'Afrique ses Collégues, dont il ne voulut jamais se séparer, quoiqu'ils pensâssent autrement que lui sur la réïtération du Baptême. Mais lorsqu'il se trouve forcé, comme malgré lui, de parler de ce qui se passa entre S. Cyprien & S. Etienne; il craint d'entamer la matiere: « Il « est plus à propos, » dit-il, « de pas- « ser sous silence ce qui a pensé cau- « ser dans l'Eglise un Schisme perni- « cieux ». *Jam illa quæ in Stephanum irritatus effudit, retractare volo .....*

& ea præterire meliùs est quæ perniciosa dissensionis periculum habuerunt. Le S. Docteur pourroit-il plus clairement donner à entendre, que S. Cyprien ne fût pas aussi moderé dans cette occasion, qu'il le parut à l'égard des Evêques d'Afrique? Il fait plus: il prend ouvertement la défense du Pape S. Etienne contre les atroces accusations que S. Cyprien avoit intentées contre lui dans sa Lettre à Pompée: *Qui utiquè Stephanus non propterea communicavit Hæreticis.*

Enfin, pour faire connoître pleinement la pensée de S. Augustin, sur le point dont il s'agit ici; il suffit de rapporter ce qu'il dit de Saint *Cyprien* dans sa 48e. Lettre (1): " On a sujet » de croire qu'un aussi grand homme » a corrigé son erreur, mais que cela » a peut-être été supprimé par ceux » qui la défendoient, & qui ne vou» loient pas perdre une si grande au» torité ». Dans la même Lettre, il va jusqu'à dire, " qu'il y en a, qui » croyent que S. Cyprien n'a jamais » pensé sur le Baptême, ce qu'on lui attri-

(1) Ad Vinc. Rogatist. C. X. Art. 38. & 40.

attribuë ; & que tout cela lui a été "
imposé par des hommes fourbes & "
menteurs. Si on veut », dit-il peu
après, " que S. Cyprien ait été dans "
les sentimens que les Donatistes lui "
imputent ; ou bien il a reconnu son "
erreur, ou bien il a couvert cette ta- "
che par l'abondance de sa charité, & "
l'a lavée dans son sang, en souffrant "
le Martyre ». Sont-ce-là les expressions d'un Panégyriste de la résistance de Saint Cyprien au Pape ? Et ceux qui résistent, auront-ils bonne grace desormais à nous représenter, ou S. Cyprien comme leur modéle, ou S. Augustin comme leur Approbateur ?

Dans la quatriéme & derniere Partie de son Ouvrage, l'Auteur de la *Dissertation* donne des régles très-sages & très-sûres, pour juger des Maximes & des Principes, que Saint Cyprien établit dans ses Ecrits, touchant la puissance Ecclésiastique : maximes, dont les Hérétiques ont tant de fois abusé, & sur lesquelles il est à propos de prémunir les Catholiques.

C'est S. Augustin qui lui fournit la premiere, au second Livre contre

Cresconius (1), à l'occasion des Lettres de S. Cyprien sur le Baptême: Auteur que les Donatistes lui opposoient continuellement, comme l'appui le plus ferme de la Tradition & de la Discipline de l'Eglise. « Je ne » mets point », répond le S. Docteur à ses Adversaires, « les Lettres de S. » Cyprien au rang des Livres Cano- » niques: J'admets, avec éloge, ce que » j'y trouve de conforme aux Saintes » Ecritures; &, sans manquer de res- » pect à leur Auteur, je rejette ce qui » ne se trouve pas conforme à cette » régle de notre Foi ». *Litteras Cypriani non ut Canonicas habeo, sed eas ex Canonicis considero; & quod in eis scripturarum Divinarum autoritati congruit, cum laude ejus accipio; quod autem non congruit, cum pace ejus respuo.* Sur ce Principe que l'on n'ose refuser d'admettre, si S. Cyprien a laissé échaper dans ses Ouvrages quelques maximes contraires à la Hiérarchie Ecclésiastique, qu'on trouve clairement établie dans l'Ecriture, quelle autorité peuvent-elles avoir? Que deviennent ces Ecrits scandaleux des

(1) C. 32.

de Dominis, des Richers, & tant d'autres qui ont prétendu, contre la parole de Jesus Christ même, enlever à S. Pierre sa Primauté sur les autres Apôtres, & son autorité sur l'Eglise Universelle?

La seconde Régle qu'on propose, & qui n'est pas moins sûre; c'est d'opposer S. Cyprien à lui-même, & d'expliquer ce qu'il a dit dans le feu de la dispute, & lorsqu'il n'étoit pas bien maître de lui-même, par ce qu'il a écrit dans ses autres Ouvrages composez de sang froid, & avec toute la maturité dont ce grand Génie étoit capable; rectifier par exemple les Principes qu'il a pesez dans le cours des disputes sur le Baptême, sur ceux qu'il a établis dans son Traité de l'Unité de l'Eglise, où il reconnoît authentiquement cette Primauté de Pierre sur les autres Apôtres; & celle de ses successeurs sur les successeurs des Apôtres.

Il est vrai qu'un Novateur de nos jours s'est fondé sur quelques Passages de ce même Traité de l'Unité de l'Eglise, pour appuyer le Dogme le plus monstrueux qu'ait enfanté l'Hérésie:

c'est l'Auteur du Témoignage de la Vérité. Cet Ecrivain soutient 1°. que l'Episcopat est Un & Indivisible; 2°. que tous les Evêques en possedent l'autorité en commun & par indivis, & qu'ils sont chargez d'en répondre solidairement les uns pour les autres; 3°. que tous les Apôtres ont reçû de Jesus-Christ une puissance & une autorité égale dans toute l'Eglise: puissance & autorité, qui a passé toute entiere à leurs Successeurs. Il prétend faire S. Cyprien garant de ces Principes.

Pour ce qui est du premier, dans le sens que l'entend cet Auteur, c'est une pure calomnie imputée à S. Cyprien. On convient que ce Saint Docteur a dit que les Evêques, par leur attachement inviolable au centre de l'Unité, qui est la Chaire de Pierre, devoient procurer l'Unité de Foi & de Doctrine, qui fait l'Unité de l'Episcopat: mais il faut être bien aveugle, pour ne pas voir qu'il ne s'agit point-là d'une Unité d'autorité & de puissance; ou bien pervers, pour le supposer, contre l'évidence & la conviction de l'Esprit. C'est-là cependant

la pierre fondamentale de tout l'Edifice, que l'Auteur bâtit dans son Livre condamné : ce fondement renversé, que devient l'Edifice ?

Le second Principe est fondé sur ce Passage de Saint Cyprien : *Episcopatus unus est, cujus à singulis in solidum pars tenetur.* L'Auteur de la *Dissertation* fait remarquer 1°. que cette expression ne se trouve que dans S. Cyprien, dont les sentimens, comme nous avons dit après Saint Augustin, ne font point loi dans l'Eglise, quand ils ne se trouvent pas conformes à l'Ecriture ; 2°. qu'une Proposition tout à fait semblable, a été notée d'Héréśie & de Schisme par la Sorbonne, sans que sa conformité avec celle de Saint Cyprien l'ait pu garantir de la Censure ; 3°. que Saint Cyprien, en ne donnant à chaque Evêque qu'une portion de l'autorité, est bien éloigné de penser qu'il l'ait toute entiere, telle qu'elle est dans tout le Corps Episcopal. Enfin, si S. Cyprien prétend que chaque Evêque doit répondre solidairement de tout le Troupeau ; ce n'est qu'en ce sens, que chaque Evêque doit veiller, autant qu'il

eſt en lui, ſur les ſcandales qui s'élevent dans l'Egliſe, en recourant à l'autorité du Souverain Pontife, comme il le fit lui-même dans la Cauſe de *Marcien* d'Arles, qu'il défere au Pape S. Etienne: *cui rei noſtrum eſt conſulere & ſubvenire*, écrit-il à ce Pape, *ſubvenire conſilio noſtrum*, dit le P. Alexandre expliquant cet endroit, *ſubvenire verò autoritate tuum eſt.*

Pour ce qui eſt du troiſiéme Principe avancé par l'Auteur du *Témoignage de la vérité*; ſçavoir, que les Apôtres ont reçû une puiſſance & une autorité égale. Le Théologien Catholique expoſe quel eſt le ſens orthodoxe de la Propoſition attribuée à S. Cyprien. « Cette Propoſition n'eſt » vraye », dit il, « qu'en ce qui re» garde les fonctions propres de l'A» poſtolat; ils étoient tous également » Apôtres: Elle eſt fauſſe, ſi elle dé» truit la ſubordination néceſſaire » dans l'Egliſe ». Il appuye cette explication de l'autorité du Cardinal Pierre *Dailly*, de *Gerſon*, du Pere *Alexandre*; tous Auteurs, qu'on ne taxera point d'être Ultramontains outrez. Il rapporte pluſieurs Propo-

ſitions conformes au Principe du Novateur, cenſurées par la Faculté de Paris, dans les XIVe, XVe, XVIe, & XVIIe. ſiécles. Il montre la conformité de cette Doctrine de la Sorbonne à celle du Clergé de France, ſur la prééminence d'autorité, qui appartient aux Vicaires de Jeſus-Chriſt dans toute l'Egliſe: Prééminence fondée ſur les Textes les plus clairs de l'Ecriture, & établie ſur une Tradition conſtante depuis les Apôtres. Enfin, pour confondre le Sr. *Lombert*, qui taxe de nouveauté le Titre de *Très-Saint Pere*, que les Evêques d'aujourd'hui donnent au Pape dans leurs Lettres: il cite une infinité d'exemples de l'ancienne Egliſe, qui mettent dans tout leur jour la hardieſſe & la mauvaiſe foi des mauvais Critiques.

ARTICLE LXXXIV.

LA BEAUTE' DU CALENDRIER Gregorien démontrée par le P. de la Maugeraye, D. L. C. D. J.

ON ſe propoſa trois choſes dans la réformation du Calendrier. La premiere de remettre l'Equinoxe au 21. de Mars, où il étoit au tems du Concile de Nicée, & de trouver une Equation ſolaire, qui l'empêchât deſormais de s'en éloigner, comme il étoit arrivé. La ſeconde, de ne plus marquer les Nouvelles Lunes par le Nombre d'Or, mais par des Epactes, & de trouver une Equation Lunaire pour les régler. La troiſiéme, de déterminer les Epactes qui devoient être en uſage dans chaque ſiécle.

L'Equation ſolaire dont on s'eſt ſervi, conſiſte à retrancher trois jours en quatre ſiécles; c'eſt-à-dire, à ne faire biſſextiles les centiémes années que de quatre en quatre ſiécles. Par le moyen de cette Equation, les années Aſtronomiques & Juliennes s'accordent parfaitement bien de quatre en quatre ſiécles.

On ne pouvoit rien imaginer de mieux que cette Equation ; & le célebre M. Caſſini, après l'avoir examinée ſoigneuſement, avoüe que ſur cet article il n'y a rien à changer dans le Calendrier Gregorien.

L'Equation Lunaire augmente les Epactes de huit jours en 2500 ans; de quatre jours en 1250 ans; de deux jours en 625 ans; & d'un jour en 312 ans ½.

Elle eſt tout-à-fait belle & très-juſte; puiſque la grandeur du mois Lunaire qu'on en tire, eſt de 29 jours 12 heures 44 min. & 3 ſecondes; c'eſt-à-dire, telle que la donnent les meilleures Tables Aſtronomiques, à une Tierce près.

Cette Equation a de ſi grandes beautez, que l'Illuſtre Académicien que je viens de nommer, n'a pû s'empêcher de l'admirer : il eſt demeuré d'accord que ſur cet article il n'y avoit encore rien à corriger dans le Calendrier Gregorien.

Il n'en eſt pas de même du troiſiéme article. On blâme *Clavius* d'avoir diminué d'un jour les Epactes, & de n'avoir pas ſuivi le projet de

Calendrier dreſſé par *Lilius*, & qui fut envoyé aux Princes Chrétiens. Cette diminution fait célebrer quelquefois Pâques une ſemaine trop tard, comme il eſt arrivé l'année 1724.

Le grand Caſſini conſulté au commencement de ce ſiécle ſur le Calendrier, de la part du Souverain Pontife, répondit que cet Ouvrage ſeroit auſſi parfait qu'on pouvoit le ſouhaiter, ſi dans l'exécution on avoit ſuivi le projet de *Lilius*, & qu'on n'eût point diminué d'un jour les Epactes; & que, pour remettre le Calendrier dans ſa perfection, il ne falloit qu'augmenter les Epactes d'un jour. On ne peut pas nier qu'en ſuivant le projet de *Lilius*, on auroit par le Calendrier, les Nouvelles Lunes auſſi exactement conformes à l'Etat du Ciel qu'il eſt poſſible. Et c'eſt en cela que conſiſte la perfection que M. Caſſini vouloit qu'on rendît au Calendrier.

Puis donc que la ſeule choſe qu'on trouve à reprendre & à corriger dans le Calendrier, eſt la diminution des Epactes; ſi je puis montrer que cette diminution étoit néceſſaire, par rapport au but qu'on ſe propoſoit dans la

composition du Calendrier ; on conviendra qu'il n'y a rien à corriger dans le Calendrier, & qu'il est dans sa perfection.

Or, je vais montrer que la distribution que Clavius a faite des Epactes, est la meilleure qu'on pouvoit faire, & qu'il est impossible d'en imaginer une plus juste, par rapport aux régles que l'Eglise a prescrites pour célebrer la Fête de Pâques.

Pâques, selon les régles de l'Eglise, doit se célebrer le Dimanche qui suit immédiatement le 14. de la Lune du premier mois ; & si le 14. est un Dimanche, Pâques est remis au Dimanche suivant.

On appelle premier mois ou premiere Lune, celle dont le 14. tombe le 21. Mars, ou le suit. Si la Lune commence le huit de Mars, le 14. tombera le 21. & elle sera Paschale, Mais si la Lune commence le 7. de Mars, alors le 14. tombera le 20. de Mars, & elle ne sera pas Paschale ; mais il faudra attendre la suivante, qui commencera le 5. Avril, & qui sera Pascale.

Toutes les Lunes Pascales se trou-

vent entre le 8. de Mars & le 5. Avril inclusivement. D'où il est aisé de voir, que le plûtôt qu'on puisse célebrer Pâques, est le 22. Mars, & le plus tard le 25. Avril.

Puisque Pâques doit se célebrer le Dimanche qui suit le 14. de la Lune, il est clair qu'il pourra se célebrer depuis le quinze de la Lune jusqu'au 21. inclusivement.

Il falloit deux choses aux Juifs pour célebrer Pâques; le premier mois, & la pleine Lune. L'Eglise veut de plus qu'on la célebre un jour de Dimanche. C'est donc un défaut de célebrer Pâques le second mois, ou le dernier mois : mais c'est un plus grand défaut de le célebrer le dernier mois, que de le célebrer le second mois ; puisqu'en le célebrant le dernier mois, on feroit deux Pâques en une année, & qu'on passeroit une année sans Pâques. Ajoûtez qu'il étoit permis aux Juifs de célebrer Pâques le second mois, lorsque, pour quelque cause légitime, ils n'avoient pû le célebrer le premier mois : mais il n'étoit jamais permis de le célebrer le dernier mois. C'est encore un défaut de cé-

lébrer Pâques la ſeconde ou la quatriéme ſemaine : mais c'eſt un plus grand inconvénient de célebrer Pâques la ſeconde ſemaine, que de le célebrer la quatriéme ; puiſqu'en le célebrant la ſeconde ſemaine, on le célebre avant la Pleine Lune.

Il eſt impoſſible de diſpoſer de telle maniere un Cycle, qu'il ne s'y rencontre quelquefois quelqu'un des défauts, dont on vient de parler. Si l'Equinoxe arrive le 23. de Mars, que la Lune commence le 8. de Mars & que la Lettre Dominicale ſoit D; Pâques ſe célebrera le 22. de Mars avant l'Equinoxe, & par conſéquent Pâques ſe célebrera le dernier mois. Si l'Equinoxe arrive le 19. de Mars, & que la Lune commence le 7. de Mars, le 14. tombera le 20. de Mars ; ce ſera donc la premiere Lune : cependant on ne fera Pâques que la Lune ſuivante ; c'eſt-à-dire, on le célebrera le ſecond mois. Si le 14. de la Lune tombe un Samedi, & que la Pleine Lune moyenne n'arrive que le Lundi ſuivant ; on célebrera Pâques le Dimanche, & par conſéquent avant la Pleine Lune ; c'eſt-à-dire, on célebrera Pâques la ſeconde ſemaine.

Si la Pleine Lune moyenne arrive le Vendredi ou le Samedi, & que le 14. tombe le Dimanche ſuivant; on célebrera Pâques le Dimanche qui ſuit le 14. de la Lune; c'eſt-à-dire, on le célebrera la quatriéme ſemaine, comme il eſt arrivé l'année 1724. Or, toutes ces choſes peuvent arriver, comme nous allons voir.

Quelque belle que ſoit l'Equation ſolaire, on ne peut pas par ſon moyen retenir l'Equinoxe au 21. de Mars. 1°. Les années communes & biſſextiles ne le permettent pas. 2°. L'Equation qui ne ſe fait que de ſiécle en ſiécle, ne le ſouffre pas: & il eſt impoſſible de ſi bien régler l'année civile, que l'Equinoxe ne s'éloigne de près de deux jours du 21. Mars, ſoit en montant ou deſcendant; & n'arrive quelquefois le 23. Mars, & quelquefois le 19. Mais, ſi l'Equinoxe peut arriver quelquefois le 23. Mars, & quelquefois le 19; on pourra célebrer Pâques le ſecond & le dernier mois, comme nous avons montré auparavant.

Il ſeroit à ſouhaiter que le 14. de la Lune arrivât toûjours le jour de la

Pleine Lune moyenne, ou ne le prévint que d'un jour, & ne le ſuivît jamais. Mais cela ne ſe peut; & dans le même ſiécle, comme nous montrerons après, la même Epacte donne tantôt le 14. de la Lune avant la Pleine Lune moyenne, & tantôt le 14. de la Lune après la Pleine Lune moyenne. Non ſeulement cela arrive par rapport à la même Epacte; mais encore il arrive, que des dixneuf Epactes qui ſont en uſage, l'une donne le 14. de la Lune avant la Pleine Lune moyenne, & l'autre le 14. de la Lune après la Pleine Lune moyenne.

Ainſi, quoique Clavius, dans la diſpoſition des Epactes, ait moins conſidéré les Nouvelles Lunes que les Pleines Lunes; il n'a pû les diſpoſer tellement, que le 14. de la Lune ne prévienne ou ne ſuive la Pleine Lune moyenne de deux jours: ce qui arrive rarement dans l'eſpace de pluſieurs milliers d'années.

Mais, ſi le 14. de la Lune peut prévenir ou ſuivre la Pleine Lune moyenne de deux jours, on pourra célebrer Paques la ſeconde & la quatriéme ſe-

maine, comme nous avons montré auparavant.

Puiſqu'on ne peut pas trouver de Cycle qui évite tous ces défauts, le plus parfait ſera celui dans lequel ils ſe rencontreront le moins de fois ; & dans la diſpoſition de ce Cycle, il faut s'expoſer plûtôt à célebrer Pâques le ſecond mois ou la quatriéme ſemaine, qu'à le célebrer le dernier mois ou la ſeconde ſemaine.

C'étoit pour ſe conformer à ces régles, que *Clavius* a diminué les Epactes d'un jour. Et nous allons montrer qu'il a prévenu une infinité de défauts, dans leſquels on ſeroit tombé ſans cette diminution. Et ſi l'on ſe donne la peine d'examiner les deux Calendriers, on verra qu'il ſe trouveroit des inconvéniens innombrables dans le projet de Calendrier dreſſé par *Lilius*, par rapport à la ſeconde ou quatriéme ſemaine ; & que dans celui de *Clavius*, il s'en trouve très-peu : & pour les défauts qui regardent le ſecond ou dernier mois, ils ſeroient communs à l'un & à l'autre ſyſtême.

En 1588. qui eſt la ſixiéme année

depuis la Correction, la vraye Lune arriva le 26. Mars, 14. heures, 40'. après midi, c'est-à-dire, le 27. de Mars, près de neuf heures avant midi. La Pleine Lune vraye arriva le 11. Avril 1. heure après midi

L'Epacte Gregorienne étoit 2. ainsi, le 14. de la Lune, selon l'Epacte, tomboit le 10. Avril, qui étoit un Dimanche ; de sorte qu'on célebra Pâques le 17. Avril, selon les régles établies. Mais, si l'Epacte avoit été augmentée d'un jour, c'est-à-dire, si elle avoit été telle que la donne *Lilius* dans son projet; l'Epacte auroit été 3. le 14. de la Lune seroit arrivé le 9. Avril, & Pâques se seroit célebré le lendemain 10. qui étoit un Dimanche, plus d'un jour avant la Pleine Lune, qui n'arriva que le 11. une heure après midi; c'est-à-dire, que Pâques se seroit célebré la seconde semaine.

En 1598. l'Epacte Gregorienne étoit 23. Le premier de la Lune, selon l'Epacte, fut le 8. Mars. Le 14. tomba le 21. Mars; & le 22. qui étoit un Dimanche, on célebra Pâques. L'opposition moyenne arriva le 21. Mars

à 20. heures après midi, c'est-à-dire, le 22. à 8. heures du matin.

Si l'Epacte n'avoit pas été diminuée d'un jour, elle auroit été 24. & elle auroit donné la Lune Paschale le 5. Avril; le 14. seroit arrivé le 18. Avril, & le 19. qui étoit un Dimanche, Pâques se seroit célebré. Or, cette même année, l'opposition moyenne n'arriva que le 20. Avril à 9. heures 20. min. après midi, & la vraye opposition le 20. à 22. heures après midi; c'est à-dire, que Pâques se seroit célebré plus d'un jour avant la Pleine Lune, & par conséquent la seconde semaine.

En 1635. l'Epacte Gregorienne étoit 12. Le 14. de la Lune tomboit le premier Avril, & la Pleine Lune moyenne arrivoit le 1. Avril à 21. heures. Si l'Epacte avoit été 13. selon le projet de *Lilius*, le 14. de la Lune seroit arrivé le 31. Mars, & Pâques se seroit célebré le 1. Avril 20, heures avant la Pleine Lune.

L'année 1666. avoit 24. d'Epacte: le 14. de la Lune tomboit le 18. Avril, & la Pleine Lune moyenne arrivoit le 18. à 15. h. on célebra Pâques le 25.

Avril, qui étoit un Dimanche. Mais, si l'Epacte avoit été 25. le 14. de la Lune seroit arrivé le 17. Avril, & le 18. qui étoit un Dimanche, Pâques se seroit célebré 15. heures avant la Pleine Lune moyenne.

En 1807. l'Epacte sera 22. Le 14. de la Lune arrivera le 22. Mars, & la Pleine Lune moyenne le 23. à 11. h. Pâques se célebrera le 29. Mars. Si l'Epacte étoit 23. le 14. de la Lune arriveroit le 21. Mars; & le 22. qui est un Dimanche, Pâques se célebreroit un jour & 11. heures avant la Pleine Lune moyenne.

On pourroit apporter une infinité d'autres exemples, pour montrer dans combien de défauts on seroit tombé, si les Epactes n'avoient pas été diminuées d'un jour.

En 1710. la Pleine Lune moyenne seroit arrivée 6. heures après midi, le jour de Pâques.

En 1730. elle seroit arrivée 8. heures après midi.

En 1750. elle seroit arrivée 9. heures après midi.

En 1767. elle seroit arrivée 8. heures après midi.

Octobre 1727.

Mais ce qu'on va dire, rendra encore plus ſenſible les défauts, dans leſquels on ſeroit tombé, ſi les Epactes n'avoient pas été diminuées d'un jour.

Entre les dix-neuf Epactes, qui ſont en uſage dans un même Cycle décemnoval, il arrive dans un même ſiécle, que les unes donnent le 14. avant les Pleines Lunes moyennes pendant que les autres donnent le 14. après les Pleines Lunes moyennes. On en peut apporter un grand nombre d'exemples. En voici quelques-uns.

En 1603. l'Epacte 18. donne le 14. 18. heures avant l'oppoſition moyenne. En 1609. l'Epacte 24. donne le 14. 13. heures avant l'oppoſition moyenne. En 1610. l'Epacte 5. donne le 14. 22. heures avant l'oppoſition moyenne.

Et en 1604. l'Epacte 29. donne le 14. 8. heures après l'oppoſition moyenne. En 1608. l'Epacte 13. donne le 14 8 heures après l'oppoſition moyenne. En 1612. l'Epacte 28. donne le 14. 20. heures après l'oppoſition moyenne.

Non ſeulement cela arrive par rapport à différentes Epactes, qui ſont en uſage dans un même Cycle, mais en-

core par rapport à la même Epacte.

En 1700. l'Epacte 9. donne le 14. 11. heures avant la Pleine Lune moyenne, & en 1776. la même Epacte 9. donne le 14. 19. heures après l'opposition moyenne.

En 1711. l'Epacte 11. donne le 14. de la Lune 15. heures avant l'opposition moyenne, & en 1768. la même Epacte 11. donne le 14. 9. heures après l'opposition moyenne.

En 1800. l'Epacte 4. donne le 14. de la Lune, 19. heures avant l'opposition moyenne; & en 1876. la même Epacte 4. donne le 14. 10. heures après l'opposition moyenne. On en trouvera des exemples sans fin. Or, il est manifeste que ces exemples démontrent qu'on ne pouvoit mieux disposer les Epactes qu'à fait *Clavius*; puisque, si on les augmentoit d'un jour, les Epactes qui donnent le 14. de la Lune après l'opposition moyenne, donneroient le 14. encore un jour plus tard; & celles qui donnent le 14. de la Lune avant l'opposition moyenne, le donneroient encore un jour plûtôt.

Peut-être que quelqu'un conclura

de ce que je viens de dire, que, puisqu'on ne peut avoir aucun Cycle sans défaut, on doit se servir des mouvemens des Astres, pour déterminer Pâques.

Il est à croire que l'Eglise auroit pris ce parti-là, si le calcul pouvoit terminer les disputes : mais, bien loin de les terminer, il les rendroit éternelles, comme on va voir.

1°. Chacun voudroit compter par son Méridien ; ce qui fourniroit une ample matiere de dispute touchant la Lune Paschale. A Rome, on voudroit compter par le Méridien de Rome, en Angleterre, par le Méridien de Londres qui en est la Capitale ; & à Jerusalem, par celui de Jerusalem, &c. Or, entre deux Méridiens, il se trouve quelquefois plusieurs heures de différence : l'Equinoxe du Printems pourroit arriver un jour, par rapport à un Méridien, & un autre jour de Mars, par rapport à l'autre Méridien ; & dans cette supposition, la même Lune seroit Paschale par rapport à un païs, & ne seroit pas Paschale par rapport à l'autre : d'où il arriveroit qu'on célebreroit Pâques en différens mois.

2°. Quand bien même il n'arriveroit point de dispute sur la premiere Lune, il pourroit se faire qu'on ne seroit pas d'accord sur la semaine qu'il faudroit célebrer Pâques; puisque le 14. de la Lune pourroit arriver le Samedi par rapport à un Méridien, & le Dimanche par rapport à l'autre.

Quelqu'un répondra que le Pape détermineroit le Méridien. Mais, ceux qui ne veulent pas se soumettre à la régle établie par le Pape pour celebrer Pâques, seroient-ils plus dociles pour le Méridien qu'il détermineroit? D'un autre côté, le Pape, en déterminant le Méridien, ne pourroit empêcher que l'Equinoxe n'arrivât en différens jours, par rapport à différens Païs. Ainsi, il se trouveroit toûjours des Païs, qui célébreroient Pâques contre les anciennes régles établies par l'Eglise. Or, si on ne peut souffrir les Epactes établies, parce qu'elles font célebrer Pâques quelquefois contre les régles, recevrat'on le Canon du Méridien, qui feroit aussi souvent tomber dans les mêmes défauts?

3°. S'il ne se trouvoit point de dif-

ficulté du côté des Méridiens, il s'en pourroit trouver par rapport aux Tables dont on se serviroit; chacun prétendant que les Tables dont il se sert, sont les meilleures. Or, il arrive souvent que les Tables ne s'accordent pas, & qu'elles sont assez différentes, elles fourniroient donc matiere à de grandes disputes.

Clavius rapporte que l'an 1586. les Tables de Copernic déterminoient l'Equinoxe du Printems 13. heures après qu'il arrivât, pendant que les Astronomes le déterminoient au contraire 9. heures trop tôt. Ainsi, entre ces Tables, il se trouvoit 22. heures de différence. Je sçai que dans les moyens mouvemens il ne se trouveroit pas de si grandes erreurs; mais si on employe les calculs, on chercheroit le vrai Equinoxe, la vraye Lune, &c.

4°. Le Concile de Nicée & plusieurs Conciles après lui, ne donnant que 29. jours aux Pleines Lunes Paschales, depuis le 22. Mars inclusivement jusqu'au 19. Avril inclusivement; il pourroit arriver que dans certaines années, il ne se trouveroit point

 de

de Pleines Lunes Paſchales ; puiſqu'il pourroit ſe faire que dans les 29. jours deſtinez aux Pleines Lunes Paſchales, il ne s'en trouvât aucune Aſtronomique : or, dans ce cas quelle Lune ſeroit Paſchale ? Toutes ces raiſons ont déterminé l'Egliſe à ne ſe ſervir des mouvemens des Aſtres, qu'autant qu'ils lui étoient néceſſaires pour former un Cycle. Or, puiſqu'un Cycle eſt abſolument néceſſaire il eſt clair qu'il faut choiſir celui qui a le moins de défauts, & par conſéquent qu'il faut ſe ſervir de celui de *Clavius*, qui eſt le plus parfait, & conclurre que le Calendrier Gregorien eſt dans ſa perfection, & qu'il n'y a rien à y corriger, & même qu'il eſt perpétuel dans le ſens ; que, ſans y faire aucun changement, on pourra l'accommoder à la grandeur de l'année Aſtronomique, ſoit ſolaire ſoit lunaire, quelle qu'elle puiſſe être.

ARTICLE LXXXV.

TRACTATUS HISTORICO-Chronologicus de Patriarchis Antiochenis tàm Græcis quàm Latinis, imò & Jacobitis uſquè ad ſedem à Saracenis everſam, autore Petro Boſchio Societatis Jeſu Theologo. *C'eſt-à dire : Traité Hiſtorique & Chronologique ſur les Patriarches d'Antioche, &c. Par le P. Boſch D. L C. J. A Anvers chez Jacques Du Moulin 1723. In 4°. pagg. 664.*

L'Hiſtoire n'a ici de place, qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour lier les parties d'un Ouvrage tout *Chronologique* ſans ſon objet ; & pour empêcher qu'une ſuite continuë de dattes & de calculs ne devienne ennuyeuſe au commun des Lecteurs. L'Auteur y fait ſur l'Egliſe d'*Antioche*, ce que lui & ſes Confreres, employez à la collection des *Actes de la Vie des Saints*, ont déja faits ſur les Egliſes de Rome, de Jeruſalem, d'Alexandrie, de Milan, de Tongres: travail ſec &

épineux, mais utile & important; puisqu'il n'est pas possible de s'assurer de la bonne foi des Historiens, ni de les concilier entre eux dans les points où ils varient, sans une fixation des Epoques exactement déduite & solidement appuyée. Ainsi voyons-nous ces judicieux Critiques, occupez en apparence à une simple compilation, n'entreprendre rien moins que d'éclaircir & de perfectionner le corps entier de l'Histoire Ecclésiastique, jusqu'à tirer la lumiere de l'obscurité des siécles barbares, tels qu'ont été pour l'Eglise d'Antioche les derniers tems, où cette Ville obéïssoit aux Empereurs Grecs, & tous ceux où elle a gémi sous la tyrannie des Mahometans.

Mais il ne faut pas descendre jusques-là, pour trouver jour à une ample discussion. Un embarras de Chronologie avoit ébranlé M. de *Tillemont*, touchant la fondation même du Siége Episcopal d'Antioche. C'est par déveloper cet article capital, que le P. *De Bosch* entre en matiere. Attaché à la Chronologie établie par *Bollandus* & par ses Collégues, qui placent la mort de Jesus-Christ en l'an-

née 29. de l'Ere Chrétienne, ſous le Conſulat des deux Geminus, il ne voit nul inconvénient à placer l'arrivée de S. Pierre à Antioche quatre ans plus tard, ſuppoſé la juſteſſe de ſon calcul ſur trois autres points, dont il fait dépendre celui-ci : l'un, que S. Pierre eſt mort en l'année 65. ſous le Conſulat de Silius Nerva & de Veſtinus Atticus : l'autre, qu'il a occupé le Siége de Rome vingt-cinq ans entiers ; & le dernier, qu'avant que d'aller à Rome, il en avoit paſſé ſept ſur la Chaire d'Antioche.

La Tradition commune donne S. Évode pour ſucceſſeur immédiat à S. Pierre : mais S. Jean Chryſoſtome, Theodoret & quelques autres ont écrit de S. Ignace le Martir, qu'il avoit reçû l'Ordination Epiſcopale par le Miniſtere du Prince des Apôtres : autre ſource de perpléxitez ! Entre toutes les voyes qu'on a priſes juſqu'ici pour accorder les ſentimens, le P. De Boſch s'arrête à la ſolution d'*Henſchenius*, qui juge de la conduite que S. Pierre a tenuë pour le Siége d'Antioche, à l'égard de Saint Evode & de S. Ignace, ſur celle qu'il ſuivit

depuis à Rome, en nommant lui-même S. Lin, S. Anaclet, & S. Clément pour lui ſuccéder. *Henſchenius* cependant s'étoit borné à dire que S. Ignace *avoit été deſtiné* Evêque d'Antioche par S. Pierre; & cela, dans la crainte de contredire S. *Jerôme*, qui met l'Ordination après la mort de Neron. Mais le P. De *Boſch* remarque fort bien que Saint *Jerôme*, en cet endroit, ne fait autre choſe que de traduire *Euſebe*, lequel, ſuivant l'Edition de Scaliger, met ſeulement *κατίςαται*, eſt établi.

L'Epiſcopat de S. Théophile, eſt celui de Maximin, quatriéme & cinquiéme ſucceſſeurs de S. Ignace, cauſe un autre doute. S. *Théophile* dans ſon III^e. Livre à *Autolycus*, marque le jour & l'année de la mort de l'Empereur M. *Aurele*: & *Euſebe* place l'Ordination de *Maximin* à la ſeiziéme année de ce Prince, qui en a regné dix-neuf. M. de *Tillemont* accuſe Euſebe de mépriſe: mais le P. De *Boſch* juge plus ſûr d'embraſſer le ſentiment du P. *Halloix*, qui n'a aucune peine à reconnoître dans ces premiers tems deux Evêques ſur un même Siége.

L'Eglise de Jerusalem en fournit un exemple dans *Narcisse* & dans *Alexandre*; & celle de Césarée en Palestine un autre, dans *Theoctène* & dans *Anatole*. S. *Théophile* étoit âgé; & si occupé à écrire pour la défense de la Foi, qu'il ne seroit pas étonnant qu'on lui eût donné un Collégue dans le Gouvernement Pastoral, pour en partager les fonctions.

Le compte le plus fidéle que nous puissions rendre de cet Ouvrage, est d'en extraire les différentes Listes des Evêques d'*Antioche*, accompagnées des deux sortes de dattes, qui fixent le commencement & la fin de leur Episcopat. Ces Listes sont au nombre de trois, parce qu'aux Evêques Grecs qui ont occupé ce premier Siége de l'Orient par une succession légitime, au moins pour la plûpart d'entre eux; le P. de *Bosch* a joint les Evêques Schismatiques, Sectateurs d'Eutichès, & les Evêques Latins, seuls vrais Patriarches, après la Conquête d'*Antioche* par les Princes de la premiere Croisade.

Il y a peu d'héréfies dont l'Eglise ait plus souffert, que de l'héréfie des

Eutichéens, connus & répandus depuis la naissance de cette Secte, sous les noms de *Monophysites*, d'*Acephales*, de *Severiens*, de *Siriens*, de *Cophtes* & de *Jacobites.* Elle devint une peste opiniâtre & presque irrémédiable, dés qu'elle eût une fois infecté les Monasteres; & qu'elle y eût trouvé pour principaux appuis ces hommes solitaires, ces grands jeûneurs de la Syrie & de l'Egypte, qui étoient la portion la plus édifiante du Peuple Chrétien. Le Chef d'une autre Secte fameuse dans ces derniers tems, ne pensoit pas mal sur ses intérêts, quand il disoit de quelques Communautez austeres qu'il cherchoit à gagner, que ce seroit tout pour lui d'y réüssir; parce que *telles* gens étant une fois embarquées dans une affaire de Parti *passoient toutes les bornes*. On le vit peu aprés le Concile de Calcedoine, dans l'Eglise d'Antioche. Ce n'est pourtant qu'en l'année 518. marquée par la fuite du Patriarche Sévere, que les Cophtes ou Jacobites commencent à compter sur ce Siége une suite de Pasteurs, distinguez des Evêques Orthodoxes. Sé-

vere Moine de Majume occupoit cette place dès l'année 512. Il l'avoit envahie sur S. Flavien le jeune par la faveur de l'Empereur Anastase: mais, l'Empereur Justin l'en ayant chassé, ses Partisans n'en demeurerent que plus fortement attachez à sa Communion, & ne reconnurent dès-lors pour légitimes Patriarches, que lui seul, & ceux de leur faction, qu'ils lui substituerent après sa mort. C'est ce qui forme la seconde Liste des Patriarches d'Antioche, que l'on trouve ici au nombre de cinquante-cinq.

Il a fallu creuser bien avant par l'étude des Livres Arabiques & Syriaques, pour placer avec quelque ordre ces Personnages obscurs, & fixer leurs Epoques avec quelque certitude. L'Ouvrage de M. *Assemani*, & celui de M. *Renaudot*, n'ont pas peu servi. Mais les sources où le P. De Bosch a puisé le plus abondamment, ce sont la Chronique de Grégoire Bar-hebrée ou Albupharage, qui vivoit dans le XIII^e^. siécle, regardé par M. *Assemani* comme le premier des Ecrivains Jacobites; deux Chroniques de Denis *Barsalibée*, qui est un peu plus

ancien ; & les Dyptiques propres de la Secte, avec leurs *Appendices*, dont l'on ignore les Auteurs.

Elie, le douziéme de ces Patriarches, fut le premier qui résida à Antioche même. Il s'y transporta avec son Clergé en l'année 711. sous l'autorité de Valid Prince Arabe. Jacques ou Jacob surnommé Zanzale, de qui les Jacobites ont pris leur nom, ne fut jamais Patriarche : mais il en avoit la puissance parmi les siens, & disposoit lui-même à son gré de cette Dignité. Les premieres années de la séparation, il portoit le titre d'Evêque Œcumenique.

Pour les Patriarches du Rit Latin, on en compte neuf depuis l'année 1100 jusqu'en l'année 1268. C'étoit cependant un des articles du Traité dressé & juré en 1108. entre Alexis Comnéne Empereur des Grecs, & Boëmond Premier Prince d'Antioche, qu'il n'y auroit de Patriarche en cette Ville, que celui qui seroit nommé par l'Empereur, & qui auroit été tiré du Clergé de Constantinople. Mais il est fort vraisemblable que ce Traité demeura sans exécution sur

bien d'autres points, & que les Grecs dans la ſuite y firent aſſez d'infractions au préjudice de Boëmond, pour dégager le Prince Normand de ſa parole.

La premiere Election des Latins tomba ſur Bernard Chapelain d'*Aymar* Evêque du Puy & Legat du Pape, ſi connu dans cette Croiſade. C'étoit un homme ſimple & rempli de la crainte de Dieu, qui tint le Siége trente-ſix ans. Il s'en faut beaucoup que Raoul ſon ſucceſſeur, François comme lui, & natif de Donfront lui reſſemblât. Il ne manquoit ni de bonne grace, ni d'éloquence, ni de popularité, ni de quelques autres qualitez purement civiles; mais il n'avoit ni foi, ni pudeur. Son Gouvernement, ſelon *Guillaume de Tyr*, étoit plûtôt le Gouvernement d'un Antiochus, que celui d'un Evêque qui occupoit la Chaire d'un S. Pierre, d'un S. Ignace, & de tant d'autres Saints. Il alla juſqu'à oſer traiter comme d'égal à égal avec le Pape, ſur ce principe; que S. Pierre n'étoit pas moins le Fondateur de l'Egliſe d'Antioche, que de celle de Rome. Encore vouloit-il que le Pape lui ſçût gré de ſa

modération, quand il se bornoit à demander l'égalité; l'Eglise de Rome, dans l'ordre de la fondation, n'étant que la cadette de l'Eglise d'Antioche. La calamité rectifia ses idées en humiliant son orgueïl. Déposé dans un Concile de Syrie, il fut trop heureux d'avoir son recours au Siége de Rome; & il eut l'adresse de s'y ménager de la Protection; mais il n'en recueïllit aucun avantage. Il mourut empoisonné lorsqu'il retournoit au Levant. L'Histoire des autres Patriarches Latins est fort embroüillée, & l'ordre même de la succession peu assuré. Quelques-uns d'eux ont reçû des traitemens plus cruels de la part des Princes Chrétiens, qu'ils n'eûssent pû en appréhender des Musulmans. *Christien* le dernier de tous, & Religieux de S. Dominique, périt à la prise d'Antioche, massacré au pied de l'Autel par les Soldats du Soudan, avec quatre de ses Confreres.

Les Dissertations particulieres qui coupent le fil du récit, ont des traits assez curieux en fait de critique, pour nous engager à en rapporter quelques-uns. S. Serapion neuviéme Evêque

d'Antioche à la fin du IIe. siécle, n'étoit point Anachorete, comme l'a dit Trithême, faute apparemment de bien prendre le sens d'un terme Grec cité par S. Jerôme. Ce terme est *ἄσκησις*, qu'il a entendu de *la vie ascetique*; & qui, dans Eusebe d'où le S. Docteur l'a tiré étant joint à *περὶ λόγους* signifie *application* à l'Etude, à l'Eloquence, &c.

L'Article de S. *Babylas* treiziéme Evêque du même Siége, donne lieu à une ample discussion. Les Actes du S. Martyr, tels que Bollandus & ses Collégues, les ont publiez dans sa vie au 24. Janvier, avoient paru peu autorisez à M. de *Tillemont*, jusqu'à lui faire dire qu'il tenoit pour perdu le tems qu'on mettoit à les lire. A ce jugement peu obligeant, le P. *De Bosch* oppose celui de S. *Chrysostome*, de *Philostorge*, de *Photius*, & de *Suidas*; Auteurs capables de balancer l'autorité du Critique moderne. Il justifie les circonstances qui ont le plus soulevé M. de *Tillemont* dans le tissu des Actes; & montre que c'est M. de *Tillemont* lui-même, qui, au lieu de les réformer sur le témoignage

d'*Eusebe* & de S. *Chrysostome* & sur la Chronique d'Alexandrie, comme il entreprend de le faire, a pris les autoritez qu'il allégue si à contre sens, qu'il ne produit plus que des Actes de sa façon. La preuve en est sensible. Ce fut S. Babylas, dit M. de *Tillemont*, " qui obligea l'Empereur " Philippe, &, selon quelques-uns, " l'Imperatrice sa femme, de se met- " tre le Samedi Saint l'an 244. au rang " des Pénitens, ne l'ayant pas voulu " recevoir d'une autre maniere dans " l'Eglise ". Les trois Auteurs citez à la marge ne permettent pas de soupçonner que la conformité entre eux ne soit entiere pour garantir la foi de cet Exposé. Eusebe cependant, qui a fourni ce qu'il y a d'essentiel pour le fait, ne nomme point la Ville où la chose est arrivée, ni l'Evêque à qui on l'attribuë : & *Baronius* a donné pour un sentiment universellement reçû, qu'il s'agissoit du Pape S. *Fabien*. Ajoûtez qu'il est fort contesté que l'Empereur *Philippe* ait jamais professé le Christianisme. A l'égard de S. *Chrysostome*, le Prince dont il parle, bien loin de demander à être admis dans l'Eglise,

ne s'y présentoit au contraire qu'en Tyran. C'étoit un furieux altéré du sang des Fidéles, qui ne faisoit luire à leurs yeux qu'une épée encore toute ensanglantée de celui de leurs freres. S. Chrysostome n'en dit pas le nom ; mais il indique manifestement l'Empereur *Dece*. Quant à la Chronique d'Alexandrie, elle s'écarte également de l'un & de l'autre. S. *Babylas*, suivant ce Texte, encourut la disgrace de l'Empereur *Philippe*, à cause des reproches qu'il lui fit sur le meurtre du jeune *Gordien* : & celle de l'Empereur *Dece*, à cause de l'insulte qu'il avoit faite à *Philippe*, en lui interdisant l'entrée dans l'Eglise. Voilà certainement des différences qui ne sont pas faciles à concilier. Un Critique du premier Ordre, comme M. de *Tillemont*, devoit se hazarder moins, & prévoir un peu mieux ce qui pouvoit un jour arriver du soin qu'on prendroit de collationner ses citations. Le P. *De Bosch*, y revient plus d'une fois, & ne tombe guéres à faux. C'est une Question entre les Sçavans, s'il y a eu deux Saints *Babylas*, Evêques d'Antioche, l'un marty-

risé sous *Dece*, & l'autre sous *Numerien :* mais elle est recente, selon notre Auteur, inconnuë avant le VII^e^. siécle ; & aucun Ancien n'a donné occasion de la former. On peut consulter avec une égale satisfaction, ce qui concerne la méprise d'Eusebe sur le tems de la déposition de *Paul* de Samosate ; la nomination du même Eusebe au Siége d'Antioche ; la prétenduë translation de S. Agrece à celui de Trêves ; le Schisme de Méléce ; l'Ordination de Maxime ; les menées sacriléges & la triple usurpation de Pierre, dit *Cnaphe*, ou le Foulon, parce qu'il en avoit exercé le métier dans le Monastere des Acémetes ; & quelques autres points d'érudition.

Comme les Maronites Catholiques qui habitent le Mont-Liban, ont un Métropolitain à qui ils attribuent la qualité de Patriarche d'Antioche ; le P. De *Bosch* a craint que cela ne causât quelque confusion : & il donne là-dessus l'éclaircissement qui convient. Quelqu'un a prétendu que Jean Maron, qui passe au moins pour le P. des Maronites dans la Profession de la Foi Orthodoxe, a rempli

lui-même le Siége d'Antioche, après Théophane mort en 685. Mais il n'y a aucun Monument qui en rende témoignage. M. Assemani juge plus probable, qu'il n'a été élevé à la dignité de Patriarche que par les seuls Evêques, qui avoient leur Jurisdiction dans le Païs des Mardaïtes, (ce sont les mêmes que les Maronites) & pour exercer l'autorité Patriarchale sur ce Païs-là seulement : c'est un district assez étendu. Il est sûr que les Patriarches Maronites ont toûjours été distinguez des Patriarches Grecs, Jacobites, & Nestoriens; & que par conséquent ce seroit une erreur de les incorporer dans la suite des Patriarches d'Antioche. On ne sçait point pourquoi ils en prennent le titre : si ce n'est que dans cet affreux desordre, où l'Hérésie d'abord, & ensuite le Schisme ont jetté l'Eglise d'Orient, ils ont cru que conservant seul la Foi prêchée & établie à Antioche par S. Pierre, ils avoient seuls droit de s'en dire les successeurs. Ils citent plusieurs Décrétales des Papes qui les maintiennent dans cette possession; & entre autres un Bref d'A-

drien VI^e^. donné en 1522. & adressé „ à notre vénérable Frere, Pierre Patriarche, assis sur le Siége d'Antioche „.

Il ne nous reste plus, pour laisser une Notion complette du Livre, que de rapporter les trois sortes de Listes, qui en sont le précis. Le premier chifre marque l'ordre de la succession entre les Evêques, qui ont porté le nom d'Evêques ou de Patriarches d'Antioche; le second, marque l'année de leur Ordination; & le troisiéme, le nombre des années qu'ils ont gouverné.

Liste Chronologique des Patriarches Grecs.

Ordre de la succession des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs noms.	*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
I. S. Pierre	33	7.
II. S. Evode	40	27.
III. S. Ignace	68	39.
IV. S. Hero	108	20.
V. Corneille	128	14.
VI. Eros	142	26.
VII. S. Théophile	168	13.
VIII. Maximin	176	13.

Ordre de la succession des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs noms.		*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
IX.	S Serapion	189	22.
X.	S. Asclépiade	211	6.
XI.	Philete	217	11.
XII.	Zebenne	228	9.
XIII.	S. Babylas	237	13.
XIV.	Fabius	250	2.
XV.	S. Demetrien	252	8.
XVI.	Paul de Samosate Héréfique.	260	10.
XVII.	S. Domne	270	3.
XVIII.	Timée	273	7.
XIX.	S Cyrille	280	20.
XX.	Tyran	300	13.
XXI.	Vital	313	6.
XXII.	S. Philogone	318	5.
XXIII.	Paulin I	323	1.
XXIV.	S. Eustathe	324	7.
XXV.	Paulin II.	331	6. mois.
XXVI	Eulale	331.	
XXVII.	Euphrone	332	1.
XXVIII.	Flacille	333	12.
XXIX.	Etienne I.	345	3.
XXX.	Leonce	348	9.
XXXI	Eudoxe	358	2.
XXXII.	Anien	359.	

Les huit derniers sont Ariens.

Ordre de la ſucceſſion des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs Noms.		*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
XXXIII.	S. Melece . .	361.	20.
	Euzoïus Arien.		
	Paulin III. . .	362.	26.
	pour les Euſtathiens ; Vittal pour les Apollinariſtes ; Dorothée pour les Ariens.		
XXXIV.	Flavien I. . . .	381.	23.
	Evagre	388.	4.
	pour les Euſtathiens.		
XXXV.	Porphyre . . .	404.	10.
XXXVI.	Alexandre I. .	413.	4.
XXXVII.	Theodoſe I. .	417.	12.
XXXVIII.	Jean I.	429.	13.
XXXIX.	Domne. II. .	442.	8.
XL.	Maxime , . .	450.	5.
XLI.	Baſile.	456.	2.
XLII	Acace	458.	1.
XLIII.	Martyre . . .	459.	12.
XLIV	Pierre le Foulon	471.	
	pour la premiere fois.		
XLV.	Julien	471.	5.
	Pierre le Foulon . . . ,	476.	
	pour la ſeconde fois.		
XLVI.	Jean II.	477.	3. mois.

Ordre de la ſucceſſion des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs Noms.		*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
XLVII.	S. Etienne II.	478	1.
XLVIII.	Etienne III.	479	3.
XLIX.	Calendion	482	4.
	Pierre le Foulon *pour la troiſiéme fois*	485	3.
L.	Pallade	488	10.
LI.	S. Flavien II.	499	13.
LII.	Severe Heres	512	6.
LIII	Paul II.	519	2.
LIV.	Euphraſe	521	5.
LV.	Ephrem	527	18.
LVI.	Domne III.	545	14.
LVII.	S. Anaſtaſe I. *pour la premiere fois.*	559	11.
LVIII.	Gregoire	570	23.
	Anaſtaſe I. *pour la ſeconde fois.*	593	6.
LIX.	S, Anaſtaſe II.	599	11.
LX.	Anaſtaſe III.	610	19.
LXI.	Athanaſe	629	10.
LXII.	Macedone	639	10.
LXIII.	George I.	650	4.
LXIV.	Macaire I.	654	27.

Les quatre derniers ſont Hérétiques.

Ordre de la ſucceſſion des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

	Leurs Noms.	*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
LXV.	Théophane	681	4.
LXVI.	Alexandre II.	685	2.
LXVII.	George II.	686	16.
LXVIII.	Etienne IV.	742	2.
LXIX.	Theophylacte	745	6.
LXX.	Théodore I.	751	22.
LXXI.	Théodoret I.	773	17.
LXXII.	Job	812	32.
LXXIII.	Nicolas	847	1.
LXXIV.	Etienne V.	870	21 jours.
LXXV.	Théodore II.	870	20.
LXXVI.	Simeon	893	11.
LXXVII.	Elie I.	904	27.
LXXVIII.	Théodoſe I.	935.	
LXXIX.	Théodoret II.		
LXXX.	Agapit I.		
LXXXI.	Chriſtophe. tué en 966.		
LXXXII.	Théodore III.	970.	
LXXXIII.	Agapit II.	976	12.
LXXXIV.	Jean III. au X^e^. & XI^e^. ſiécle.		
LXXXV.	Elie II. au XI^e^. ſiécle.		
LXXXVI.	George III. avant 1051.		

Ordre de la succession des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs Noms.	*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
LXXXVII.	Pierre III. . . 1051.	
LXXXVIII.	Théodore IV. vers . . . 1057.	
LXXXIX.	Théodose II.	
XC.	Emilien. vers . . . . . 1078.	
XCI.	Nicephore . . 1089. Maure. . .	
XCII.	Jean IV. *Il ceda son Siége aux Latins en* 1100.	

Quoique la contagion du Schisme ait infecté la plûpart des derniers Patriarches ; on doit entre autres à Jean IV. la justice de le reconnoître pour Catholique. Guillaume de Tyr en fait l'Eloge, comme d'un *véritable Confesseur* ; & un autre Ecrivain, comme d'un *Personnage très-recommendable & très-Chrétien.*

Liste des Patriarches Latins.

I. Bernard	1100 . . .	35.
II. Raoul I.	1136 . . .	6.
III. Aymeri	1142 . . .	45.

Ordre de la succession des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs Noms.	*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
IV. Raoul II.		
V. Pierre I. *étoit en* 1201. *mort en* 1208.		
VI. Pierre II.	1209	6.
VII. Raynier	1219	7. environ.
VIII. Albert	1226. *mort en* 1246.	
IX. Christien *mort en* 1268.		

Liste des Patriarches Jacobites.

I. Severe	518.	24.
Après sa fuite.		
II. Sergius	542.	3.
III. Paul le Noir	545.	23.
IV. Pierre	578.	22.
V. Julien I.	600.	4.
VI. Athanase I.	604.	35.
VII. Jean I.	639.	10.
VIII. Théodore I.	649.	16.
IX. Severe II.	665.	15.
X. Athanase II.	684.	3.
XI. Julien II.	687.	21.
XII. Elie	709.	14.

Octobre 1727.

Ordre de la succession des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs Noms.		*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
XIII.	Athanase III.	*724*	15.
XIV.	Jean II.	*740*	15.
XV.	Isaac	*755*	1.
XVI.	Athanase IV.	*755*	*environ.*
XVII.	George	*755*	35.
	ou bien	*759*	31.
XVIII.	Joseph	*790*	2.
XIX.	Cyriac	*793*	24.
XX.	Denis I.	818	27.
XXI.	Jean III.	846	27.
XXII.	Ignace I.	878	5.
XXIII.	Théodose	887	9.
XXIV.	Denis II.	897	12.
XXV.	Jean IV.	*910*	12.
XXVI.	Basile I.	*923*	11.
XXVII.	Jean V.	*936*	20.
XXVIII.	Jean VI.	*956.*	
XXIX.	Denis III.	*957*	3. ½.
XXX.	Abraham	*962*	1.
XXXI.	Jean VII.	*965*	20.
XXXII.	Athanase V.	*986*	16.
XXXIII.	Jean VIII.	1004	29.
XXXIV.	Denis IV.	1033	10.
XXXV.	Jean IX.	1049	9.
XXXVI.	Athanase VI.	1058	5. ½.
XXXVII.	Jean X.	1064	9.

Ordre de la succession des Evêques ou Patriarches d'Antioche.

Leurs Noms.		*Années de leur Ordination.*	*Nombre des années de leur Gouvernement.*
XXXVIII.	Basile II.	1074	1. $\frac{1}{2}$.
XXXIX.	Jean XI. a vécu sous les quatre suivans.		
XL.	Denis V.	1077	2.
XLI.	Jean XII.	1086	1. $\frac{1}{2}$.
XLII.	Denis VI.	1088	1.
XLIII.	Athanase VII. .	1090	38.
XLIV.	Jean XIII.	1130	8.
XLV.	Athanase VIII.	1138	27. $\frac{1}{2}$.
XLVI.	Michel I.	1166	33.
XLVII.	Athanase IX. .	1199	1.
XLVIII.	Michel II.	1200	7.
XLIX.	Jean XIV.	1208	14.
L.	Ignace II.	1222	31.
LI.	Denis VII. . . .	1253	8.
LII.	Jean XV.		
LIII.	Ignace III. . . .	1264	18.
LIV.	Ignace IV. . . .	1285	9.
LV.	Ignace V.	1293	39.

Il y a un supplément où la suite de ces Patriarches est continuée jusqu'à nos jours. Le dernier est . . . .
Ignace XXVII. compté pour le soixante & dix-septiéme Patriarche Jacobite.

ARTICLE LXXXVI.

TRAITE' DE LA GRAMMAIre Italienne, dédié à la Reine; par Monsieur l'Abbé Antonini. A Paris, chez Philippe Nicolas Lottin Imprimeur Libraire, ruë S. Jacques proche S. Ives, à la Vérité, 1726. in 12. pagg. 428. sans comprendre l'Epitre Dédicatoire, ni la Préface.

CE Traité n'est point l'Ouvrage de quelqu'un de ces Maîtres de Langues, ainsi que nous appellons un Maître d'Allemand, un Maître d'Anglois, un Maître de François, un Maître d'Italien. La plûpart de ces Maîtres ne sçavent guéres eux-mêmes la Langue qu'ils se mêlent d'apprendre aux autres. Pour posséder une Langue quelle qu'elle soit, sans en excepter la Langue naturelle, il faut être homme d'esprit, de goût, d'Etude, de Lettres; il faut encore avoir le génie propre à ce mérite particulier : comme l'avoient les Cicerons, les Jules Césars, les Terences : les Patrus, les Pelissons, les

Bouhours : les Dantes, les Bocaces, les Petrarques : les Tillotſons, les Drydens, les Rogers Leſtranges : Et ces qualitez qui manquent ordinairement au faiſeurs de Grammaires, ſe trouvent toutes réünies dans M. lAbbé *Antonini.* Cé n'eſt pas néanmoins que ſon *Traité*, quelque excellent qu'il ſoit, ne laiſſe rien à déſirer : il ne ſeroit point l'Ouvrage de l'eſprit humain, s'il étoit ſans aucun défaut. L'Auteur lui-même penſe comme nous ſur ce point ; lorſque parlant de ſa Grammaire, qui lui *a coûté bien du travail & bien du tems*, il dit dans ſa Préface : « l'on « n'auroit pas de nous ni de notre « Langue, une opinion fort avan- « tageuſe, ſi l'on en jugeoit par les « Grammaires qui en ont paru en « France juſqu'à préſent. Quand cel- « le-ci ne ſeroit pas dans ſa derniere « perfection, elle peut au moins en- « gager d'autres Ecrivains à nous en « donner une meilleure : & j'eſtime- « rai mon travail bien employé, & « mes peines bien recompenſées, ſi « elles peuvent la procurer ». Il y a une apparence de modeſtie à tout Au-

teur de parler de la ſorte ; mais quand il penſe alors comme il parle, ſa modeſtie eſt ſincere : & telle eſt celle de M. l'Abbé Antonini. En effet, pour perfectionner, s'il ſe peut, ſon Ouvrage ; il s'eſt adreſſé à deux célebres Académies, à l'Académie Françoiſe, & à l'Académie *della Cruſca* : à la premiere, pour s'inſtruire ſur notre Langue ; & à la ſeconde, pour ſe corriger ſur la ſienne propre, s'il arrivoit qu'il y eût failli. Mais les réponſes à ſes inſtances ne lui ſont venuës ni de la part de la France, ni de la part de l'Italie. Pour ſeconder donc les deſſeins mêmes de M. l'Abbé Antonini, & pour réveiller peut-être ſes deux Arbitres endormis ; nous lui propoſerons quelques difficultez ſur ſa Grammaire, tant à l'égard du François qu'à l'égard de l'Italien. Commençons par ſa Préface aſſez longue, mais encore plus ſçavante & plus critique ; autant que le ſujet qu'il traite, le comporte. Et d'abord nous déclarons que c'eſt dans la rigueur des régles, que nous examinons cette Préface, par rapport au François. Ainſi ce que nous y reprendrons, ne prouvera pas

qu'elle ne soit point bien écrite, mais seulement qu'elle pouvoit l'être mieux.

" Les plus sublimes & les plus no- " bles pensées ", dit notre ingénieux Auteur, " deviennent froides & in- " sipides, faute d'être exprimées *noble-* " *ment* : & quand elles manquent du " secours des graces & de l'éloquence, " elles ne touchent & ne persuadent " point *ordinairement* ". Ce sont des imperfections dans notre Langue que ces sortes de chûtes, qui ont le même son à la fin des périodes; *noblement*, & *ordinairement*; mais M. l'Abbé Antonini ne les a pas évitées, ces chûtes, pour sçavoir trop bien sa Langue naturelle qui est trop différente du François. Dans l'Italien les mêmes terminaisons reviennent souvent, dit le P. *Bouhours*, & font une rime perpétuelle, que notre prose n'admet point. " Le discours ", ajoûte-t'il, " est " quelquefois tout en *A*, & quelque- " fois tout en *O* : ou du moins les *O* " & les *A* se suivent de si près, qu'ils " étouffent le son des *J* & des *E*, qui, " de leur côté, font aussi en quelques " endroits une Musique assez mal- "

» plaiſante *ſelon nous*, &c ». En effet, M. *Antonini* dit encore dans la » même page : " comme Lucréce a » prétendu *vainement* nous le perſuader, c'eſt *certainement* un des plus » grands avantages, &c ». Le François n'évite pas ſeulement les rimes dans la chûte des périodes; il les évite encore dans le commencement & dans la ſuite du diſcours : & Vaugelas a fort bien remarqué, qu'il ne faut que deux ou trois mots qui ayent un même ſon, pour rendre une période vicieuſe. Mais la Langue Françoiſe ne ſe contente pas, dans la perfection où elle eſt, de rejetter les terminaiſons tout-à-fait ſemblables; elle ſe garde même de tout ce qui approche de la rime, & de ce qu'on appelle conſonances, comme *amertume* & *fortune*. En quoi elle a peu de rapport, non ſeulement avec la Langue Italienne, mais encore avec la Langue Latine, qui affecte quelquefois ces ſortes de rimes juſqu'à s'en faire une eſpece d'ornement, qu'elle met au nombre de ſes figures. Ainſi s'exprime le P. *Bouhours*, que nous citerons plus d'une fois, pour ſup-

pléer au défaut de l'Académie, qui n'a point répondu à M. l'Abbé *Antonini.* Page premiere : « La raiſon « ne ſe produit & ne ſe manifeſte *gué-* « *res mieux* que par la parole, qui « n'eſt autre choſe que l'image de nos « ſentimens, &c ». Ce *guéres mieux* eſt ce que nous appellons une conſtruction louche, obſcure, & qui laiſſe le ſens imparfait. *Guéres mieux* doit être précedé de la choſe miſe en comparaiſon avec celle qui ſuit ; par exemple : cet homme ne réüſſira guéres mieux dans la Robe que dans l'Epée.

Page premiere. « C'eſt vraiſem- « blablement ce qui a fait dire à un Sa- « ge de l'Antiquité, grand ami d'ail- « leurs du ſilence, que ceux qui n'a- « voient point l'uſage de la parole, « devoient être bannis des Républi- « ques & exclus du commerce des « hommes, pour vivre parmi les ani- « maux, auſquels ces défauts les ren- « doient preſque ſemblables, parce « qu'ils n'avoient point d'ame, ou que « du moins ils n'en pouvoient com- « muniquer les conceptions ». Sans doute qu'une période de cette éten-

duë a coûté beaucoup à ſon Auteur : il eſt étonnant qu'un Etranger comme lui, l'ait pouſſée ſi loin, & qu'il ne s'y trouve nul embarras, nulle ambiguité. Cependant, à dire le vrai, ces longues périodes conformes au génie de la Langue Italienne, ſont abſolument contraires à celui de la nôtre. La briéveté lui plaît, dit le P. *Bouhours* ; & c'eſt pour cela qu'elle ne ſçauroit ſupporter les périodes qui ſont trop longues, les épithétes qui ne ſont point néceſſaires, les purs ſynonimes qui n'ajoûtent rien au ſens, & qui ne ſervent qu'à remplir le nombre. Rien ne lui eſt plus naturel qu'une briéveté raiſonnable. Et cela eſt fondé en quelque façon ſur notre humeur : car le langage ſuit d'ordinaire la diſpoſition des eſprits ; & chaque Nation a toûjours parlé ſelon ſon génie. Les autres Langues ne s'accommodent guéres d'un ſtile coupé. Parmi les Italiens, le Malvezzi, qui a une maniere d'écrire conciſe & ſententieuſe, n'écrit pas ſelon les régles de l'Académie *della Cruſca* : mais parmi nous, ceux qui écrivent le mieux, ont un ſtile également ſerré & poli :

ils joignent dans le François la pureté de César, & la fermeté de Tacite.

Page troisiéme. " Ce sont les secrets les délicatesses, qui en font le prix & le mérite, & qui sont aussi difficiles, que les premieres connoissances & les plus nécessaires en sont aisées », &c. Pour faire sentir les deux ou trois petits défauts de cette période, le plus court est de lui donner sa forme selon nos régles: ce sont les secrets & les délicatesses de ces mêmes Langues, qui en font le prix & le mérite; & ces secrets, ces délicatesses, sont aussi difficiles, que les premieres & les plus nécessaires connoissances en sont aisées. Le propre caractere de notre Langue, est une certaine clarté que les autres Langues n'ont point. Il n'y a rien de plus opposé au stile de nos bons Ecrivains, que les phrases embarrassées, les façons de parler ambiguës; le mauvais arrangement des mots, lorsqu'on ne garde pas l'ordre naturel. Car cette construction réguliére que nous observons, ne contribuë pas peu à la netteté & à la clarté du discours. C'est encore pour l'amour de cette netteté

& de cette clarté, que notre Langue répete quelquefois les mêmes mots ; qu'elle n'oublie jamais les articles qui ôtent l'équivoque & qui déterminent le sens.

Page cinquiéme. « Les Lombards ne » voulurent pas en user de même que » les Gots. Ceux-ci *s'assujettissent* vo» lontairement à toutes les Coûtu» mes des Romains : ils apprirent la Langue Latine », &c. Il faut ; *s'assujettirent* volontairement, & non pas *s'assujettissent*, qui est au présent du Verbe s'assujettir. Dans la même page. « Des manieres de parler » tirées sans aucun changement de » cette Langue ». Sans aucun changement est ici une transposition que l'exactitude & la netteté du François ne permettent point : des manieres de parler tirées de cette Langue sans aucun changement. Il faut avoüer, dit le P. *Bouhours*, que les transpositions sont un étrange embarras dans les autres Langues. L'obscurité de leurs Auteurs vient de-là en partie : on a souvent de la peine à en démêler le sens, parce que le sens & les paroles ne s'accordent pas.

Page ſeptiéme. “ Comme ils é- “
toient tous trois de la partie d'Ita- “
lie, que nous nommons *Toſcane*; “
de-là vient que la Langue, qui, “
dans le commencement ſe nomma “
vulgaire, parce que c'eſt celle que “
le *vulgaire*, c'eſt-à-dire, le Peuple “
parloit; & enſuite Italienne, par- “
ce que par la ſuite des tems, elle ſe “
répandit dans toute l'Italie: de-là “
vient, dis-je, que cette Langue prit “
enfin le nom de Langue Toſcane, “
parce que ce fut en Toſcane qu'on “
la parla le mieux & le plus délicate- “
ment ”. Et à la page vingt-deuxié- “
me. “ J'ai encore ſuivi le ſentiment “
de pluſieurs de mes amis, qui m'ont “
aidé fort obligeamment. En ce “
point, comme dans tout le reſte de “
la Grammaire; & auſquels je recon- “
nois être redevable d'une grande “
partie de ce qu'elle contient de bon; “
& ſous les auſpices deſquels je “
prends la liberté de la mettre au “
jour ”.

Voyons ſur la nature de ces périodes, le ſentiment de tous nos Maîtres, dont le P. *Bouhors* eſt l'organe dans ſon Entretien ſur la Langue

Françoise. Ces Solitaires (les Ecrivains de Port Royal) qui ont tant écrit depuis vingt ans, ne peuvent pas être accusez de Laconisme : ils aiment naturellement les discours vastes : les longues parenthèses leur plaisent beaucoup : les grandes périodes, & surtout celles qui par leur grandeur excessive, suffoquent ceux qui les prononcent, comme parle un Auteur Grec, sont tout-à-fait de leur goût. La belle vie de l'Archevêque de Brague commence par une période démesurée : il faut avoir de bons poulmons pour la lire tout d'une haleine, & une grande attention pour la comprendre la premiere fois qu'on la lit. Et en effet, l'obscurité devient presque inévitable dans le François aussibien que dans les autres Langues, lorsque les périodes ont les défauts que nous venons de nommer.

» Page huitiéme. " Le peu que j'en » ai dit me paroît suffisant ». Notre prose n'admet point de vers. Page dixiéme : " Je l'ai fait pour obéïr à » une personne dont je m'estime ho- » noré de recevoir les ordres : heureux » de pouvoir les exécuter ; & à qui je

souhaiterois être en état de marquer "
mieux, & d'une maniere plus écla- "
tante, la juste ambition que j'ai de "
lui plaire ». *Et à qui* est trop éloigné, la construction devient embarrassée par cette parenthèse " : Heu- "
reux de pouvoir les exécuter ». *De marquer mieux & d'une maniere plus éclatante*; c'est ce que nous appellons communément phrases. Au même endroit : " On juge du génie des "
Peuples par la qualité de leur langa- "
ge, » &c. *La qualité du langage* ne se dit point. La même : " L'on n'au- "
roit pas ». *On* est plus usité que *L'on* au commencement de la phrase : Ce *L'on* où il est placé a je ne sçai quoi de précieux & d'affecté, qu'un goût délicat n'approuve pas. Page onziéme : " Le dernier motif qui m'y a "
porté ». Ce, *qui m'y a porté* n'est point intelligible; il faut reprendre la page & demie qui le précede, pour concevoir la pensée que voici : Le dernier motif *qui ma engagé à composer une nouvelle Grammaire Italienne, est mon propre avantage*. Page douziéme :
" J'ai cru que je les approfondirois "
encore & m'y perfectionnerois da- "

» vatage, » &c. Dans l'exactitude, *encore* & *davantage* ne doivent point être ici séparez: J'ai cru que je les approfondirois, & que je m'y perfectionnerois encore davantage. Dans la même page : « Je me contenterai » d'en toucher quelque chose seulement. La premiere chose qui la doit » faire estimer, » &c. Ce *quelque chose* immédiatement suivi de *la premiere chose*, est une négligence, une faute d'attention, qu'un Lecteur capable lui-même de la faire, ne pardonne pas dans autrui. Page quatorziéme : « Douze espéces différentes, qui » ont chacune son nom propre & par- » ticulier, » &c. Ce n'est point du pronom *son*, c'est du pronom *leur* qu'il faut se servir dans cette phrase; douze espéces différentes, qui ont chacune *leur* nom propre & particulier. Page quinziéme : « Elle n'est » point sujette à produire aucun dé- » goût ». Nous dirions : Elle n'est sujette à produire aucun dégoût; si cependant cette maniere même de parler est Françoise. *Ibidem* : « Si une » expression n'a pas frappé, une au- » tre enfin produit son effet, & em-

porte le conſentement & l'approba- "
tion" ". Emporter le conſentement & l'approbation, eſt ici une expreſſion forcée; & d'ailleurs ce n'eſt point un terme plûtôt qu'un autre, mais un raiſonnement, une preuve, qui *emporte le conſentement & l'approbation*, pour uſer des paroles mêmes de notre Auteur.

Voici encore une période exceſſivement longue & bien contraire au génie de notre Langue qui aime la préciſion, parce qu'elle craint l'apparence même de l'obſcurité. Page ſeiziéme : " & bien que l'on porte en "
Italie les égards & les reſpects pour "
les Dames, au-delà de ce qu'on fait "
par tout ailleurs; la complaiſance "
pour elle ne va pourtant point juſ- "
qu'à leur donner aucun droit ſur la "
Langue : & ſi quelque jeune perſon- "
ne a inventé ou jetté par hazard une "
expreſſion nouvelle; quelque eſprit "
& quelque agrément qu'elle ait, ce- "
la ne ſuffit point pour la faire rece- "
voir, & lui donner cours & l'au- "
toriſer, comme il arrive ſouvent "
chez d'autres Nations, non ſeule- "
ment ſans raiſon, mais ſouvent con- "

„ tre la raiſon même „. Cette période pouvoit être aiſement diviſée en trois ou quatre phraſes, leſquelles auroient encore eu chacune leur étenduë raiſonnable. Ce partage eût répandu de la clarté ſur tout le diſcours.

Diſons maintenant quelque choſe des prérogatives de la Langue Italienne. La premiere eſt ſa conſtance & ſon *invariabilité*; c'eſt l'expreſſion de M. l'Abbé Antonini. L'Italien, dit-il, eſt une Langue morte; en ce que nous tirons ſes régles, & même tous les mots qui la compoſent, d'anciens Auteurs. Ces Auteurs ſont *Dantes Aligieri*, *Jean Boccace*, & *François Petrarque*; tous trois preſque Contemporains, auſquels l'Italien eſt redevable de ſes accroiſſemens & de ſa perfection. L'Italien, réprend Monſieur Antonini, eſt une Langue vivante; en ce que nous la parlons encore aujourd'hui, & telle qu'on la parloit autrefois. Si dans quelque ſiécle, ajoûte-t'il, elle a ſouffert quelque altération; ç'a été plûtôt un goût différent de penſer, qu'un changement de phraſes & de mots. On ne ſçauroit

diſputer à l'Italien, d'avoir été une Langue toute faite preſque dès ſa naiſſance. Mais eſt-ce un avantage, eſt-ce un éloge pour l'Italien, que cette perfection ſi prompte? Les Langues, comme toutes les autres choſes humaines, ont leur naiſſance, leur progrès, & enfin leur perfection: leur naiſſance ne demande pas beaucoup de tems, & encore moins lorſqu'elles ſont des corruptions d'une autre Langue, ainſi que l'Italien en eſt une du Latin. Mais les progrès & la perfection d'une Langue ne peuvent guéres être le fruit d'un court eſpace de tems, l'Ouvrage bruſque de trois Auteurs *preſque Contemporains.* Il faut, dans le cours ordinaire, des ſucceſſeurs de ces premiers hommes, pour travailler à l'accroiſſement, à la pureté, à toutes les qualitez de cette même Langue. Sans cela, la perfection ne paroîtra pas un titre aſſez ſûr, pour convenir *qu'il en eſt peu qui lui ſoient préférables.* Les Ouvrages qui ſont le plûtôt achevez, ne ſont pas les plus parfaits: la Nature employe des ſiécles entiers à former l'or & les pierres précieuſes. La Langue Grecque &

la Langue Latine n'ont-elles pas eu leurs différens âges? N'ont-elles pas éprouvé long-tems les foiblesses de l'enfance, avant que d'être dans leur maturité & dans leur force? Elles ne sont arrivées à la perfection, qu'après avoir souffert mille changemens dans leurs mots & dans leurs phrases.

Pour ce qui est de la *constance* de la Langue Italienne; ou bien c'est un paradoxe, ou bien nous ne prenons pas assez sur ce point la pensée de M. l'Abbé Antonini. « La Langue Espagnole & la Langue Italienne », dit le Pere *Bouhours*, « parvinrent » en peu de tems au comble de leur » perfection : mais aussi, bien-loin de » se purifier toûjours de plus en plus, » elles se sont gâtées peu-à-peu ; ou » du moins elles sont déchûës de leur » premiere pureté : de sorte qu'elles » ne sont pas si pures présentement, » qu'elles étoient aux siecles passez.... » Je connois peu d'Auteurs de de-là » les monts, qui vaillent les *Villani*, » les *Petrarques* & les *Bocaces*. Ce» la vient apparemment de ce que les » choses qui acquiérent bien-tôt leur

perfection, tombent bien-tôt en « décadence : ainsi les fruits avancez « ne sont pas de garde ». Mais, sans l'appui d'une autorité de ce poids, la décadence, ou, si on l'aime mieux, l'instabilité de la Langue Italienne n'est pas fort difficile à connoître : il ne faut pour cela que comparer les Auteurs anciens de cette nation avec les nouveaux : bien plus, il ne faut même que s'en rapporter à M. l'Abbé *Antonini.* « J'ai remarqué », dit-il, « les différences entre l'usage an- « cien & le Moderne : car quoiqu'il « y en ait un très-petit nombre, il est « pourtant nécessaire de les connoî- « tre, afin de pouvoir lire nos anciens « Auteurs, qui sont, sans contredit, « les meilleurs & les plus estimables ». Nous ajoûterons seulement à ce Texte, que les différences entre l'ancien usage & le moderne, sont en assez grand nombre, pour montrer que l'Italien n'est pas aujourd'hui ce qu'il étoit autrefois.

Notre Illustre Auteur passe de la constance & de l'invariabilité à l'*abondance* & à la *richesse* de la Langue Italienne. Cette Langue est une fois

plus riche, dit-il, que la Langue Latine, & plus abondante même que la Grecque. Il apporte un exemple qui sert de preuve à cette richesse immense : pour exprimer en Latin un *clou*, quelque grand, ou quelque petit qu'il soit, quelque forme qu'il ait ; il n'y a dans la Langue de l'ancienne Rome que le mot *Clavus* & ΗΛΟΖ dans le Grec : au lieu que l'Italien compte & exprime différemment douze espéces différentes de cloux. Que dirai je de nos diminutifs & de nos augmentatifs, continuë-t'il ? Jusqu'où ne portons-nous pas nos idées par ce moyen? Mais comme les diminutifs ne sont guéres de notre goût ; pour en faire connoître le prix, il observe que les Poëtes Latins, après les Grecs, les ont souvent employez ; & entre autres le délicat & l'élegant Catulle : *ut solatiolum sui doloris*, &c.

On ne sçauroit se dispenser de croire M. l'Abbé *Antonini* sur cette abondance de mots au-dessus des Langues mêmes les plus fertiles : il les a supputez, ces mots, avec une grande exactitude à ce qui paroît, & nous supposons volontiers que son compte

n'eſt pas ſujet à reviſion ; du moins ce ne ſera pas nous qui la ferons. « Notre Langue », dit il, « eſt une fois plus riche que la Langue Latine, & plus abondante même que la Grecque. Celle-ci ne contient que trente-deux mille mots ; & avant que l'excellent Dictionnaire *della Cruſca* eût paru pour la premiere fois, l'on en comptoit dans la nôtre juſqu'à trente huit mille ». C'eſt après ce dénombrement prècis, que vient l'exemple des douze eſpéces de *clou*, leſquels ont chacun leur nom propre dans l'Italien. Cependant n'y a-t'il rien à rabattre de ces richeſſes ſur le nombre des diminutifs ? Ce nombre ne laiſſe pas de monter bien haut. Sans doute que les Grecs & les Latins ont eu leurs diminutifs, que les François mêmes, bien qu'ils ne les aiment guéres, les employent pourtant quelquefois. Mais il n'eſt pas douteux que ceux-ci & leurs prédéceſſeurs réünis, ne pourroient tous enſemble fournir autant de diminutifs, qu'il s'en trouve dans la ſeule Langue Italienne : *Dottoretto*, *dottorino*, *Dottorello dottoruzzo* : *Vecchi-*

no, *Vecchietto*, *Vecchiettino*, *Vecchiuzzo*, *Vecchiarello*; quatre d'une part, & cinq de l'autre. Cela doit-il s'appeller des richeſſes? Jugeons-en ſur les ſeules régles certaines que nous ayons: ces régles, ce ſont les Langues les plus parfaites, ce ſont les modéles des Langues de l'Europe, leſquelles ſont plus en honneur. Pourquoi les Grecs & les Latins, & les François à leur exemple, ſont-ils pauvres de diminutifs en comparaiſon des Auteurs Italiens? Les premiers manquoient-ils d'invention pour égaler en ce point, pour ſurpaſſer même de beaucoup les derniers? Non certainement: ſuivons donc ces fondateurs du bon goût dans tous les genres de Litterature: il ne nous reſte plus après eux, que le mérite de leur devenir ſemblables, s'il eſt poſſible. D'ailleurs, l'*abondance* n'eſt pas toûjours la marque de la perfection des Langues. Elles s'enrichiſſent, dit un judicieux Critique, à meſure qu'elles ſe corrompent, ſi leur richeſſe conſiſte préciſément dans la multitude des mots .... Ainſi, à meſurer la richeſſe de la Langue Latine par le nombre des locu-

tions, elle étoit plus riche sous *Domitien* & sous *Trajan*, que sous les premiers Empereurs. Mais en étoit-elle plus parfaite? C'est ce que personne ne dira. La Langue Françoise est-elle aujourd'hui plus pauvre, plus imparfaite qu'autrefois; parce qu'elle a reprouvé tant de mots, dont se servoient nos devanciers? Au tems du bon homme *Henri Etienne*, le seul mot Latin *Avarus*, s'exprimoit en douze ou quinze mots François différens: *Avare, Avaricieux, échars, taquin, tenant, chiche, chiche-vilain, pince-maille, racle-denare, serre-denier, pleure-pain, pleure-miette, &c.* Si la Langue Françoise n'étoit riche que de la sorte, ce seroit une pauvre Langue: cela s'appelle étaler des haillons, dit le P. *Bouhours* ..... On n'est pas moins riche pour avoir tout son bien en pierreries, ajoûte-t'il; & à mon avis, ce n'est pas une marque d'indigence, que de s'être défait d'une infinité de choses inutiles & embarrassantes.

Nous passons sous silence plusieurs prérogatives de la Langue Italienne, que M. l'Abbé *Antonini* supprime

lui-même, pour venir à la méthode qu'il a ſuivie dans ſon *Traité*. Il y diviſe les parties d'Oraiſon en huit, ainſi que font la plûpart des Grammairiens. Il dit ſur chacune d'elles tout ce qu'on peut dire. Il marque enſuite les différences entre l'uſage ancien & le moderne, afin que l'on puiſſe entendre les anciens Auteurs. Enfin, il montre les différences qu'il y a quant à la Grammaire entre la Proſe & les Vers, Ces différences ſont en très-grand nombre, & il eſt abſolument néceſſaire de les connoître : ſans cela les Etrangers & bien des Italiens mêmes, dit notre ſçavant Grammairien, *ne pourroient goûter la choſe dans laquelle notre Langue a le plus excellé, je veux dire, la Poëſie.* On remarquera ici que l'Italien n'eſt pas auſſi facile qu'on ſe l'imagine communément : un homme de Lettres qui en ſçait une partie, devine aiſément le reſte, dit-on avec un petit air de mépris. Mais ceci n'eſt point vrai, du moins par rapport à la Poëſie Italienne. Pour en comprendre, ne diſons pas ſeulement les beautez, diſons le ſens même; il faut

entendre parfaitement la Langue : & l'on ne parvient à cette perfection que par une étude ſérieuſe. Nous connoiſſons des gens de Lettres & de beaucoup d'eſprit, leſquels prétendoient avec une legere teinture de l'Italien, pénétrer toute la force & toutes les graces des Poëmes composez en cette Langue : mais à l'épreuve il s'eſt trouvé que très-ſouvent ils prêtoient à un Auteur leurs propres penſées, & que par-là ils le dégradoient. Ainſi, quand la Grammaire de M. l'Abbé *Antonini* ne ſurpaſſeroit celle de *Veneroni* que par rapport à la Poëſie Italienne, elle lui ſeroit infiniment préférable; elle ſeroit d'une extrême utilité pour tous ceux qui veulent lire les Poëtes. Cependant, pour aider encore plus les Lecteurs, M. l'Abbé *Antonini* eût dû, ce ſemble, leur traduire la plûpart des endroits des Poëtes qu'il cite : il s'en rapporte ſur ce point à *quelque perſonne exacte*; mais qui pourroit s'en acquitter mieux que lui? Il a puiſé dans les ſources mêmes : il connoît tout le ſens d'un Auteur par le ſujet dont il s'agit, par ce qui précede, par ce qui ſuit. Sa Gram-

maire est trop bien écrite, pour qu'il ait justement appréhendé de ne pas réüssir dans la traduction de ces Passages choisis, & sur tout de ceux qui servent à discerner le stile Prosaïque du Langage Poëtique. C'est encore eu égard à la maniere d'écrire, qu'on ne sçauroit ôter à notre Auteur l'avantage sur *Veneroni* : celui-ci semble presque un Etranger; & l'on prendroit le premier pour un François, principalement dans son *Traité* même, beaucoup plus exact & plus correct que le *Préliminaire*. Nous pourrons revenir encore au parallele des deux Grammaires, & parler plus à fond de celle de M. l'Abbé *Antonini*.

Article LXXXVII.

HISTOIRE DES CHEVALIERS Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, appellez depuis Chevaliers de Rhodes, & aujourd'hui Chevaliers de Malthe. Par M. l'Abbé de Vertot de l'Académie des Belles Lettres, Secretaire des Commandemens de feuë S. A. S. Madame la Duchesse d'Orléans, & Commandeur de Santeni. 3e. Edition, cinq Tomes in 12. Premier, pagg. 608. sans l'Epitre Dédicatoire & la Préface. Second, pagg. 502. Troisiéme, pagg. 563. Quatriéme, pagg. 540. Cinquiéme pagg. 514. A Paris, chez Jean Desaint: ruë Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. 1727.

VOilà en moins d'une année plusieurs Editions de l'Histoire de Malthe. Cela seul vaut le plus bel éloge. La premiere & la seconde Edition parurent vers la fin de 1726. l'une *in* 4°. en quatre Tomes, ornée de 77. planches, & enrichie d'Actes particuliers de Familles, de Preu-

ves Latines, & de Listes des Chevaliers : l'autre *in* 12. destituée de ces ornemens & de ces Preuves : la troisiéme est de même forme que la seconde, & lui ressemble parfaitement en tout. Il seroit à souhaiter que cette seconde ou troisiéme ne fût pas si différente de l'*in* 4°. qui est une des belles choses qu'on voye depuis assez longtems à Paris, en fait d'Impression & de gravûre.

La réputation de l'Auteur, & la maniere dont son Ouvrage a été reçû du Public, nous dispenseront d'entrer dans un trop grand détail. Il suffira de bien marquer le caractere de cette Histoire, & le génie de son Auteur. Car la même main qui nous a tracé les *Révolutions de la République Romaine* & de quelques autres Etats, a sçû manier bien differemment un sujet si différent de ceux qu'elle avoit déja touchez. Il ne s'agissoit plus de choisir la fleur des Evenemens, & de laisser à part ce qui n'étoit pas susceptible de graces. Il a fallu conduire pas à pas le Lecteur dans le dedale d'un Ordre Religieux & Militaire, dont les divers âges

n'ont pas donné à l'Hiſtorien une matiere également riche & féconde. D'un côté, la fidélité dûë à l'Hiſtoire générale d'un corps auſſi reſpectable que celui des Chevaliers de Malthe : de l'autre, la difficulté de lier & d'aſſortir tant de parties ſi peu proportionnées, pour en faire un tout intéreſſant, ont dû coûter bien des Méditations, afin d'éviter ou la ſechereſſe d'une atttention trop ſcrupuleuſe à ne rien omettre, ou l'embarras des omiſſions affectées en faveur des morceaux brillans. C'eſt ce qu'a fait M. l'Abbé *de Vertot* par le moyen d'un arrangement judicieux, & revêtu des agrémens qui ſont particuliers à ſa façon de penſer & d'écrire.

Son Ouvrage eſt diviſé en 15. Livres, dont 13. ſont, à proprement parler, le Corps de l'Hiſtoire, depuis le premier commencement de l'Orde & au-delà, juſqu'à la défaite des Turcs au dernier Siége de Malthe. M l'Abbé *de Vertot* a cru devoit finir à cet évenement, ainſi que les Hiſtoriens de l'Ordre ſes prédéceſſeurs. Il ſupplée au reſte par un 14^e^. Livre,

qui contient dés Faſtes depuis 1568. juſqu'à 1725. Le Livre quinziéme eſt un Traité ſuivi & complet du Gouvernement de l'Ordre de Malthe.

Dès l'entrée, l'Auteur a jugé à propos de remonter fort loin, & de préparer par un grand Frontiſpice l'eſprit de ſes Lecteurs, à entrer dans le ſanctuaire, où naquit un Ordre conſacré à la ſûreté des Lieux Saints. L'Etat de l'Aſie, la Révolution de l'Empire des Grecs, la Naiſſance & le progrès rapide de la Secte Mahometane depuis ſon artificieux fondateur juſqu'aux Califes, aux Sarrazins, aux Turcomans, qui ſe détruiſirent ſucceſſivement, mais toûjours au profit du Mahometiſme; enfin, l'étrange ſituation des Saints Lieux proſtituez à l'avarice ou à la fureur de ces flots d'Infidéles: voilà les ſcénes qui précédent & qui accompagnent le berceau de cet Ordre né dans le ſein de l'Infidélité, pour ſervir de digue contre ſes efforts, & de boulevart aux Chrétiens.

Vers le milieu du onziéme ſiécle on voit s'élever les deux Hoſpices de

S. Jean & de la Magdeleine ; legere ébauche de ce grand Corps, mais conforme à la Naiſſance des plus puiſſans Etats, qui tous ont eu d'aſſez foibles commencemens. Auſſi par un autre trait de reſſemblance avec eux, cet Ordre naiſſant eſſuya-t'il bien des bouraſques : mais à leur exemple il ſe fortifia par les revers, & ſes accroiſſemens furent enſuite ſi prompts, qu'en peu d'années un ſimple Hôpital devint plus riche que des Etats conſidérables.

L'eſprit de l'Ordre en ſe développant ſe multiplia : il ſe partagea en trois Profeſſions ; qu'il trouva le ſecret d'accorder, tout incompatibles qu'elles paroiſſent. Hoſpitalier, homme de Guerre, & Religieux, ce fut la triple fonction d'un Chevalier de Saint Jean de Jeruſalem. Dévot aux pieds des Autels, charitable dans le ſervice des Pelerins, terrible aux combats, revêtu tour à tour de l'habit Régulier & de la côte d'armes ; profane & ſéculier au-dehors, ſans ceſſer d'être Religieux : tel étoit un Chevalier des premiers tems. Ce fut, dit-on, ſous *Raymond Dupuy*, que

l'Ordre commença de prendre la forme qu'il conserve encore aujourd'hui dans la distinction des Chevaliers, des Chapelains & des Freres Servans.

On voit agir dès-lors ces braves Chevaliers dans plusieurs Expéditions Militaires, où le succès suivoit d'ordinaire l'entreprise, où au moins la bravoure tenoit lieu de succès. On voit naître par maniere de digression le nouvel Ordre des Templiers, dont la ruïne fait dans la suite un Episode intéressant de cette Histoire. Ces sortes d'Episodes quoique fréquens & souvent un peu étendus, ont été employez, sans doute, pour nourrir une Histoire, dont plusieurs intervalles se trouvent dénuez de faits capables de produire cette variété & cette liaison si cheries des bons Historiens. L'Auteur se passe de matiere étrangere, quand celle qu'il traite devient une source propre à remplir toute l'attente des Lecteurs. C'est pour cette raison que nous insistons peu sur tout ce qui regarde la situation de l'Ordre dans la Terre Sainte. La fortune des Chevaliers suivit celle des Croisez,

dont ils étoient l'ame. On ſçait la deſtinée des premieres Croiſades. Les Chrétiens furent enfin chaſſez de S. Jean d'Acre; & les Chevaliers contraints de porter leurs débris dans un azile paſſager, ſe retirerent en Chypre. Tous ces évenemens font le ſujet du premier Tome de cette Edition, & l'on peut les regarder comme le premier âge de l'Ordre dont nous parlons, ſous le Magiſtere de 21. Grands Maîtres, à commencer par *Raymond*, qui, le premier porta ce tître ſi relevé depuis par la Souveraineté.

Le ſecond âge, eſt celui des Chevaliers à Rhodes. L'Ordre fut redevable de ce changement de nom & de fortune à *Foulques de Villaret.* Il conçût le projet de conquerir cette Iſle, & il eut le bonheur de l'exécuter. C'eſt par cette importante Conquête que l'Ordre parut renaître de ſes cendres, & ſe métamorphoſer en une République Souveraine, capable de donner des loix aux Infidéles, & de ſervir de rempart aux Princes Chrétiens. Ce petit Etat tout couvert de gloire, enrichi des biens des Templiers, & d'une Iſle fertile, s'accrut

encore par de nouvelles entreprises. Mais, comme l'Auteur l'observe judicieusement ; « ces différentes sortes » de richesses si avantageuses dans » un Etat Séculier, affoiblirent insensiblement un Ordre Religieux. » Sa Puissance temporelle poussée » trop loin, causa depuis sa foiblesse ». Et, ce qui est étonnant, c'est que l'exemple tout récent des Templiers n'empêcha pas qu'en héritant de leurs biens, il ne prît une partie de leur luxe, comme si, pour des Religieux, le vice étoit inséparable d'une trop grande prospérité. Mais telle est la condition humaine. Tout s'altere jusqu'à la vertu, & la vertu plûtôt que tout le reste. On commence à voir cet Ordre s'écarter de sa premiere pureté, par des changemens presque aussi subits que sa fortune. La division, l'intérêt, l'ambition, suivent le luxe. *Villaret* même un peu enyvré de son bonheur, donne lieu à un relâchement si funeste : il en devient la victime ; & il se voit contraint de couvrir la honte d'une déposition forcée par un renoncement volontaire en apparence & nécessaire en effet.

Ce fut sous son successeur qu'on divisa, dit-on, le Corps de l'Ordre extrêmement multiplié, en différentes *Langues* ou Nations, & qu'on attacha à chaque Langue des Dignitez particulieres, & des *Commanderies* partagées entre les Prieurez d'où elles dépendoient. On lit avec plaisir le détail de toutes ces Dignitez, & tout ce qui concerne le Gouvernement intérieur de l'Ordre, dans le Traité qui porte le nom de quinziéme Livre. M. l'Abbé *de Vertot*, pour en rappeller l'idée entiere, a mis ce *Traité* à la fin de son Histoire, où tout cela ne pouvoit manquer d'être noyé & confondu. Car bien que la tenuë des Chapitres, & leurs Statuts, en soient des morceaux considérables, ce sont toutefois les moins brillans; & il étoit impossible que dans un Ordre Religieux & Guerrier, le Soldat ne fournît plus de traits à l'Histoire que le Religieux. Ce n'est pas que les intrigues de la Politique, qui influent presque toûjours dans un vaste Corps, quelque saint qu'on le suppose, ne donnent souvent une ample matiere à l'Auteur. Il les traite fort au long,

& en Hiſtorien deſintéreſſé, b'âmant ce qui lui paroît blâmable, & ne juſtifiant que ce qu'il a ſenti que le Public juſtifieroit avec lui. Telles ſont, outre l'affaire de *Villaret*, celles de quelques Prétendans à la Grand' Maîtriſe. L'ambition fit ſouvent joüer bien des reſſorts plus que Séculiers, pour arriver à un rang, qui avoit l'air d'une Couronne. C'eſt dans ces conjonctures, & dans quelques autres ſemblables, qu'on vit quelques Chavaliers contre Chevaliers, *& parens contre parens*; ſinon *diſputer pour le choix des Tyrans*, du moins s'entredétruire pour le dévenir. Les perſécutions ſuſcitées contre l'Ordre ſont encore de ce genre. Car on voit ce Corps ſi floriſſant recevoir de grandes ſecouſſes, ſoit par des Puiſſances Etrangeres, ſoit par des mains domeſtiques, & reprendre tour à tour tantôt un air de relâchement mondain, tantôt une ſéverité nouvelle, ſans que jamais il perde entiérement, ni ſon antique vertu, ni l'eſprit du monde qui s'y étoit gliſſé.

Cependant, ſa gloire & ſes richeſſes s'augmentoient tous les jours.

Quantité d'actions de bravoure rendoient ſon nom formidable aux Mahometans & cher aux Chrétiens. L'Ordre en effet a tant fait pleurer de pertes aux uns, & rendu tant de ſervices aux autres, que loin de pouvoir en faire ici la Liſte, nous ne pouvons qu'obſerver en paſſant, avec combien d'art M. l'Abbé *de Vertot* a entre-mêlé ces recits de divers autres évenemens pour ne rien omettre, & pour fixer toûjours l'attention au général de l'Hiſtoire. Ce qu'il y a de plus frapant, c'eſt ſans contredit les trois Siéges de *Rhodes*. Le premier, ſous *Villaret* dura peu. Le ſecond, ſous le Grand Maître *d'Aubuſſon* nous étale une foule d'actions éclatantes, déja connuës en partie par l'Hiſtoire que nous en a donnée le P. *Bouhours*. M. l'Abbé *de Vertot* y développe fort au long, & d'une maniere très-touchante, les malheurs de l'infortuné *Zizim*, troiſiéme fils de Mahomet II. Et pour donner une preuve de ſon *impartialité*, en traitant une affaire ſi délicate, il expoſe dans une *Diſſertation* la route qu'il a cru devoir tenir ſur les lumieres de deux Auteurs

contemporains, très difficiles à concilier.

Villiers de l'*Isle-Adam*, cet autre Héros de l'Ordre, soutint le troisiéme Siége, & perdit l'Isle de Rhodes, plus glorieux par cette perte même, après de si grands efforts de courage & de génie, que ne le furent ni *Villaret* en la conquérant, ni *d'Aubusson* en la sauvant. Rien n'attache plus, ce semble, que la comparaison qu'on fait naturellement, & sans presque y penser, entre tant de Grands Hommes que l'Auteur fait paroître les uns après les autres sur la scéne. Mais un Héros malheureux paroît avoir quelque chose de plus grand encore que les autres, supposât-on tout le reste égal. Au goût des Connoisseurs d'Héroïsme le Grand-Maître *Villiers de l'Isle-Adam* ne serat-il point plus Héros malgré ses disgraces & par ses disgraces mêmes, que ses plus heureux Prédécesseurs par leurs succès ?

Après quelques années d'erreurs & d'infortunes, Malthe devient enfin l'azile des Chevaliers ; & leur séjour dans cette Isle est comme le troisiéme âge de l'Ordre, qui en porte aujour-

d'hui le nom. Jamais il n'y eut plus de dignité dans le Chef, que durant les agitations de sa mauvaise fortune, ses malheurs étoient respectez & honorez de toute l'Europe. Que d'efforts de sa part pour les réparer ! Quelle prudence ! Quelle générosité ! Enfin, l'*Isle-Adam* accablé de chagrins, tant du dehors que de l'intérieur de son Ordre, succomba à tant de maux, & mourut sans rien perdre de son inébranlable constance. Le Gouvernement tomba peu d'années après entre les mains de Jean d'*Omedes*, qui, parvenu à ce rang suprême par intrigue, pensa perdre Malthe par avarice & par entêtement, sembla ne se soutenir que par d'indignes voyes, & se comporta enfin dans la perte de *Tripoli* de maniere, à donner beaucoup d'éclat à la hardiesse de *Villegagnon*, qui osa lui tenir tête, & à la probité des Seigneurs vertueux du Conseil.

L'Ordre consolé par de plus dignes Successeurs, sur tout par le célebre Jean *de la Vallette*, eut encore un Siége à soutenir à Malthe ; Siége aussi fameux par la belle défense des Che-

valiers & de leur Grand-Maître, qu'aucun de ceux qui furent devant *Rhodes*. Sous ce Prince on vit renaître une nouvelle *Malthe*, qu'il appella de son nom, *la Cité de la Vallette*. Sous lui, l'Ordre redevint plus florissant que jamais. Malgré quelques chagrins qu'il eut à essuyer tant qu'il régna, sa vertu parut passer toute entiere dans les membres de cet Illustre Corps.

Pour finir avec l'Auteur, & reprendre en deux mots l'esprit de cette Histoire, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter les paroles de la *Préface*. « L'habillement de ces Religieux Militaires étoit simple & » modeste : ils reservoient la magnificence pour l'ornement des Autels : » les Pelerins & les pauvres profitoient de la frugalité de leur Table. » Ils ne sortoient d'auprès des malades que pour vaquer à la priere, ou » pour marcher contre les Ennemis » de la Croix. Cette Croix étoit tout » ensemble leur habit & leur Etendart. Nulle ambition dans un Corps » guerrier, où l'on ne parvenoit aux » Dignitez que par le chemin de la

vertu. La charité, la premiere de leurs obligations & des vertus du Christianisme, ne les abandonnoit pas même contre les Infidéles; & quelque avantage qu'ils remportassent dans les combats, contens de desarmer ces barbares, ils ne cherchoient dans le sein même de la victoire, qu'à les convertir, ou du moins à les mettre en état de nuire aux Chrétiens. Tel a été l'âge d'Or de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Je ne prétens pas que dans la suite des tems, ces Chevaliers ne se soient point relâchez quelquefois de la pratique austere de tant de vertus si différentes. On ne sçait que trop que l'homme de Guerre a souvent fait disparoître le Religieux. Ce changement dans les mœurs forme de tems en tems dans ma narration des nuances, qui n'échaperont pas à la pénétration du Lecteur. Mais malgré cet effet de la foiblesse humaine, si l'amour de mon Ouvrage ne me séduit point, je ne crois pas que de tous les Ordres Militaires répandus en différentes contrées de la Chrétienté, il s'en trouve au-

» cun où le desintéressement, la pu-
» reté des mœurs, & l'intrépidité dans
» les plus grands perils, où, dis-je,
» ces vertus ayent été si long-tems en
» honneur, & où le luxe & l'amour
» des richesses & des plaisirs se soient
» introduits plûtard ».

Nous ne dirons rien du stile de M. l'Abbé *de Vertot*. Il est assez connu depuis long tems. C'est le même génie, la même élégance, & le même feu, soit dans l'art de peindre les grandes actions & les Grands Hommes, soit dans la maniere fine de développer des affaires de Cabinet, soit dans la délicatesse des traits qui saisissent le vrai caractere de ses Acteurs, soit enfin dans cet air de sincerité, qui donne le véritable prix à l'Histoire. Quelques personnes auroient seulement paru souhaiter des peintures un peu moins chargées dans certaines narrations, qui semblent quelquefois étrangeres au sujet. C'est apparemment en ce qui concerne quelques Chefs de l'Eglise, à qui l'Ordre de S. Jean de Jerusalem a d'ailleurs de si grandes obligations.

Du reste, il y a encore un Discours

ſur l'*Alcoran*, du même goût que tout ce qui part de la plume de M. l'Abbé de *Vertot*. Tout l'Ouvrage eſt dédié à S. A. E. Dom Antoine Manuël de *Vilhena* Grand-Maître aujourd'hui régnant.

ARTICLE LXXXVIII.

OEUVRES DIVERSES de Mr Roi. Deux Tomes in 8°, avec quelques Tailles-douces. Premier Tome, pagg. 28, ſans les Diſcours préliminaires, & la Table. Second Tome, pagg. 192. ſans les cinq Diſcours, les Réfléxions & la Table. A Paris, chez Robuſtel, ruë S Jacques, à l'Image S. Jean: Chez Piſſot, Quai des Auguſtins, à la Croix d'Or: Chez Huart, rue S. Jacques, à la Juſtice; Et chez Chaubert. Quai des Auguſtins, à la Renommée & à la Prudence. Année 1727.

CEs Œuvres étoient en partie connuës des perſonnes les plus diſtinguées de la Cour & de la Ville, avant que l'Auteur ſe fût déterminé à les publier. Pluſieurs même étoient

déja couronnées par l'Académie Françoiſe, & par celle des jeux Floraux. » Il y avoit de l'ingratitude », dit M. Roi, « à taire l'honneur que deux A-» cadémies ont fait à quelques-unes » des Piéces, qui compoſent ce mé-» lange. Je ſçai que de pareilles Ap-» probations ne me diſpenſent pas d'-» un nouvel éxamen : auſſi ai-je re-» touché ces morceaux avec applica-» tion. Tout le monde eſt inſtruit » de la maniere, dont les prix ſont » adjugez. Ce n'eſt que ſur des Pié-» ces comparées. Celle qui le rem-» porte eſt ſeulement la moins impar-» faite. Enfin, les Juges eux-mêmes » relevent à leur tour de l'autorité du » Public : &, comme autrefois à Ro-» me, on appelle ici du Sénat au Peu-» ple aſſemblé ».

Quoique ce dernier Tribunal, dont M. Roi ambitionne les ſuffrages, ait déja reçu favorablement ces Poëſies nouvelles, nous ne ferons qu'expoſer nuëment le goût du Poëte, dans les divers genres, ſur leſquels ſa veine s'eſt exercée. Le premier Tome contient 22. *Eglogues* quelques *Odes*, & diverſes *Piéces mêlées*, ſans

comper la *Préface* générale, & des *Réflexions* particulieres ſur l'Eglogue. On trouve dans le ſecond quatre Livres d'*Odes*, autant de *Poëmes* Héroïques, & cinq *Diſcours* en Proſe, outre les *Réflexions* qui ſont à la tête de ce Tome, & qui roulent ſur l'Ode.

Il n'eſt pas difficile de s'appercevoir d'abord que M. *Roi* eſt Partiſan déclaré des Anciens. Loin de s'en cacher, il en fait gloire; déterminé de ramener tout à leur goût, non qu'il faſſe profeſſion de copier ſervilement juſqu'à leurs défauts, ou d'imiter même certaines beautez, qui ne ſont que relatives aux mœurs de l'Antiquité. Il ſe propoſe ſeulement d'en uſer à leur égard, comme font les Peintres & les Sculpteurs, qui étudient la Nature & l'Antique, pour apprendre à embellir l'une par l'autre. Du reſte, il veut accommoder *Horace*, *Virgile & Théocrite* à ſon ſiécle, & non pas métamorphoſer nos mœurs en celles de la Grece & de Rome. « J'ajoûte », dit-il, « des ré- « flexions ſur les genres que j'ai trai- « tez, & principalement ſur l'*Ode* & « ſur l'*Eglogue*. Aſſez ſouvent on com- «

„ poſe des régles à condition d'en être
„ ſoi-même l'exemple. Tous ces nou-
„ veaux ſyſtêmes ſont des Apologies
„ qu'on ſe ménage. Mais ce ſoupçon
„ pourroit-il tomber ſur un ſyſtême
„ tiré des Anciens ? Je n'ai fait qu'é-
„ pier la route qu'ils ont tenuë pour
„ plaire, & que marquer leurs tra-
„ ces. Ils ſont nos Modéles & nos
„ Cenſeurs. Je ne propoſe, ſi l'on veut,
„ que des conjectures ; c'eſt au Public
„ à les rendre préceptes. S'il les trouve
„ raiſonnables, je ne me plaindrai
„ point qu'il les oppoſe à mes Ouvra-
„ ges, quelque riſque qu'il y ait pour
„ moi. J'aurai rendu à ceux qui ex-
„ cellent, le ſervice de rappeller les
„ traits qui les font admirer. Si au
„ contraire je me ſuis trompé, la dé-
„ couverte de mes erreurs indiquera
„ peut-être le véritable chemin ; & il
„ ne ſied pas mal d'exciter des contra-
„ dictions utiles au progrès de l'art „.

Dans ſes *Réflexions ſur l'Eglogue*, il recherche ce qui fait le charme de cette ſorte de Poëme. Il ſe trouve dans la nature de la vie champêtre, non telle qu'elle eſt expoſée à nos yeux : car, à conſidérer nos Bergers, l'en-

chantement de la bergerie disparoît; mais il retrouve cet enchantement dans le relief que donne à la condition Pastorale l'imagination fondée sur la vraye origine des Pasteurs. L'esprit se plaît à en séparer la rusticité, l'indigence, & la servitude (maux qui n'y ont pas toûjours été attachez) d'avec le doux loisir, & l'aimable innocence, qui furent l'apanage des Bergers des premiers tems, & dont on voit même encore quelque reste. L'Auteur regarde donc l'*Eglogue* comme un fruit de l'âge d'Or, & il tâche de la rapprocher de ce tems heureux. Il est certain que pour séduire agréablement l'esprit par l'Eglogue, sans choquer la vraisemblance, il y a deux écueils à éviter dans la peinture des Bergers; à sçavoir la rudesse de Ronsard & la trop grande politesse du Tasse. Un Peintre qui veut représenter un Païsage, n'habillera pas ces Bergers en *Philis* de Théatre; il ne les revétira pas non plus en *Toinons*. Il leur laissera une timidité pleine de pudeur, & des manieres naïves, simples, un peu négligées, sans leur prêter des airs de Cour. Enfin, il imitera la nature, par ce qu'el-

le offre de beau dans la bergerie. Voilà ce qu'ont prétendu *Théocrite* & *Virgile*. M. *Roi* obſerve encore que la décoration de l'*Eglogue*, ce ſont les Jeux, les Danſes, les Fêtes, les Divinitez; & que les Acteurs & l'action contribuent à l'illuſion de ce Poëme. On aime à voir les paſſions Paſtorales, & les côtez par où elles reſſemblent aux paſſions des autres hommes, & ceux par où elles en différent. Ces traits bien attrapez ſont tout le ſecret de l'*Eglogue*. Elle eſt telle en un mot, que la peint notre Poëte. Pag. 122. Tome premier.

Elle tient dans ſes mains la Flûte & la Houlette.
Elle ne brille point d'ornemens empruntez:
A la ſeule Nature elle doit ſes beautez.
La candeur de ſes mœurs régne ſur ſon viſage,
Et la ſimplicité lui dicte ſon langage.

Mais pour donner un crayon de la maniere dont M. *Roi* traite l'*Eglogue*,

 diſons

disons un mot de la premiere. Le Poëte introduit deux Bergeres qui se revoient après une séparation de trois années. *Iphise* (c'est la premiere) demande à son amie ce qui la raméne de la Cour, où une Nymphe sembloit l'avoir fixée à son service. *Erixene* répond :

La liberté, la paix, le goût des vrais plaisirs.

La curiosité d'*Iphise*, qui ignore ce que c'est que la Cour, est aussi naïve que le caractere des Courtisans, que fait sa Compagne. Il est intéressant d'entendre raisonner deux Bergeres sur la Cour. L'une en juge par les Courtisans, & l'autre par le Maître.

A la Cour on le voit, & tu veux qu'on s'ennuye.

On voit combien ce sujet est heureux. Les autres Eglogues sont à peu près dans le même goût, sur tout la dix-neuviéme, où *Tircis* explique un Oracle sur le Mariage du Roi.

Nous ne dirons rien des *Odes* galantes ; sinon ce que l'Auteur en dit lui-même dans sa *Préface*. « Je ne crois pas allarmer le Lecteur sérieux par «

„ mes Poëſies galantes. N'a-t'il pas „ toûjours permis aux Muſes un en„ jouëment innocent ? Ne ſçait-il pas „ les bornes placées entre la délicateſſe „ & la corruption ? Peut-on faire par„ ler les Amans, ſans leur donner les „ ſentimens qui leur appartiennent ?

A l'égard des Piéces mêlées, qui terminent ce premier Tome, elles ſont badines, ſérieuſes, en grands & en petits Vers, en ſtyle tantôt naïf, tantôt plus élevé, ſuivant la nature des ſujets qui paroiſſent être nez du hazard, de l'occaſion, & du commerce du monde. Ces Piéces mêlées ſont adreſſées pour la plûpart à des Perſonnes du premier rang. Il y a des loüanges ; mais on ne peut pas dire que l'encens y ſoit trop fort : on en jugera par la *Dédicace* à la Reine. La Piéce eſt aſſez courte, pour être miſe ici en entier. Ce ſeroit la gâter que d'en rien détacher.

De timides Bergers paroiſſent à vos
yeux,
REINE, *ils étoient jadis les favoris*
des Dieux.
Paiſibles ſouverains du monde en ſon
enfance,

Ils en ont les derniers conservé l'innocence.
L'innocence est pour eux le Trésor le plus doux,
Et le tître qui seul les rend dignes de vous.
L'art n'a point composé leur geste & leur langage :
N'en craignez point d'éloge, ils n'offrent pour hommage
Que des vœux que le Ciel exauce quelquefois.
Ils rendent grace au Ciel du bonheur de leurs Rois.
Peu touchez des faux biens où les mortels aspirent,
Un seul de vos regards, c'est tout ce qu'ils desirent.
Leur ingénuité, peut-être, a ses attraits.
Dans le plus beau spectacle on aime leurs portraits.
La Bergere de fleurs se pare un jour de Fête;
Une Reine souvent en couronne sa tête.
Daignez prêter l'oreille au son des Chalumaux;
Que n'aime-t'on par tout comme dans les Hameaux!

L'amour qu'ils vont chanter, est pur, chaste, fidéle :
Amour, dont l'Univers voit en Vous le modéle.

„ L'Ode „, dit M. *Roi* à l'entrée du 2d. Tome, " est le fruit d'une ima„gination rapide & étenduë, forte„ment occupée du sujet, assez vaste „pour l'embrasser tout entier, assez „hardie pour n'en point paroître es„clave, assez maîtresse de l'arrange„ment pour vous causer des surprises „continuelles, & vous faire passer „d'un objet à l'autre par des chemins „nouveaux. C'est la route des Dieux „d'Homere : ils ne marchent pas, ils „coulent dans les airs : on ne comp„te point leurs pas ; ils partent & „ils sont arrivez „.

M. *Roi* n'en exclut pas l'ordre ; mais il veut que le fil en soit presque imperceptible. Il admet la Fable, les Allégories, la Morale même : mais il veut que la Morale y soit mise en sentimens, en actions, & sous des images brillantes, comme chez *Horace*. " Horace ne dit point aux Ro„mains d'encenser les Dieux ; mais

il frémit de voyager avec un impie. «
Il ouvre le Ciel. C'eſt *Junon* dans le «
Conſeil des Dieux ; ce n'eſt pas le «
Poëte qui excite à la vertu. Il don- «
ne à la vertu des aîles : elle fend les «
airs, elle éleve l'homme dans l'O «
lympe. Sans cet enchantement l'inſ- «
truction eſt déplacée dans une O- «
de.... L'Ode ne raiſonne point, «
elle entraîne ». Toutes ces réflexions & les autres, ſont d'un Poëte qui peint, non d'un Auteur qui réfléchit.

L'incertitude des Sciences eſt le ſujet de la premiere Ode. Le goût eſt celui de pluſieurs autres, & il n'en eſt pas la matiere directe, du moins il y entre preſque toûjours. Toûjours on y parle des Anciens comme des vrais Maîtres. Ici on fait gloire de marcher ſur leurs traces. Là on releve leurs efforts de génie. Tantôt on rappelle le ſiécle d'Auguſte & de Loüis XIV. Tantôt on retombe ſur le nôtre. On vante par tout l'Enthouſiaſme, le talent, la nature.

Dans le ſecond Livre, affaires publiques, curioſité inſenſée ſur l'avenir, remercimens à l'Académie des

Jeux Floraux, Eloge de la Danſe & de l'Architecture ; tout ce qui s'offre ouvre un nouveau Champ au Poëte.

Autre carriere dans le troiſiéme. La Muſique ſemble ſe confondre avec la Poëſie, pour s'y peindre comme dans un Miroir. Flore, Zephire, & les jardins préſentent une nouvelle ſcéne. L'éloge toûjours inépuiſable de Loüis le Grand occupe le génie du Poëte, & lui mérite la Couronne. Enfin, un remerciment à l'Académie Françoiſe finit cet article des Odes profanes. Elles ſont ſuivies d'un quatriéme Livre d'Odes ſacrées. « M. *Roi* s'y anime de cet Enthouſiaſme, qui a » été ignoré des Anciens, & qui pourroit ſeul nous dédommager de leurs » avantages ſur nous » ; c'eſt la Religion. « Cet Héroïſme, dont ils n'ont » vû que l'ombre ; ces exemples qui » élevent & conſolent notre foibleſſe ; ces actions, dont la raiſon eſt » étonnée ; ces prodiges, où toute la » Nature eſt en mouvement ; un nouveau Monde, le Ciel joint à la Terre, un Dieu homme, des hommes » devenus ſemblables à Dieu. Eh !

„ dans quel Poëte „ , continuë-t'il , „ trouvera-t'on des images plus sublimes que dans *Isaïe* & *David*; plus " touchantes que dans *Job?* La Poësie " s'embelliroit par des sujets si subli- " mes , & pourroit se reconcilier avec " ceux qui la traitent d'amusement " frivole „ . On ne peut trop sçavoir gré à l'Auteur d'avoir relevé par ses paroles & par ses exemples des sujets beaucoup plus dignes en effet d'exercer le génie de nos Poëtes, que le badinage aisé , dont ils se font tant d'honneur.

La premiere *Ode sacrée* roule sur les travaux de l'Apôtre des Indes ; & la seconde sur ceux de Saint François de Sales. Dans l'une on lit ces Vers :

Foi chez nous trop discutée ,
Au Japon mieux écoutée ,
Quel fruits n'as-tu pas rendus !
Nouveaux Saints , Race conquise ,
Vous remplacez à l'Eglise ,
Les enfans qu'elle a perdus.

Et dans l'autre ceux-là :

La credule Bergerie ,

S'ouvre à des Loups en furie,
Parez du nom des Pasteurs.
Hélas! de ces Sanctuaires
Qu'avoient élevé les Peres,
Les Fils sont les destructeurs.

Le troisiéme est consacré à la Mere de Dieu, & le Poëte y rend ce témoignage authentique à la Conception Immaculée.

Pour expier le crime en étois-tu complice?
En recevant le jour nous soüillons sa clarté,
Couverts du poison hérité,
Condamnez à la mort, tributaires du vice,
Naufrage, dont je vois ton berceau respecté.

Où sont ces cœurs ingrats, qui combattent la gloire, &c.

La quatriéme Ode est sur la Mort, & la derniere sur le Vœu de Loüis XIII.

Des quatre Poëmes Héroïques, celui des Apôtres est adressé au P. Tour-

nemine. Les Actes de ces fondateurs de la Foi servent de base aux images, dont ce Poëme est rempli. Un seul Vers exprime une Histoire; par exemple, celle de Saint Pierre, qui d'un mot fit mourir Ananie & sa femme.

Il appelle la mort, elle enleve Ananie.

Le Poëme des Martyrs dédié à Monseigneur le Cardinal de Fleury, & celui des Anachoretes, ont autant de feu & des traits pareils. A l'égard du Poëme sur le goût que l'Auteur consacre avec justice à Monseigneur le Duc de Noailles, il est d'une autre espéce. Mais *il vit de fiction* comme les autres. On y voit, sous le voile d'une Allégorie, passer en revûë tous les genres de Littérature Poëtique.

Il est inutile de rien dire ici des cinq Discours, qui ont déja paru. Ils traitent de la confiance en Dieu, des principes des actions humaines, de l'adversité, de l'égalité des conditions, & des richesses.

Comme le Public est le souverain Juge, en attendant son jugement décisif, le Poëte déja applaudi par la Cour, honoré des regards du Monarque qui daigne le lire, & goûté de la Reine, a lieu, ce semble, de regarder tout cela comme un présage bien favorable, & comme un prix bien flateur.

ARTICLE LXXXIX.

OBSERVATIONS ADRESSE'ES à M. Rollin ancien Recteur & Professeur Royal sur son Traité de la maniere d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres. Par M. Gibert ancien Recteur & professeur de Rhétorique au Collége Mazarin. A Paris chez Guillaume Lhermite, Libraire Juré, ancien Professeur en l'Université, ruë de la Harpe proche le Collége d'Harcourt 1712. *in* 12. *pagg.* 476.

IL est peu de Livres, qui par son titre respire plus de doctrine que ces Observations. L'Attaquant, l'Attaqué, l'Imprimeur ou Libraire, sont

tous Professeurs en l'Université. L'ouvrage contient en quatorze ou quinze Articles principaux, la Critique d'un autre dont il a été parlé dans nos *Mémoires* du mois d'Août 1726.

L'Auteur commence par montrer l'utilité des Critiques, sur tout à l'égard des Livres & des Auteurs estimez, de peur que leur réputation n'autorise ce qu'ils ont de défectueux. Cet amour du vrai a fait passer M. *Gibert* par-dessus des considérations de liaison & d'amitié, qu'il avoit avec M. *Rollin*; & quoiqu'il eût un Manuscrit de l'Ouvrage de son Adversaire, il ne lui avoit rien témoigné de ce qu'il y trouvoit à dire, parce qu'on ne paroissoit pas disposé à l'écouter. Ainsi M. *Gibert* a jugé à propos de prendre pour juge de la valeur de ses Observations, le Public qu'il reconnoît être un *Juge integre & respectable, qui prend toûjours le tems de s'instruire, pour rendre aux Auteurs la justice qui leur est duë.* Voilà comme on voit le Public traité dans les plus justes Régles de la Rhétorique: on commence par tâcher de le rendre favorable à la Cause; mais il est quel-

quefois bizarre, & ne se laisse pas gagner aux complimens les plus polis qu'on lui fait.

Le second Article est le sujet d'une grande discussion sur *le goût*, qui est, dit-on, *un sentiment que nous apportons en naissant, qui nous fait désirer & discerner le beau. Il observe les défauts & montre en quoi ils consistent, & fait dire jusqu'à quel point ils s'écartent des régles.* M. *Gibert* admettant une partie de ces prérogatives du goût, met à la marge, qu'*il y a néanmois des choses qui ne sont que de sentiment; où l'on ne peut guéres donner de raison.* S'il veut dire par-là, que des gens de bon goût ne peuvent rendre raison de leur goût, ni montrer en quoi il est bien fondé; sa pensée paroît juste & vraye. Un homme qui discerneroit parfaitement, par un sentiment naturel, de la Musique ou de la Poësie excellente, n'en auroit pas moins le goût de la Musique ou de la Poësie, pour ne pouvoir montrer jusqu'à quel point la Musique, ou la Poësie mauvaise s'écarte des régles. D'ailleurs, M. *Gibert* trouve à dire, que dans l'application que son Adversaire fait des

régles du goût, il ne s'y conforme pas dans un point; sçavoir, que M. *Rollin*, dans l'énumeration qu'il fait des *stiles* (ces Messieurs veulent dire apparemment des divers genres de stile) il ne parle point du *stile orné*; & que parmi les défauts du stile, il ne parle point de la bassesse du stile. Au milieu de cela, dit M. *Gibert* à son Antagoniste, on ne voit point de régles *du bon goût*. Sur quoi il ajoûte en notes & à la marge, qu'*un Traité du Goût est un Traité de Rhétorique; parce qu'une Rhétorique n'est autre chose qu'un Traité du bon sens: les préceptes de l'art n'étant que des observations faites sur la nature, & qu'on appuye par des exemples*. Il faut déferer à ce que disent ces Messieurs, Maîtres de l'Eloquence en la plus célébre Université du Monde, quoiqu'ils ne déferent pas toûjours à ce que disent leurs Confreres. Mais des esprits qui ne seroient pas montez à un si haut étage, jugeroient peut-être qu'il y a bien de la différence entre un *Traité d'Eloquence* & un *Traité du bon sens*: car si l'un n'étoit précisément autre chose que l'autre, par la raison que les

préceptes de l'art ne ſont que des obſervations faites d'après le jugement naturel ; il ſe trouveroit qu'un Traité de Rhétorique & un Traité de Muſique ſeroient une même choſe, puiſque l'un & l'autre, ſelon l'expreſſion de M. *Gibert*, ſont un *Traité du bon ſens*, en tant que les préceptes de l'un & de l'autre ſont approuvez ou dictez par le bon ſens. Mais un Traité conduit ou dicté par le bon ſens, eſt quelque choſe de fort différent d'un Traité du bon ſens même.

M. *Gibert* trouve de plus une ſorte de contradiction en deux Propoſitions de M. *Rollin*. La premiere eſt, que *le bon goût fondé ſur des principes immuables, eſt le même pour tous les tems* : la ſeconde, que l'*Orateur doit former ſon ſtile ſur le goût de ceux qui l'écoutent*. Car ſi les Auditeurs ſont de mauvais goût, comme M. *Rollin* reconnoît que cela arrive quelquefois, puiſqu'il ſe plaint d'un *mauvais goût qui s'introduit en France*, l'Orateur devra-t'il former ſon ſtile ſur le mauvais goût de ſes Auditeurs ? Cependant M. *Rollin* s'autoriſe de ces paroles de Ciceron : *les Orateurs ſe*

réglent toûjours sur le goût de leurs Auditeurs. Oüi, réprend M. *Gibert,* ils s'y réglent toûjours ; mais *Ciceron ne dit pas qu'ils doivent s'y régler.* On ne voit pas trop pourquoi ces deux Messieurs interprétent, au sujet du goût, le Passage qu'ils citent de Ciceron : *semper Oratorum Eloquentiæ moderatrix fuit Auditorum prudentia.* D'autres qui ne se picqueroient pas d'entendre & d'enseigner le Latin, aussi-bien que ces sçavans Professeurs de l'Université, s'imagineroient que le sens du Passage est, qu'un Orateur se régle, & doit se régler sur *la sage disposition* des Auditeurs. Le mot *prudentia* ne paroît donc ici n'avoir nul rapport au goût. Mais quand il signifieroit ce que supposent les Antagonistes; un Orateur doit-il, ou ne doit-il pas s'accommoder au goût de ses Auditeurs ? Le *oüi* ou le *non* souffrent ici un milieu, à quoi ils ne semblent avoir pensé ni l'un ni l'autre. C'est que dans la plûpart des goûts, il est quelque chose d'invariable ou de commun à la plûpart des hommes, & quelque chose de variable selon les tems & les lieux. Comme dans les

habillemens il y a quelque chose de naturel & de commun ; sçavoir, de pourvoir à l'honnêteté & au besoin ; & quelque chose d'arbitraire, sçavoir, de s'habiller de telle ou de telle façon, ou plus ou moins commode, ce qui dépend souvent de l'habitude ; il n'est jamais permis de manquer au premier : on peut & l'on doit souvent manquer au second ; c'est ce qu'on verra plus au long dans un Ouvrage qu'on promet de donner bien-tôt au Public, intitulé : *Traité Philosophique & Pratique d'Eloquence.* Après cette legere digression, pour concilier les Antagonistes, revenons à eux plus particuliérement.

On pourroit, ce semble, les concilier encore facilement en bien d'autres endroits, en chacun desquels l'un des deux voit la chose sous un jour, & l'autre sous un autre jour. Par exemple, quand M. *Rollin* fait consister l'Eloquence *dans une rapide simplicité*, & que d'un autre côté il l'a fait consister dans le sublime ; la *simplicité* & le *sublime* ne sont-ils pas opposez, demande M. *Gibert* ? Oüi, ils le sont dans une opinion commune,

qui attache le ſublime à ce qui eſt de grand & d'étonnant : mais il ne le ſont point dans l'opinion, qui fait conſiſter le ſublime dans une ſubite & vive impreſſion qui ſe fait dans l'ame, laquelle ſe produit auſſi ſouvent par un ſtile ou un mot ſimple, que par un ſtile très-élevé ; comme dans ce Vers, où Ovide fait parler Lucréce interrogée par ſa famille, ſur le malheur qui lui étoit arrivé. *Quæque poteſt loquitur, reſtabant ultima flevit.* Avant que de parler & ſur tout de diſputer du *ſublime*, il faudroit être bien convenu de ce qu'on doit appeller ſublime ; & c'eſt ce que n'ont pas fait encore ni *Longin*, ni M. *Deſpréaux* ſon Traducteur, ni bien d'autres qui en parlent magnifiquement ; en attendant qu'ils voyent bien préciſément dequoi il s'agit, & qui paroiſſent auſſi contens d'eux-mêmes, que s'ils le voyoient en effet.

Nos deux Antagoniſtes s'accorderoient encore plus aiſément ſur un point que releve M. *Gibert* en ſon Adverſaire, qui a avancé que *les préceptes ſervent moins que les exemples*, & qu'*avec des préceptes, il faut des exem-*

ples. Pour trouver à dire à ces propositions évidentes à quiconque a le moindre uſage de l'Eloquence; M. *Gibert* dit à ſon Adverſaire, qu'il a *autre choſe en vûë dans la ſuite de ſon Ouvrage*, l'ayant rempli *de grands & de longs exemples ſans préceptes.* Il eſt aiſé de voir que les deux Antagoniſtes ſeront bien-tôt d'accord, ſi l'on veut bien ne donner de côté ni d'autre dans aucun excès. D'ailleurs, ceux qui ont le plus approfondi ces matieres demeurent perſuadez que, pour ſe perfectionner dans l'Eloquence, l'exercice & l'uſage contribuent incomparablement plus que les ſimples préceptes. Les Maîtres qui enſeignent la Rhétorique, ſe font ſur pareils ſujets, de ſpécieuſes idées, dont une Philoſophie un peu exacte trouveroit bien à rabattre.

M. *Gibert* blâme M. *Rollin*, 1°. de vouloir, qu'un Traité de Rhétorique ſoit écrit avec ornement; & lui, il veut que les préceptes ſoient écrits avec ſimplicité : 2°. de donner des exemples, ſans indiquer le moyen de les imiter & d'en profiter; *vous me mettez*, dit il, *une belle Piéce d'Ecri-*

ture devant les yeux ..... mais ce n'eſt point-là montrer à écrire. M. Rollin dit là deſſus, que *c'eſt la belle Rhétorique qu'il ſçait, & non pas la Technique :* Diſtinction que n'admet point M. *Gibert*, ne la trouvant pas aſſez intelligible. Sur quoi il inſinuë une méthode plauſible de former les Jeunes gens à l'Eloquence, *plus utile*, dit-il, *que les deux de M. Rollin, dont la premiere eſt impraticable, & l'autre trop forte & trop peu expliquée.*

Dans l'Article V^e^. M. *Gibert* improuve que M. *Rollin* ne faſſe conſiſter l'amplification, que dans l'étenduë des preuves pour les développer; au lieu que, ſelon Ciceron, *l'amplification ne vient qu'après la preuve; & qu'elle a lieu dans la peroraiſon.* Il reſteroit encore bien à démêler, après ce que diſent ces habiles Maîtres; & en le démêlant, nous ſommes perſuadez qu'on ne les trouveroit guéres oppoſez l'un à l'autre. Il paroît certain que l'amplification a lieu dans la preuve, & hors de la preuve, & dans tout ce qui eſt le ſujet de l'Eloquence, quand on veut faire ſentir fortement & vivement ce qu'on dit.

Autre Problême entre les deux Adverſaires. S'il faut dans les preuves commencer par les plus fortes, M. *Gibert* panche de ce côté-là, contre l'avis de M. *Rollin*; & d'autres trouveront peut-être que cela dépend des circonſtances, & qu'on ne peut là-deſſus preſcrire de régle générale.

M. *Gibert* trouve à dire que M. *Rollin* n'entreprenne pas de toucher tout ce qui regarde les paſſions, parce qu'il faudroit un Diſcours trop long. M. *Gibert* prétend qu'on peut & qu'on doit *briévement expliquer le nombre des paſſions, la maniere de les exciter ou de les calmer, & la place qu'elles doivent avoir dans le Diſcours.* Quelques-uns croyent qu'on n'en pourroit rien dire que de vague, & que la pratique dépend plus du ſentiment que des régles, qui n'ont jamais appris à exciter les paſſions à ceux qui n'en ont pas naturellement le talent.

Dans l'Article VII^e. on commence par diſcuter le ſentiment de M. *Rollin*, qui admire *la fineſſe & l'élegance* de ces paroles de Moïſe : *ſtetit unda fluens*; c'eſt-àdire, ſelon la Traduc-

tion de M. *Rollin*, l'*onde liquide s'est tenuë élevée*; d'autres croiroient devoir traduire, l'*onde qui couloit s'arrêta* : car dire l'*onde liquide*, c'est-à-dire, *le feu chaud*; & le mot *stetit* ne signifie pas *s'élever*. Quoiqu'il en soit, M. *Gibert* est surpris que son Adversaire ne trouve point *dans Virgile ni dans Horace, une expression plus fine & plus élégante*. Il ajoûte que ce qui frape en cet endroit, *c'est l'extraordinaire, non de la pensée ni de la diction, mais de l'événement.*

Les autres sujets de discussion critique étant à peu près du caractere des précedens, nous meneroient trop loin, pour être exposez dans leur juste étenduë : il suffit de les marquer en général : par exemple, que M. *Rollin* avertit d'*éviter les défauts de M. Dubois, dans sa Préface de la Traduction de S. Augustin, & que lui-même il tombe dans les mêmes défauts; qu'il établit très-bien d'abord les trois genres d'éloquence, & qu'il les détruit ensuite par de grandes contrariétez; qu'il donne pour excellens guides du bon goût, deux Ouvrages pleins d'erreurs & de faux principes.* Les deux Auteurs sont

M. *de Fenelon* Archevêque de Cambrai dans ſes *Dialogues ſur l'Eloquence*, que M. Gibert aſſure n'être pas l'Ouvrage de ce Prélat. Et le Pere Rapin, dans ſes Comparaiſons de Demoſthène & de Ciceron. Sur quoi M. *Gibert* fait diverſes réflexions, qui en pourroient faire naître des milliers d'autres, ſur ce qu'il dit, où il ſuppoſe ſans délibérer, qu'on ne peut révoquer en doute la juſteſſe de ſes idées.

Enfin, dans les deux derniers Articles, M. Gibert prétend que ſon Adverſaire garde peu d'ordre, & dit peu de choſe ſur la matiere de la Poëſie; qu'il rappelle l'Epigramme au Poëme Epique; qu'il a tort de chercher au ſujet de l'Eloquence du Barreau & de la Chaire, quel ſtile y convient, puiſque l'Orateur doit avoir les trois ſtiles, &c. Sur quoi nous pouvons finir cet Extrait par les paroles judicieuſes de l'Approbateur: *on a vû plus d'une fois une excellente critique d'un excellent Ouvrage. C'eſt au Public à juger ſi les Obſervations de M. Gibert en fourniſſent un nouvel exemple.* A quoi on peut ajoûter que

l'*excellent* étant un terme relatif ; ce qui l'est pour les uns, pourroit se trouver très-médiocre pour beaucoup d'autres.

ARTICLE XC.

MEMOIRES DE FEU M. l'Abbé de Choisy, de l'Academie Françoise, trois voll. in douze. A Utrecht.

MOnsieur l'Abbé de Choisy déja connu par un très-grand nombre d'Ouvrages, nous apprend lui-même qu'il avoit composé ces Mémoires pour se desennuyer pendant sa vieillesse, par la lecture d'un Recueïl d'Anecdotes fort curieuses, qui serviroient aussi à desennuyer, & à instruire le Public après sa mort. « Si je » me fais des affaires », dit-il, « avec » les Ministres, ou avec leurs enfans, » en parlant librement, ce ne sera » qu'après avoir bien pris mes mesures par une séparation éternelle ». Voici la maniére dont il a composé ces Mémoires, & les sources où il a puisé. » Je me suis trouvé par hazard » ami intime de plusieurs Ministres.

» Il eſt vrai que ces Meſſieurs ne
» m'ont jamais révélé les ſecrets de
» l'Etat ; mais il eſt preſque impoſſi-
» ble, que dans une familiarité con-
» tinuelle, & dans la chaleur de la
» converſation, il ne leur échape
» une infinité de choſes qui nous en
» apprennent plus qu'ils ne penſent.
» Celui de tous qui parle plus aiſé-
» ment, c'eſt Mr de Croiſſy, ſans
» qu'il lui échape rien qui puiſſe nui-
» re au ſervice du Roi. On peut auſſi
» arracher quelque choſe de M. de
» Pompone. Pour M. de Pontchar-
» train, on tireroit plûtôt de l'huile
» d'un mur. J'écris donc tout ce que
» je ſçai par moi même & tout ce
» que ma mere m'a dit. (Elle étoit
» de la Maiſon de l'Hôpital.) Enſui-
» te, je fais des queſtions aux gens
» par qui les affaires ont paſſé ſans
» empreſſement ...... On ne ſe dé-
» fie point de moi : je n'ai point ar-
» boré l'étendart de l'Hiſtorien du
» Roi : je fais parler M. Roſe ſur le
» tems du Cardinal Mazarin : j'entre-
» tiens M. de Brienne, qui a été cinq
» ou ſix ans Secretaire d'Etat : je fais
» jaſer la bonne femme Du Pleſſis-
 Belliére,

» Belliére, qui ne radote point : j'ai
» eu cent converſations avec le vieux
» Maréchal de Villeroy & avec feu
» M. le Premier : je tire quelquefois
» une parole du Bon-Homme Bon-
» tems : j'en tire douze de Joyeuſe, &
» vingt-cinq de Chamarante, qui eſt
» ravi qu'on lui tienne compagnie ;
» il n'y a rien qui délie mieux la lan-
» gue que la goute aux pieds & aux
» mains : j'interroge l'Abbé Dangeau,
» qui ſçait le paſſé, le preſent & l'ave-
» nir. Je vous avertis, *mon cher Lecteur*,
» que je parlerai de moi juſqu'au dé-
» boire...... Mais je vous promets
» pourtant ſérieuſement, de vous en-
» tretenir preſque toûjours du Roi.
» Ce ſera ma baſſe-continuë ». M.
de Choiſy paroit avoir eu deſſein, en
commençant, de faire une Vie du
Roi, qui contiendroit, non pas tant
les événemens publics de ſon Régne,
que l'on trouve par tout, mais ce qui
s'eſt paſſé dans l'interieur de ſa Cour.
Mais il y a trop peu de ſuite dans ces
Mémoires : & il y a des détails ſi per-
ſonnels à quelques Particuliers, qu'on
voit bien qu'il n'a composé qu'à me-
ſure qu'il apprenoit; & qu'au lieu d'in-

tituler ce Recueïl d'Anecdotes ; *Vie de Loüis XIV*, l'Editeur a eu raiſon de l'appeller, *Mémoires, pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis XIV*. Ce qui plaît infiniment dans cet Ouvrage, c'eſt non ſeulement la multitude & le détail de faits curieux & intéreſſans, mais encore le ſtile naïf & naturel, le tour aiſé, une certaine maniere de penſer libre & legere, l'expreſſion forte & familiere ; avec un air de franchiſe & de candeur qui fait plaiſir. Les réflexions ſolides & inſtructives, jointes aux traits d'honnête homme, & répanduës dans ces trois volumes, feront autant d'honneur à la probité de l'Auteur, qu'elles ſerviront à inſtruire les Lecteurs.

M. l'Abbé de Choiſy commence par raconter aſſez au long l'élévation du Cardinal Mazarin. On trouve dans d'autres Mémoires imprimez encore plus en détail que dans ceux-ci, toute l'Hiſtoire de la Fronde, de la priſon des Princes, de l'évaſion du Cardinal de Retz à Rome, où il étoit lorſque le Pere du Cardinal Mazarin mourut. C'eſt pour faire dépit à ce Miniſtre, qu'„ il fit mettre dans la Gazet-

» te de Rome : *Nous apprenons par les*
» *avis de Paris, que le Seigneur Piétre*
» *Mazarin est mort ici* ». Le Roi, pendant la vie du Cardinal, vivoit comme un Particulier, sans se mêler de rien : on l'amusoit à des revûës, à des danses, à des ballets. Le Cardinal cependant, entrevoyoit dequoi il étoit capable. » Un jour que le Maréchal
» de Grammont le flatoit d'une puis-
» sance éternelle, fondée sur les incli-
» nations du jeune Roi, *Ah! Mon-*
» *sou le Maréchal*, lui dit-il, *vous ne*
» *le connoissez pas ; il y a en lui de l'é-*
» *toffe dequoi faire quatre Rois & un*
» *honnête homme* ». L'Abbé de Choisy paroit favorable au Cardinal Mazarin, sur le sacrifice qu'il fit de l'honneur de sa Maison, au bien de l'Etat & à la gloire du Roi, qui vouloit épouser une de ses Niéces. Il n'attribuë point son opposition à des vûës particuliéres d'intérêt & de politique. Les caracteres de Messieurs Fouquet, Lionne, le Tellier & Colbert, qui, à la mort du Cardinal Mazarin se trouverent sur le Théatre des affaires, sont bien touchez. M. de Choisy en fait un portrait très-vif, les ombres

relévent les couleurs ; & il ne s'attache pas à éxagerer leurs défauts, pour faire oublier leurs grandes qualitez. Il donne à M. Fouquet de la science, de la facilité, & des maniéres nobles : mais il lui reproche ses dépenses excessives, ses plaisirs, & la faute qu'il fit de se démettre de sa Charge de Procureur Général. Il loüe dans M. le Tellier un exterieur aimable, un esprit doux & insinuant, beaucoup de modestie, de discrétion, de régularité, & sur tout, son attachement à la Religion, qui lui fit dire, avant que de mourir, qu'il n'avoit point de regret à la vie, puisqu'il se voyoit assez heureux pour sceller la revocation de l'Edit de Nantes : il l'accuse cependant de lenteur & de timidité. Dans le caractere de M. de Lionne il y a un trait qui mérite plus que jamais d'être remarqué. » Sa mort fut aussi chré- » tienne & pénitente, que sa vie l'avoit » été peu. Il ne pouvoit trop souffrir, » disoit-il tout haut, pour expier ses » péchez ; & l'on vit en sa personne, » un éxemple sensible de ces prétendus » esprits forts, qui à la vûë des Jugemens de Dieu, sont forcez à déposer

» toute leur fierté, & à reconnoître
» humblement les veritez de la Foi
» qu'ils avoient combattuës ». L'Auteur fait valoir l'esprit solide & le génie heureux de M. Colbert, pour le détail des Finances dont il fut le restaurateur ; son industrie & son amour pour les beaux Arts, qui fit de Loüis le Grand un siécle d'Auguste. Il le reconnoit pour le *Créateur* de la Marine en France : il semble pourtant ne pas rendre tout-à-fait justice à l'établissement des Manufactures & d'une Compagnie de Commerce, qui ne s'accorde point, dit-il, avec la vivacité Françoise. A l'occasion de cet air de grandeur & de gravité, que le Roi conserva toûjours avec ses Courtisans, M. l'Abbé de Choisy, qui regrette que la familiarité d'Henri IV ne fût plus à la mode, raconte un trait nouveau de ce Prince, qui marque la vivacité & la pénétration de son esprit. » Un jour l'Ambassadeur d'Es-
» pagne disoit à Henri IV, qu'il eût
» voulu connoître ses Ministres, pour
» s'adresser à chacun d'eux suivant
» leur caractere. *Je m'en vais*, lui dit
» le Roi, *vous les faire connoître tout-*

» *à l'heure.* Ils étoient dans l'Anti-
» Chambre, en attendant l'heure du
» Conſeil. Il fit entrer le Chancelier
» de Silleri & lui dit : *Mr le Chan-*
» *celier, je ſuis fort en peine de voir*
» *ſur ma tête un plancher qui ne vaut*
» *rien, & qui menace ruïne. Sire*, dit
» le Chancelier, *il faut conſulter les*
» *Architectes bien éxaminer toutes*
» *choſes, & y faire travailler; mais il*
» *ne faut pas aller ſi vite.* Le Roi fit
» entrer enſuite M. de Villeroy, & lui
» tint le même diſcours. Il répondit
» ſans regarder ſeulement le plancher:
» *Vous avez grande raiſon, Sire, cela*
» *fait peur.* Enfin, entra le Préſident
» Jeannin, qui, à la même queſtion,
» répondit tout différemment: *Sire,*
» *je ne ſçai pas ce que vous voulez di-*
» *re; voilà un plancher qui eſt fort*
» *bon : mais*, reprit le Roi, *ne vois-je*
» *pas là-haut des crevaſſes; ou j'ai la*
» *vertice? Allez, allez, Sire*, repli-
» qua Jeannin, *dormez en repos, vo-*
» *tre plancher durera plus que vous.*
» Quand les trois Miniſtres furent par-
» tis, le Roi dit à l'Ambaſſadeur: *vous*
» *les connoiſſez preſentement : le Chan-*
» *celier eſt irréſolu : Villeroy dit toû-*

» *jours que j'ai raiſon : Jeannin dit tout*
» *ce qu'il penſe, & penſe toûjours bien.*
» Dans l'Hiſtoire de l'Expédition de
» Nantes contre le Sur-Intendant, il
» y a un trait qui donne une grande
» idée de la piété de ſa mere. Elle ne
» s'étoit point élevée de la fortune de
» ſon fils, toûjours occupée de la Prié-
» re & du ſoin des Pauvres. La Forêt,
» Valet-de Chambre de M. Fouquet,
» vint lui annoncer bruſquement qu'il
» étoit arrêté à Nantes ; auſſi-tôt elle
» ſe jetta à ſes pieds, & dit : *Je vous re-*
» *mercie, Mon Dieu ; je vous ai toû-*
» *jours demandé ſon ſalut, & voilà le*
» *chemin* ». La maniére dont M. Pelletier fut choiſi Controlleur Général ne fait pas moins d'honneur à la tendreſſe du Roi pour ſon Peuple, qu'à la probité de celui qu'il éleva à cette Charge. Le Roi ayant demandé à M. le Tellier ce qu'il penſoit de M. Pelletier : « *Sire* », dit il, *c'eſt un hom-*
» *me de bien & d'honneur, fort appli-*
» *qué ; mais je ne le crois pas propre*
» *aux Finances ; il n'eſt pas aſſez dur.*
» *Comment*, reprit le Roi, *je ne veux*
» *pas qu'on ſoit dur à mon Peuple ; &*
» *puiſque Pelletier eſt fidéle & appliqué,*

» je le fais Controlleur Général ». Le Roi conserva toûjours un grand fonds de Religion dans les tems les plus critiques de sa vie. M. de Choisy rapporte qu'il n'a jamais manqué d'entendre la Messe tous les jours, & même dans ses Campagnes ; & qu'il lui servit d'Aumônier le jour du passage du Rhin. Sa constance à souffrir les douleurs d'une opération réïtérée n'est point oubliée. « J'ai oüi de mes » oreilles », dit l'Abbé de Choisy, » un porteur de Chaise dire en pleu- » rant, le jour qu'on en apprit la » nouvelle à Paris ; *Ils lui ont donné » vingt coups de bistouri, & le pauvre » homme n'a pas sonné mot.* Dès l'a- » près-dînée le Roi donna Audience » à tous les Ministres ». Quelques excursions de l'Auteur dans divers Etats de l'Europe, mais sur tout l'Histoire de son Ambassade à Siam, fort curieuse d'ailleurs, font perdre souvent de vûë, dans le second Tome, le Monarque, dont l'exorde des Mémoires annonçoit la vie. Le troisiéme volume apprend par quel enchaînement de circonstances, les unes heureuses, les autres bizarres, l'Abbé

de Cosnac devint Evêque de Valence & Archevêque d'Aix ; & comment le Marquis d'Arquien Pere de la Reine de Pologne, ne put parvenir à être Duc. Ces deux Histoires doivent picquer la curiosité, aussi-bien que la vie du Cardinal de Boüillon, dont l'éducation & la promotion au Cardinalat est fort détaillée. Il naquit dans le Château de Turenne le 24. Août 1643. Cependant dans l'Italie il passoit pour être né à Rome en 1644. dans le tems que le Duc de Boüillon son Pere s'y rendit, pour être Généralissime des Troupes d'Urbain VIII. Juste & Baluse font descendre les Ducs de Boüillon du Duc d'Afret Comte d'Auvergne & Duc d'Aquitaine. Du Bouchet, qui a paru en plusieurs occasions peu favorable à Messieurs de Boüillon, convient qu'ils descendent en ligne droite, de Geraut de la Tour, qui vivoit en 937. qu'il avoüe être de la Maison d'Auvergne, non pas de celle du Comte, mais du Vicomte d'Auvergne, qui vivoit vers l'an 900. Une si grande ancienneté est jointe à quinze alliances avec la Maison Royale. Le Cardinal de Boüillon

fut d'abord Chevalier de Malthe: Il fut entre les mains de Madame de Duras sa Tante, & y demeura depuis 1644. jusqu'en 1647. que le Duc de Boüillon ayant fait sa paix avec la Cour, revint en France. Mais s'étant depuis déclaré pour les Princes qui avoient été arrêtez; la Cour voulut s'assurer de la Duchesse de Boüillon; que ses couches avoient empêché de suivre son mari à Bourdeaux. On n'eut que le tems de sauver les quatre petits Princes ses enfans. La Maréchale de Goesbriant à qui ils furent confiez, les fit déguiser en filles; & elle loüa une petite maison auprès de Belle-Chasse, où ils demeurerent deux mois. Leur humeur guerriere pensa les faire découvrir comme Achille. Ils s'amusoient dans le Jardin à construire un petit Fort que les uns attaquoient, les autres défendoient avec grand bruit, lorsqu'une femme, qui les vit par-dessus la muraille, dit à ses voisines: Il y a là dedans de plaisantes petites filles qui font les Gendarmes. Ce ne fut pas le seul danger que courut le Jeune Chevalier. M. de Choisy a ramassé avec soin toutes

les circonſtances, qui pouvoient intéreſſer dans la ſuite de ſa vie. Le Duc d'Albret, (c'eſt le nom qu'il prit en embraſſant l'état Eccléſiaſtique) étant ſi bien avec M. de Péréfixe, apprenoit avec peine, que " quelquefois M. de Turenne blâmoit la conduite de l'Archevêque à l'égard des filles de Port-Royal. M. de Turenne étoit encore Huguenot; & les Huguenots, qui nient auſſi-bien que les Janſeniſtes le mérite des bonnes œuvres, favoriſoient en tout les Janſeniſtes, à cauſe de la conformité de leurs ſentimens ſur la Grace ". On ſouhaiteroit qu'il eût exécuté ce qu'il avoit promis dans le long préambule, qui eſt à la tête de ces Mémoires; " *de rapporter juſqu'aux moindres paroles de Loüis XIV.* ". Celles que nous citerons ici, donneront une idée du bon ſens, & de la bonté de ce grand Roi. " Le Muſicien Gage avoit dit des ſottiſes de l'Archevêque de Rheims, Maître de la Muſique & de la Chapelle: il ſe crut perdu, & alla demander pardon au Roi. Quelques-tems après, l'Archevêque, à qui on avoit

» rapporté fidélement le mauvais dif-
» cours du Musicien, dit à demi-haut
» en l'entendant chanter à la Messe
» du Roi : *C'est dommage, le pauvre*
» *Gage perd sa voix. Vous vous trom-*
» *pez*, reprit le Roi, *il chante bien*
» *mais il parle mal.* Un de ses Valets-
» de-Chambre lui recommandoit un
» procès qu'il avoit contre son beau-
» pere : *Hélas ! Sire, vous n'avez*
» *qu'à dire une parole. Hé!* dit le Roi,
» *ce n'est pas dequoi je suis en peine ;*
» *mais si tu étois à la place de ton beau-*
» *pere, serois-tu bien aise que je la dîs-*
» *se, cette parole* » ? On a reproché au Roi de n'avoir pas passé le Rhin à la nage après le Comte de Guiche, & de n'avoir pas attaqué le Prince d'Orange sur la Contrescarpe de Valenciennes. M. de Choisy prétend que le Roi voulut passer le Rhin à la nage, mais que le Prince de Condé, qui, à cause de sa goute n'osoit le faire, l'en empêcha ; & que, sans les longs raisonnemens du Maréchal de Schomberg, il auroit donné sur l'Arriere-Garde du Prince d'Orange. L'Editeur de ces Mémoires s'est déclaré avec la vivacité qui convient à un

bon François contre les Histoires de Louis XIV. composées à la Hollandoise par des Réfugiez de France. « Celle de Limiers sur tout n'est « qu'un extrait de gazettes & de Li- « belles compilez sans choix, sans « preuves; & sans ménagement..... « Les traits flétrissans, dont cette « Histore est remplie, mis bout à bout, « auroient acquis quelque autorité, « si l'art de les mettre en œuvre, eût « égalé dans l'Auteur l'avidité à les « récuëillir. Le piége est trop grossier, « & il n'y a que les Ennemis de la « France qui puissent s'y méprendre ».

ARTICLE XCI.

NOUVELLE HYPOTHESE sur les variations de l'Aiguille aimantée, qui a remporté le prix de l'Académie Royale, à Bordeaux 1727. Brochure in 12. pagg. 50. Par le R. P. Sarabat de la Compagnie de Jesus, au Grand Collége de Lyon.

LE stile de l'Auteur est fort Philosophique, fort net, & fort concis. Non seulement il va au fait, mais à ce qu'il y a de plus digne d'attention dans le fait, sur lequel roule sa Dissertation. D'abord il donne en peu de mots l'Histoire des déclinaisons & des variations de l'Aiman. Les Phénoménes en sont ou généraux ou particuliers.

Les Phénoménes généraux sont que l'aiguille aimantée se dirige du côté du Nord, en déclinant cependant un peu du Pôle, & s'inclinant sur l'axe de la Terre, plus en certains endroits, moins en d'autres. Il y a pourtant quelques endroits, où la direc-

tion exactement polaire a lieu : hors de-là, les déclinaisons augmentent de part & d'autre jusqu'à un certain point, après lequel elles diminuent jusqu'à devenir nulles. Mais ce n'est pas toûjours au même endroit qu'elles sont nulles : chaque Méridien de la Terre a son tour, pour être le Méridien de l'Aiman ; & la déclinaison de chaque Païs varie sans cesse, augmentant après avoir diminué, & diminuant après avoir augmenté.

Mais ces variations générales se trouvent comme absorbées par une infinité d'irrégularitez & de variations particulieres, qui ne permettent guéres qu'à l'esprit, de reconnoître & de fixer les variations générales.

Pour rendre raison de tout cela, l'Auteur le prend sur un ton un peu élevé, & qui n'est pas celui d'un Philosophe vulgaire. Il ne s'arrête aux hypothèses ordinaires, que pour en prendre comme un dernier résultat, sur lequel il établit la sienne qui est bien nouvelle, mais fondée sur les principes de la plus saine Physique.

Il suppose comme une chose incontestable, qu'il sort de la Terre,

& qu'il roule autour d'elle une matiere fort ſubtile, qui a ſa direction d'un Pôle à l'autre, & qui eſt en un mot la matiere magnetique, à peu près façonnée comme les Carteſiens le prétendent. Or c'eſt dans le centre, comme il convient, que le P. *Sarabat* trouve le vrai principe de la génération & de la circulation de cette matiere magnetique. C'eſt, ſelon lui, l'action de ce centre, ou du feu central qui en réſulte, qui envoye ſans ceſſe cette matiere à la circonférence, & qui oblige celle de la circonférence de revenir au centre, d'où réſultent deux courans de matiere magnetique, dont l'un va du Nord au Sud, & l'autre du Sud au Nord.

Le feu central forme un globe, qui tourne autour de ſon axe, comme la Terre entiere autour du ſien : car ces deux axes ne ſont pas préciſément le même, & l'un eſt un peu incliné ſur l'autre ; inclinaiſon que l'Auteur fonde ſur celle de tous les tourbillons, dont les axes ſont tous inclinez les uns aux autres, & à celui du tourbillon général. Il pouvoit ajoûter que la diverſité des Pôles de la Sphére

terreſtre & de celle de l'Aiman indique cette inclinaiſon d'axes. Les deux Sphéres au reſte roulant autour de deux axes un peu différens, ont des révolutions un peu inégales ; & celle du feu central, & par conſéquent de la matiere magnetique, gagne toûjours un peu en arriere ; d'où, comme on le voit aſſez, réſulte tout le ſyſtême général des déclinaiſons ou des variations de l'aiguille.

Pour ce qui eſt des variations particulieres, mille cauſes peuvent les produire : les mouvemens de la Terre, les exhalaiſons, les courans, les vents, les mines de Fer & d'Aiman, &c. En un mot, dans ſa briéveté nette & préciſe, l'Auteur n'omet rien d'eſſentiel, & n'ajoûte rien de ſuperflu à ſon ſujet. Il y a lieu de croire que le Public ratifiera le jugement avantageux, que l'Académie de Bordeaux a porté ſur ce nouveau ſyſtême qui paroît mériter beaucoup d'attention de la part des Connoiſſeurs.

ARTICLE XCII.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Novembre 1727.

Premier Satellite.

LE 2 Novembre Immersion à	2h	45′	soir
Le 4 à	9	20	matin
Le 6 à	3	42	matin
Le 7 à	10	11	soir
Le 9 à	4	39	soir
Le 11 à	11	9	matin
Le 13 à	5	36	matin
Le 15 à	0	4	matin
Le 16 à	6	33	soir

Le 18. Novembre Opposition de Jupiter au Soleil.

Le 20 Emersion à	9	36	matin
Le 22 à	4	9	matin
Le 23 à	10	36	soir
Le 25 à	5	4	soir
Le 27 à	11	32	matin
Le 29 à	5	59	matin

Octobre 1727.

Second Satellite.

Le 2 Immerſion à	7	22	matin
Le 5 à	8	40	ſoir
Le 9 à	9	58	matin
Le 12 à	11	15	ſoir
Le 16 à	0	33	ſoir

Oppoſition de Jupiter au Soleil.

Le 20 Emerſion à	4	34	matin
Le 23 à	5	48	ſoir
Le 27 à	7	1	matin
Le 30 à	8	15	ſoir

Troiſiéme Satellite.

Le 7 Immerſion à	2	17	m.
Emerſion à	4	31	
Le 14 Immerſion à	6	17	m.
Emerſion à	8	31	

Oppoſition de Jupiter au Soleil.

Le 21 Emerſion à	0	31	ſoir
Immerſion à	10	16	m.
Le 28 Emerſion à	4	30	ſoir
Immerſion à	2	15	

ARTICLE XCIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE.

DE LUCQUES. Un Auteur qui se donne pour indifférent, par le nom qu'il prend *Dadiaforo*, éxamine dans un *Discorso Istorico* in 8°, pages 77. de quelle sorte de Fréres Mineurs fut le B. *André* CACCIOLI *de Spello*, *di qual Ordine de Minori sia il Beato Andrea Caccioli de Spello*; s'il étoit Mineur *Conventuel*, ou Mineur *Observantin*. Un Religieux de l'*Observance* avoit prétendu dans la Vie du Bien heureux *André* CONTI, que tous les anciens Saints ou Bienheureux Franciscains appartenoient aux *Observantins*, & ne pouvoient point être désignez par le nom de *Conventuels*, qui marque une *Réforme* postérieure à l'*Observance*. Notre Auteur engagé par cette dispute à diverses recherches, sur l'Institution & les différentes Réformes de l'Ordre de S. François, éclaircit plusieurs

points d'une matiére si interessante. Il soutient que le nom de *Conventuels* étoit en usage avant la Bulle d'*Eugène* IV. *super Gregem Dominicum*, de l'an 1431. Il veut montrer par deux Bulles d'Innocent IV. que dés 1250. c'étoit là le nom ordinaire des Franciscains. Selon lui, Saint *Bonaventure* Général de tout l'Ordre, l'employe en ce sens en 1260. Il produit des Actes publics & des Livres, pour montrer qu'au XIII^e & au XIV^e siécles on parloit le même langage. Du nom de *Couvents*, qu'il prétend avoir été un nom propre des Maisons des Franciscains, sortit le nom des *Conventuels*, qui fut aussi approprié à ces Peres, comme aux Peres Dominicains celui de Fréres Prêcheurs. L'Auteur discute encore un autre Article : il entreprend de montrer, que depuis 1226, qui fut la derniere année du Fondateur, jusqu'à 1280, il ne se rencontra presque aucun *Couvent* de Franciscains qui n'eût obtenu le Privilege ou la dispense, pour avoir des Rentes & des Biens immeubles. La Bulle de *Clément* IV portant cette Dispense pour les Franciscains & les Dominicains,

dattée de 1265. laquelle se trouve dans le *Convent* d'Assise, est à la vérité contestée par ce préjugé, que S. *Bonaventure*, qui étoit alors Général des Franciscains, n'auroit jamais consenti qu'on fît cette breche à la perfection de la pauvreté établie dans l'Ordre par S. *François* : Mais notre Auteur se flate de persuader que ce que la Bulle octroye, n'est contraire ni à la Régle de Saint *François*, ni à l'esprit de S. *Bonaventure*; par cette raison qu'*avoir* n'est pas toûjours *posséder*, comme l'usage n'est pas la propriété: les Franciscains auront *eû* des biens stables, mais dont, à parler en rigueur, ils n'auront pas été plus qu'aujourd'hui les *possesseurs*; cette possession appartenant au S. Siége, ou sous son nom, au Syndic. L'Auteur fait remarquer que ce dénouëment de la difficulté, par lequel il se trouve que les possessions auroient seulement modifié la pauvreté, & ne l'auroient pas détruite, ne peut être rejettée des Observantins, qui *ont* aussi des biens stables, & ne croyent pas pérvariquer ni *posséder*. Que si on objecte, que depuis la Bulle d'*Urbain* VIII. en 1625.

les *Conventuels* n'ont plus de Syndics ; on répond dans la *Dissertation*, qu'ils le sont eux-mêmes, & qu'ils ne se regardent en cette occasion que comme Syndics déleguez du S. Siége. Puis donc que dès 1250. le nom de *Conventuel* étoit établi, rien n'empêche que le B. *André* de Spello, qui mourut en 1255. ne soit mort *Conventuel* ; ce qui étoit à démontrer. La préexistence des Conventuels s'établit de plus sur ces considérations ; 1°. que les Conventuels ont encore aujourd'hui le Couvent d'Assise, par un *avoir* non interrompu depuis S. François ; 2°. que les anciens Couvents, où sont les Observantins, ont été tenus précédemment par les Conventuels ; 3°. que les Généraux des Conventuels ont toûjours eu le tître de Généraux : au lieu que ceux des Observantins, comme ceux des Capucins, n'étoient anciennement nommez que Vicaires Généraux, ils ont été soixante & dix ans dans cet état, & ils étoient d'abord confirmez par le Général des Conventuels. 4°. Dès les premiers tems, les Conventuels prirent les tîtres de Maîtres & de Docteurs, & pu-

rent être Inquisiteurs comme aujourd'hui. Il n'en a pas été de même des Observantins. 5°. Les Bulles de *Leon* X. ont bien pû faire passer des Conventuels aux Observantins, des Priviléges & des Maisons, mais non pas la descendance directe & immédiate qu'ils tirent de S. François. 6°. Le nom de *Freres Mineurs*, qui est incontestablement le nom originaire, est demeuré aux Conventuels ; les autres s'appellent *Observantins* ou *Freres Mineurs Observantins*, &c. L'Auteur se ressouvient de tems en tems du dessein de son Livre, & conclud que la Réforme des Observantins étant postérieure au tems, *André* de SPELLO ce Bien-heureux a vécu Conventuel, & est mort Conventuel, puisque les Conventuels étoient alors les seuls *Freres Mineurs*. Aussi l'Eglise de *Spello* ou répose son Corps, a toûjours été celle des Conventuels, & n'a jamais appartenu aux Observantins. On dit que le cours de ce Livre est suspendu ; & qu'on l'examine à Rome.

D'ALLEMAGNE.

De Leipsick. Le Theatrum *Historicum Prætensionum & Controversiarum Illustrium in Europâ* de M. *Christophe Hermann* Schweder, Conseiller du Roi de Prusse, que cet Auteur fit imprimer en 1712. en un vol. *in fol.* se distribuë actuellement augmenté d'un 2e. volume : cette seconde Edition a été faite par les soins de M. *Adam Frederic* Glafeyn, Jurisconsulte. Chez Weidmann.

Commentarii *de Illustrissimâ Bibliothecâ Vindobonensi.* Ce Catalogue de la Bibliothéque Impériale de Vienne, donné en huit petits volumes *in fol.* consécutivement depuis 1665. jusqu'en 1679. par le célebre Monsieur Lambecius, a été augmenté considérablement par M. Garelli, qui a aujourd'hui la garde de cette Bibliothéque ; & il se réimprime actuellement par ordre de l'Empereur, chez Maurice Georges *Weidmann* Libraire de la Cour du Roi de Pologne, en 6. voll. *in fol.* On ne dit point si les augmentations se vendront sépa-

rément, pour la commodité de ceux qui ont acheté la premiere Edition.

Le CORPUS *Juris Feydalis* de LUNIG, contenant un Recueïl des Droits Féodaux & des Coûtumes d'Allemagne, se débite chez les Héritiers de *Lankish*; avec une Bibliothéque du Droit Féodal en 3. voll. *in fol.* & en Allemand.

D'INGOLSTAD. On ose ici imprimer sur les Cas de Conscience; & le P. HEISLINGER D. L. C. D. J. a donné ses décisions sur les Contrats & sur la Restitution. *Responsa Moralia de Restitutione & Contractibus*, in 4°. 1726.

BLOSII *Abbatis Ordinis S. Benedicti Opera Theologica* 1726.

DE IENE. STRUCCII *Historia Misnensis*, in 8°. 1720

DE COLOGNE. RAYNALDI *Continuatio Annalium Baronii* Tom. XXI. Tom. XXII. 1727.

DE VIENNE. BISLING *Ordinis S. Benedicti Mons Thabor, sivè solitudo exercitiorum spiritualium* 1727.

D'AUSBOURG. On a imprimé ici les 9. Tomes de l'Histoire Ecclésiasti-

que du P. *Graveson* fameux Dominiquain 1727.

D'ULME. MANTZII *de Testamento valido & invalido* 1726.

NAURATH *Tractatus duo de Rationariis & de Jure subditorum.* On y a joint la Dissertation de KIRCHEIM *de Rationibus & Rationariis.*

DE NUREMBERG. VITRIARII *Institutiones Juris Publici Romano-Germanici.*

DE SUISSE.

D'YVERDON. DISSERTATION sur les VAPEURS, *in* 8°. *pagg.* 266. Monsieur VIRIDET y recherche avec soin la nature, la cause, les symptômes de cette Maladie : elle est, selon lui, celle des hommes qui ont le plus d'activité & de pénétration, & celle des femmes d'un esprit vif & délié. Il fait venir les vapeurs tantôt de la suspension du cours des esprits animaux, dont le mouvement devient par-là irrégulier ; tantôt d'un ferment ou dans les nerfs, ou auprès des nerfs ; & de la contraction de la cavité des nerfs, par lesquels les esprits animaux montent & descendent.

DE GENÊVE.

M. MANGET Docteur en Médecine, & premier Medecin du Roi de Prusse, fait imprimer en 2. voll. *in fol.* chez *Perachon & Cramer*, BIBLIOTHECA *scriptorum Medicorum veterum & Recentium, &c.* Il suit l'ordre alphabétique : il traite de tous les Médecins, qui ont été connus depuis le commencement du Monde jusqu'à ce siécle ; il donne un Abregé de la vie de chacun, une idée de leurs Ecrits, une critique modérée de leurs opinions : Il demande aux Médecins vivans des Mémoires sur eux-mêmes & sur leurs amis, & sur les Ecrits des uns & des autres.

Le NOUVEAU TESTAMENT, nouvelle Traduction des Pasteurs & Professeurs de Genêve.

D'ANGLETERRE.

ON distribuë un Essai pour réformer les *Loix d'Angleterre*, & faciliter l'Administration de la Justice, adressé au Lord Chancelier de la Gran-

de Bretagne, *in 8°. pagg.* 239.

L'HISTOIRE *des* BARONIES d'Angleterre par M. MADOX s'imprimera incessamment.

CLARENDON *and* WHITLOOK *compared.* A ce paralléle du Comte de *Clarendon* & de *Whitlook*, on a joint l'*Examen* de l'*Histoire de la Guerre.*

UN des Membres du Collége des Médecins vient de donner un DISCOURS, *où l'on examine la force de l'Imagination des femmes grosses*; & où l'on parle comme d'une erreur vulgaire; de l'opinion qui attribuë à cette cause les marques & les difformitez des enfans, *in 8°.pagg.* 106.

L'ART *de tirer en volant.* C'est en François le titre d'un Poëme Anglois nouvellement composé par Monsieur MARKLAND, *in 8°. pagg.* 32.

M. HALLEY vient de donner *Vegetable Staticks*....Et dans ce Livre, un grand nombre des Expériences qu'il a faites sur la séve des Plantes, dont il rend raison. A cet Essai de l'Histoire Naturelle de la Végétation, on en a joint un sur l'Analyse de l'air. L'Ouvrage enrichi de Planches utiles, paroît avec l'Approbation de la Socié-

té Royale des Sciences, dont Monsieur HALLEY est Membre, *in* 8°. *pagg*. 376.

L'HISTOIRE de NAPLES depuis le tems du Régne d'*Auguste* jusqu'en 1723. écrite par *Petro* GIANNONE Jurisconsulte, a été traduite en Anglois par M. OGILVIC, qui, pour la faire imprimer, a recours à la souscription.

L'HISTOIRE *du* JAPON en Anglois, traduite de l'Allemand sur l'Original de l'Auteur *Engelbert* KAMPFER, par M. J. G. SCHEUCZER en 2. voll. *in fol*. qui comprennent 612 pages, sans compter les Planches. On y promet un détail exact de leur origine, de leur Gouvernement, & de leurs mœurs, de leur Religion, & des Sectes, de leurs Loix, & de leurs Coûtumes, de leur Commerce, & de leurs Manufactures.

D'ECOSSE.

D'EDIMBOURG. Le Docteur *Thomas* SIMSON Professeur de l'Université en Médecine & en Anatomie, est Auteur des quatre Dissertations

De Re Medicâ, imprimées chez *Thomas Rufdifmann.* In 8°. dont la premiere est une Harangue d'Entrée sur les Erreurs des Anciens & des Modernes en matiere de Médecine : la seconde est une Exposition de la Méthode Ancienne & Naturelle de traiter les Maladies, avant la découverte de la Circulation du sang : dans la troisiéme, on détermine comment les humeurs qui naissent dans le Corps humain, sont objet de la Médecine, & comment le froid les corrompt ; & dans la quatriéme, on définit quelle part les humeurs peccantes peuvent avoir aux maladies du Corps humain.

DE HOLLANDE.

De Rotterdam. Fortuita Sacra imprimé chez *Jean Hofhout*; contient les Explications sçavantes de 24. Passages du Nouveau Testament : on les attribuë à M. Ellisy, Membre d'Angleterre. Celui qui en a fait part au Public, y a joint un Traité *de Cymbalis*, que le même Auteur avoit entrepris à l'occasion du 1er. verset du

Ch. XIII. de la premiere Epitre aux Corinthiens, sans avoir eu connoissance du Traité *de Cymbalis veterum* de M. LAMPE, imprimé à Utrecht en 1703.

L'HISTOIRE générale & particuliere du Commerce de la Grande Bretagne dans tous les Etats & Empires du Monde, traduite de l'Anglois du sieur *Charles* KING, s'imprime chez Wilwerf.

DE LA HAYE. *La Monarchie des Hebreux par le Marquis de S.* PHILIPPE, se débite chez *Alberts*, & *Vanderkloot*. 4. voll. in 12. Ces Libraires impriment, & les *Mémoires du Regne de la Czarine* Catherine ALEXIEWNA, avec Cartes & figures, *in* 12. Et les Mémoires du Gouvernement de la Grande Bretagne pendant le dernier, en 2. voll. *in* 8°.

Les Tomes IX^e^. & X^e^. de l'Histoire d'Angleterre par M. RAPIN de THOYRAS. *In* 4°. sonr prêts à paroître. Chez *Rogissart*.

D'AMSTERDAM. SERMONS sur divers Textes de l'Ecriture, par M. De la TREILLE.

D'UTRECHT. HADRIANUS VI.

Sivè Analecta Historica de Hadriano VI. trajectino, cum Notis Bermanni.

DE FLANDRES.

De Bruxelles. Traité de la Prudence Œconomique *in* 12. *pagg.* 28. chez Fr. *Foppen.* Ce Traité particulier est tiré d'un Traité général de la *Philosophie Morale*, qui est « le Chef-» d'œuvre de son Auteur ». Cet Auteur est le Comte *Emmanuël* Tesauro Patrice de Turin Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Saint Maurice & de Saint Lazare. Le Traducteur ne fait encore que s'essayer; s'il réüssit, il donnera en deux volumes *in* 12. le Livre entier, qui est « le Livre favori des Italiens ». L'Auteur compare d'abord l'*Oeconomique*, qui est le gouvernement d'une famille, avec la *Politique* ou le Gouvernement d'un grand Etat. « Le » Pere de famille correspond au Prin-» ce, la femme au Magistrat, les en-» fans aux Nobles, les serviteurs au » Peuple, la Maison à la Cour, les » Parentez aux Ligues, les Com-

» mandemens aux Loix, l'Autorité à » la Majesté, les alimens à la libéra» lité distributive, les corrections à » la Justice punitive », &c. Il ne croit pas qu'il s'ensuive de là que quiconque réüssit dans l'une de ces deux espéces de prudence, réüssisse dans l'autre. « Il en est », dit il, « comme de « peindre en grand ou en petit. Celui « qui a une disposition naturelle à la « peinture en général, aura la dispo- « sition à l'une ou à l'autre espece. « Mais celui qui s'exerce à l'une ou à « l'autre, acquérera l'habitude de « celle-là seulement. La miniature « prend les régles particulieres de la « proportion qu'elle a avec la peintu- « re naturelle, en les appliquant res- « pectivement au grand & au petit. « Ainsi l'œconomie, outre les régles « de la prudence générale, qui lui sont « communes avec la Politique, prend « les régles de la proportion entre le « grand & le petit, entre le Gouver- « nement d'un Royaume & le Gou- « vernement d'une famille ». *Rubens*, l'APPELLES de notre siécle, n'employa jamais son pinceau pour toucher aux miniatures de *Hansius*, n.

core qu'il eût une Théorie très-parfaite en ce genre. *Auguste* sçut gouverner l'Univers, & ne sçut pas gouverner sa propre Maison. L'Auteur applique l'œconomie au gouvernement des personnes, & à celui des biens : les personnes à gouverner sont la femme, les enfans, les serviteurs.
» La femme a du sens suffisamment
» pour gouverner sa Maison, mais
» non pas pour se gouverner elle-mê-
» me ...... Il est à souhaiter que la
» femme ne soit ni sotte ni spirituelle.
» La sotte ne connoît point la malice
» des domestiques, & la spirituelle
» affecte de surpasser la prudence du
» Mari : il vaut mieux qu'elle soit
» sotte que spirituelle ; parce que la
» sotte peut devenir habile avec le
» tems, & que la spirituelle devient
» avec le tems insolente ..... Mais
» sur tout s'il lui entre en tête une
» veine de Poësie, adieu l'œconomie,
» le soin de la Maison, & la tranquil-
» lité : au lieu d'une *Caïa Cæcilia* vous
» aurez une *Corine* ..... On doit ma-
» rier tard les garçons ; mais les filles
» le plûtôt qu'il se pourra ; parce que
» ceux là sont une marchandise qui

ſe fait toûjours meilleure dans la “ Maiſon, & que celle-ci devient pi- “ re chaque jour. Parmi tant d'ac- “ tions de ſageſſe, Charlemagne fit “ cette ſeule faute, & parmi tant de “ gloire reçût cette ſeule infamie, “ d'avoir retardé les Nôces des Prin- “ ceſſes ſes filles au-delà du tems or- “ dinaire. Pendant qu'il attendoit des “ Gendres à ſon plaiſir, elles ſe pour- “ vûrent d'Amans à leur goût; de ſor- “ te qu'il eût des petits-fils ſans “ avoir des Gendres „. La vertu des familles, comme celle des Plantes, va toûjours en dégenerant. “ Les fa- “ milles ſçavantes, ſelon le témoi- “ gnage d'Ariſtote & l'expérience, fi- “ niſſent en fats, & celles des Guer- “ riers en furieux. Mais comme les “ vieilles Plantes ſe renouvellent par “ des entes vigoureuſes; les familles “ qui ont dégeneré, en font de mê- “ me par le moyen des belles & no- “ bles Alliances..... Que le nombre “ des *valets* ne ſoit pas plus grand que “ le beſoin. Qui n'a qu'un valet, l'a “ tout entier; qui en a deux, n'en a “ que la moitié d'un; & qui en a trois, “ n'en aucun: car l'un ſe repoſant ſur “

» le ſervice de l'autre, aucun ne » ſert .... Qui hait la ſervitude, hait » le Maître .... Il ne doit point avoir » de ſerviteurs mariez, parce que la » nature apprend à voler à tout ani- » mal qui a engendré. Le valet ſcele- » rat eſt un mauvaïs indice contre le » Maître.... perſonne n'eſt plus miſe- » rable que ce Maître, lequel au lieu » de gouverner ſa famille, ſe laiſſe » gouverner par un valet; parce qu'il » n'y a point de vie plus miſerable » que la ſervitude, & qu'aucune ſer- » vitude n'eſt plus honteuſe que d'ê- » tre valet d'un valet. C'eſt le ſort de » la plûpart des Grands, &c. Qui n'a » point de *Maiſon* qui ſoit à lui, eſt » un mort ſans ſépulture ..... Ce- » lui qui tient une Maiſon à loyer, il » n'habite pas, mais il voyage; il gâte » ſes meubles & achete l'air..... Les ri- » cheſſes les plus naturelles & les plus » nobles, ſont les revenus des fonds de » Terres, ce ſont des Tréſors qui ont » des racines, & qui multiplient ſans » faire tort à perſonne ».

DE FRANCE.

DE PARIS. *La vie* de Saint FRAN-

çois *Instituteur de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Ordre de Sainte Claire, & du Tiers Ordre de la Penitence.* Chez *Pierre Prault*, Quai des Gêvres, au Paradis. *In* 4°. par le R. P. *Candide* Chalippe *Récollet.* L'Auteur si célebre par les talens de la Chaire, fait enfin tomber ce reproche de feu M. *Baillet*; qu' " après tous les travaux de tant de personnes zélées " pour la gloire de S. François, nous " en sommes encore réduits à souhaiter une Histoire de sa vie, qui soit " méthodique ". En effet, méthodique dès-là Préface, le P. Candide la partage en deux points dignes d'attention : il montre 1°. que " le préjugé de quelques personnes contre le " merveilleux de la Vie des Saints est " déraisonnable & dangereux; 2°. que " le merveilleux de la Vie de S. François est très-bien autorisé ". Comme l'Ecrivain n'est pas moins Historien exact & Théologien solide, que Prédicateur éloquent & zélé. On attend avec confiance & l'Histoire particuliere des *Stigmates* & les *Eclaircissemens* sur l'Indulgence de la *Portiuncule*, qu'il joint à la *Vie* du S. Pa-

triarche, ſur laquelle il donnera auſſi de courtes Réflexions & des *Notes* néceſſaires.

La *Diſſertation* du P. DUSESC *ſur le Tonnerre*, qui a remporté le prix de l'Académie à Bordeaux, & dont il a été par é dans les Mémoires de Trevoux au mois d'Août dernier à l'Article LX X. vient d'être réimprimé chez *Simon*, ruë de la Harpe avec toute la correction que le mérite de la Piéce, le déſir du Public, & les fautes de la premiere Edition, rendoient indiſpenſable. Le même Imprimeur du Clergé a auſſi réimprimé le *Plan d'une Mathématique abregée* propoſé par le P. CASTEL, qui y a joint des *Eclairciſſemens pour les difficultez*, qu'on lui a faites ſur un point trop intéreſſant & trop hardi, pour n'être pas ſoigneuſement critiqué. L'Auteur répond de plus par l'exécution : l'impreſſion de l'Ouvrage, pour laquelle on n'a rien négligé, eſt fort avancée ; & le Livre doit paroître au mois d'Octobre.

LETTRE *écrite par M. l'Evêque de Chartres à M. l'Evêque de Montpellier*, le 26. Mai 1727. &c. " M.

» l'Evêque de Montpellier a », dit-il, « accusé M. l'Evêque de Chartres » d'avoir retranché de sa Traduction » un endroit de la Bulle (du Jubilé » de 1724.) par l'opposition qu'il a » au dogme contenu dans le premier » Article du Symbole », c'est-à-dire, au dogme de la Toute-puissance. Ce retranchement prétendu consiste en ce que M. l'Evêque de Chartres avoit rendu ces paroles : *La volonté de Dieu à laquelle personne ne résiste*, par celle ci : *La volonté toute puissante de Dieu.* Ainsi, selon M. l'Evêque de Montpellier, *c'est par opposition au dogme de la Toute-Puissance de Dieu*, que M. l'Evêque de Chartres reconnoît *la volonté Toute-Puissante de Dieu.* M. l'Evêque de Chartres fait encore sentir que l'accusation d'avoir fait un retranchement dans la Bulle, ne devoit point être intentée contre lui, par ceux qui ont *retranché des Bulles d'Innocent XIII. & de Benoît XIII. la Clause qui exclud indirectement les Appellans de la Grace du Jubilé.*

Dernieres Stances *sur ma vieillesse.* Cette datte respectable « dans » ma quatrevingtiéme année », & le *Octobre* 1727.

mérite de la Piéce, marquent assez quel est l'Auteur des *Stances :* on a lieu de croire, malgré le titre, qu'elles ne seront point les *dernieres*, lorsqu'on y lit :

Il n'est aucun jour qui n'inspire,
L'espérance d'un autre jour.

J'ai beau dire que c'est folie ;
Moi-même, hélas ! quoique certain,
Quoiqu'en Prose, en Vers, je publie,
Que mon dernier jour est prochain.

Aujourd'hui que je suis en vie,
J'espere encore vivre demain.

M. LEULLIER a pû y appercevoir cette Stance.

GRAND DIEU ! *qui connois ma foiblesse,*
Répans ta grace ; & que toûjours
La liberté qu'elle me laisse,
Signale, augmente le secours,
Qui seul peut aider ma vieillesse,
Et rendre heureux mes derniers jours.

Octobre 1727.

Pour cette autre Stance de l'Ouvrage imprimé chez Lottin, elle n'est pas si irréprochable :

De toute dispute inutile
Jusqu'à la mort préserve-moi,
Sans raffiner sur l'Evangile,
Que j en fasse ma seule Loi,
Et de l'Eglise enfant docile,
Je vive & meure dans sa Foi.

Le sens de l'Auteur étoit :

Sans raffiner sur l'Evangile,
Et réduire à mon sens la Loi,
Que de l'Eglise enfant docile,
Je vive & meure dans sa Foi.

PROSE & RIME *di Messere Giovanni della* CASA. In 12. *pagg.* 38 297. Chez *Rollin*, *Coignard* fils, & *Quillau*. L'Editeur de ces Œuvres tant en Prose qu'en Vers du fameux Archevêque de Benevent fait aussi réimprimer en trois voll. *in.* 8°. L'*Italia liberata* du TRISSINO. C'est Monsieur l'Abbé ANTONINI qui présente ces modéles pour fortifier par l'usage, ceux ausquels il a enseigné par sa Grammaire, les Elémens de la Langue Italienne.

des Sciences & des beaux Arts. 1939

DE STRASBOURG. HERMANNI *Cynosura Materiæ Medicæ cum Annotationibus* HENNINGERI *Argentorati.* 1726.

FIN.

Octobre 1727.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Octobre 1727.

ART. LXXXIII. D*Iſſertation Théologique ſur la célebre Diſpute entre le Pape S. Etienne & S. Cyprien Evêque de Carthage, &c.* Page 1757

ART. LXXXIV. *La beauté du Calendrier Gregorien démontrée par le P. de la Maugeraye, D. L. C. D J.* p. 1784

ART. LXXXV. Tractatus Hiſtorico-Chronologicus de Patriarchis Antiochenis tàm Græcis quàm Latinis, imò & Jacobitis uſquè ad ſedem à Saracenis everſam, autore Petro Boſchio Societatis Jeſu Theologo. *C'eſt-à dire : Traité Hiſtorique & Chronologique ſur les Patriarches d'Antioche, &c.* p. 1802

ART. LXXXVI. *Traité de la Grammaire Italienne, dédié à la Reine ; par M. l'Abbé Antonini, &c.* page 1826

ART. LXXXVII. *Histoire des Chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, appellez depuis Chevaliers de Rhodes, & aujourd'hui Chevaliers de Malthe. Par M. l'Abbé de Vertot de l'Académie des Belles Lettres, Secretaire des Commandemens de feuë S. A. S. Madame la Duchesse d'Orléans, & Commandeur de Santeni, &c.* p. 1851

ART. LXXXVIII. *Oeuvres diverses de Mr Roi. Deux Tomes in 8°, avec quelques Tailles-douces. Premier Tome, pagg. 28, sans les Discours préliminaires, & la Table. Second Tome, pagg. 192. sans les cinq Discours, les Réfléxions & la Table, &c.* p. 1867

ART. LXXXIX. *Observations adressées à M. Rollin ancien Recteur & Professeur Royal sur son Traité de la maniere d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres, &c.* p. 1882

ART. XC. *Mémoires de feu M. l'Abbé de Choisy, de l'Académie Françoise, &c.* p. 1895

ART. XCI. *Nouvelle Hypothèse sur les variations de l'aiguille aimantée, qui a remporté le prix de l'A.*

Octobre 1727.

cadémie Royale, à Bordeaux 1727. &c. p. 1910

ART. XCII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Novembre 1727.* p. 1914

ART. XCIII. *Nouvelles Litteraires. D'Italie, de Lucques* p. 1916

Discorso Istorico, di qual Ordine de Minori sia il Beato Andrea Caccioli de Spello. p. 1916

D'Allemagne, de Leipsick. 1921

D'Ingolstadt. 1922

De Iene. ibid.

De Cologne. ibid.

De Vienne. ibid.

D'Ausbourg. ibid.

D'Ulme. 1923

De Nuremberg. ibid.

De Suisse, d'Yverdon. ibid.

De Genêve. 1924

D'Angleterre. ibid.

D'Ecosse, d'Edimbourg. 1926

De Hollande, de Rotterdam. 1927

De la Haye. 1928

D'Amsterdam. ibid.

D'Utrecht. ibid.

De Flandres, de Bruxelles. 1929

De France, de Paris. 1933

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Octobre 1727.

PAge 1759. ligne 29. forme, *lisez*, force. Page 1775. lig 11 differend, *lis.* différent. Page 1779. lig. 17. pesez, *li*. posez. Page 1805. lig 15 est ceiui, *li*. & celui. Page 1807 lig. 4. *Siriens*, lis. *Syriens*. Ligne 20. embarquees *lis.* embarquez. Page 1815. lig 28. le P. des Maronites, *lis.* le Pere des Maronites. Page 1816 lig 24 seul, *lis.* seuls. Page 1822. lig. 23 *recommendable*, lis. *recommandable* Page 1830 ligne 7. les ruines, *lis.* les rimes. Page 1833 lig. 4 secrets les delicatesses, *lis.* secrets & les delicatesses. Page 1835 lig. 16. obligeamment. En ce point, *lis.* obligeamment en ce point. Page 1860. lig. 12 Chavaliers, *lis.* Chevaliers. Ligne 16. devenir, *lis.* dèvenir. Page 1865. lig 10 en état, *lis.* hors d'etat. Page 1866 lig. 7. plûtard, *lis* plus tard. Page 1869. lig. 1. comper, *lis* compter. Page 1877. & il n'en est pas, *lisez*, & s'il n'en est pas. Page 1881. ligne 17. *prudentia* ne paroit, *lis.* *prudentia* paroit. Page 1918. lig. 27. pervariquer, *lis* prévariquer. Page 1931 lig 29. n'en aucun, *lis.* n'en a aucun. Page 1937. lig. 13. *encore*, lis. *enonr.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	v.
——	1703.	12.	v.
——	1704.	13.	v.
——	1705.	12.	v.
——	1706.	12.	v.
——	1707.	12.	v.
——	1708.	12.	v.
——	1709.	12.	v.
——	1710.	12.	v.
——	1711.	12.	v.
——	1712.	12.	v.
——	1713.	12.	v.
——	1714.	12.	v.
——	1715.	12.	v.
——	1716.	12.	v.
——	1717.	12.	v.
——	1718.	12.	v.
——	1719.	12.	v.
——	1720.	5.	v.
——	1721.	12.	v.
——	1722.	12.	v.
——	1723.	12.	v.
——	1724.	12.	v.
——	1725.	12.	v.
——	1726.	13.	v.
——	1727.	11.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Novembre 1727.

ARTICLE XCIV.

TRAITE' DE L'ALGEBRE par M. de Crouzas de l'Académie, &c. A Paris chez Fr. Montalant, Quai des Augustins 1726. In 8°. pagg. 489.

ON doit cette justice à M. de *Crouzas*, qu'il n'y a point d'Auteur en Europe, qui travaille plus que lui, pour la perfection des Sciences & de ceux qui les cultivent. Son génie heureux & fécond ne se refuse à aucun sujet. La Morale, la Dialectique, la Métaphysique, la Physique, l'Arithméti-

que, l'Algebre, l'Analyse, la Géométrie, sont également de son ressort. Et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les Ouvrages qui sortent en si grand nombre de sa plume, sont de bons Ouvrages. On trouve dans tous de la science, du goût, & sur tout une belle facilité, & d'utiles éclaircissemens. De sorte que si ce célébre Auteur vouloit se donner la peine de produire quelque Ouvrage à loisir il y a tout lieu de croire qu'il y auroit autant d'invention, que nous trouvons de facilité dans ceux où se répand son heureux génie.

M. de *Crouzas* convient que l'Algebre a dequoi étonner l'imagination, par son indétermination vague & toute abstraite. L'Arithmétique au moins nous offre des nombres déterminez & distincts; & l'on sçait ce que l'on dit & ce que l'on tient, lorsqu'on réünit 12. & 15. en une somme 27. Mais *A.* & *B.* qu'on ajoûte, qu'on retranche, qu'on fasse & qu'on refasse sans cesse, par un calcul auquel ils n'ont aucune sorte de rapport naturel, tiennent continuellement l'esprit en échec, & semblent demander une éternelle contention.

Mais malgré cela, ce calcul ne laisse pas d'être beau & utile à ceux qui ont le loisir & la force d'esprit pour s'y livrer. M de *Crouzas* est d'avis, que dans ce calcul on ne perde point de vûë les choses signifiées par les symboles dont on s'y sert. Mais s'il est question de ne pas perdre de vûë les choses, on peut s'en tenir à l'Arithmétique, où on ne peut les perdre de vûë. Avec la permission du célébre Auteur, il y a contradiction qu'on fasse des calculs Algébriques, & qu'on ne perde point de vûë les quantitez particulieres exprimées par les symboles. Ces symboles ne signifient point de quantitez particulieres, & leur essence est d'être indéterminez & vagues dans leur expression. C'est cette généralité vague & indéterminée, qui caractérise l'Algébre, & la distingue spécifiquement de l'Arithmétique.

A la vérité, M. de *Crouzas* conseille fort à propos, qu'on soit en garde contre la routine des signes Algébriques: mais l'unique conclusion qu'on puisse en tirer, c'est que l'Algébre n'est pas un Art, auquel un Géomé-

tre même doive trop ſe livrer ; parce que les Sciences & toutes les choſes de ce monde ſe gouvernant par la penſée, l'Algébre, qui eſt de toutes les Sciences celle qui diſpenſe le plus de penſer, & qui accoûtume le plus à ne pas penſer, eſt, lorſqu'on s'y livre trop, un dangereux écueïl pour l'eſprit. Tout ce dont on doit avertir les Commençans Algébriſtes, c'eſt qu'effectivement ils ne doivent point faire d'effort pour ſaiſir l'objet particulier de leur calcul, puiſqu'il n'en a point : ce qui réduit l'Algébre à une facilité plus grande qu'on ne ſçauroit croire ; car toute la difficulté vient uniquement de ce qu'on veut toûjours ſaiſir ce qui ne peut être ſaiſi.

L'Auteur commence par les Régles ordinaires, l'Addition, la Souſtration, &c. Il parcourt & éclaircit tous les cas avec beaucoup d'exactitude & de netteté, & peut-être trop. Il faut des explications & des exemples : mais s'il y en a trop, l'eſprit ſe laſſe, ſe détend, & ſouvent s'égare dans cette multitude de cas & d'exemples particuliers. Après les quatre Régles, ſuit la formation des Quar-

rez, des Cubes en particulier, & ensuite celle des autres puiſſances en général.

Au Chapitre IX. l'Auteur traite des Rapports & des Proportions : au X^{e}. des Progreſſions Arithmétiques; & aux deux ſuivans des Proportions & des Progreſſions Géométriques. Le XIII^{e}. Chapitre eſt ſur les raiſons composées: le XIV^{e}. ſur les fractions: le XV^{e}. ſur les incommenſurables : les ſuivans ſur les Polynomes : & tout cela eſt éclairci & très-éclairci par le ſçavant & exact Auteur, dont on peut même ajoûter que le diſcours & le ſtile eſt aſſez à la portée des Commençans.

Au XXI^{e}. Chapitre, on ſe trouve tout d'un coup tranſporté dans l'Analyſe des Equations du ſecond degré, ſur leſquelles l'Auteur apprend à opérer, ſans avoir, ce ſemble, encore appris à les opérer elles mêmes, ſans même en avoir fait connoître la nature.

Et au Chapitre XXII^{e}. il en uſe de même pour les Equations du troiſiéme degré. Cependant à la page 381. Monſieur *Crouzas* dit fort bien, que,

„ pour ſe former une idée plus claire „ & plus diſtincte des Equations, de „ leurs eſpeces, & de la diverſité de „ leurs racines, il faut les compo-„ ſer premiérement ſoi-même, les „ voir naître, & tirer de cette vûë la „ connoiſſance de leurs propriétez, „ & les fondemens de leurs ſolu-„ tions „.

L'Avertiſſement eſt utile; mais c'étoit à l'Auteur de mettre à même de le pratiquer, les Commençans pour qui ſans doute ſon Livre eſt fait. Il n'y a pas trop d'apparence cependant, que les Commençans puiſſent ſuivre l'Auteur dans ces deux Chapitres. En général, il n'y a pas aſſez d'ordre dans tout cet Ouvrage; & nous avons ſur ces matieres des Ouvrages mieux digérez.

Le dernier Chapitre porte pour tître: *De l'Analyſe.* Il y eſt queſtion en effet de quelques Problêmes ordinaires d'Analyſe: mais tout cela paroît déplacé, après qu'on a traité des Equations du ſecond, du troiſiéme, & du quatriéme degré.

ARTICLE XCV.

ESSAI D'ANALYSE, OU Mémoire lû à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences le 13. Novembre 1726. sur les nouvelles Eaux Minérales de Passy près Paris.

DE quelque secours que les Eaux Minérales ayent toûjours été dans la Médecine, pour la guérison des maladies les plus rebelles & les plus opiniâtres; on convient assez qu'elles n'ont encore jamais été examinées avec assez d'exactitude; soit que ceux qui s'y sont appliquez n'ayent pas été sur les lieux; soit qu'ils ayent manquez des moyens ou de l'attention nécessaire pour un examen sûr & exact. On peut du moins assurer que jamais Analyse n'a été poussée aussi loin, que celle que M. *Boulduc* a faite des nouvelles Eaux Minérales de *Passy*: & si ces Eaux n'étoient pas déja aussi célebres qu'elles sont, par le grand nombre de Personnes de la premiere qualité, &

de toutes conditions, qui en ont pris avec ſuccès; rien ne ſeroit plus capable de les faire eſtimer & rechercher, que l'examen ou l'Analyſe qu'en a faite cet habile Chimyſte. Quelques nouveautez imprévûës, qu'il apperçût en travaillant ſur ces Eaux, pluſieurs effets merveilleux qu'il obſerva, & le deſir de les rendre encore plus utiles au public, en mettant les Médecins en état d'en faire une juſte application aux maladies, ſont les motifs qui l'ont porté à les examiner de plus près.

Elles conſiſtent actuellement en quatre *ſources* d'une eau toûjours claire & limpide : on les a toutes appellées *ferrugineuſes*, parce qu'on n'a eû d'abord que le Fer pour objet; & elles en ont effectivement le goût mêlé d'une legere adſtriction, & de quelque choſe de piquant : l'odorat y diſtingue auſſi quelque choſe de volatil & de pénétrant; & ces qualitez diminuent par degrez, depuis la premiere ſource juſqu'à la quatriéme. Mais M. *Boulduc* a continué l'évaporation & la diſtillation, juſqu'à ce que toute l'humidité fût évaporée; &

voici à peu près l'ordre des matieres, qui forment la résidence au fond du vaisseau. *Le Fer*, comme le plus pesant, occupe le fond. Au-dessus du *Fer* est répanduë, sur tout dans la troisiéme & quatriéme source, *une poussiere blanche très-fine*, qui ne se trouve point dans les résidences de la premiere & seconde source. Ensuite on voit des *Crystaux transparens & brillans* : & enfin, le tout est couvert par une *masse confuse, blanchâtre, & saline au goût*, qui s'humecte insensiblement à l'air, & qui redevient, en partie fluide.

Il ne faut pas beaucoup de recherches & d'observations, pour découvrir le Fer dans les Eaux de Passy : il y est sensible au goût & à la vûë même, par les teintes violettes que la Noix de Gale leur donne, & par l'espéce de roüille qu'elles déposent dans les vaisseaux & les canaux où elles passent. Mais est-ce *du Fer*, ou simplement une terre ferrugineuse, comme quelques Auteurs prétendent ? Monsieur *Boulduc* ne laisse aucun doute sur cela, après les épreuves qu'il a faites, & sur tout après celle-ci ; faites rou-

gir de ce ſédiment, au feu, pendant un tems convenable, dans un creuſet exactement couvert, & ſans rien ajoûter, pour en diſſiper un reſte de matiere ſaline qu'il entraîne dans ſa précipitation, alors il s'attachera à l'Aiman; propriété eſſentielle du Fer parfait.

Pour qu'une eau ſoit véritablement ferrugineuſe & minérale, ce n'eſt pas aſſez qu'elle contienne du Fer en maſſe, car il ſeroit aiſé de l'imiter & de la contrefaire; il faut que le Fer y ſoit dévelopé juſqu'à ſes principes, & tellement ſubtiliſé, qu'il s'étende dans l'eau, ſans en troubler la limpidité. Or il n'y a qu'un diſſolvant, qui puiſſe ainſi diſſoudre & attenuer le Fer; & M. *Boulduc* a découvert, que celui qui fait cet effet dans les Eaux de Paſſy, eſt un acide ſpiritueux & volatil, tel que M. *Lemery* l'a déſigné, en travaillant ſur de pareilles Eaux: *un eſprit vitriolique très-volatil & très-leger*, d'un goût médiocrement aigre, mais d'une odeur vive & pénétrante, qui eſt dans ſon genre pour la vivacité, ce que l'eſprit de ſel Ammoniac eſt dans le genre des

Alcalis. C'eſt cet acide volatil, qui, uni & combiné ſous terre avec le Fer, fait un *vitriol naturel*; & c'eſt cette union qui donne aux Eaux ce goût de Fer, ſuivi d'une legere adſtriction; ce goût piquant & aigrelé, qui eſt, ſelon quelques uns, comme vineux; & enfin cette odeur volatile & pénétrante qu'on y remarque.

Cet eſp it vitriolique ſubſiſteroit toûjours dans ſa mixtion naturelle; ou même ſuppoſé que par le ſecours de la chaleur, il s'en décompoſât une partie, on pourroit par l'évaporation retirer quelque portion de ce vitriol, en ſa propre ſubſtance; s'il n'y avoit en même tems dans ces Eaux une matiere alcaline, qui donne occaſion à ſa décompoſition entiere. C'eſt cette pouſſiere blanche dont on a parlé, & qui eſt, ſelon M. *Boulduc*, une terre alcaline & abſorbante, qui fermente avec les acides, & qui eſt diſſoute de nouveau par ceux qu'on appelle Minéraux. Par-là, M. *Boulduc* explique d'une maniere très-ſimple, differens Phénoménes qui arrivent dans ces Eaux; comme ſont dans certaines circonſ-

tances qui regardent leur altération, la précipitation du Fer, la perte de l'odeur, la deſtruction du goût vitriolique, & d'autres ſemblables; & il confirme ſon explication par ce qui arrive dans les expériences communes des diſſolutions métalliques, par le mélange d'un alcali.

Il ajoûte que la décompoſition du vitriol ſe fait dans ces Eaux, par une *efferveſcence* plus ou moins lente, à proportion du mouvement que la température de l'air & la chaleur du Fer leur impriment, imperceptiblement dans les ſaiſons froides, & les lieux froids; mais, très-viſiblement & avec agitation, au Soleil, en Eté & ſur le feu. Dans le vuide même de la Machine pneumatique, ces Eaux boüillonnent plus que certaines liqueurs ſpiritueuſes; & étant retirées de-là au bout d'un demi-quart d'heure, & gardées dans un endroit froid, elles blanchiſſent peu à peu, & dépoſent leur Fer en moins de trois jours, en tems d'Hyver. Alors même elles ne ſont pas inutiles, quoiqu'elles ne ſoient plus ferrugineuſes; car elles ſont encore minérales, ſali-

nes, & peuvent avoir leur utilité dans des cas particuliers.

La *terre alcaline*, qui eſt l'unique cauſe de la décompoſition du vitriol, donne d'abord des marques de ſa préſence, par ſes effets dans les eaux nouvellement puiſées. Les deux premieres ſources verdiſſent legerement la teinture des violettes; les deux autres beaucoup, quoique lentement. De même, les deux premieres ſources précipitent peu de Fer d'une ſolution de vitriol ordinaire; les deux autres, une plus grande quantité. Toutes les quatre ſources préſervant le lait de ſe cailler, ſoit qu'on l'y mêle froid ou chaud, par rapport à cet alcali; au lieu que le vitriol ordinaire, mêlé tout ſeul avec le lait, le fait cailler promptement : ce qui peut autoriſer la pratique des Anglois, qui, dans certaines circonſtances, font prendre les Eaux minérales ferrugineuſes avec du lait. Enfin, les réſidences des deux dernieres ſources bien leſcivées, fermentent encore avec les acides, à cauſe d'une partie de cette terre qui y reſte mêlée : mais celles des deux premieres ſources ne le font nulle-

ment ; & M. *Boulduc* en apporte une raiſon, qui eſt en même-tems une preuve de ſon habileté & de ſa pénétration. Au reſte, cette obſervation eſt très-importante ; car on ſçavoit déja que les fameuſes Eaux de *Spa* fermentent avec les acides, même avec les vins blancs, comme celui du Rhin; ce qui eſt une démonſtration ſenſible des principes alcalins qu'elles contiennent : mais on ignoroit que le principe alcalin prédominât dans la troiſiéme & quatriéme ſource des Eaux de *Paſſy*, comme M. *Boulduc* l'a prouvé: & quoiqu'il n'y ſoit pas en aſſez grande abondance, pour que ces eaux fermentent viſiblement avec les acides; ſuivant ſes obſervations, il y en a aſſez, pour qu'il puiſſe ſe dépoſer naturellement avec le ſédiment ferrugineux, dans les baſſins & les rigoles de ces deux ſources. C'eſt donc à juſte tître, qu'on les diſtinguera des deux premieres, & qu'on pourra les appeller *Eaux Minérales Alcalines*; & il en faut faire aux maladies une application différente, puiſque ce principe a des qualitez particulieres.

En examinant *la maſſe ſaline* de la ré-

ſidence, M. *Boulduc* y a diſtingué trois matieres principales : du *ſel de Glauber*, du *ſel marin*, & une *bitume liquide* où *huile minérale*. Le *ſel de Glauber* exiſtoit dans la nature, avant que *Glauber* ſongeât à le compoſer : mais avant cet Auteur, on en ignoroit la compoſition ; comme on ignoroit, avant M. *Boulduc*, qu'il exiſtât dans les eaux minérales : & ſi la premiere découverte a fait honneur à ſon Auteur, la ſeconde n'eſt pas moins eſtimable. Nous ne rapporterons pas ici les marques évidentes, auſquelles M. *Boulduc* a reconnu ce ſel précieux ; mais la façon, dont il s'eſt pris pour découvrir le *ſel marin* dans les mêmes eaux, eſt trop curieuſe & trop utile en pareil cas, pour l'omettre ici. Il a laiſſé tomber cinq à ſix goutes d'une forte ſolution d'argent coupelé, faite par l'eſprit de nitre, dans chaque deux livres ou pintes des nouvelles eaux minérales ; & l'argent s'eſt précipité en un caillé blanc & opaque. Ayant amaſſé quelque quantité de ce précipité d'un grand volume d'eau, il l'a mêlé après l'avoir deſſeché avec un poids égal de Cinabre, & l'a pouſ-

ſé au feu dans une phiole, dont la moitié étoit enfoncée dans le ſable, & la partie la plus convexe découverte & à l'air. Alors le ſoufre qui étoit dans le Cinabre s'eſt porté ſur l'argent, & l'a arrêté au fond : réciproquement l'acide qui avoit précipité l'argent, quittant celui-ci, s'eſt ſaiſi du vif-argent qui étoit dans le Cinabre, & eſt monté avec lui au haut du vaiſſeau, comme une vraye *ſublimation Mercurielle*, ou *Mercure doux.* Or pareille préparation ne pouvant ſe faire qu'avec du ſel marin, ou ſon principe ſalin; M. *Boulduc* s'eſt confirmé dans le ſouçon qu'il avoit conçû, qu'il pourroit bien y avoir dans ces eaux du *ſel marin* en ſubſtance. Il ne s'agiſſoit plus que de le déveloper, ce qui eſt fort difficile, parce que ce ſel ſe cryſtalliſe ou graine mal aiſément. Or voici comme il s'y eſt pris pour l'avoir en grains. Après avoir ſéparé par la cryſtalliſation, tout ce qui étoit ſel de Glauber dans la maſſe ſaline, qu'il avoit de nouveau diſſoute; il a continué à évaporer cette ſolution, le plus doucement qu'il eſt poſſible: & ſaiſiſſant avec attention le

point qu'à peine une nouvelle cryſtalliſation paroiſſoit commencer à ſe faire; il l'a expoſé d'abord à la fraîcheur de l'air; & quelque tems après, il en a retiré plus de ſel marin, qu'il ne pouvoit au commencement eſpérer d'y trouver, & il l'a aiſément reconnu par toutes ſes propriétez & ſes qualitez. Au reſte, tout le monde connoît l'utilité du *ſel marin* pour la digeſtion, pour la préſervation de l'eſtomac contre la corruption, pour la vertu diuretique, &c; & on ne peut pas douter qu'il ne ſoit auſſi très-utile dans les eaux minérales, puiſqu'on ſçait d'ailleurs que quelques eaux fort eſtimées en contiennent, & que leur vertu dépend en partie de ce ſel naturel.

Ce ſel enlevé, il reſte une *eau jaune, graſſe & onctueuſe*, qui devient, dans la ſuite de l'évaporation, toute rouſſe, répand de plus en plus une odeur de bitume, mais ne ſe cryſtalliſe plus. Après qu'elle eſt deſſechée au Soleil, elle reprend de l'humidité à l'air & redevient fluide. C'eſt l'*eau mere du ſel marin*, qui eſt un mélange de ce ſel, & du bitume ou huile

minérale. Si l'on y verſe de l'huile de vitriol, elle exhale l'eſprit de ſel très-ſenſiblement ; & ſi l'on y mêle du ſel de tartre diſſous, la terre du ſel marin s'en précipite. M. *Boulduc* apprend enſuite la maniere de ſéparer ce bitume d'avec le ſel, & de diſtiller cette *eau mere* ; & à cette occaſion, il ajoûte que quand on diſtille la *maſſe ſaline toute entiere*, elle fournit entre autres choſes un *ſoufre* minéral : mais il a reconnu par l'expérience & les épreuves ordinaires, que ce ſoufre n'eſt point en ſubſtance dans les eaux, & que c'eſt une pure production de l'art par le feu. Pour ce qui eſt de l'*huile minérale*, elle donne des ſignes évidens de ſa préſence dans les verres des Bûveurs, qui croyent quelquefois qu'ils n'ont pas été rincez, tant ils ſont gras, & par d'autres marques auſquelles on ne peut pas ſe tromper.

M. *Boulduc* ne paroît pas moins exact ni moins habile, dans l'examen qu'il fait des *Cryſtaux*, dont on a déja parlé, & qu'on reconnoît dans la réſidence par leur *brillant*. Ces Cryſtaux commencent à paroître dans la diſtil-

lation, environ à la moitié de l'évaporation, comme de petites fibres luisantes, lesquelles se joignant peu à peu, forment des crystaux plus ou moins gros en tout sens, selon le tems qu'on leur accorde. M. *Boulduc* en a de trois lignes de long, sur plus d'une ligne de large, parmi ceux qu'il a laissez crystalliser lentement; & ils affectent toûjours une même configuration, qui est, au premier coup d'œil, Rhomboïdale; mais l'examinant de près, on voit que les quatre côtez étroits, qui terminent cette figure, sont encore relevez par deux faces: preuve certaine que ce mixte est un vrai sel, & la chose est encore prouvée d'ailleurs; & sur tout parce qu'en se décomposant, on trouve qu'un de ses principes est l'acide vitriolique fixe, & l'autre une terre; ce qui est la preuve la plus forte de sa qualité saline, & dont tous les connoisseurs conviennent. Ce mixte qu'on ne connoissoit pas auparavant, & que quelques-uns comparoient au plâtre, est donc un sel particulier; & comme il n'a point encore de nom, M Boulduc a cru qu'il lui étoit permis

de l'appeller, avec un Auteur, *ſelenite*, ou *ſelenitique*; & il le définit plus particuliérement un *ſel moyen*, combiné d'une portion d'acide vitriolique fixe, & de beaucoup de terre.

Ce ſel, après tout, ne ſeroit-il pas une production de l'art, & une créature du feu? Car il y a des gens, qui le croyent indifféremment de tous les ſels. Mais Monſieur *Boulduc* donne un moyen facile de ſe convaincre du contraire, en apprenant comment on peut, ſans le ſecours du feu, développer les différens ſels de ces eaux. C'eſt en verſant ſur huit onces d'eſprit de vin bien rectifié & fort, une pareille quantité d'eau minérale de la premiere ſource, qui ait dépoſé ſon Fer. On verra ſur le champ ce mélange blanchir comme du lait, & la *ſelenite* peu de tems après tomber au fond. Si on ſurvuide enſuite ce qui reſte clair dans un autre vaiſſeau, & qu'on y ajoûte encore quatre onces d'eſprit de vin, le *ſel de Glauber* ſe condenſera, & ſe formera en cryſtaux, dont on verra quelques-uns prendre la figure d'un Parallélogramme. Enfin, quand on s'appercevra que les cryſ-

taux n'augmentent plus, ni en nombre, ni en volume, on peut ſurvuider la liqueur claire pour la derniere fois, & y ajoûter encore quatre onces d'eſprit de vin; & le ſel marin graînera, comme il a été dit ci-deſſus. On peut même abréger cette eſpéce d'analyſe, en déflegmant l'eau minérale par le froid, en tems de gelée, à un tiers ou un quart. Car on trouvera que la partie glacée ne ſera qu'une eau ordinaire: mais l'eau concentrée, devenuë beaucoup plus forte qu'auparavant, en ſera plus propre aux opérations qu'on vient de dire, & les rendra ſenſibles en moins de tems.

Telles ſont les Obſervations de M. *Boulduc*, ſur les nouvelles Eaux Minérales de *Paſſy*, que la Providence a fait découvrir à la porte d'une des Villes du monde, qui en avoit le plus de beſoin. Quoique le Mémoire ne porte que le nom d'*Eſſai*; on voit que M. *Boulduc* n'a rien négligé, & a porté l'*Analyſe* auſſi loin qu'elle puiſſe aller. Nous pouvons du moins aſſurer, qu'aucun Chymiſte ne nous a encore rien donné de plus curieux en ce genre. Il ajoûte pour conclu-

ſion, que les ſubſtances contenuës dans ces eaux fraîches & non altérées, ſont un " vitriol naturel, du „ ſel de Glauber, du ſel marin, un „ bitume liquide ou huile minérale, de la terre alcaline, & de la ſe- „ lenite „, dont le mélange également étendu dans une eau claire & bien filtrée au travers de la terre, fait un composé merveilleux, travaillé par la Nature elle-même, inimitable par l'art, & dont les vertus ſont déja aſſez connuës, par l'uſage qu'on en fait tous les jours.

ARTICLE XCVI.

L'HISTOIRE D'ALSACE par le R. P. Loüis la Guille D. L. C. D. J. In fol. & in 8°. Suite de l'Article LII. page 1037. & de l'Article LXVII. page 1373. A Strasbourg chez Doulsecker; & à Paris chez Montalant.

LA Ville de Strasbourg tient un rang si considérable dans cette Histoire, plus encore par elle-même, que comme Capitale de l'Alsace, que nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de donner un Extrait particulier sur ce qui la touche; tant pour l'Etat Civil, que pour l'Etat Ecclésiastique. Nous traiterons l'un & l'autre en particulier; & s'il est fait mention des Evêques en parlant de l'Etat Civil, ce sera seulement par rapport aux Droits Temporels annexez à leur Dignité, & en les considérant plus comme Seigneurs Temporels, que comme Evêques

Nous ne repeterons point ici ce qui a été dit de l'Antiquité de Stras-

bourg dans le premier Extrait de cette Histoire : elle en a été de tout tems la Capitale ; & il paroît que tant que l'Alsace fut soumise à nos Rois, soit de la premiere, soit de la seconde Race, la Capitale suivit le sort du reste de la Province, & leur fut également soumise.

Mais depuis que l'Alsace commença à dépendre de l'Empire, les choses changerent de face à cet égard : la Capitale sembla avoir ses droits & ses intérêts à part ; & à la faveur des Priviléges qu'elle obtint des Empereurs, qui, dans la nécessité où ils étoient de le ménager dans leurs besoins, avoient de grands égards pour elle ; cette grande Ville parvint, dans la suite des tems, à former une Puissance presque totalement indépendante. Nous tâcherons de marquer ici les Epoques de ses différens degrez d'accroissement & de grandeur.

Quoique l'Alsace n'ait été totalement détachée de la France, qu'en 979. par le Traité conclu entre Lothaire Roi de France & Othon II. Roi de Germanie ; cependant ce Prince en étoit déja maître en 957. & ce

fut cette même année, que par des Lettres dattées du 6. Janvier, qui sont encore aujourd'hui dans les Archives de Saverne, il confirma un Privilége, qui semble établir l'Autorité Temporelle que les Evêques de Strasbourg ont prétendu avoir sur la Ville. En effet, il ordonne que conformément à ce que ses Prédécesseurs avoient déja prescrit, aucun Duc, Comte, Vicaire, ou quelque Juge que ce soit, n'exerce dans la suite aucune Jurisdiction dans la Ville de Strasbourg, ni dans ses Fauxbourgs, à la réserve du Juge que l'Evêque aura choisi; voulant en outre que l'Evêque de Strasbourg, ses Successeurs, & ses Sujets, soient sous la protection & la défense des Empereurs.

Ce Privilége fut un effet de la politique d'Othon; & il suivit en cela l'exemple & la pratique de ses Prédécesseurs, qui avoient été bien aises de s'attacher les Evêques, dont le credit étoit grand dans le monde Chrétien, & de les mettre en état, par une supériorité qui les rendoit indépendans de tout autre que de l'Empereur, de

contrebalancer la puissance des Ducs & des Comtes, sur la fidélité desquels il comptoit moins que sur celle des Evêques. La Ville de Strasbourg trouva son avantage dans ce Privilége aussi bien que l'Evêque; en ce qu'il lui étoit bien plus doux de dépendre dans le Temporel même, de celui de qui elle dépendoit déja pour le Spirtuel; que d'être à la discrétion d'un Duc ou d'un Comte, dont elle ne pouvoit pas attendre autant de ménagement que de son Evêque, & qui auroit été d'ailleurs plus en état de se faire obéïr. C'étoit donc le Juge choisi par l'Evêque, qui fut établi en 957. pour rendre la Justice & pour la rendre au nom de l'Evêque, aux Citoyens de Strasbourg, que l'Empereur qualifie Sujets de l'Evêque.

L'an 1129. l'Empereur Lothaire confirma le Privilége, en vertu duquel les habitans de Strasbourg ne pouvoient être citez devant aucun Tribunal étranger; & l'Empereur Conrad le confirma de nouveau en 1139. Mais ce que Frederic II. fit en faveur des Priviléges de la même Ville, fut quelque chose de plus dé-

cisif encore, qu'une simple confirmation : car Henry Comte de Verd Landgrave de la Basse Alsace ayant voulu exercer sa Jurisdiction sur la Ville de Strasbourg, sans avoir égard à ses Priviléges ; l'Empereur, à qui la Ville en porta ses plaintes à Ausbourg où il étoit alors, défendit, par un rescrit du 13. Juillet 1221. au Landgrave & à tous autres Juges établis dans l'Empire, de citer à leurs Tribunaux les habitans de la Ville de Strasbourg. Cet ordre appuyoit les droits de l'Evêque aussi-bien que ceux de la Ville ; puisque nul Juge n'y pouvoit être établi que du consentement, & par une concession de l'Evêque, comme Frederic le spécifie lui-même dans ses Lettres de 1214. Ainsi la Ville de Strasbourg restoit encore sous la Jurisdiction de l'Evêque, selon le Privilége accordé en 957. Mais après avoir secoüé toute autre Jurisdiction que celle de son Evêque, elle vint enfin à bout de se soustraire encore en partie à celle-ci, ayant reçû du même Empereur Frederic, dans l'Assemblée de Spire en 1237. un nouveau Privilége, qui la

maintenoit dans le rang des Villes Impériales, & la mettoit dans une ſorte d'indépendance de ſon Evêque, en la diſpenſant de toute obligation de s'intéreſſer dans les Guerres que ſon Evêque pourroit faire, & de lui donner ſecours; quoique l'Empereur dans ces mêmes Lettres donnât à l'Evêque le Tître de Prince.

Après ce premier échec que reçût l'Autorité des Evêques de Straſbourg, il étoit difficile que dans l'intérêt qu'avoient les Evêques à retenir la Ville dans leur dépendance, & les efforts que faiſoit la Ville pour s'en affranchir toûjours de plus en plus, les choſes puſſent durer long-tems dans une ſituation bien tranquille. On en vint en effet à une rupture & à une guerre ouverte en 1260. Car Gauthier de Geroldſeck, qui venoit d'être élû Evêque de Straſbourg, ayant voulu exiger de nouveaux droits de péages, & faire des impoſitions ſur les Bourgeois; ceux ci prirent les armes, & firent avec quelques Seigneurs voiſins, une confédération contre leur Evêque, qui étoit d'abord ſorti de la Ville. Enfin, après pluſieurs hoſtili-

tez de part & d'autre, on en vint à une bataille, où l'Evêque ayant été battu & fait prisonnier, il se vit obligé de signer un accommodement, où il étoit dit que l'Evêque laisseroit joüir la Ville de ses Priviléges, & des Coûtumes obsérvées sous l'Evêque Berthold mort vingt ans auparavant; & de la maniere qu'elles seroient attestées avec serment par douze Bourgeois que nommeroit le Magistrat; qu'il seroit libre à la Ville de secourir ses Alliez que l'Evêque attaqueroit; & qu'enfin on ne bâtiroit aucune Forteresse à une lieuë au our de Strasbourg. Ce Traité est de 1262.

L'Evêque, homme fier, ne survéquit pas long-tems au chagrin qu'il eut d'avoir été réduit à des conditions, qui ruïnoient le peu qui lui étoit resté d'autorité Temporelle. Jusques-là, ceux de Strasbourg s'étoient contentez de n'être point obligez d'assister leur Evêque dans les guerres qu'il pourroit avoir: mais par ce Traité, ils acquirent le droit de pouvoir assister leurs Alliez contre l'Evêque même; & ce nouveau droit fut aussi compris dans un Réglement qui se fit l'année d'après,

entre le nouvel Evêque qui fut élû, & la Ville de Straſbourg, ſur leurs droits réciproques. De la maniere que ce Réglement eſt conçû, il paroît qu'il ne reſtoit plus à l'Evêque qu'une ombre d'autorité Temporelle, renfermée dans quelques droits honorifiques; tandis que le ſolide demeuroit pour la Ville.

Elle fut dès lors ſi bien indépendante de ſon Evêque, qu'elle fit en ce tems-là même ligue avec lui, comme avec une Puiſſance Etrangere, pour attaquer un Ennemi commun, ainſi qu'on le peut voir dans le XXI. Livre de la premiere Partie de cette Hiſtoire. Straſbourg & ſon Evêque étoient comme deux Puiſſances indépendantes, qui faiſoient chacune la guerre à part ou en commun, ſelon que leurs intérêts le demandoient; ou ſe la faiſoient l'une à l'autre, pour ſoutenir leurs prétentions & leurs droits particuliers. Mais rien ne fait mieux ſentir l'indépendance de Strasbourg, & ſa puiſſance en même tems, que ce que fit l'Empereur Rodolphe de Habſbourg, pour ſe l'attacher par quelque choſe encore de plus particulier

que les Droits de l'Empire : car non content de s'être assuré de l'Alsace, par la précaution qu'il eut d'en donner le Gouvernement à des Seigneurs de sa confiance & de son Sang, il ne fit point de façon, pour mettre la Capitale plus intimement encore dans ses intérêts, d'acheter des Seigneurs de Liechtemberg le Droit d'Avocatie sur Strasbourg, & de fortifier les Droits que lui donnoit le Titre d'Empereur, en y joignant ceux de Protecteur particulier de cette Ville.

L'indépendance mutuelle où étoient à l'égard l'un de l'autre l'Evêque & la Ville, donna souvent lieu à des contestations. Il s'en éleva une vers 1300. qui pensa allumer une guerre entre eux. La Ville prétendoit être en droit d'admettre au nombre des Bourgeois, les Sujets de l'Evêque ; & que réciproquement l'Evêque pouvoir recevoir au nombre de ses Sujets, les Bourgeois de Strasbourg. Mais l'affaire s'accommoda enfin à la satisfaction des deux Parties, qui se prêterent d'autant plus volontiers à l'accommodement, que, comme la Ville avoit de l'attachement & du

reſpect pour ſon Evêque, celui-ci qui ſortoit d'une grande Maiſon d'Alſace, avoit de la répugnance à faire la guerre à Strasbourg : car c'eſt une remarque qu'on a faite; qu'aucun Evêque de Strasbourg, qui fût originaire d'Alſace ou des Provinces contiguës, n'a fait la guerre à cette Ville, hors le ſeul Gauthier de Geroldſeck, qui, comme nous l'avons dit ci-deſſus, ne s'en tira pas heureuſement.

La Ville de Strasbourg formoit donc dès-lors comme une République particuliere au milieu de l'Alſace, faiſant la guerre & la paix, quand & comme il lui plaiſoit, ſe liguant avec qui elle jugeoit à propos, prenant le parti qu'elle vouloit dans les diviſions de l'Empire, ou n'en prenant aucun, & ſe tenant dans la neutralité, ſelon qu'elle y trouvoit ſon intérêt.

Le Gouvernement de cette République étoit demeuré Ariſtocratique juſqu'en 1332. Tout ſe régloit au gré de la Nobleſſe, qui s'étoit miſe en poſſeſſion de choiſir chaque année vingt-quatre Senateurs, parmi leſquels il y avoit quatre Préſidens ou

S ad-Meiſtres, qui ne laiſſoient au Magiſtrat populaire nommé l'Ammeiſtre, lequel préſidoit aux Corps des Métiers, que le ſeul pouvoir de convoquer les Echevins: du reſte le Peuple étoit tenu fort bas, & dans une ſorte de ſervitude.

La mauvaiſe conduite des Nobles lui donna lieu de s'en tirer & de prendre le deſſus. Les premiers de la Ville s'étant aſſemblez pour un feſtin de réjoüiſſance, qui ſe faiſoit tous les ans; la fête fut troublée par une querelle qui ſurvint entre les Nobles de Mullenheim & les Nobles de Zorn: chacun des Aſſiſtans prit parti pour ſes amis: on en vint aux armes, & il y eut pluſieurs gens de tüez de part & d'autre. Les efforts qu'on fit pendant toute la nuit, pour réconcilier les deux Partis, furent inutiles: ils ne parloient que de faire entrer dans la Ville les Gentils-hommes de dehors, pour ſe fortifier chacun de leur côté; lorſqu'un nommé Burckard Twinger Boulanger, homme réſolu & de bon ſens, ayant fait comprendre à ſes Voiſins, le péril où ils ſe trouveroient eux & leurs Familles, ſi on permettoit

l'entrée de la Ville à des Etrangers; les plus notables Bourgeois allerent trouver quelques-uns des Magistrats, & s'offrirent de garder les Portes, disant qu'on n'avoit qu'à leur confier les clefs, le Sceau & l'Etendart; qu'ils en rendroient bon compte; & qu'on pouvoit s'en reposer sur leur zéle, jusqu'à ce que la querelle des Gentils-hommes fût appaisée.

Soit qu'on approuvât l'avis, soit qu'on craignît un soulevement, on leur accorda ce qu'ils demandoient: mais ils ne furent pas plûtôt maîtres des Portes, que le Peuple, qui sentoit sa force, s'étant assemblé, Bourgeois & Artisans; on établit un nouveau Sénat, composé de ceux qu'on jugea les plus dignes de cette Place, sans distinction de Gentils-hommes & de Bourgeois; on nomma quatre nouveaux Stad-Meistres; & Burckard Twinger, auteur de ce changement, fut créé Ammeistre, ou Maître du Corps des Métiers; dignité qui lui donnoit un grand crédit sur le Peuple. Il s'y maintint, & soutint le nouveau systême de Gouvernement durant quatorze ans qu'il vécut depuis;

& étant mort en 1346. le Peuple, pour honorer ſa mémoire, le fit enterrer au milieu de la Cathédrale, vis-à-vis la Chaire du Prédicateur, ſous une très-grande Tombe, avec une Epitaphe magnifique, & ſes armes en cuivre doré.

Cependant le premier ſoin du nouveau Sénat fut de faire le procès aux Nobles, qui avoient été auteurs du tumulte : ils furent condamnez à l'exil, & tous obéïrent à l'Arrêt.

Trois années après la mort de Twinger, c'eſt à-dire, en 1349. le Peuple s'étant mutiné, dépoſa le Sénat, & changea les Stad Meiſtres : on en mit quatre nouveaux en leur place, avec cette condition ; qu'ils préſideroient au Sénat par Quartier. On s'apperçut en 1372. qu'il y avoit de l'inconvénient à laiſſer les Magiſtrats dans leurs Charges pendant un tems ſi court ; & que des changemens trop fréquens nuiſoient au bien public. On régla donc que les quatre Stad-Meiſtres ou Préteurs, & l'Ammeiſtre ou Conſul, exerceroient pendant dix ans. Au bout de ces dix ans, on ſe laſſa d'avoir ſi long-tems les mêmes Magiſ-

trats : ou, pour mieux dire, le Peuple, qui ne cherchoit qu'à se mettre toûjours plus au large, fit établir une nouvelle forme de Gouvernement, où il trouva encore plus son compte que dans les précédens : car jusqu'en 1382. l'Autorité se trouvoit encore partagée entre les Gentils-hommes & les Bourgeois, qui composoient le Sénat, sans que les Artisans eussent part aux affaires. Mais ils commencerent à y être admis cette même année, où l'on régla que le Sénat seroit composé d'onze Gentils-hommes & de dix-sept Bourgeois ; ce qui faisoit vingt-huit Sénateurs, dont l'Autorité seroit balancée, par 28. Artisans, qui auroient voix dans le Sénat comme les Nobles & les Bourgeois. Les quatre Stad Meistres devoient toûjours être tirez d'entre ces derniers ; mais la Charge d'Ammeistre étoit réservée pour les Artisans.

Les Bourgeois avoient déja eu un grand avantage sur les Gentils-hommes ; non seulement en ce qu'ils étoient parvenus à partager le Gouvernement avec eux ; mais encore en ce que les Gentils-hommes n'y étoient

reçûs que ſur le pied de Bourgeois de Strasbourg; car on avoit ordonné en 1379. que chacun eût à ſe déterminer dans un mois pour tout terme, pour ſe mettre au nombre des Bourgeois, ou renoncer aux avantages attahez à la Bourgeoiſie; & cela, ſous peine d'être proſcrits de la Ville pour dix ans; à quoi tous les Gentils-hommes ſe ſoumirent, hors un qui fut proſcrit.

Mais ſi les Bourgeois avoient eu en cela de l'avantage ſur la Nobleſſe, les Artiſans en acquirent bien plus encore en 1382. ſur les uns & les autres; puiſqu'ils parvinrent à compoſer eux ſeuls une moitié du Sénat, tandis que l'autre étoit partagée entre les Gentils-hommes & les Bourgeois.

Cette forme de Gouvernement dura cent ans complets, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1482. qu'on en établit une nouvelle, qui n'a plus varié depuis, & qu'on trouvera au XXXII. Livre de la premiere Partie de cette Hiſtoire, pag. 367. Tout ce que nous en dirons en général, c'eſt que les Artiſans eurent encore plus le deſſus dans cette derniere forme de Gouvernement,

qu'ils ne l'avoient eu dans celles même des précédentes, qui leur avoient été les plus favorables : car le Sénat fut composé de 31. perſonnes, dont il n'y en avoit que dix du Corps des Nobles ; & les autres vingt-un étoient des Corps de Métiers, qu'on comptoit au nombre de 20. c'eſt-à-dire, un de chaque Métier, avec l'Ammeiſtre qui faiſoit le 21. Par-là tout le crédit & la principale autorité fut comme dévoluë à ce Magiſtrat du Peuple, qui, outre l'avantage qu'il avoit dans le Sénat, à la tête d'un Parti qui en compoſoit plus des deux tiers, étoit encore ſi puiſſant dans la Ville, que, pour empêcher qu'il n'abusât de ſon autorité, il lui fût défendu ſous peine de confiſcation de corps & de biens, de recevoir aucun préſent ni petit ni grand.

Il eſt à obſerver, que dans ce nouveau Réglement de 1482. il ne ſe fit non plus mention de l'Empereur que de tout autre Prince ; & que jamais aucune République n'agit plus en ſouveraine, que le fit en cette occaſion la Ville de Strasbourg. Car ce fut de ſa ſeule & unique autorité,

& sans le concours d'aucun Commissaire Impérial, qu'elle régla son Gouvernement, qu'elle fit des Loix, & qu'elle exigea des sermens. Aussi y avoit-il long-tems qu'elle s'étoit renduë aussi indépendante des Empereurs, qu'elle l'avoit fait d'abord de ses Evêques. Elle s'étoit prévaluë de l'autorité des premiers, pour s'affranchir des seconds; & elle se servit ensuite des Priviléges qu'elle avoit obtenus de ces premiers, pour se soustraire peu à peu à leur Jurisdiction; jusques-là qu'elle en vint à leur refuser tout serment de fidélité. Il est vrai que Charles V. après les Traitez de Smalkald en 1547. & 1552. se fit prêter serment de fidélité par le Magistrat de Strasbourg; mais la Ville prétendit que cela s'étoit fait par force, & sans le consentement de la Bourgeoisie, & encore avec cette clause; que cet Acte ne préjudicieroit en rien à ses Droits & à ses Priviléges. Aussi refusa-t'elle depuis de prêter aucun serment pareil; & elle résista sur ce point, non seulement à Frederic III. mais même à l'Empereur Leopold en 1660. quoique ce Prince fût plus en état de

se faire obéïr, que ses Prédécesseurs depuis Charles V. Les Citoyens de Strasbourg se contenterent de dire que leurs Magistrats renouvelloient tous les ans le serment de maintenir la Ville dans tous ses Droits & Priviléges, & d'être fidéles à l'Empereur & à l'Empire, *comme ils l'avoient été ci devant*; sorte de restriction, qui laissoit la Ville dans la liberté d'interpréter son serment, comme elle le jugeroit à propos.

Mais malgré l'indépendance qu'elle affectoit, les Empereurs qui avoient intérêt de se l'attacher de quelque maniere que ce fût, lui faisoient toûjours de tems en tems quelque nouvelle grace. Tel fut le Privilége de battre de la Monnoye d'or, que l'Empereur Maximilien, lui accorda en 1508. pour reconnoître le zéle, qu'elle avoit fait paroître pour lui, dans la guerre qu'il eut contre l'Electeur Palatin.

Cette Ville, qui, dès le tems de Loüis le Débonnaire, s'étoit mise sous la protection particuliére de la Sainte Vierge, & qui avoit fait graver l'Image de la même Sainte Vierge sur le Grand Sceau de sa Chan-

cellerie, & qui l'avoit fait mettre encore dans son grand & petit Etendart, donna, à l'occasion du nouveau Privilége qu'elle venoit de recevoir, un nouveau témoignage de sa dévotion pour la Reine des Cieux : car elle ordonna que les florins d'or qu'elle avoit permission de fraper, le fussent au coin de l'Image de la Sainte Vierge, avec ces mots : *Urbem Virgo tuam serva.* Mais dans la suite les Partisans de Luther, dont l'hérésie prévalut enfin à Strasbourg, firent changer cette Inscription, à laquelle on substitua celle-ci : *Urbem Christe tuam serva;* en quoi il n'y auroit eu rien à redire, si les Novateurs n'eussent moins cherché en cela à honorer le Fils, qu'à décréditer la dévotion qu'on portoit à la Mere.

Ce fut en 1523. que le Lutheranisme commença à s'introduire à Strasbourg, par l'Apostasie de Bucer natif de cette Ville, qui ayant quitté l'Ordre de Saint Dominique, où il avoit fait Profession, se retira d'abord à Weissembourg, d'où étant chassé par le Grand-Vicaire de Spire, il se réfugia à Strasbourg. Ce fut-là

qu'il se maria à une Religieuse nommée Labenfeltz : exemple, qui fut bien-tôt suivi par des Curez & des Prêtres de la même Ville, sans que l'Evêque, contre l'autorité duquel la Ville protégeoit les Délinquans, pût arrêter ce desordre. Mais si les Magistrats les maintinrent dans leurs Bénéfices, ils ne purent du moins empêcher l'Evêque de lancer contre eux les foudres de l'Eglise, par une Sentence d'Excommunication dattée du 14. Mars 1524. mais qui ne fut pourtant affichée à Strasbourg que le 13. d'Avril. Ces Prêtres Apostats crurent s'en mettre à couvert par un Appel au futur Concile, qu'ils interjetterent deux jours après; c'est-à-dire, le 5. d'Avril : derniere ressource, dit l'Auteur de cette Histoire, de ceux qui s'obstinent dans leur égarement. On a encore aujourd'hui leur Acte d'Appel, où ils traitent la Sentence de leur Evêque d'impie & d'insensée, & où ces Prêtres Apostats, pour justifier leur Mariage par leur incontinence passée, ne rougissent point d'avoüer les plus infames débauches, dans lesquelles ils avoient coûtume de se plonger.

Après cet insolent Appel, qui fut affiché à la porte même de la Cathédrale, ils s'emparerent des Cures de la Ville, qu'ils partagerent entre eux. Les Religieux, les Prêtres, & les Catholiques, qui voulurent s'opposer, ou de bouche ou par écrit, à ce scandale, furent persécutez & emprisonnez. L'Hérésie protégée par les Magistrats, prit le dessus. On vit en 1524. & en 1525. deux Couvents d'Ordres très-considérables, apostasier & embrasser le Luthéranisme; & il faut dire, à la loüange des Chapitres de Chanoines, que ce furent ceux qui marquerent le plus de Religion & de courage, quoiqu'ils n'eussent pas le moins de combats à soutenir, comme on en peut voir le détail dans un Imprimé qu'ils firent alors, & qu'on a encore aujourd'hui.

Ces violences qui donnerent lieu de tout craindre aux Chapitres, firent prendre la résolution aux Chanoines, du consentement de l'Evêque, de faire emporter hors de Strasbourg, par quelques-uns d'entre eux, leurs Tîtres & les Ornemens les plus précieux de leurs Eglises. On les porta à

Haguenau & à Offenbourg, avec une Proteſtation de la part des Chanoines, faite pardevant un Notaire de Molſcheim, dans laquelle ils déclaroient, qu'en ſe retirant ailleurs avec leurs effets, ils ne prétendoient point renoncer à leurs Bénéfices, mais ſeulement mettre leur vie & leurs biens à couvert. Tel fut le commencement du changement de Religion qui ſe fit à Strasbourg, ſur la ſuite duquel nous renvoyons le Lecteur à l'Hiſtoire même. Un détail auſſi conſidérable que le demanderoit un pareil événement, ne pouvant guéres ſe renfermer dans un Extrait, nous nous contenterons ſeulement d'en marquer quelques Epoques, comme, que le Culte Catholique y fut aboli en 1526. & que la Meſſe fut ſuſpenduë en 1529. juſqu'à ce qu'on eût fait connoître qu'elle étoit un Culte agréable à Dieu. Ce changement de Religion avoit commencé par le Lutheraniſme; mais les Sacramentaires s'étant introduits à Strasbourg, y prévalurent dès 1530. Calvin y vint en 1538. & y reſta deux ans; & ce fut-là qu'il mit la derniere main à ſon Inſtitution. Depuis cette
 révolu-

révolution en fait de Religion, les Sectaires ont toûjours dominé à Strasbourg : & quoique dans certaines conjonctures on traitât avec l'Evêque, & qu'on y eût de la tolérance pour les Catholiques, ce n'étoit que quand les Empereurs étoient en état de se faire craindre, & qu'on se voyoit obligé de les ménager par quelques complaisances : de sorte que la Religion Catholique n'est proprement rentrée à Strasbourg, que lorsque cette Ville se soumit à Loüis XIV. en 1681. & l'on peut dire qu'aujourd'hui la Catholicité y est très-florissante. Avant que de finir sur ce qui regarde la Ville de Strasbourg, nous ne devons pas oublier que c'est à elle qu'on doit l'invention de l'Imprimerie : car quoi que d'autres Villes prétendent lui disputer cette gloire, il paroit constant que c'est à la ville de Strasbourg qu'on est redevable de la maniére d'imprimer, comme on le fait aujourd'hui, avec des caracteres mobiles & séparez, au lieu qu'on n'avoit encore trouvé que l'invention d'imprimer avec des Tables gravées, ainsi qu'il se pratique depuis plusieurs siécles à la Chi-

ne. Le Mariage du Roi & de la Reine qui se fit à Strasbourg le 15 d'Août 1725 est encore une époque trop glorieuse pour cette Ville, pour que nous n'en fassions pas ici mention. Le Lecteur trouvera, à la fin de l'Histoire d'Alsace, un détail fort curieux & fort intéressant de tout ce qui se passa dans cette Auguste Cérémonie; & nous croyons qu'il est d'autant plus à propos d'y renvoyer le Lecteur, que ces sortes d'événemens, dont les moindres particularitez méritent attention, perdent toûjours quelque chose de leur prix dans un simple Abregé.

Après avoir traité de ce qui regarde la ville de Strasbourg, nous allons parler, selon que nous nous y sommes engagez, de ce qui touche l'état Ecclésiastique, principalement par rapport à l'Evêque & aux Chanoines de la Cathédrale: mais nous ne le ferons que d'une maniére fort succinte, parce qu'à n'en vouloir même faire qu'un simple Abregé un peu éxact, une matiére si étenduë demanderoit seule plusieurs Extraits.

On a pû voir dans ce que nous avons dit des démêlez de la ville de

Strasbourg avec ſes Evêques, quelle étoit la puiſſance de ces derniers, qui furent aſſez long tems les Seigneurs de Strasbourg, reconnus & maintenus comme tels par les Empereurs. Mais depuis même que la Ville s'en fut renduë indépendante, ils conſerverent toûjours leurs droits de Souveraineté ſur les Villes, Comtez & Seigneuries qu'ils acquirent en différens tems, ou qui furent données à leur Egliſe avec une profuſion qui marque bien juſqu'où alloit la piété des Fidéles dans les ſiécles paſſez. Dès le VII^e ſiécle, Dagobert II Roi d'Auſtraſie, donna à l'Egliſe de Strasbourg trois des meilleures Terres de ſon Domaine. Arnould Roi de Germanie la gratifia en 888 de Terres ſituées au delà du Rhin dans le Morrenaw. Elle acquit en 1200 la Comté de Neubourg en Briſgau, que lui vendit le Comte Berthold, pour fournir aux dépenſes du voyage de Jéruſalem, qu'il entreprit avec ſon fils dans la Croiſade qui ſe fit alors. Mais ce qui l'enrichit plus encore que ces acquiſitions & ces donations, ce furent les grands biens qui lui vinrent à la mort de

Gertrude, Comteſſe de Dagsbourg & d'Egisheim, dans laquelle finit la ſeconde des trois branches qui tiroient leur origine d'Evrard Comte d'Alſace, & dont la Maiſon de Lorraine fait la premiere, & celle d'Autriche la troiſiéme. Herman & Henry Marquis de Bade & freres, à qui il fut jugé que la ſucceſſion appartenoit, en firent donation à Berthold Evêque de Strasbourg, & à ſon Egliſe, par un Acte du 2 de Novembre 1226. Douze ans aprés; c'eſt-à-dire, en 1238, Henri Comte de Verd & Landgrave d'Alſace, étant mort ſans enfans, après avoir fait donation de ſes Terres à la même Egliſe, elle recuëillit encore cette riche ſucceſſion. Le Château de Than lui avoit été cedé dès 1234, par Henri Roi des Romains, fils de l'Empereur Frederic II.

Quoique par la donation des Marquis de Bade, les biens provenus de la ſucceſſion de la Comteſſe Gertrude appartinſſent de droit aux Evêques de Strasbourg, il leur fallut faire la guerre au Comte de Linange, & au Comte de Ferrette, qui en retenoient chacun une partie : mais on en vint

enfin à un accommodement, par lequel ces Seigneurs reconnurent le droit des Evêques, qui leur remirent ensuite une partie de ces biens, pour être tenus par eux & leurs hoirs mâles, à titre de Fiefs, & en qualité d'Hommes-Liges de l'Evêque de Strasbourg & de son Eglise; ce qui exprime la plus étroite obligation. L'Evêque & ses Successeurs devinrent par là les Seigneurs dominans de tous les biens que les Comtes de Dagsbourg & d'Egisheim avoient possedez en Alsace, aussi bien que de la Comté & du Landgraviat d'Alsace. Mais quoique la donation du Comte & Landgrave Henri de Verd leur donnât un nouveau droit à cette derniere dignité, ils n'en prirent point encore le titre; & ce ne fut que dans le quatorziéme qu'ils commencerent à le prendre, après l'avoir acquis de nouveau, comme nous l'avons observé dans le précédent Extrait.

Toutes ces dernieres Donations dont nous venons de parler, furent dûës en grande partie, à la vénération qu'on avoit pour la vertu de Berthold de Teck, qui étoit alors Evê-

que de Strasbourg. On étoit si prévenu de sa sainteté, que les Seigneurs voisins trouvoient plus d'avantage à se rendre ses Vassaux, qu'à demeurer indépendans. Ce fut dans cet esprit, qu'en 1244. Hartman le Vieux, Comte de Kibourg, donna à l'Evêque & à l'Eglise de Strasbourg, le Comté de Kibourg, Baden en Suisse, Morsberg, & quatre ou cinq autres Terres considérables, qu'il reçût après en Fiefs des mains du même Evêque, & comme son Vassal.

Outre ces magnifiques Donations, les Evêques de Strasbourg firent encore en différens tems de grandes acquisitions : on en pourra juger par le nombre de Villes & de Bourgs considérables, que l'Evêque Jean I. fit mettre en défenses, pour couvrir les Terres de sa dépendance en 1321. durant les guerres de Loüis de Baviére & de Frederic d'Autriche, Concurrens à l'Empire; car il fit travailler pour cela à Molsheim, Moutzig, Schirmeck, Dagstein, Dambach, Benfeld, Sainte Croix, Marckelsheim, & à Oberkirck au-delà du Rhin: Le même Evêque acquit à son

Egliſe le Château de Bilenſtein, la Ville de Berkeim, le Château d'Ortemberg, le Village de Scherweiller, & la Vallée d'Albrechtal, qu'il acheta de Frederic d'Autriche Roi des Romains, du conſentement des Archiducs ſes freres, avec tous les Droits de cette Maiſon ſur le Château de Liechtemberg. Enfin, ſans deſcendre dans un plus long détail, il eſt certain qu'une grande partie de la Baſſe-Alſace relevoit de l'Egliſe de Strasbourg; & que, dès le quatorziéme Siécle, l'Evêché valoit quarante mille écus d'or de revenu, dans un tems où le boiſſeau de bled ne valoit qu'un ſol ſix deniers.

Mais ſi cette Egliſe a été de tout tems une des plus riches du Monde Chrétien, on peut dire qu'elle a été auſſi une des plus Nobles; ſon Siége Epiſcopal & ſon Chapitre ayant preſque toûjours été remplis par des Perſonnes de la plus haute Naiſſance. On en voit la preuve dans ſes plus anciens Titres. L'Auteur de la préſente Hiſtoire en cite un de 1232. avec la ſouſcription de dix Chanoines, tous des premieres Maiſons d'Allemagne,

qui y ont ſigné comme Témoins. La poſſeſſion où étoit l'Egliſe de Straſbourg, de n'admettre aucun Sujet, qui ne fût d'une Nobleſſe diſtinguée, étoit bien antérieure à cette Epoque. C'eſt ce qui paroît par les Décretales, où il eſt rapporté que ſous le Pape Gregoire IX. en 1232. l'Evêque de Porto, Nonce du Pape, ayant voulu diſpoſer d'un Canonicat dévolu au S. Siége ; le Chapitre refuſa celui qui avoit été nommé, & fit remontrer au S. Pere, par ſon Procureur en Cour de Rome, qu'il étoit dans une ancienne poſſeſſion de n'admettre aucun Chanoine, qui ne fût non ſeulement Noble, mais même d'une Naiſſance Illuſtre du côté de Pere & de Mere. Le Chapitre s'en eſt toûjours tenu à cet uſage, qui s'obſerve encore aujourd'hui, comme on le peut voir dans la Liſte des Chanoines qui le compoſent actuellement, & que l'Auteur a donnée, page 356. du II. volume de ſon Hiſtoire. Ces Chanoines ſont diſtinguez en deux Claſſes, l'une de Capitulaires, & l'autre de Domiciliaires, & ils ſont douze de chaque Claſſe ; ce qui fait

le nombre de 24. y compris le Grand-Prevôt & le Doyen, qui font la premiere & la seconde Dignité du Chapitre, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on appelle la Chambre du Chœur, qui comprend le Corps des Prébendez.

C'est une observation que fait l'Auteur de cette Histoire : *On parleroit improprement*, dit-il au sujet du Corps des Prébendez, *si on le nommoit Chapitre ; comme on le peut voir*, ajoûte-t'il *dans la Transaction qui termina les différends, qui commençoient à troubler cette Eglise*, il y a quelques années.

Comme l'Evêque & le Chapitre forment deux Puissances considérables ; & indépendantes l'une de l'autre à certains égards, lorsqu'il est arrivé quelques dissensions entre eux, ainsi qu'il en arrive quelquefois entre l'Evêque & le Chapitre de la même Eglise, le différend ne se terminoit pas à un procès mais devenoit souvent une guerre. On mettoit des Troupes sur pied : on se liguoit de part & d'autre avec des Puissances voisines. aL Ville se déclaroit pout l'un des deux

Partis, ou demeuroit neutre, selon qu'il lui convenoit. On trouvera dans cette Histoire quelques exemples de ces sortes de guerres civiles Ecclésiastiques, quoiqu'elles n'ayent pas été fort fréquentes. C'est le Chapitre qui élit les Evêques; & lorsqu'on en a voulu nommer qui n'étoient pas de son choix, cela ne manquoit pas de causer des troubles, qui, quelquefois duroient long-tems, ainsi qu'il arriva sur la fin du quatorziéme Siécle. Car le Pape ayant conféré en 1375. de son propre mouvement, l'Evêché de Strasbourg à Frederic de Blanckenheim à la place de Lambert de Brun, qui avoit quitté cet Evêché pour celui de Bamberg; cette Nomination fut une source de troubles, qui ne finirent que plus de cinquante ans après. La Nomination du Pape eut lieu à la vérité, & l'Evêque fut reçû dans son Siége; mais au lieu de gagner les esprits, il les irrita contre lui, de sorte que ne pouvant occuper agréablement un Siége, où tout le monde le voyoit de mauvais œil, il prit le parti de permuter avec Guillaume de Dietsch Evêque d'Utrecht. Quoi-

que le Chapitre ne fût pas bien aiſe de voir un ſecond Evêque de Straſbourg, créé ſans ſa participation; cependant, gagné par les ſoins que prit Guillaume pour l'y faire conſentir, il ne put lui refuſer ſes ſuffrages. Mais les aliénations de quelques Places conſidérables appartenantes à l'Evêché qu'il fit en faveur de Rupert de Baviere, élû Roi des Romains après la dépoſition de l'Empereur Wenceſlas, révolta ſi fort les eſprits, que le Chapitre & la Ville ſe liguerent contre lui en 1405. pour empêcher l'aliénation des biens de l'Evêché, & recouvrer ceux qui avoient été démembrez. Ils ſe ſaiſirent même de ſa perſonne quelques années après, & le retinrent en priſon plus de ſix mois. Il eut même beſoin, pour en ſortir, de toute l'autorité du Concile de Conſtance, qui ſe tenoit alors, & de celle de l'Empereur Sigiſmond qui ſe déclara pour lui. Il ſe fit, à l'occaſion de ce démêlé, une ligue contre lui, qu'on appella la Confraternité; apparemment parce qu'elle n'étoit compoſée que d'Eccléſiaſtiques. Le Prevôt, le Doyen, le Camerier, l'Eco-

lâtre, & autres des principaux du Chapitre, furent les auteurs de cette Confraternité, & en dresserent le 22. Décembre 1415. un Acte, qui contenoit en détail les griefs, dont ils chargeoient l'Evêque Guillaume, & des Réglemens pour prévenir les desordres, & remédier aux maux qu'ils prétendoient que l'Eglise de Strasbourg avoit soufferts de la part de ses Evêques. Tout le Clergé entra dans cette Confraternité, & y souscrivit. Cet Acte qui contient plusieurs Réglemens, & qui est fort connu dans le Diocèse de Strasbourg, sous le nom de Grande Confraternité, fut approuvé & autorisé par le Pape Martin V. en 1417. Ceux qui jusqu'alors avoient fait scrupule ou difficulté de s'engager dans cette Confraternité, y entrerent avec plaisir, dès qu'ils la virent approuvée par le Pape; & l'Evêque lui-même se vit enfin forcé d'y souscrire en 1431. Les principaux Articles de cet Acte célebre, qui a eu depuis force de Loi dans l'Eglise de Strasbourg, sont rapportez au Livre XXI. de la premiere Partie de cette Histoire.

Novembre 1727.

On ne peut refuser à cet Illustre Chapitre, la gloire d'avoir toûjours tenu ferme contre les assauts des Novateurs, dans le tems même des persécutions les plus violentes, & de n'avoir point voulu reconnoître comme étant de son Corps, ceux qui s'en étoient rendus indignes en se faisant Protestans. L'Apostasie de Gebhard de Truchsés Archevêque de Cologne, & qui étoit en même-tems Doyen de la Cathédrale de Strasbourg, fut ce qui donna lieu aux premieres contestations à cet égard. Car le Chapitre de Strasbourg ayant voulu procéder à l'Election d'un nouveau Doyen; deux de ces Chanoines, qui étoient dans les mêmes sentimens que Truchsés, & excommuniez par le Pape, pour avoir favorisé son Apostasie, songerent à s'opposer à une destitution dont ils craignoient les conséquences par rapport à eux. Mais on leur déclara, que par l'excommunication portée contre eux, ils étoient exclus du Chapitre, & privez de la joüissance de leurs Bénéfices. On élut en effet un nouveau Doyen à la place de Truchsés : mais les deux Cha-

noines Proteſtans, appuyez des Magiſtrats & de toute la Ville, dont ils ſuivoient les erreurs, ne laiſſerent pas de ſe maintenir dans la joüiſſance de leurs Bénéfices, qui ſe ſont même aſſez long-tems perpétuez dans leurs Succeſſeurs de même Religion ; & ce n'eſt proprement qu'au feu Roi Loüis XIV. qu'on doit l'extinction entiere de ce ſcandale. Je me contente d'indiquer ces faits, & j'en omets même beaucoup d'autres aſſez importans; parce que je crains d'étendre trop un Extrait qui eſt déja aſſez long : mais il eſt vrai de dire que les Affaires Ecléſiaſtiques ne ſont pas traitées avec moins de ſoin & d'exactitude dans cette Hiſtoire, que les Affaires politiques & civiles. On y rend compte de tous les Conciles, auſquels les Evêques de Strasbourg ont eu part ; & quand ce qui a été réglé dans ces Conciles, indique quelque ancien uſage de l'Egliſe, on ne manque pas de le rappeller, & d'y faire toute l'attention qu'il merite. Il y eſt en particulier fait mention d'un Concile, qui ne ſe trouve point dans les Editions les plus complettes, qu'on nous a données de

tous les Conciles ; mais il n'en eſt pas moins réel pour cela , puiſque le B. Burchard Evêque de Worms en rapporte pluſieurs Canons dans ſa Collection des Décretales. Ce Concile fut tenu à Altheim, la cinquiéme année du Régne de Conrad I. Roi de Germanie ; C'eſt ainſi que le datte Burchard , ce qui revient à l'année 917. Conrad ayant été élû en 912. Pierre Evêque d'Orta, Légat du Saint Siége , y préſida , comme il eſt marqué expreſſément dans le Canon 68. du Livre onziéme de la Collection de Burchard. Les quatre Canons ſuivans ſont du même Concile , auſſi-bien que le 52. du premier Livre. Nous finirons par-là le compte que nous nous étions propoſez de rendre au Public, au ſujet de ce grand Ouvrage : & quoique nous y ayons employé quatre grands Extraits , nous craignons de n'en avoir pû donner encore une idée, qui réponde au mérite de l'Ouvrage , & au travail de l'Auteur.

ARTICLE XCVII.

REPONSE AU TRAITE du flux & du reflux de la Mer, du Pere D. Jacques Alexandre, Benedictin, par le Pere Aubert D. L. C. D. J.

QUoique depuis près d'un siécle, les personnes qui font quelque usage de leur esprit, ayent sagement secoüé le joug de l'autorité dans la Philosophie, & que la raison se soit rétablie dans ses anciens droits ; néanmoins il se trouve encore des occasions, où un sentiment appuyé de certains suffrages doit au moins avoir un préjugé en sa faveur. Tel est le nouveau systême du P. Alexandre sur le flux & le reflux de la Mer. Il a remporté le prix à l'Academie de Bourdeaux. D'ailleurs on a de la peine à concevoir qu'après avoir lû Descartes, on puisse hazarder, sans d'excellentes preuves, un sentiment contraire à celui de ce grand homme. Enfin ce Traité a été imprimé & lû, & n'a point encore été réfuté, que je sçache. Tour cela forme un préjugé favorable ; & c'est dans

cette diſpoſition que je l'ai lû. Elle m'a accompagné pendant une lecture rapide, mais elle s'eſt évanoüie dès que j'ai voulu en méditer un peu les principes. Il faut qu'un Auteur, qui prétend renverſer des opinions examinées, combattuës, liées avec le ſyſtême général du monde, reçûës & adoptées par des eſprits du premier ordre, ait plus que raiſon, s'il m'eſt permis de parler ainſi ; c'eſt-à-dire, il faut que ſes preuves brillent de cette évidence, qui ſeule à droit de dominer ſur les eſprits. C'eſt ainſi que la peſanteur de l'air, le ſyſtême des tourbillons, l'équilibre des liqueurs, &c. ſe ſont établis dans la Phyſique. Or il s'en faut beaucoup que le nouveau ſyſtême du P. Alexandre ait ces avantages. Le jugement de Meſſieurs de l'Académie de Bourdeaux & de pareilles Aſſemblées, eſt quelque choſe, mais il n'eſt point infaillible : ces Meſſieurs diſtribuent aux Auteurs des Médailles d'or ou d'argent, mais ils ne donnent point aux Ouvrages la beauté, ni la ſolidité : on appelle tous les jours de ces Tribunaux à celui de la raiſon. C'eſt dans cette vûë que je vais faire quel-

ques réflexions ſur le Traité du Pere Alexandre : je leur donnerai toute la briéveté poſſible, parce que je ſuis occupé à des Ouvrages plus utiles, que j'écris ſeulement pour ceux qui ont lû, & qui entendent le nouveau ſyſtême ; & que ce peu de réflexions ſuffira pour l'empêcher de preſcrire contre la vérité.

Voici qu'elle eſt la baſe de la nouvelle explication du P. Alexandre (1). *Les corps*, dit ce Pere, *qui ſont en mouvement libre, diſpoſent leur petit diamétre ſuivant la ligne de direction, de leur mouvement, & leur grand diamétre coupe à peu-près à angles droits cette même ligne de direction du mouvement.* Il prouve cette propoſition, qui doit enfanter tout ſon ſyſtême par l'exemple des batteaux, qui ſe mettent naturellement de travers dans les rivieres, par les fléches qui vont de la même maniére dans l'air, ſi on n'a ſoin d'en retarder un des bouts par les pennons qu'on y attache, & par l'exemple des balles ramées qui ſont portées dans l'air, en ſorte que leur ligne de direction eſt perpendiculaire à leur longueur.

(1) Pag. 45.

Ensuite ce Pere apporte une assez bonne raison de cette disposition que prennent dans leur mouvement les corps allongez, qui est que dans ces sortes de corps, lorsqu'ils divisent par un de leurs bouts seulement, un milieu qui résiste ; ce bout ou cette partie anterieure trouve plus de résistance que la partie posterieure, & est ainsi retardée jusqu'à ce que les deux bouts parviennent à marcher de front : alors tout est égal, & le corps continuë sa route dans cette disposition. Le Pere Alexandre fait ensuite à la terre, qui, dans son systême, tourne autour de la Lune en 29. jours & quelques heures, l'application du raisonnement & des exemples qu'on vient de voir. *La Terre donc*, poursuit-il, (1) *étant en mouvement autour de la Lune, ne peut changer la disposition de ses parties solides ; mais les eaux qui sont autour de la terre, & qui ont de la fluidité, doivent se ranger en telle sorte, qu'elles fassent une ovale, dont le petit diamétre est disposé suivant la ligne de direction du mouvement Lunaire de la Terre, & le plus grand diamétre doit couper cette ligne de direc-*

(1) Pag. 50.

tion à peu-près à angles droits. De ce raiſonnement il déduit, avec beaucoup d'eſprit, & la cauſe du flux & du reflux dans les deux élevations des eaux, par où paſſe le grand diamétre de la terre devenuë ovale, & la plûpart des circonſtances de ce Phénoméne. En un mot, il profite avec attention de toutes les ſuites de ſon raiſonnement, pour étayer l'édifice de ſon ſyſtême. Mais on a beau étayer quand les fondemens s'écroulent, les étays ne ſervent qu'à augmenter la ruïne. Creuſons donc, & découvrons le peu de ſolidité du fondement, c'eſt-à-dire, du principal, ou plûtôt du ſeul raiſonnement qu'il apporte, & que nous venons de tranſcrire.

Eſt-il donc bien vrai, & la conſéquence eſt-elle légitime, que parce que les batteaux, les baguettes, les balles ramées, & les autres corps longs vont ordinairement de travers; tout autre corps en mouvement s'allongeroit, s'il pouvoit changer de figure, pour ſe mettre de travers à l'égard de ſa ligne de direction? Quelle liaiſon, quel enchaînement y a-t'il des exemples à la conſéquence? Cependant voi-

là le grand & l'unique raiſonnement du P. Alexandre (1) *Cette diſpoſition*, dit-il, *que prennent les corps*, c'eſt-à-dire les batteaux, les baguettes, & les balles ramées, *nous fait voir que lorſqu'ils ont un mouvement libre, ils tendent à prendre une figure ellyptique, autant qu'ils en ſont capables. La Terre donc*, &c. Vos exemples, lui dira-t'on, & votre raiſonnement Phyſique, prouvent tout au plus que les corps déja longs ſe mettent de travers dans leur mouvement; mais ils ne prouvent point & ne prouveront jamais que les corps ronds, poliedres, coniques, &c. duſſent, quand ils le pourroient, prendre une figure ovale ou allongée dans leur mouvement. C'eſt cependant ce qu'il falloit démontrer. Car enfin tous les exemples & le raiſonnement phyſique du Pere Alexandre, ſe réduiſent à celui-ci: les corps allongez ſe mettent de travers dans leur mouvement libre; donc tout autre corps en mouvement libre tend à s'allonger autant qu'il lui eſt poſſible pour aller de travers. Il n'y a perſonne qui ne voye le défaut de cette conſéquence. Voici un raiſonnement beau.

(1) Pag. 49.

coup meilleur, mais dans le même goût que le ſien, & qui prouveroit le contraire. Tout corps rond, pourroit-on dire, va plus aiſément & plus vite que tout corps ovale ou allongé; donc tout corps ovale ou allongé en mouvement, tend à prendre une figure ronde, autant qu'il en eſt capable: donc ſi la terre étoit ovale, elle devroit devenir ronde par la fluidité de ſes eaux. Il eſt donc clair comme le jour, que le Pere Alexandre n'a point prouvé ſon principe. Mais ce n'eſt pas aſſez, je vais encore faire voir que ce principe eſt faux.

Il eſt conſtant que comme tout corps mû, va naturellement en droite ligne, parce que la ligne droite eſt le plus court de tous les chemins d'un point à un autre; de même un corps qui pourroit changer ſa figure, prendroit dans ſon mouvement celle de toutes, qui trouveroit le moins de réſiſtance dans le milieu, parce que c'eſt la maniére d'aller plus vite d'un point à un autre. En effet, comme la Nature, ou plûtôt l'Auteur de la Nature, à voulu que le mouvement ſe fît par la ligne droite, quand il n'eſt point

gêné, pour retrancher les inutilitez de toute autre maniére d'aller d'un point à un autre point ; la même Sageſſe donneroit à un corps en mouvement la figure de toutes, qui trouveroit le moins d'obſtacle, toutes choſes égales, afin de retrancher le ſuperflu du tems ; donc ce ſeroit cette figure-là que le corps ſe donneroit, s'il pouvoit lui-même arranger ſes parties ; donc un corps en mouvement donneroit à ſa partie antérieure la fameuſe courbure trouvée par Monſieur le Marquis de l'Hôpital, qui eſt bien différente de l'ovale. Ainſi tout le ſyſtême du Pere Alexandre étant uniquement appuyé ſur ce raiſonnement-ci ; *tout corps allongé ſe met de travers dans ſon mouvement libre ; donc tout autre corps en mouvement s'allongeroit s'il pouvoit, & mettroit de travers ſon grand axe ; donc la Terre pouvant, par le moyen des eaux qui ont de la fluidité, former une Ellipſe, la forme en effet, & met ſon grand axe perpendiculaire à ſa ligne de direction*, &c. Avoir détruit ce raiſonnement, c'eſt avoir détruit le ſyſtême de fond en comble.

Examinons maintenant dans quel-

les circonſtances les corps ovales ou allongez en mouvement mettent leur grand diamétre perpendiculaire à leur ligne de direction ; & nous trouverons dans cet examen, de quoi former des difficultez inſurmontables contre le nouveau ſyſtême. Je dis donc que ni les exemples, ni la raiſon Phyſique du Pere Alexandre, ne prouvent point que les corps allongez doivent mettre leur petit diamétre dans la ligne de direction, que quand ils traverſent un milieu qui leur réſiſte. Les batteaux, les fléches, les balles ramées traverſent l'air qui s'oppoſe à leur mouvement, & qui, ſelon le raiſonnement phyſique du Pere Alexandre, retardant la partie antérieure, donne à celle de derriere le moyen de l'égaler, & de garder ainſi un parfait équilibre autour du centre de peſanteur, en faiſant marcher les deux bouts d'un pas égal & de front. Mais il n'eſt point vrai, ni par ces exemples, ni par ce raiſonnement, qu'un corps qui ſeroit porté dans le fluide, & qui recevroit le mouvement de ce fluide, dût mettre ſon petit diaméttre dans la ligne de direction de ſon mouvement. En effet

 alors

alors la partie anterieure de ce corps ne ſeroit point retardée par la réſiſtance du fluide, qui iroit plus vite que le corps; il n'y auroit donc point de raiſon, pour faire aller ce corps de travers. Il devroit même arriver le contraire; car les petites parties du fluide heurtant ſans ceſſe contre le corps ſolide qui a moins de viteſſe qu'elles, comme on le démontre en Phyſique, le mettroient enfin dans la ſituation, où le corps ſolide s'oppoſeroit le moins à leur mouvement, & par conſéquent mettroient le grand diamétre de ce corps dans la ligne de direction de ſon mouvement. C'eſt ce qu'on voit arriver aux corps tout-à-fait plongez dans une riviére, dont ils reçoivent le mouvement. C'eſt encore par cette même raiſon, qu'une aiguille aimantée met ſon grand axe ou ſa longueur, dans la ligne de direction de la matiére magnétique; & que Monſieur Deſcartes mettoit le grand axe du tourbillon de la terre dans la ligne de direction de ſon mouvement annuel.

Il eſt donc néceſſaire que la terre, ſelon le raiſonnement même du Pere Alexandre, pour devenir ovale, tra-

verſe ſans aucune athmoſphére une matiére ètherée qui lui réſiſte ſans ceſſe ; qu'elle ſoit emportée, dépoüillée de tout l'air qui l'environne, & s'ouvre un chemin dans un milieu qui s'oppoſe dans tous les inſtans à ſon mouvement, comme une fléche, une balle ramée, &c. Car ſi on lui conſerve ſon athmoſphére, dont elle ſoit environnée dans ſa marche, ce ſeroit alors l'athmoſphere & non pas la terre, qui deviendroit ovale. Auſſi le Pere Alexandre prend le parti d'ôter à la terre ſon athmoſphére, que les nouvelles obſervations prouvent aller au moins juſqu'à vingt lieuës d'air groſſier & peſant ; & quoiqu'il ne le diſe point poſitivement, il eſt aiſé, de le conclurre de la raiſon digne de remarque qu'il apporte du Phénoméne ſuivant. (1) *Les broüillards*, dit-on, *qui s'élevent par exemple dans le mois de Mars, & qui ne ſont pas ſuivis d'une gelée blanche, ou d'une pluye deux ou trois jours aprés, nous donnent de la gelée dans le mois d'Avril au même jour. La raiſon eſt*, dit le Pere Alexandre, *que ſi ce broüillard n'eſt pas retombé par*

(1) Pag. 166.

la pluye ou par la gelée, il s'éleve en l'air, & demeure à peu-près dans l'endroit où étoit la terre; & au bout d'un mois la terre revenant au même endroit, retrouve la matiére de ce broüillard, qui, à cause de la distance de la terre, a été beaucoup rafraichi, & cause la gelée, quand il vient à rencontrer la terre. Voilà sans doute un broüillard bien tranquille, qui demeure en l'air au même endroit, pendant que la terre se dérobant avec une vitesse extrême, parcourt un cercle de 410000. lieuës, & bien exact à retomber en gelée précisément sur le même Canton, d'où il s'étoit élevé en forme de vapeurs un mois auparavant. Mais par malheur comme la terre revient au même point de son cercle, dans le systême du Pere Alexandre, après vingt-neuf jours & demi; nos Antipodes devroient avoir les gelées, dont nous fournirions les broüillards. Quoiqu'il en soit du Phénoméne & de son explication, elle prouve du moins que le Pere Alexandre ne croit point que l'athmosphére, ni ses broüillards & tous ses météores, suivent le mouvement de la terre, puisque la terre les vient retrouver un

mois après, quand elle est revenuë au même point de son cercle Lunaire. Or dans cette supposition le Pere Alexandre est obligé de faire comprendre; 1°. comment la terre ne perd point son mouvement, en le communiquant sans cesse à la matiére étherée, qu'elle divise par un mouvement continuel & très-rapide autour de la Lune. 2°. Comment elle conserve son mouvement propre, sans qu'il diminuë, ni qu'il cesse. Le Pere Alexandre sçait bien que dans pareil cas, recourir à un miracle, ou employer des intelligences à faire tourner les corps celestes, c'est avoir perdu sa cause, sur le pied que sont maintenant les choses dans la Physique. Il faut encore qu'il ait la bonté de nous expliquer comment il se peut faire que la terre toute nuë, divisant la matiére celeste quatre ou cinq fois plus vite qu'un boulet ne vole, on ne sente pas un vent très-violent de haut en bas, dans tout l'hémisphére anterieur. Un boulet trouve tant de résistance dans l'air, que j'en ai vû qui étoient faits de bois de gayac, bien plus dur & plus lié que le buis, se diviser en mille parcelles, au sortir du

canon, par la résistance de l'air. Cependant un boulet ne feroit par heure qu'environ cent vingt lieuës, au lieu que la terre en fait à peu près cinq cens quatre-vingt & sept par son mouvement Lunaire. Que devroit-il donc arriver à la terre dans ce systême ? Les Villes, les Tours, les Forêts, tout devroit être renversé par la violence de ce vent.

Mais supposons & accordons au Pere Alexandre, que ce mouvement Lunaire de la terre fasse baisser les eaux dans sa partie antérieure, c'est-à-dire, dans la partie qui marche alors devant; il ne s'ensuivroit pas que le mouvement des eaux dût se faire seulement entre les Tropiques, ni qu'elles dûssent former deux élévations vers l'Orient & l'Occident seulement, ce qu'il appelle le *flux essentiel.* Elles devroient également s'élever & fuir vers les pôles aussi-bien que d'Orient en Occident, & former de tout l'hémisphére de la terre un spheroïde applati. En Effet, ce qu'ajoûte le Pere Alexandre pour expliquer les deux élevations des eaux sous la zone torride, est entiérement contraire aux loix de la na-

ture. *Le mouvement propre* ou journalier de la terre ſur ſon axe, dit ce Pere (1) *oblige les eaux à s'éloigner des pôles pour tendre vers l'Equateur, & contribuë ainſi à augmenter l'enflure des eaux.* En vérité, j'aurois conclu tout le contraire du mouvement journalier de la terre, j'aurois raiſonné ſur les loix de la Nature, & j'oſe le dire, ſur les principes mêmes du Pere Alexandre, qui avouë, trois lignes après, que *ce mouvement de la terre eſt tel que les eaux ne le peuvent ſuivre* (2). Si donc il eſt tel que les eaux ne le peuvent ſuivre; comment force-t'il les eaux à s'éloigner des pôles, où le mouvement de la terre eſt moins grand, pour tendre vers l'Equateur, où il eſt bien plus rapide? Cela eſt d'une évidence à ne pas ſouffrir de réponſe. Ainſi toutes les eaux, dans le ſyſtême du Pere Alexandre ſuppoſé & ſuivi, devroient abandonner la zone torride & les tempérées, & ſe retirer pour toûjours vers les pôles, parce que *ne pouvant pas ſuivre le mouvement propre de la terre*, qui eſt très-grand vers l'Equateur, les

(1) Pag. 107.
(2). Pag. 108.

eaux qui ont de la fluidité, doivent se retirer vers les endroits, où il y a le moins de mouvement; c'est-à-dire, vers les pôles.

Il me paroît outre cela assez difficile de comprendre dans le nouveau systême, par quelle raison les eaux s'abaissent aussi-bien dans la partie postérieure de la terre que dans l'antérieure, ou qui marche alors devant. Je conçois que la terre toute nuë étant emportée avec une extrême vitesse au travers de la matiére étherée qui lui résiste, cette matiére étherée comprime les eaux dans l'hémisphére antérieur, & les fait fuir de tous côtez : mais je ne comprens pas pourquoi les eaux s'applatissent aussi dans la partie postérieure, ou diamétralement opposée; & le Pere Alexandre n'en apporte aucune raison, dont je me souvienne. Il me paroît même très-évident, que comme lorsqu'on tire une bombe d'une épaisseur inégale, la partie la moins chargée de métal est toûjours derriére, parce qu'elle a moins de mouvement; de même les eaux ayant moins de mouvement que les parties solides de la terre, devroient se réfugier à la

partie poſtérieure de la terre en mouvement, & par conſéquent y former une tumeur conſidérable. Il paroît donc certain par ce que nous venons de dire, que ſi on a égard au mouvement de la terre ſur ſon axe, les eaux doivent ſe retirer vers les pôles; & que ſi on conſidere le mouvement Lunaire de la terre, les eaux doivent être repouſſées en tout ſens de l'hémiſphére antérieur, & ſe retirer vers l'hémiſphére poſterieur, pour y former une enflure: deux conſéquences directement oppoſées au nouveau ſyſtême, qui veut que *le mouvement propre de la terre oblige les eaux à s'éloigner des pôles, pour tendre vers l'Equateur* (1); & que le mouvement Lunaire de la terre oblige les eaux à prendre une figure ovale, & à former deux tumeurs ſeulement dans deux points diamétralement oppoſez ſous la zone torride.

Je ne ſçai pas par quelle raiſon le Pere Alexandre avance, *pag.* 95. une choſe contradictoirement oppoſée à ſon ſyſtême: voici ſes paroles: *Il eſt facile de colliger que le plus grand diamétre de la Terre doit paſſer par ſes pô-*

(1) Pag. 54.

les : ainsi le cercle Equateur qui est autour de la terre, doit être plus petit que deux demi cercles méridiens joints ensemble. Il ne faut que lire son systême, & jetter les yeux sur les figures, pour voir que; comme il l'avoüe, *pag. 96. la ligne diamétrale qui passe par la plus haute élevation des eaux, fait toûjours un même angle avec la ligne tirée de la Lune à la terre, ou même lui est parallelle, & est une ligne indistincte.* Or il est clair comme le jour, que si la ligne diamétrale qui passe par la plus haute élevation des eaux, est indistincte de la ligne tirée de la Lune à la Terre; l'élevation des eaux doit toûjours être sous la zone torride, où la Lune est toûjours : donc le grand diamétre passant nécessairement par l'élevation des eaux, ne peut point passer par les Pôles; cela est sans réplique.

Venons maintenant à examiner la conformité de ce nouveau systême avec les loix de la Nature observées dans tous les corps celestes; & nous verrons avec étonnement, qu'il est contraire à toutes ces loix. On conçoit un Tourbillon comme un grand amas de matiére fluide, qui tourne autour

d'un centre commun, & emporte avec elle autour de ce centre, tous les corps qui nagent dans cette matiére, à diverſes diſtances de ce centre, ſelon que ces corps ſont plus ou moins propres à ſuivre la rapidité du liquide qui les entraîne. Ainſi ceux qui ont le plus de mouvement, décrivent le plus grand cercle, & ceux qui en ont le moins, s'approchent du centre. C'eſt ainſi qu'autour du Soleil, Mercure, Venus, la Terre, Mars, Jupiter, & Saturne, font leurs révolutions dans des tems, qui répondent, ſelon une certaine proportion, à leurs diſtances. Tous ces Aſtres ſont entraînez par la matiére qui les environne, & ont quelquefois comme la Terre, Jupiter, & Saturne, leurs Tourbillons particuliers, qui ſuivent les mêmes loix que les grands. Tout s'y fait, tout s'y meut ſelon les regles du mouvement. Mais dans le ſyſtême nouveau, nulle loi du mouvement n'eſt gardée. La Terre n'eſt point emportée autour de la Lune par la matiére étherée : au contraire elle traverſe avec une rapidité prodigieuſe cette matiére qui lui réſiſte, & cela ſans rien perdre de ſon mouve-

ment; ce qui est contre toutes les loix. Outre cela la Lune, qui est au centre du Tourbillon, devroit faire plus de tours sur son axe; cependant nous n'en voyons jamais qu'un des côtez: en sorte que la Terre, qui est à l'extrémité du Tourbillon de la Lune dans ce systême, fait autant de tours autour du centre du Tourbillon, que la Lune même; ce qui est manifestement opposé à toutes les loix de la nature, qui s'observent dans les autres Tourbillons, & par conséquent est une des plus évidentes preuves de fausseté pour un systême.

Mais que dirai-je, & que peut-on penser du Tourbillon de la Lune, par rapport au cercle qu'il décrit autour du Soleil? Comment dans ce systême peut-il ne se pas détruire dans un instant? Il faut que ce Tourbillon, pour former une ovale qui ait son petit diamétre dans la ligne de direction autour du Soleil, traverse la matiere du Tourbillon du Soleil, qui s'oppose à son mouvement; car sans cette résistance il ne se feroit point d'ovale, ainsi que nous l'avons prouvé: or comment une matiêre extrêmement fluide peut-

elle traverſer deux cens trente fois plus vite qu'un boulet de canon, une autre matiére également fluide, qui lui réſiſte ſans ceſſe, ſans que tout ſe broüille & ſe confonde. Voilà des miracles à expliquer pour le Pere Alexandre. Car afin qu'un ſyſtême ſur un point particulier ſoit vrai, il faut qu'il s'accommode avec le reſte de l'Univers.

Le Pere Alexandre ne dira pas que la même difficulté ſe trouve dans les autres ſyſtêmes, il eſt trop habile homme pour ignorer que ces difficultez-là ne ſe trouvent point par exemple dans le ſyſtême de Deſcartes, où tout eſt conforme aux loix les plus ſeveres du mouvement.

Il eſt vrai que le Pere Alexandre, avant que d'établir ſon ſentiment, réfute celui de Deſcartes ſur le flux & le reflux de la Mer. Il apporte, pour y réüſſir, quatre objections, qu'il croit ne pas ſouffrir de réponſe. 1°. Si la preſſion, dit-il, de la matiére éthérée qui coule entre le corps de la Lune & la Terre, étoit la cauſe du flux; cette même preſſion devroit au paſſage de la Lune, agir ſur le mercure ſuſpendu dans le Barométre & l'élever: ce qui

ne se fait point. 2°. La Mer Pacifique étenduë entre les deux Tropiques, & bien au-delà, devroit avoir le même flux que les autres Mers, cependant elle n'en a presque point. 3°. Le flux devroit venir plûtôt sur nos côtes, lorsque la Lune est dans le Tropique du Cancre, que lorsqu'elle est dans le Tropique du Capricorne : la pression dans ces deux cas se faisant dans des endroits bien différemment éloignez. 4°. Enfin, les Marées sont plus fortes dans les nouvelles & pleines Lunes, quoiqu'alors la Lune soit souvent dans son Apogée, ou plus grand éloignement de la Terre : or le systême de Descartes suppose la nouvelle & la pleine Lune dans le petit diamétre de son Tourbillon, & par conséquent plus proche de la Terre que dans les Quadratures.

Je n'entreprens point ici de défendre en général les sentimens de Descartes : il me suffit d'avoir montré une partie des difficultez insurmontables, qui se trouvent dans le systême du Pere Alexandre. Mais je puis assurer ce Reverend Pere, qu'il n'est pas difficile de répondre aux objections, qui

l'ont détaché du ſentiment de Deſcartes, & qui l'ont fait marcher dans des routes toutes nouvelles. N'auroit-il pas ſujet par exemple d'être content, ſi on répondoit à ſa premiere difficulté, que la matiére éthérée, qui, pendant le paſſage de la Lune, preſſe ſur les Mers, & rend l'air plus peſant, augmente auſſi à proportion la peſanteur du mercure ſuſpendu dans le Barometre, & qu'ainſi l'équilibre n'eſt point troublé.

Quant à la ſeconde difficulté, je ne voudrois pas y chercher ailleurs une Réponſe que dans le Traité du Pere Alexandre. Elle lui eſt commune, & il remarque fort bien qu'à proprement parler, la preſſion ou le flux commence à la Mer Pacifique; parce que l'Amerique a ſervi de barriere à l'Océan Oriental. Ainſi comme un mouvement ou balancement qui commence, ne peut jamais être ſi fort dans les premiers momens, & que la Lune a bien tôt paſſé; la preſſion ceſſe auſſi bien-tôt, & les Mers ſont fort peu agitées. J'ajoûte que les côtes de Panama, d'Acapuleo & du Mexique, n'étant pas fort éloignées, & courant

Nord-Oüeſt, oblige les eaux à gliſſer ſeulement vers la Californie, ſans pouvoir s'élever conſidérablement.

Pour ce qui regarde la troiſiéme Objection, qui renferme une très-grande & très-ſerieuſe difficulté, on y a répondu aſſez au long dans les Memoires de Trevoux en 1713. au mois d'Avril, ſi je ne me trompe. On a répandu aſſez de clarté ſur cet endroit du ſyſtême de Deſcartes, auquel on a changé quelque choſe : comme on donna une juſte étenduë à cette explication, on ne la répetera point ici.

Enfin, pour ſatisfaire entiérement le Pere Alexandre, on lui dira pour réponſe à ſa quatriéme difficulté, que la Lune, pour être plus proche de la Terre dans les quadratures, n'eſt pas pour cela dans le petit diamétre du Tourbillon : que ce qui fait les grandes Marées dans les nouvelles & les pleines Lunes, n'eſt pas le plus ou le moins d'éloignement de la Lune, mais la largeur ou le rétréciſſement du canal par où elle paſſe ; & cette réponſe eſt très-conforme aux loix du mouvement des liqueurs.

Ainſi voilà, je penſe, les difficul-

tez du Pere Alexandre applanies. Il peut maintenant revenir au ſyſtême de Deſcartes, juſqu'à ce qu'on ait trouvé quelque choſe de meilleur. Auſſi bien le ſien, quoique composé & ſuivi avec beaucoup d'eſprit, exposé avec beaucoup d'ordre & de clarté, heurte par tant d'endroits les loix de la Nature, & eſt appuyé ſur des principes ſi deſtituez de preuves, qu'il n'a ni la ſolidité, ni les liaiſons néceſſaires avec le reſte de l'Univers, pour réſiſter longtems à l'examen & à la méditation.

Article XCVIII.

NOUVEAUX MEMOIRES des Missions de la Compagnie de Jesus *dans le Levant. Tome VI, chez Pissot & Briasson* 1727. In 12. *pagg.* 289.

CE sixiéme Tome des *Mémoires* sur les *Missions des Jesuites dans le Levant*, contient huit Articles, qui sont autant de *Lettres* ou d'Extraits de *Lettres.* La premiere, est du Superieur Général de ces Missions : Il l'adresse au Pere *Fleuriau*, pour lui rendre compte des autres Articles, en forme d'Epître Préliminaire.

La seconde, mérite que nous y fassions une attention particuliere. C'est une *Dissertation du Pere Sicard, sur le Passage des Israelites par la Mer Rouge :* Ouvrage que nous avons annoncé dans nos *Memoires* de l'an 1726.

Le P. *Sicard*, en visitant les Monasteres de S. *Antoine*, & de Saint *Paul*, dont il nous a parlé si pertinemment au Tome précédent, avoit pour but principal d'examiner de près les vesti-

ges de la grande merveille que Dieu opéra en faveur des Juifs, lorſqu'il les tira de l'Egypte : merveille ſi intéreſſante, pour les Chrétiens, qu'on ne ſçauroit trop applaudir à ce Miſſionnaire, pour les ſoins qu'il a pris afin de l'expoſer nettement à nos yeux. En effet, ſa *Diſſertation* eſt accompagnée d'une Carte qu'il a levée exactement; & elle eſt ſuivie de tous les textes de l'Ecriture & des Auteurs, qui ſervent à mettre ce prodige dans tout ſon jour. Le P. *Sicard*, avec le ſecours du Texte Sacré, dont il ne néglige pas les moindres traits, comme s'il les avoit retrouvez écrits & tracez ſur les lieux-mêmes, porte tellement la lumiere ſur toutes les circonſtances du fait, que ſes raiſonnemens paroiſſent autant de démonſtrations. On en va juger.

Il avance & prouve deux ou trois choſes, qui ſe confirment entierement par la ſuite du ſyſtême. 1°. Qu'il faut ſe fixer à *Memphis*, aujourd'hui *Gizé*, & que le Pharaon d'alors y demeuroit. Moïſe expoſé ſur le Nil, & recüeillli par la fille de Pharaon, qui ſe promenoit ſur les bords de ce Fleuve, ne laiſſe aucun lieu d'en douter ; puiſque ce

trait d'hiſtoire ne peut ſe concevoir qu'en ſuppoſant que *Memphis* fût la demeure de cette Princeſſe. *Tanis*, où quelques Sçavans s'obſtinent à placer Moïſe & Pharaon, étoit pour le moins autant éloignée du Nil que de la Mer Rouge, c'eſt-à-dire, de trente lieuës. Comment un vent d'Oüeſt auroit-il porté les Sauterelles juſqu'à cette Mer, d'une Ville ſituée vers le Nord. Nous laiſſons les autres preuves, pour ne pas nous arrêter trop dès le premier pas; d'autant que le reſte rend cette ſuppoſition ſi évidente, qu'il ne faut que voir la Carte du P. *Sicard*, pour en être convaincu. Nous diſons celle du Pere *Sicard*. Les autres ſont ſi défectueuſes, qu'on n'y reconnoît point la Baſſe Egypte. Tout roule cependant ſur la connoiſſance exacte des lieux.

2°. Comme l'Ecriture nous dit que les Iſraëlites partirent de *Rameſſes*; l'Auteur s'attache à déterminer cet endroit d'un Païs ſi fameux par la Donation qu'en firent les Egyptiens à *Jacob* & à ſes enfans. *Rameſſes*, dit le P. *Sicard*, eſt ſans contredit *Beſſatin*, petit Village à trois lieuës du *vieux Caire*. Outre que *Beſſatin* eſt très-peu éloigné

de *Gizé* ou *Memphis* : chose nécessaire pour l'affaire en question. Les Juifs du *Caire*, de tems immémorial, se font enterrer dans ce Village. Une pareille conduite, ajoute-t'il, est une démonstration à quiconque connoît la Nation Juive, & son attachement à conserver ses Traditions antiques. Elle est même autorisée par l'étymologie des noms. Ces sortes d'étymologies se trouvent quadrer si juste par tout où l'Auteur les employe, qu'on ne peut s'empêcher de s'y rendre, & de croire qu'il a véritablement déterré par ce moyen, tous les Monumens qui caracterisent le prodige dont il s'agit. Mais ces sortes de preuves seroient peu de chose, si les lieux mêmes ne déposoient en sa faveur, encore plus clairement que leurs noms. En effet, la Plaine de *Bessatin* paroît au P. *Sicard* le seul endroit de la Basse-Egypte, où les Israëlites pussent camper, sur le point de partir pour la Mer Rouge. Il a trouvé par sa supputation, qu'en rangeant deux mille hommes de front dans la longueur, avec six pas communs de distance de l'un à l'autre, & dans la largeur douze cens files, sur trois mille pas géométriques, avec

la diſtance de cinq pas communs d'une file à l'autre, deux millions quatre cens mille hommes y ſeroient campez commodément, laiſſant aſſez de terrain pour les Chameaux & les Troupeaux. Or le nombre des Iſraëlites, ſuivant l'Ecriture, ne pouvoit aller plus loin. Ajoûtez que cette Plaine étant le long du Nil & ſabloneuſe, elle eſt très-propre à camper ; & qu'étant proche de Memphis, elle juſtifie les fréquens voyages que fit Moïſe du Camp à la Cour, & de la Cour au Camp. Enfin, il n'y en a point d'autre pareille à celle-ci, & qui raſſemble tout ce que demande le Texte Sacré. Ce ſont des faits où il ne faut que des yeux, tantôt pour lire l'Exode, tantôt pour regarder la Baſſe-Egypte.

Ces deux points une fois fixez, le P. *Sicard* fait décamper les Iſraëlites, ſuivant l'ordre donné à Moïſe, & porté au Camp, en moins d'une heure; tems qui ſuffit pour aller de *Memphis* ou *Gizé*, à *Beſſatin* ou *Rameſſes*. Laiſſons la ſuite de l'Hiſtoire, que perſonne n'ignore, & les préparatifs des Iſraëlites, que l'Auteur reconnoît dans la maniere de voyager des Arabes; & ve-

nons au chemin des Hébreux. Il y en a deux à la Mer Rouge : le plus court eſt vers *Sues* au Nord ; mais ce n'étoit pas celui que Moïſe avoit demandé, ni que Pharaon eût voulu permettre ; puiſque cette route auroit bien-tôt conduit ſes eſclaves hors de ſes Etats : au lieu qu'ils ne parloient que d'un voyage dans le deſert, afin de ſacrifier, loin de la vûë des Egyptiens, des animaux révérez par ces Peuples. Moïſe donc ordonne de prendre l'autre chemin, du côté du deſert de la Thébaïde, vers le Midi. On ſçait qu'il y eut quatre Campemens, *Rameſſes*, *Sochot*, *Etham*, *Phihahiroth*. L'Auteur, dans ſon voyage, voulut faire les Altes comme les Iſraëlites ; & il ne mit que trois petites journées en allant à la Mer Rouge, depuis Beſſatin ; & autant, lorſqu'il retourna au Grand Caire. Il jugea qu'il y avoit eu pour les Iſraëlites 26. ou 27. lieuës Françoiſes, c'eſt-à-dire, 8. à 9. lieuës par jour : traite aiſée dans un chemin uni, & par un tems auſſi favorable qu'il le fut pour eux. A ce ſujet, il entre dans le détail de leurs vivres, & n'omet rien de ce qui peut contribuer à rendre ſon ſyſtême accompli.

Gendeli eſt le *Sochot* du P. *Sicard.* Les noms conviennent, & la traite eſt toute naturelle. La troiſiéme ſtation eſt la Plaine de *Ramlié*, qui s'accorde parfaitement avec ce que l'Ecriture dit de l'ancien *Etham*, & ſur tout avec le paſſage du Chap. XIV. V. 2. de l'Exode: *Dites aux enfans d'Iſrael qu'ils retournent, & qu'ils ſe campent devant Phihahiroth: Reverſi Caſtra, metentur è regione Phihahiroth.* Ce retour des Iſraëlites a fait imaginer à des Théologiens, que Moïſe avoit paſſé par *Sues* vers le Nord, & qu'enſuite il étoit revenu à *Phihahiroth*, le long de la Mer: idée inſoutenable, puiſque cette marche ne ſe peut faire en un jour; ſans compter les autres abſurditez que la Carte fait ſentir au coup-d'œil. Enfin, la quatriéme ſtation eſt dans la Plaine de *Bedé* à *Thouaireq* ou *Phihahiroth*: autre convenance de noms, par rapport aux trous ou ſources qu'on y voit. Les autres lieux d'alentour ont le même avantage de reſſembler à ceux dont parle l'Ecriture. On reconnoît les deux chaînes de Montagnes *Beelſephon* & *Magdalum*, qui aboutiſſent à la Mer Rouge. Les Iſraëlites camperent ſur le

bord de la Mer vers la ſeconde, & les Egyptiens le long de la premiere, pour leur couper le paſſage du côté de *Sues*. D'où il s'enſuit que, ſuivant le Texte Sacré, les Iſraëlites étoient véritablement enfermez ſans eſpoir d'échaper.

La choſe conduite à ce point, il eſt moins néceſſaire de nous étendre ſur le reſte. Le Miracle ſe fit par la diviſion des eaux ſuſpenduës en forme de deux murs d'une & d'autre part. L'Armée Iſraëlite paſſa à pied ſec ſur le ſoir, dans un terrain uni & non boüeux, comme l'a obſervé le P. *Sicard*, pour réfuter ceux qui inſiſtent beaucoup ſur cette bouë prétenduë. A l'endroit du paſſage il n'y a que cinq ou ſix lieuës d'un bord à l'autre : trajet qu'on pourroit faire en 7. ou 8. heures. Pharaon eſt englouti dans les eaux : choſe peu ſurprenante, ſi on fait réflexion qu'il ſuivoit les Hébreux dans les tenébres, comptant de ne pas s'égarer à leur ſuite, & ſans ſçavoir qu'il entroit dans le milieu de la Mer.

De tout ceci, il réſulte un raiſonnement très-ſimple en faveur de ce ſyſtême. Il n'y a nul autre lieu aux environs de la Mer Rouge, & nulle autre route,

 qui

qui s'accorde aux diverſes circonſtances dont parle l'Ecriture: C'eſt un point de fait aiſé à vérifier ſur la Carte. On voit de plus que ce ſyſtême ſe ſoutient dans toutes ſes parties : donc il eſt le vrai. *Sic bene aliter malè, ergò ſic optimè.* Mais ce raiſonnement paroît même inutile, puiſqu'il ſemble que le P. *Sicard* a véritablement reſſuſcité les traces des Hébreux, après tant de milliers d'années ; & cela de maniere à ne laiſſer que l'alternative, ou de nier la diſpoſition des lieux, ou de contredire à chaque pas le Texte Sacré.

Le Miſſionnaire réfute, en paſſant, bien des Rabbiniſmes, & plus particulierement quelques objections, que la vûë de ſa Carte réſout encore mieux que ſes paroles. Il s'attache ſur tout au ſyſtême des Hérétiques & des Impies, qui veulent que *Moïſe* ait profité habilement de la connoiſſance qu'il avoit du reflux de la Mer, pour paſſer le Golfe à ſec, vers *Sues.* Il eſt étrange que quelques Catholiques trop complaiſans ayent donné dans cette Chimere, qui contredit manifeſtement le double mur d'eaux, dont parle l'Ecriture. Mais quelle folie, dit l'Auteur, de préten-

dre que les Egyptiens habitans des bords de la Mer, ne connussent pas la Marée ! Est-il un enfant qui l'ignore sur les Côtes Maritimes ? Le comble de l'erreur est de s'imaginer que deux cens cinquante mille hommes ayent pû être submergez dans une lieuë de long, & deux de large, que la Mer Rouge laisse à découvert, en se retirant du Golfe : chose observée & sûre. Les deux tiers au moins auroient dû se sauver, sur tout la Mer y revenant très-lentement. Or il ne se sauva pas un seul homme. N'appelleroit-on pas ce sentiment une ignorance ridicule, s'il n'avoit un air d'impieté ?

Il y a une autre objection plus spécieuse & particuliere, contre le systême du P. *Sicard*. C'est que *David* dans ses Pseaumes, en rapportant les merveilles opérées en Egypte, parle de *Tanis*, & non de *Memphis*. Mais l'Auteur répond que dans le langage de *David*, on doit sçavoir que *Tanis*, *Cham*, *Egypte*, sont des termes Synonimes; & que si le Prophête s'attache à *Tanis*, en prenant la partie pour le tout, c'est que cette Ville étoit plus propre à désigner l'Egypte aux Hébreux; parce

qu'étant plus proche de la Palestine, & d'ailleurs très-considérable, elle leur étoit plus connuë. Nous sommes contraints de nous en tenir-là, pour réserver quelque place dans cet Extrait aux *Lettres* suivantes.

Le *Memoire* sur la Ville de *Damas* nous présente des traces bien respectables de l'Antiquité Sainte. *Hus* petit-fils de *Sem* bâtit cette Ville. *Damas* fils d'*Eliezer* Intendant de la Maison d'*Abraham*, l'augmenta, & lui donna son nom. *Nabuchudonosor* la déruisit, suivant la prédiction d'*Isaie*. Ce n'est plus guéres qu'un Village & un amas de débris. Dans ce *Memoire* on voit les tristes restes d'une Ville si celebre, passer des Egyptiens aux Romains, de ceux-ci aux Sarrazins, des Sarrazins aux Tartares, des Tartares aux Mammelus, & des Mammelus aux Turcs, qui la conservent encore. Voilà une des cascades ordinaires aux climats dont nous parlons. Leur sort a été de passer de mains en mains, comme pour multiplier la Tradition de l'Antiquité dans tous les Peuples du monde.

En parlant de Damas, on dit moins ce qu'elle est que ce qu'elle a été. Car

il n'y a de curieux à preſent, outre la Moſquée, autrefois Egliſe de S. Jean, que quelques Monumens anciens ou crûs tels, de pere en fils; par exemple, la Maiſon de Judas où Saint *Paul* fut reçû après ſa converſion, la Maiſon d'*Ananie*, & une embraſure ſur le parapet d'un mur, par où l'Apôtre des Nations s'évada.

L'Auteur ſort de *Damas*, & parcourt ce qu'il rencontre de curieux aux environs, comme la Maiſon de *Naaman* le Lepreux, & le Tombeau de *Giezi*. Mais le plus curieux eſt ce qui regarde le Fleuve *Lycus*, aujourd'hui *du Chien*: c'eſt à peu près le même nom en Grec & en François, puiſque le Chien & le Loup ſe prennent indifféremment l'un pour l'autre. Auſſi l'Idole qu'on adoroit comme la Divinité du Fleuve, avoit-elle la forme de l'un ou de l'autre animal. On parle d'un Pont bâti ſur ce Fleuve par l'Empereur *Antonin*, de la Montagne d'*Abel*, d'une Egliſe élevée par Sainte *Helene*, du Tombeau de *Caïn*, & d'un Lac dont le fonds eſt une pierre âcre, d'où le Soleil exalte un ſel blanc & luiſant. Le P. *Fleuriau* en a des morceaux. On fait mention de deux

Monasteres celebres, d'un Village jusqu'où *Abraham* poursuivit les cinq Rois qui enlevoient *Loth*, & d'une Montagne où les Juifs prétendent avoir renfermé la Grotte d'*Elie*. Voilà toutes les curiositez de la partie Orientale de *Damas*.

On passe à son Occident & à son Midi. Nous omettrons plusieurs Monumens; pour rapporter un trait singulier au sujet de la Montagne de *Cheik*, qui domine la Plaine de *Damas*. Un Berger conduisoit son Troupeau sur le penchant de cette Montagne, où il ne paroissoit point d'eau. Un jour il vit venir à lui son chien tout moüillé. Le lendemain il épie le chien. Il le voit entrer sous un Rocher, & sortir après quelques instans couvert d'eau. Le Berger ravi de cette avanture, prend des instrumens propres à briser les pierres. Il casse avec beaucoup de peine plusieurs morceaux de grosses Roches. Ensuite, sous les auspices de son chien, il se coule dans un conduit étroit. Enfin il vient à bout de mettre à découvert une grande & belle source, d'où l'eau tomboit avec abondance en deux canaux differens. On ne

ſçait par quel caprice le Berger s'aviſa de boucher un des canaux ; mais il le fit. Au bout d'une année arrivent à Damas trois Députez Perſans, pour chercher la ſource de leur Riviere *Abouloüaire*, & ſçavoir pourquoi ſon lit étoit demeuré à ſec : Choſe inoüie juſques-là. Le Berger qui n'avoit pas découvert ſon ſecret, jugea que peut-être le Canal qu'il avoit fermé, étoit celui qui portoit des eaux en Perſe. Il ſe chargea de trouver la ſource en queſtion, moyennant une bonne récompenſe dont on convint. Mais pour ne pas déceler ſon tréſor, il laiſſa partir les Députez. Eux partis, il ôte le Bâtardeau qui fermoit le Canal. L'eau coule comme auparavant, & prévint tellement les Députez, qu'ils retrouverent la Riviere à leur arrivée. Pluſieurs années après, la Riviere ſe deſſeche une ſeconde fois. Nouvelle Députation : mais le Berger étoit mort. On s'adreſſe au fils, qui avoit le ſecret du Pere. C'étoit lui en effet, qui avoit jugé à propos d'éprouver la vérité, en fermant le Canal. Il promit ce que ſon pere avoit promis : mais l'or des Perſans l'ébloüit, & lui fit tout découvrir;

de ſorte qu'ils prirent leurs précautions, pour n'avoir plus rien de pareil à craindre à l'avenir.

Cette hiſtoriette ſi bien circonſtanciée paſſe pour très-certaine dans le Païs. Toutes fois on ne prétend pas la garantir. Le *Memoire* fait encore mention d'un Tombeau de trente pieds de long, qu'on croit être celui de *Nemrod.* On dit même qu'il n'eſt jamais arroſé par les eaux du Ciel, non plus que celui de *Neſtorius.* On n'oublie pas l'endroit où S. *Paul* fut converti par une lumiere miraculeuſe. On fait enfin appercevoir au bout de la Plaine de Damas, celle de *Haran*, païs d'*Abraham.* L'une n'eſt ſéparée de l'autre que par une Montagne. Cette derniere Plaine eſt le grenier de la Turquie, & juſtifie les Prophêtes, qui appellent *Damas* une Maiſon de plaiſance, & ſes environs, des lieux de délices.

Nous dirons peu de choſe du *Memoire* ſur la Ville & les environs d'*Alep*, quoi qu'il y ait des choſes très-curieuſes. Les principales ſont, 1°. la deſcription détaillée des Caravannes, & particulierement de celle qui part tous les ans de *Damas* ou d'*Alep*, pour por-

ter le present du Grand Seigneur à la Mecque. 2°. une Notice des *Yousbergs*, peuples voisins des Persans, & assez peu connus jusqu'à present. L'Auteur fait des réflexions solides en faveur de la Religion, sur l'égarement de ces Peuples. 3°. Quelques traits sur les *Assassins*, nommez autrefois *Arsacides*. Cette monstrueuse Nation s'est maintenuë pendant près de 400. ans. Il n'en reste rien aujourd'hui. 4°. Quelques traits sur les *Kesbins* & les *Nassariens* leurs successeurs, dont la Religion est un Christianisme très-corrompu. 5°. Une idée des *Druses*. On assure qu'ils s'appelloient ainsi avant le Comte de *Dreux*, dont il est parlé dans les Croisades. Ce ne sont donc pas des rejettons de son Armée. On trouve plus d'apparence à faire venir *Druses* de *Derez*, mot Arabe, qui signifie l'union, & qui vient de *Deuz*, autre mot qui exprime la suture du Crane, pour marquer que la Concorde fait la sûreté d'un État, comme cette suture maintient la conservation de l'homme.

Nous ne nous étendrons pas beaucoup plus sur la Lettre du P. *Sicard*, touchant les diverses pêches d'Egypte,

Il faut connoître les trois Lacs, d'où l'on tire la prodigieuse quantité de Poissons, qui nourrit ce Royaume, ou qui en sort. Il découvre la source de cet immense Commerce, & quels en sont les Canaux. Selon son calcul, un seul de ces Lacs produit par an quarante mille écus au Grand Seigneur. C'est donc au moins six-vingt mille écus qu'il tire de la pêche entiere. L'Auteur fait monter les Pêcheurs & les Batteaux jusqu'à mille sur un seul Lac. A la vérité ce ne sont pas les mille Vaisseaux des Grecs; ce sont de très-petits Canots, si l'on peut leur donner ce nom. Il décrit la maniere de pêcher qui est fort agréable. Il parle en passant des Oiseaux de toutes couleurs qu'on voit sur les petites Isles, & que l'on ne s'avise point de chasser. Il réduit les especes de Poissons qui sont dans ces Lacs à huit, & il donne une idée de chacune. C'est du *Bouri* femmelle, qu'on tire la *Boutargue*, c'est-à-dire, ces œufs, dont il se fait en Egypte un prodigieux débit, & même en France, où l'on aime tout ce qui est étranger & propre à flater le goût. Il assure que la Saline d'Egypte est excellente & si

commune, que les Marchands Européans ſe trouveroient dupes, s'ils s'aviſoient d'y porter du *Thon* & de l'*Eturgeon*, ou quelque autre Poiſſon ſalé. On n'en apporte que d'une eſpece, qui vient de la Mer Noire; encore le vend-t'on argent comptant. Ce qui montre bien que les Egyptiens n'entendent guéres le Commerce. Ajoutez que leur vie frugale leur fait ignorer quantité de beſoins.

L'Auteur finit par les Monſtres du *Nil*. Il n'y a dit-il, quoiqu'en diſent les Voyageurs, que les *Hippopotames* & les *Crocodiles*. Les premiers ſont ſi défians, qu'on ne s'aviſe pas de les pourſuivre. A l'égard des ſeconds, on les prend de deux manieres, par l'appas ou le Dard, façon très-dangereuſe.

L'Article ſuivant eſt affligeant pour ceux dont le P. *Sicard* étoit connu. Il nous apprend ſa mort au ſervice des Peſtiférez. Son éloge mérite d'être inſéré dans les *Memoires* de Littérature, comme il l'eſt dans ceux des Miſſions du Levant. On regrette également dans lui l'homme de Lettres & le Miſſionnaire. Les Lettres qu'on a vûës de

lui, & l'ouvrage dont il nous a donné le plan, mais que la mort l'a empêché de finir entierement, seront des monumens qui ne permettront pas de l'oublier.

Le derniet Article est un morçeau sur les *Coptes*, Mais comme nous en avons parlé au sujet du second Tome des *Mémoires* du Levant, nous nous contentons d'y renvoyer le Lecteur.

ARTICLE XCIX.

NOVA ALGEBRÆ ELEMENTA, &c. *C'est-à-dire, nouveanx Elemens d'Algebre. Par M. Nic. Martini, à Naples*, 1725. *deux Tomes in* 12.

A La tête de chacun des deux Tomes il y a une Préface, qui est un Extrait fidéle de tout ce qui est contenu dans la suite du volume. Ces Préfaces sont fort bonnes pour ceux qui possedent bien l'Algebre. Les Commençans, pour qui l'Ouvrage est fait, ne doivent lire ces Préliminaires qu'après tout ce qui les suit.

Pour ce qui est du fond de l'Ouvrage, il y faut prendre le nom d'Alege-

bre, comme l'Auteur le prend, dans ſa plus grande étenduë : car il le confond avec celui d'Analyſe, & prétend que c'eſt l'Art de trouver les choſes par voye d'Analyſe & de Réſolution. Enfin c'eſt l'Algebre & l'Analyſe que l'Auteur traite aſſez à fond dans cet Ouvrage, l'Algebre dans le premier volume, & l'Analyſe dans le ſecond. Il ſemble qu'au moins les gens du métier, & ceux ſur-tout qui veulent inſtruire les Commençans, devroient ſe picquer par-deſſus tout, de donner des idées juſtes & préciſes des choſes. Juſqu'ici les Géométres ont le plus ſouvent donné, les uns l'Analyſe ſous le nom d'Algebre, & les autres l'Algebre ſous le nom d'Analyſe : & les bornes de ces deux ſçiences paroiſſent fort indéciſes : elles ſont pourtant auſſi diſtinctes que celles de l'Arithmétique, qui eſt par rapport à l'Algébre, ce que l'Algébre eſt par rapport à l'Analyſe.

Monſieur *Martini* prétend qu'on ne peut nier que l'Algébre portée en Europe par les Arabes, n'ait été cultivée par les Italiens avant tous les autres peuples de l'Europe ; peu importe quels ayent été les premiers Diſciples des Ara-

bes. Le premier qui ait cultivé l'Algébre en Maître dans cette partie du monde, c'eſt, de l'aveu de notre Auteur, le Celebre *Viéte* François de Nation, lequel eſt même l'unique Inventeur de l'Algebre ſpécieuſe ou tout court, de l'Algébre : car la prétenduë Algébre des Anciens n'étoit guéres qu'une Arithmetique un peu renforcée. Monſieur *Martini* dit que *Viéte* n'avoit fait que la rendre plus générale, en exprimant par des Lettres ce que les Anciens exprimoient par des nombres. Mais il ne prend pas garde que l'Algébre n'eſt Algébre que par l'expreſſion générale & litterale, comme l'Arithmetique n'eſt Arithmetique que par l'expreſſion particuliere, diſtincte & numérique. *Viéte* ne laiſſa pas d'ébaucher l'Analyſe, en exprimant les Racines des Equations par des lignes. Mais c'eſt *Deſcartes*, à qui l'invention complete d'une ſi belle ſcience étoit réſervée, &c.

Après ces Préliminaires, l'Auteur partage ſon Ouvrage en quatre Livres, dont les deux premiers font les deux volumes, dont nous rendons compte ici au Public. Le premier Livre & le

premier volume traite du calcul *littéral & spécieux*. Le second, qui fait aussi le second Tome, traite de la Résolution *spécieuse* & algébrique des Problêmes, indépendamment de la Géométrie. Le troisiéme, & le quatrieme, que nous n'avons point vûs, roulent, à ce que dit l'Auteur, sur les lieux géométriques, la construction des Equations, en un mot sur leur Résolution Géométrique.

Ce qui caractérise l'Algébre, c'est d'exprimer les quantitez, les lignes, les nombres par des Lettres A. B. C. &c. qui n'exprimant rien de distinct à cet égard, représente d'une maniere générale toutes sortes de quantitez, de nombres, de lignes. C'est cette généralité, d'expression, qui fait l'essence de l'Algebre : elle en fait aussi la difficulté. Or il ne suffit pas d'exprimer les quantitez, les lignes, les nombres, pour faire une science ou un Art de calcul; il faut aussi exprimer l'Addition, la soustraction, & toutes les opérations de ce calcul.

Dans l'Arithmetique, quand on ajoûte 3. à 2. on écrit 5. Quand on ôte 3. de 5. on écrit 2. Mais dans l'Algé-

bre, pour ajoûter B. à C. on ne peut pas écrire *D.* ni *A.* ni aucune Lettre; parce qu'aucune ne signifie le résultat de B. ajoûtée à C. Alors on a recours à un symbole, qui est une croix couchée, qu'on met entre les deux Lettres ajoûtées; & *B+C* signifie B. ajoûté à C. ou B. plus C. La soustraction se fait par une petite ligne couchée entre deux, & B—C signifie B. moins C. La Multiplication par une espece de petit × & B × C. signifie B. multipliée par C. &c.

Après le calcul des grandeurs simples, l'Auteur traite de celui des Complétes, qui sont des grandeurs composées de diverses parties réünies entre elles par les signes *plus* ou *moins*. Le troisiéme Chapitre roule sur le calcul des fractions; & tout cela est expliqué d'une maniere fort simple, fort naïve & fort démonstrative par l'Auteur.

Dans les Chapîtres suivans il apprend à former les Puissances, & à extraire les Racines. Ce qu'il dit de l'origine des Incommensurables, des Puissances parfaites & imparfaites, des

Positives & Négatives, & de leurs Exposans entiers & rompus, positifs & négatifs, est bien; & le calcul des Puissances de toutes les sortes par leurs Exposans n'a peut-être jamais été si nettement proposé.

Le morceau qui regarde les Racines imaginaires, n'est pas d'un Maître vulgaire. Monsieur *Martini* établit d'une maniere intelligible la différence précise, qui est entre les grandeurs positives & les négatives, & fait voir qu'entre deux grandeurs, l'une positive & l'autre négative, ne pouvant y avoir que deux, quatre, six, huit, &c. en un mot un nombre pair de Moyennes proportionnelles, & jamais un nombre impair; parceque le signe *moins* ne peut figurer avec le signe *plus*, que lorsqu'il est doublé, il suit que les Racines paires de quantitez négatives sont imaginaires & impossibles. Car les Racines paires demandent un nombre impair de Moyennes proportionelles.

Rien n'est mieux expliqué non plus que la nature de ces Racines imaginaires, qui, dans le fond, ne sont pas moins réelles, que celles qu'on appelle réelles. Car elles ne sont opposées aux réelles,

que comme les Négatives le ſont aux poſitives. Les Racines négatives ſont auſſi poſitiyes que les poſitives, ſeulement elles ſe prennent à contre-ſens : de même les imaginaires ne ſont telles que dans leur ſituation : elles ne ſont pas dans la ligne des poſitives & des négatives ; elles ne leur ſont pas paralleles, mais voilà tout : elles ſont du reſte très-réelles, mais poſées à contre-ſens & à Angles droits avec les réelles.

En fait d'Abſciſſes, par exemple, les Ordonnées d'une Courbe ſont imaginaires ; & les Abſciſſes ſont des Ordonnées imaginaires. Vous cherchez les branches d'une Courbe par rapport à l'Abſciſſe, point du tout ; cette branche ne s'étend point dans le ſens de l'Abſciſſe, elle eſt imaginaire dans ce ſens-là : mais elle ne l'eſt pas dans le ſens de l'Ordonnée ; c'eſt de ſon côté qu'il faut prendre cette branche.

L'Auteur s'étend beaucoup ſur les Radicaux, Binomes, Trinomes, Polynomes : il leur conſacre trois Chapitres : la choſe le demande peut-être par ſa difficulté, ſi elle ne le merite pas par ſon importance. Ceux qui veulent ſçavoir l'Algébre à fond, pourront n'y trouver rien de trop.

Non ſeulement l'Auteur joint l'Analyſe à l'Algebre, mais dès le premier Tome, il traite fort au long de l'Analyſe de l'infini, & en particulier des *ſeries infinies* ; prés de la moitié de ce premier volume roule là-deſſus. Tout ce qu'il en dit eſt excellemment expliqué, & l'on peut avancer que jamais l'Algébre n'a été ſi nettement, ni ſi ſolidement éclaircie. Le manque d'ordre même n'y eſt pas ſi ſenſible, & ne nuit qu'à une certaine juſteſſe d'idées, dont peut-être les Mathematiques n'ont guéres été en poſſeſſion juſqu'ici.

Monſieur *Martini* dit d'excellentes choſes ſur les divers Ordres infinis. Il fait voir clairement que Monſieur *Varignon* s'eſt trompé, en rejettant le *plus qu'infini* de *Wallis*. Il remarque auſſi fort bien que l'infini multiplié par *zero*; ne produit point *zero*; mais le fini, ou ſimplement le zero d'infini, & non le zero abſolu. Deux choſes que nous avons déja remarquées dans ces *Mémoires*.

L'Auteur remarque encore fort bien que les infiniment petits, dont l'expoſant eſt négatif, ſont des infiniment grands de l'ordre marqué par cet Expo-

ſant ; car les infiniment petits, dont l'expoſant eſt négatif, ſont des diviſeurs. Or une choſe diviſée par un infiniment petit eſt infiniment grande, du premier genre, ſi le diviſeur eſt du premier genre ; du ſecond, ſi, &c. Il y a donc des plus qu'infinis puis qu'il y a divers ordres d'infiniment grands.

A cette occaſion, ou plûtôt parce que l'Auteur l'avoit réſolu, il ſe jette dans les ſeries. Il montre d'abord qu'elles tirent leur origine de la diviſion ou de l'extraction des Racines. Car lorſque dans une fraction le Dénominateur n'eſt pas une partie aliquote du Numérateur, on peut par des fractions décimales ou d'autres, convertir cette fraction en une ſerie infinie de fractions, & au lieu de *un quart* écrire *un demi-quart*, *plus un ſeiziéme*, *plus un trente-deuxiéme*, &c. Comme auſſi au lieu d'*un*, on peut compter *une moitié plus un quart*, *plus un demi-quart*, &c. à l'infini: ce que nous rendrons ſenſiblement démonſtratif, pour tout le monde, de cette maniere.

Au lieu d'*un*, je puis écrire *une moitie plus une moitié*. Or au lieu de cette ſeconde moitié, je puis écrire *un quart*

plus un quart, ainsi au lieu d'*un*, ou au lieu d'*une moitié plus une moitié*, je puis écrire *une moitié plus un quart plus un quart*. De même, au lieu de cela, je puis écrire *une moitié, plus un quart plus deux demi-quarts*; ou encore *une moitié, plus un quart, plus un demi-quart, plus deux quarts de quart*; ou encore *une moitié, plus un quart, plus un demi-quart, plus un quart de quart, plus deux demi-quarts de quart*, & ainsi à l'infini. La génération des series que l'Auteur donne, est plus sçavante, mais moins facile que celle-ci, qui, dans le fonds, dérive du même principe.

Il traite en suite des *Series*, dont les termes constituent une Progression Géometrique comme la précédente. Au reste, quoique l'Auteur admette des grandeurs plus qu'infinies, il rejette cependant les grandeurs plus qu'infinies dans le sens de *Wallis*, dans lequel Monsieur *Varignon* les avoit rejettées. *Wallis* voyant qu'une fraction devenoit plus grande, à mesure que son Dénominateur devenoit plus petit, & que celui-ci devenant zero, celle-là devenoit infinie, avoit conclu tout de suite que le Dénominateur devenant néga-

tif, & par conſéquent, ſelon lui, plus petit que zero, la fraction devenoit plus qu'infinie. Monſieur *Martini* ne convient pas que le négatif ſoit au-deſſous de zero, & il prétend que les quantitez négatives ſont comme les poſitives plus grandes que zero.

Après les Progreſſions Géometriques, l'Auteur traite des Arithmetiques. Leur ſomme eſt véritablement infinie, & les Géometres ſont réduits à évaluer celles qui ſon bornées à un nombre de terme fixe & déterminé. Monſieur *Martini* pouſſe cette ſpéculation juſqu'à ce Théoreme, dont l'Univerſalité paroît le flater beaucoup; que la ſomme de tous les termes infinis en nombre d'une Progreſſion Arithmetique, ſoit aſcendante ſoit deſcendante, qui commence par zero, eſt à la ſomme du même nombre de termes, dont chacun égale le plus grand, en raiſon ſous double de 1. à 2.

Il eſt queſtion enſuite des Progreſſions des Nombres *figurez*, ou comme les Anciens les appelloient *Polygones.* Ces nombres ſont appellez figurez & Poligones; parce que des choſes dont le nombre eſt celui-là, peuvent être

diſpoſées en figures Polygones. Par exemple les nombres 3. 6. 10. &c. ſont triangulaires. Car 3. 6. 10. choſes peuvent être diſpoſées en triangles. Le Celebre *Guldin* a travaillé ſur ces nombres, qui ſont enſuite devenus fort celebres parmi les Géometres modernes. C'eſt Monſieur Jacques *Bernoulli*, qui paroît avoir pouſſé le plus loin cette ſpéculation dans ſon Traité analytique des *Series*. Monſieur *Wallis* n'avoit pas laiſſé d'avancer beaucoup les choſes à cet égard dans *ſon Arithmetique des infinis.*

ARTICLE C.

RÉFLEXIONS SUR LES PRINcipales véritez de la Religion extraites des plus beaux endroits des SS. PP. vol. in 12. pagg. 509. A Paris, chez Charles Maurice d'Houry, 1726.

ON rend préſentement aux Saints Peres la juſtice de croire, qu'ils ne furent pas ſeulement de grands Hommes, parce qu'ils furent de grands Saints; que, laiſſant à part le Saint: Baſile, Cyprien, Chryſoſtome

ont été les plus grands Orateurs de leur Siécle; & que la Gentilité pouvoit admirer en eux, & ce que les Chrétiens y ont admiré, & ce qu'elle a elle-même admiré dans ses Demosthenes, & ses Cicerons. " On ne reconnoîtra cependant pas dans leurs dis-
» cours, dit l'Auteur en sa Préface,
» les pénibles efforts de l'Étude & de
» l'Art: Pénétrez des véritez de la
» Religion, ils en parloient sans pei-
» ne & sans étude. Loin d'emprun-
» ter les tours artificieux de l'Eloquen-
» ce humaine, ils ne faisoient qu'ex-
» primer leurs propres sentimens; ils
» parloient le langage du cœur; &
» par la simple expression de ce qu'ils
» sentoient dans eux mêmes, ils tou-
» choient, ils éclairoient ceux qui
» avoient le bonheur de les entendre;
» sans jamais captiver leurs discours
» sous la servitude des Regles, ils éga-
» loient, ils surpassoient même les
» Chefs-d'œuvre les plus vantez d'un
» Art qu'ils ne daignoient pas prati-
» quer....... En effet, *continue-t-il*,
» quoique les Orateurs profanes soient
» en possession d'être regardez comme
» les grands modéles, seroit-ce leur

„ faire tort que de leur aſſocier Saint
„ Chryſoſtome ? Il n'a pas à la vérité
„ la véhémence & la rapidité de De-
„ moſthênes ; mais il a une douceur
„ & une inſinuation, qui eſt peut-être
„ plus propre à perſuader l'eſprit hu-
„ main, dont l'orguëil inflexible a
„ moins de peine à ſe laiſſer gagner
„ par le ſentiment qu'à ceder à la force
„ & à l'empire de la raiſon. Saint
„ Chryſoſtome n'entreprend point
„ de dominer ſon Auditeur & de le
„ dompter : au contraire il ſe fami-
„ liariſe avec lui ; il ſemble ſouvent
„ ne lier qu'une ſimple converſation :
„ il lui explique ſa penſée par des
„ comparaiſons ſimples & naturelles :
„ il le prend par ſon interêt propre : il
„ lui fait toucher au doigt l'importan-
„ ce de ſon ſalut, la ſainteté & l'utili-
„ té des maximes de l'Evangile : il lui
„ rend ſenſibles les charmes de la ver-
„ tu : il s'inſinuë dans ſon cœur : il le
„ touche, il l'attendrit, il s'en rend
„ le Maître, & il y grave les véritez de
„ la Religion. Qui pourroit lui réſiſ-
„ ter, lorſqu'il plaide, pour ainſi di-
„ re, pour les pauvres, contre l'inhu-
„ manité des riches ; ou lorſque, pour

 „ inſpi-

» inſpirer l'amour des ſouffrances, il
» dévelope tous les ſentimens de ſon
» cœur à la vûë des chaînes de l'Apô-
» tre Saint Paul? ....

» Une Eloquence ingénieuſe & dé-
» licate régne dans les Ecrits de Saint
» Baſile. Le peu que nous avons de lui
» de diſcours de Morale portent le ca-
» ractére d'un grand Maître.

,,Il y a beaucoup d'élevation & d'é-
» nergie dans le ſtile de Saint Gregoire
» de Nazianze. Il eſt ſerré & concis,
» & dit plus de choſes que de mots.
» Il eſt heureux dans les applications
» de l'Écriture Sainte. Son eſprit auſ-
» tere s'aigrit à la vûë des deſordres de
» ſon ſiécle, & ſe répand volontiers en
» invectives. L'adieu qu'il fit à ſon
» Egliſe eſt plein de traits de cette na-
» ture.

» Saint Gregoire de Nyſſe n'eſt pas
» à négliger, quoiqu'il ne paroiſſe pas
» avoir un caractére auſſi marqué &
» auſſi original que les autres.

» Pour ce qui eſt des Peres Latins,
» le mauvais goût de leur ſiécle n'avoit
» pas entierement étouffé leurs talens.
» Saint Cyprien Diſciple & Imitateur
» de Tertullien en a la force & l'éleva-

„ tion ſans en avoir toute la dureté. „ Saint Ambroiſe a auſſi quelque cho- „ ſe de grand & d'élevé, & ſon ſtile „ approche aſſez de ſon caractére. „ Quoique les Sermons de Saint Au- „ guſtin ſoient regardez comme la „ moindre partie de ſes Ouvrages, on „ ne laiſſe pas d'y trouver de beaux „ traits. Ce Pere avoit toute ſorte d'eſ- „ prits : il eſt en même tems ſimple & „ ſublime, touchant & ingénieux.

„ Les Lettres de Saint Jerôme ſont „ un des plus beaux monumens de „ l'Antiquité Ecclésiaſtique. Son ex- „ preſſion eſt forte & hardie, & il „ écrit avec une élégance, qui le met „ fort au-deſſus des autres Peres Latins „ pour le ſtile. Saint Bernard a été un „ prodige dans un ſiécle d'ignorance „ & de barbarie. Il écrit avec une dou- „ ceur & une onction qui enchante. „ Cela paroît encore plus dans ſes Let- „ tres que dans ſes Sermons, &c „.

Telles ſont les ſources où l'Auteur a puiſé la matiere de ſon travail : il a conſideré les SS. Peres ſous trois rapports différens, qui leur ont donné occaſion de compoſer des Ouvrages de trois eſpeces. Comme Evêques, ils

étoient chargez des affaires de l'Eglise, de consoler les Fidéles dans les tems de persécutions, de présenter des Requêtes aux Princes, & de quelques autres fonctions semblables. C'est pourquoi leurs Lettres, & quelques-uns de leurs discours sont des Monumens Historiques très-considérables, d'où l'on a tiré les faits les plus importans de l'Histoire Ecclésiastique. Comme Théologiens, ils ont composé cette foule d'Écrits Dogmatiques, qui fournissent encore tous les jours des armes à l'Eglise, pour confondre l'Hérésie. Enfin, comme Pasteurs & Prédicateurs, ils expliquoient aux Fidéles la Morale de l'Evangile; & de-là sont venus ces discours vifs & pathetiques, ces exhortations fortes & éloquentes, qu'ils faisoient aux Chrétiens pour les instruire de leurs devoirs, & pour corriger leurs mœurs.

C'est à l'étude de cette derniere espece des Écrits des PP. que l'Auteur s'est attaché, & c'est celle qu'il a trouvé la moins connuë, & la plus négligée. La plûpart de ceux, qui, jusqu'ici, ont étudié les Peres sçavans ou Théologiens se sont bornez à ce qui pouvoit satis-

faire leur curiosité, ou perfectionner leur connoissance. On n'a presque point pensé à y chercher ce qui pouvoit toucher ou édifier. C'est que c'étoit le partage des Prédicateurs. Si l'on nous a donné les Sermons de quelques Peres dans notre langue, les descriptions de mœurs & d'abus qui ne sont plus, les répetitions frequentes, nécessaires dans des tems où les Livres étoient rares, des négligences inévitables dans des discours ou composez à la hâte, ou prononcez sur le champ, font acheter bien cher à un Lecteur les beaux traits qui s'y rencontrent, & affoiblissent de beaucoup l'estime qu'ils feroient naître pour l'Auteur.

C'est ce qui a déterminé le Traducteur Anonyme à faire part au Public de cet Abregé des principaux points de la Morale des SS. PP. Il a cru qu'un choix judicieux des plus beaux endroits dégagez de tout ce qui n'a rapport qu'aux mœurs & aux abus des Siécles passez, feroit la matiere d'une Lecture utile & touchante.

Il s'est fait un arrangement: les differens sujets sont traitez dans differens chapitres; & chaque chapitre, quoi-

que tiſſu de morceaux de divers Peres, eſt un diſcours lié & ſuivi. Chaque morceau ſemble naître de celui qui le précede; & avec cette liaiſon & ce rapport des penſées, la différence des ſtiles eſt toûjours conſervée.

L'exécution de ce deſſein ſembloit exiger, que l'Auteur ajoûtât quelquefois aux Originaux: mais il a jugé que les penſées, qui auroient eu beſoin des ſiennes, meritoient dès-là d'être retranchées. Il avoüe que ces retranchemens ne ſeront pas ſans doute du goût de tout le monde; & il s'eſt bien attendu qu'il y aura des gens, qui ſe perſuaderont que ce qu'on a laiſſé, valoit bien ce qu'on a choiſi. Il ſubira volontiers ce blâme, qui tourne à l'honneur des Peres; & il aime mieux faire regretter ce qu'il ne donne pas, que de l'expoſer aux Jugemens en le donnant. Ce qui touche infiniment les uns, quelquefois n'affecte que médiocrement les autres. Il ne prétend donc pas avoir raſſemblé tout ce qu'il y a de beau dans les Ouvrages des SS. PP. même par rapport à la Morale. On pourra aiſément groſſir ce Reçüeil, ſans s'éloigner des vûës de l'Auteur.

Quant au stile de l'Ouvrage, il y a deux choses à distinguer, les pensées & l'expression. Les pensées sont toutes des Peres comme nous avons déja dit; & l'Auteur n'a fait que leur prêter son expression. Loin de les affoiblir, comme c'est le défaut ordinaire des Traductions; celle-ci les embellit, & les présente dans le plus beau jour. Si les pensées sont sublimes & les réflexions touchantes par elles-mêmes, l'élocution toûjours noble, vive & brillante sans affectation, ne leur fait rien perdre.

Le choix, entre tant de traits excellens que cet Ouvrage renferme, est impraticable. Nous nous contentons de rapporter ce qui se présente à l'ouverture du Livre pour donner aux Lecteurs quelque idée de l'Ouvrage. C'est la page 226. où il est parlé des desordres du monde, & où Saint Cyprien s'exprime ainsi : « Voyez vous » cet homme, qui joint à l'éclat de l'or » & de la pourpre, celui des plus gran- » des Dignitez ; par combien de bas- » sesses a-t-il acheté ces honneurs, » qui le font paroître si grand à vos » yeux ? Combien de fois a-t-il essuïé

„ le faste & la hauteur de ses Maîtres,
„ avant que de faire éprouver la sien-
„ ne à ceux qui sont au-dessous de lui?
„ Combien de fois a-t-il prévenu le le-
„ ver de l'Aurore, pour briguer la fa-
„ veur d'un Grand, & pour attirer sur
„ lui ses premiers regards? Combien
„ de fois a-t-il accompagné sa démar-
„ che superbe, pour pouvoir marcher
„ ensuite avec la même pompe, &
„ pour s'attirer des honneurs qu'on ne
„ rend pas à sa personne, mais à son
„ crédit? Car ce n'est pas son merite,
„ c'est sa Dignité qui le rend respecta-
„ ble. O! qu'il vous paroîtroit bien
„ différent de ce qu'il est, s'il venoit
„ à être précipité de ce haut faîte de
„ grandeur & de gloire par une chûte
„ éclatante „! Sa Maison deviendroit bien-tôt une affreuse solitude. Il verroit disparoître cette troupe de flateurs qui suivent tous les caprices de sa fortune. Alors il commenceroit à sentir les remords de sa conscience......

Quelles merveilles d'éloquence ne nous fourniroient pas, à la gloire des SS. PP. & pour l'honneur du Traducteur, les Chapitres sur les spectacles, sur la parabole du mauvais riche, sur

les ſouffrances, ſur les devoirs des Vierges conſacrées à Dieu, ſur la Prédication de l'Evangile, & pluſieurs autres également intereſſans, entre leſquels nous aurions voulu en trouver un ſur l'Amour de Dieu.

ARTICLE CI.

TRAITE' DES NEGOCIATIONS de Banque & des Monnoyes étrangéres, contenant l'Analyſe du Titre de Fin, Poids & valeur, &c. l'explication des Changes étrangers; les valeurs relatives des Eſpéces, & la Méthode d'opérer les converſions des Eſpéces, &c. l'Explication analytique des Négociations de Banque, &c. Ouvrage enrichi des Repréſentations des Monnoyes. Par E. Damoreau Négociant. A Paris, chez G. Cavelier, & N. Piſſot. 1727. *in* 4° 300 *pagg.*

IL y a dans cet Ouvrage d'excellentes choſes pour ceux qui pratiquent le Commerce, & même pour ceux qui, ſans le pratiquer, ſont bien aiſes de le connoître.

Novembre 1727.

Mr Damoreau eſt loüable d'avoir fait beaucoup plus qu'on ne pouvoit attendre d'un Négociant de profeſſion.

La premiere Partie de ſon Ouvrage roule ſur les *Eſcomptes*, ou *Rabais*; mais comme ces Eſcomptes ſe font par une Régle de Trois, l'Auteur a jugé à propos de commencer par la Régle de Trois. Il explique aſſez au long une choſe que tout le monde ſçait, ou qu'on peut au moins expédier en deux mots.

La Régle de Trois apprend à trouver un nombre par le moyen de trois autres, avec leſquels il a une proportion connuë. Par éxemple, il faut trouver combien de lieuës fera en douze heures un cheval, qui en fait deux en une heure. Il n'y a qu'à dire : Si en une heure deux lieuës, en douze il en fera vingt-quatre. L'opération de cette Régle conſiſte à multiplier le ſecond terme 2, par le troiſiéme 24. C'eſt la Régle de Trois directe, après laquelle M. *Damoreau* vient aux Eſcomptes.

Il étoit naturel de définir d'abord l'*Eſcompte*, qui n'eſt autre choſe que

le, Rabais, ou Diminution qu'on fait à quelqu'un, d'une partie de ce qu'il doit, en faveur de sa diligence à payer, ou de quelqu'autre condition par lui remplie. Je dois payer cent pistoles dans un an : si je les paye plûtôt, on me rabat tant ; par exemple, si je les paye en six mois, on me rabat trois pistoles. On cherche combien il faut rabatre, si je paye dès maintenant, ou dans un ou deux mois. On peut chercher aussi combien il faut rabatre sur 200, 300, ou 350, ou, &c. pistoles, &c.

C'est par la Régle de Trois qu'on trouve ce nombre cherché. M. *Damoreau* s'explique par plusieurs questions de Commerce, soit Maritime, soit autre. Mais comme il y a deux sortes d'Escomptes; l'un en dehors, l'autre en dedans ; & que celui-ci jette dans des fractions, l'Auteur se jette aussi dans les fractions. Heureux ceux qui les ont apprises dans l'Ouvrage de quelque Géométre, comme dans l'Arithmétique de Taquet, ou dans, &c.

La seconde Partie traite des Changes étrangers : ce Change n'est autre

chose que la conversion des Especes d'un Païs ou Royaume en celles d'un autre. La chose paroît simple & facile. Un homme reçoit une somme à Paris, & il doit rendre la même somme à Londres ou à Amsterdam. Y a-t'il là aucune difficulté ? Non dans la spéculation, mais dans la pratique, il y en a d'assez grandes.

Si les Espéces & la maniére de compter étoient par tout les mêmes, il n'y auroit pas un grand embarras. Par éxemple en France, un Négociant reçoit tant à Lion ; il fait compter tout de suite le même tant à Paris par son Correspondant : mais d'un Royaume à l'autre & dans certains Païs d'une Ville à l'autre, tout varie.

1°, On ne compte pas par tout comme en France, par Loüis, Pistoles, Ecus, Livres, Sols, &c. En Angleterre, ce seront des Edoüards, des Sterlings, des Schelins, des Guinées, des Crowns, &c. En Hollande, des Florins, des Risdales, des Escalins. &c. Or ce ne sont point là de simples changemens de noms ensorte qu'on pût dire qu'un *Edoüard* vaut un *Loüis*, que la *Guinée* vaut un *Ecu*, &c. Ni

le nom, ni la chose ne sont les mêmes.

2°, Il y a le *fin*, *poids* & *valeur*, dont parlent sans cesse les Négocians, sans trop sçavoir expliquer ce que c'est: la chose pourtant le mérite; car elle est assez embarrassante par elle même, sans l'embarrasser encore d'un manque d'explication. Le *fin* de l'or, de l'argent, n'est autre chose que leur finesse, leur pureté: car les métaux ne sont jamais purs & sans mélange. Peut être n'est-il pas possible à tout l'Art humain d'épurer parfaitement les métaux, & de les dégager de tout mélange de terre, de marcassite, d'autres métaux. Mais quand la chose seroit possible, les métaux n'en seroient pas plus purs pour cela: on les mêle exprés pour en accroître le volume. Ainsi l'or est toûjours mêlé de cuivre, & l'argent d'étain ou d'autre chose. Or dans les divers Etats de l'Europe, les mélanges sont divers; & par conséquent la pureté, la finesse, ou, comme on dit, *le fin* de l'or & de l'argent n'est pas par tout le même. Et c'est là un embarras réel dans le Commerce & dans le Change: car

pour la quantité d'or ou d'argent qui m'eſt comptée à Paris, je dois rendre une quantité d'or non égale, mais plus ou moins grande à Londres, à Amſterdam, à Lisbonne, à Madrid.

3°, Le poids & la valeur que la volonté des Princes donne aux Eſpéces, ſont auſſi un embarras; ſoit parce que tout cela eſt différent dans les divers Etats; ſoit parce que cela varie ſouvent dans le même Etat.

4°, Il y a un autre embarras, qui vient de la rareté ou de l'abondance de l'or & de l'argent dans un Etat: car malgré leur prix fixé par le titre du fin, par les poids & la valeur courante; l'or & l'argent ſont dans le Commerce de Banque une véritable Marchandiſe, dont le prix hauſſe ou baiſſe, ſelon la rareté de largent, & même ſelon qu'il y a plus ou moins de Lettres de Change en Campagne, & en action de circuler.

Du reſte, tous ces embarras ne ſont aucun mauvais effet; & loin d'empêcher le Commerce, on peut dire, que c'eſt ce qui l'empêche de languir, en reveillant l'induſtrie humaine, qu'un Commerce trop uni & trop ſimple ne

tiendroit pas assez en haleine. Et puis il faut toutes ces variétez pour l'embellissement de l'Univers. Que seroit-ce que la Hollande, & même toute l'Europe, & toute la Terre sans cela ?

Mr Damoreau explique en détail le Change de la plûpart des Etats de l'Europe : il donne le fin, poids, & valeur des Especes d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie : il fait plus, il en donne même les empreintes dans un grand nombre de Planches curieuses. Il apprend aussi à convertir, par les Regles de Trois, les Especes d'un Païs en celles d'un autre, & en donne des exemples pour tous les Païs Etrangers fort en détail. C'est dans son Livre qu'il faut voir ce détail utile aux Négocians.

La troisiéme Partie roule sur les arbitrages de Banque, que l'Auteur explique avec l'exactitude qui lui est ordinaire.

ARTICLE CII.

LETTRE DU R. P. JOSEPH Ignace de Rebecque, au R. P. Etienne Souciet, du 16. Juin 1727.

MON REVEREND PERE,

J'ai vû avec bien du plaisir dans les *Mémoires* du mois d'Avril de cette année, les Observations de l'Eclipse du Soleil, faites en 1726. le 25. de Septembre à Toulon & à Marseille, avec toutes les précautions qu'on pouvoit mettre en usage pour les bien faire. Et les Observateurs s'accordent si bien ensemble pour la durée de l'Eclipse, depuis son commencement jusqu'à sept doigts, qu'il n'y a entre eux que cinq secondes de difference. Car si de 50′. 24″. qu'elle a fini le septiéme doigt à Toulon, on soustrait les 3′. 10″. de son commencement : reste 47′. 14″. pour sa durée. Et si de 5^{h}. 46′. 19″. qu'elle a fini le septiéme doigt à Marseille, on soustrait 4^{h}. 59′. 10″. tems de son commencement, reste 47′. 9″. pour la durée.

On eſt cependant ſurpris, en comparant chaque Obſervation doigt-à-doigt, de trouver une ſi grande variété pour la différence des Meridiens. Cela fait voir que dans ces ſortes d'Obſervations, où il n'eſt pas poſſible de faire garder le ſilence aux Aſſiſtans, & où il faut avoir la vûë continuellement appliquée à de longues lunettes, on ne doit pas ſe promettre de rendre compte de tous les tems obſervez avec la derniere exactitude. Et c'eſt ce que nous n'avons pas de peine à vérifier ici, en prenant dans ces obſervations la différence des tems d'un doigt à l'autre.

Obſervation faite à Toulon.

Diff. du commencement de l'Eclipſe au 1. doigt.	5'.	24".
Diff. du 1. au 2. doigt.	7.	20.
Diff. du 2. au 3. doigt.	7.	46.
Diff. du 3. au 4. doigt.	6.	14.
Diff. du 4. au 5. doigt.	6.	17.
Diff. du 5. au 6. doigt.	6.	27.
Diff. du 6. au 7. doigt.	7.	46.

Observation faite à Marseille.

Diff. du commencement de l'Eclipse au 1. doigt.	6'. 14".
Diff. du 1. au 2. doigt.	7. 31.
Diff. du 2. au 3. doigt.	6. 44.
Diff. du 3. au 4. doigt.	6. 59.
Diff. du 4. au 5. doigt.	6. 23.
Diff. du 5. au 6. doigt.	6. 44.
Diff. du 6. au 7. doigt.	6. 34.

On voit d'abord dans l'Observation de Toulon, que le tems du commencement au 1. doigt, n'est que de 5'. 24". & que le tems du 1. au 2. doigt est de 7'. 20". C'est une augmentation de 2'. moins 4". On voit assez que cela n'est pas possible, & qu'il faut qu'il y ait quelque erreur dans l'Observation. Celle du 6. au 7. doigt surpasse celle du 5. au 6. doigt de 1'. 19". Dans l'Observation de Marseille il ne se trouve qu'une seule difference de tems, qui surpasse 7'. & celles du 2. au 3. doigt, & du 5. au 6. doigt, sont toutes deux de 6'. 44".

Pour moi je pense que dans les Eclipses, le mouvement d'un doigt à

l'autre se fait dans des tems égaux ; & s'il y a quelque difference, je crois qu'elle n'est pas sensible. Et sur ce principe, la correction des Observations faites à Toulon & à Marseille est aisée à faire ; & je me persuade qu'on ne trouvera pas mauvais que je m'explique en détail, sur une chose, dont on peut tirer quelque avantage pour perfectionner l'Astronomie.

Je trouve donc qu'à Toulon l'Eclipse jusqu'à sept doigts s'est faite dans l'espace de 47′. 14″. & qu'à Marseille elle s'est faite dans l'espace de 47′. 9″. Prenant le milieu entre les deux ; je suppose que l'Eclipse s'est faite dans le tems de 47′. 12″. Ajoûtant donc à 5^h^. 3′. 10″. que l'Eclipse a commencé à Toulon 47′. 12″. je trouve que l'Eclipse à dû finir à 5^h^. 50′. 22″. qui est deux secondes plûtôt qu'elle n'est marquée dans l'Observation. Pour ramener les choses à l'égalité de part & d'autre, je mets que l'Eclipse a commencé à Toulon à 5^h^. 3′. 11″. & qu'elle a fini à 5^h^. 50′. 23″. Ajoûtant pareillement à 4^h^. 59′. 10″. que l'Eclipse a commencé à Marseille 47′. 12″. je trouve que l'Eclipse y a dû finir à 5^h^.

46′. 22″. qui eſt 3. ſecondes plus tard qu'il n'eſt marqué dans l'Obſervation. Pour revenir à l'égalité, je mets que l'Eclipſe a commencé à Marſeille à 4^h. 59′. 9″. & qu'elle a fini à 5^h. 46′. 20″.

Il ne reſte plus qu'à trouver le tems du progrès d'un doigt à l'autre, & c'eſt ce qui ſe trouve aiſément dans mon principe. Il ne faut que diviſer en ſept parties le tems total qu'a duré l'Eclipſe juſqu'à ſept doigts. Diviſant donc 47′. 12″. par 7. j'ai pour quotient 6′. 44″. $\frac{1}{2}$ & je trouve effectivement que dans l'Obſervation faite à Marſeille, la difference des tems du 2. au 3. doigt, & celle du 5. au 6. doigt, eſt 6′. 44″. & c'eſt ce qui marque bien la circonſpection & l'exactitude des Obſervateurs. Il n'y a préſentement qu'à ajouter au commencement de chaque Obſervation corrigée 6′. 44″. $\frac{1}{2}$. pour chaque doigt, & on aura le progrès total pour l'une & l'autre Obſervation, comme on le voit ci-deſſous.

Correction pour Toulon.

Commencement.	5^h. 3′. 11″.		
1. doigt.	9.	55.	½.
2. doigts.	16.	40.	
3. doigts.	23.	24.	½.
4. doigts.	30.	9.	
5. doigts.	36.	53.	½.
6. doigts.	43.	38.	
7. doigts.	50.	22.	½.

Diff. toûjours 4′. 2″.

Correction pour Marseille.

Commencement.	4^h. 59′. 9″.		
1. doigt	5. 5.	53.	½.
2. doigts.	12.	38.	
3. doigts.	19.	22.	½.
4. doigts.	26.	7.	
5. doigts.	32.	51.	½.
6. doigts.	39.	36.	
7. doigts.	46.	20.	½.

Pour moi, quoique la distance de Toulon à Marseille ne soit pas considerable, & que ces deux Villes soient presque sous le même parallele ; je ne

crois pas que le tems de chaque point correſpondans, pris dans les Obſervations de Toulon & de Marſeille, puiſſe donner exactement la différence des Méridiens. Car comme la Lune eſt incomparablement plus près de la Terre que n'eſt le Soleil, je ne ſçaurois me perſuader que lorſqu'on voit à Toulon un doigt du Soleil éclipſé, on voye au même moment un doigt éclipſé à Marſeille. A en juger par cette Obſervation, la difference n'eſt pas grande à la vérité, car elle n'eſt guéres que d'une minute. J'oſe me flater, Mon Reverend Pere, qu'on ne me ſçaura pas mauvais gré d'avoir dit ma penſée ſur la correction de ces Obſervations, qui ſe peut faire ſi aiſément.

Pour ce qui regarde l'Eclipſe de Lune obſervée à Toulon & à Marſeille le 11. d'Octobre 1726. & dont il eſt fait mention dans les mêmes *Mémoires* d'Avril à la page 680, &c. je ne vous en dirai qu'un mot. J'avois calculé cette Eclipſe; & ſelon mon calcul, elle devoit commencer à Aire en Artois, qui eſt au Meridien de Paris: à $3^{h}.38'.34''$. Si j'ajoûte à ce tems 12'.

28″. pour la différence des Meridiens de Paris & de Marſeille, j'ai pour commencement de l'Eclipſe à Marſeille 3ʰ. 51′. 2″. qui eſt à trois minutes près ce que marque le Pere feüillée. Et c'eſt, comme vous voyez, ce qui me donne de l'inclination à préferer ſon Obſervation à celle qui a été faite à Toulon. Au reſte c'eſt quelque choſe de très-difficile, que de bien diſtinguer une Eclipſe de Lune; la penombre trompant ſouvent les plus habiles Obſervateurs, en faiſant juger que l'Eclipſe commence, quand elle n'eſt pas encore commencée.

Je ne puis omettre ici l'Eclipſe de Lune de 1725. obſervée en Chine le 22. d'Octobre au matin, & dont j'ai trouvé l'Obſervation dans les *Memoires* du mois de Janvier de cette preſente année à la page 146. ſelon mon calcul, cette Eclipſe devoit commencer à Aire, le 21. d'Octobre après midi à 5ʰ. 11′ 54″. à quoi j'ajoûte 7ʰ. 37′. 6″. pour la différence des Meridiens d'Aire & de Pekin; & ſelon mon calcul l'Eclipſe à du commencer à Pekin à 49. minutes après minuit, c'eſt-à-dire, 2. minutes plus tard qu'elle n'a com-

mencé en effet. Selon mon calcul l'Immersion devoit se faire à Aire à $6^h. 9'. 10''$. à quoi j'ajoûte encore pour la différence des Meridiens $7^h. 37'. 6''$. & j'ai pour le tems de l'Immersion à Pekin $1^h. 46'. 16''$. qui est précisément la minute, qui est marquée dans l'Observation.

Je finis en vous donnant mon calcul pour Aire en Artois de l'Eclipse au Soleil qui sera vûë cette année le 15. de Septembre au matin.

Son commencement à	$6^h. 36'. 29''$.
Temps de la plus grande obscurité à	7. 17. 44.
Fin de l'Eclipse à	7. 58. 59.
Durée de l'Eclipse.	1. 22. 30.
Grandeur de l'Eclipse	3. doigts 11. minutes.

Ce qui s'accorde très-bien avec le calcul de la connoissance des tems pour Paris, qui est à la page 6. mais non pas avec le calcul de la page 178. qui la fait commencer un quart d'heure plûtôt, &c.

ARTICLE CIII.

FAUSSETÉ D'UNE MEDAILLE d'Arsaces II. Roi des Parthes, dans le Livre intitulé, Regum Parthorum Historia, &c. *prouvée par le P. H. J.*

QUand je proposai le mois d'Août de l'an passé mes difficultez sur quelques Médailles du Livre intitulé, *Regum Parthorum Historia ad fidem Numismatum accommodata*; & que j'y démontrois la fausseté de celles du premier Arsaces, qui ont dans l'exergue, Α. ΜΗΝΟΣ ΓΟΡΠΙΑΙΟΥ, ou ΑΠΟ ΜΗΝΟΣ ΓΟΡΠΙΑΙΟΥ, au lieu de ΓΟΡΠΙΑΙΩ tout seul & tout simplement; j'avois oublié que j'avois dans mes papiers une preuve démonstrative, qui fait voir à l'œil, à quiconque sçait lire, la fausseté de celle qu'on attribuë à un Arsaces second, dans cette Histoire des Rois Parthes par les Médailles.

C'est la légende d'un beau Médaillon d'argent du même Roi Arsaces, que Monsieur de Boze, maintenant Garde du Cabinet des Médailles du

Roi, me fit voir, il y à plusieurs années, lorsqu'on la lui apporta d'Orient. La voici :

ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΒΑΣΙΛΕΩΝ

ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ

ΔΙΚΑΙΟΥ
ΠΣΥΠΕΙΣΕΙΣΤ

Dans le milieu ce n'est point la Déesse Io ou Céres, qui est representée ; parceque dans l'exergue il n'est point parlé d'elle, comme dans la premiere, où on lit son nom, ΓΟΡΠΙΑΙΩ. Ici c'est la Victoire, qui offre au Roi assis, une Couronne, & tient de la main gauche une Palme. C'est cette Médaille, qu'on dit à la page 16. de cette Histoire des Parthes, avoir été au Cabinet de Mr FOUCAULT, Conseiller d'Etat : mais elle y est mal dessinée. On l'attribuë à un second Arsaces, quoique

mes titres & le portrait ſoient les mêmes, que dans celle qu'on dit à la page 6. être d'Arſaces premier, & qui a ΓΟΡΠΙΑΙΩ dans l'exergue. On appelle ce ſecond Arſaces, Arſaces Tiridate, quoiqu'il n'ait pas ce ſurnom ſur la Médaille; & qu'il ſoit auſſi ridicule de le lui attribuer, que ſi l'on diſoit, Platon Demoſthéne, Alexandre Amyntas, ou Socrate Ariſtide.

Mais comme pour ſoutenir que dans la premiere Médaille, ΓΟΡΠΙΑΙΩ eſt un nom de mois, on l'a changé en A. ΜΗΝΟΣ ΓΟΡΠΙΑΙΟΥ, ſoit ſur la Médaille, ou ſur la gravure, & quelle que ſoit la main qui a fait la falſification; on a de même alteré cette ſeconde Médaille, apparemment ſur la gravure plûtôt, que ſur la Médaille même, pour y mettre le nom d'un autre mois, qu'on a cru y pouvoir inſerer aiſément. Car au lieu de

ΠΣΥΠΕΙΣΕΙΣΤ

que nous y lûmes en beaux caracteres bien formez, & de bon Ouvrier, Mr de Boze & moi, on y met ſur la gravure,

ΥΠΕΥΠΕΡΒΕΡΕΤ,

Et dans l'impreſſion,

ΑΠΕΤΠΕΡΒΕΡΕΤ

pour ſignifier, ἀπὸ, ou ὑπὸ ΕΥΠΕΡΒΕΡΕΤαίυ. Ce qui fait un ſens extravagant, comme je l'ai remarqué, ſi c'eſt ici un nom de mois: attendu que cela ſignifieroit, *le Roi des Rois Arſaces, Seigneur Souverain, Juſte, Illuſtre, Ami des Grecs, ſous Septembre*, ou *depuis Septembre*. Il eſt viſible à l'œil, qu'à la premiere Lettre près, Υ ou Α, qu'on a ajoûté au commencement, pour ſignifier ΥΠὸ ou ΑΠὸ, il y a autant de lettres dans la fauſſe legende, que dans la véritable. On les peut compter. La vraye a

ΠΣΥΠΕΙΣΕΙΣΤ

& la fauſſe,

ΥΠΕΥΠΕΡΒΕΡΕΤ

On voit clairement, que les changemens de lettres ſont ici fort aiſez à faire par une main habile. Mais par malheur l'Ouvrier n'a ſçû que faire de la ſeconde lettre, qui eſt un Σ dans la vraye légende: elle ſe trouve ſuperfluë au deſſein du fauſſaire: il l'employe néanmoins, & en fait un nou-

veau nom de mois inconnu : Εὐπερβερεταῖος, pour Ὑπερβερεταῖος. Erreur qui démontre, que le fauſſaire n'a pû réüſſir dans ſa beſogne, comme il eût voulu.

Il n'a pas ſçû, que comme c'eſt le même Arſaces, dont le viſage & les titres ſont ſur ces deux Médailles; de même dans l'exergue, c'eſt auſſi un vers Ïambe dans la ſeconde, comme dans la premiere, à la loüange du Prince; & qui convient au ſymbole, dans l'une comme dans l'autre.

ΠΣΥΠΕΙΣΕΙΣΤ

Les trois premieres lettres ne pouvans former une ſyllabe, ſont manifeſtement les trois premieres lettres de trois mots differens. Le ſens eſt:

Πόλεις Συνοικεῖν Ὑρκανὺς ΠΕΙΣΕΙΣ Τεάς.

Urbes cohabitare Hyrcanos coges tuas.

La deviſe avec le ſymbole porte donc, que le Roi Parthe ayant dompté les Hyrcans Nomades, c'eſt-à-dire, qui ſont ſur la côte de la Mer Caſpienne au midi, Peuples vivans ſous des tentes & vagabonds; il les obligera ou les en-

gagera à s'établir & à s'habituer dans les Villes de ſon obéïſſance. Il n'y a ni Août, ni Septembre. La legende alterée & changée en

ΥΠΕΥΠΕΡΒΕΡΕΤ

eſt un faux titre, fait avec peu d'habileté & de ſuccès, pour prouver une fauſſeté. Au lieu que la veritable legende eſt pleine de juſteſſe, dans ſon rapport avec le ſymbole, & nous inſtruit agreablement. Il importe aux Sçavans & aux Critiques, d'en être avertis, de ne point chercher ici des noms de mois Grecs, & de prendre garde, que quelque fourbe un jour ne faſſe encore de ΔΙΚΑΙΟΥ ſur quelque autre Médaille, un autre nom de mois, comme ΑΠΕΛΛΑΙΟΥ.

Les Latins font dans *Hyrcanos* la ſeconde longue :

Hyrcanæque admorunt ubera tigres.

Et ailleurs :

Hyrcanis Arabiſve.

Les Grecs la font bréve : comme Denys le Geographe, au vers 699.

Ἄνδρασιν Ὑρκανίοισιν ἀπεχθέα δῆριν ἔχοντες.

Et encore au vers 730. & 1038.

ARTICLE CIV.

LETTRE DE MONSIEUR DES Landes de l'Académie des Sciences, & Commissaire de la Marine sur une Antiquité Celtique.

IL y a quelques mois, Monsieur, qu'un de mes amis m'a envoyé une Antiquité Gauloise ou Celtique, qui me paroît extrêmement curieuse. Ces sortes de monumens, comme vous sçavez, sont assez rares dans le Royaume; & la plûpart de ceux que le hazard à fait découvrir jusqu'ici, ont été moins expliquez qu'admirez par les gens de Lettres. Je ne sçai si j'aurai plus d'adresse ou de bon heur qu'eux.

Non ita vincendi cupidus, quam propter amorem Veri indagandi.

Après tout, Monsieur, s'il est quelquefois permis de deviner, c'est assurément en matiere de Tombeaux, de Bas-Reliefs, de Médailles & d'Inscriptions. Les plus habiles, à mon gré, sont ceux qui assaisonnent leurs conjectu-

res d'un plus grand air de vrai-ſemblance. *Itaque etiam non aſſecutis, voluiſſe, abundè pulchrum atque magnificum eſt.*

Je ne veux point ici vous prévenir ſur l'Antiquité, dont on a enrichi mon cabinet, J'en ai fait faire un deſſein, que j'ai l'honneur de vous envoyer. Vous pouvez compter ſur ſon exactitude & ſur ſa reſſemblance avec l'original.

Ce'ſt une ſtatuë de 22. pouces de haut, & qui peut en avoir huit dans ſa plus grande largeur. Quoi qu'elle paroiſſe en gros d'une main gothique, on voit cependant quelque choſe d'agréable & de fini dans les bras, les cheveux, & tous les traits du viſage. Au premier coup d'œil, cette ſtatuë paroît d'une pierre griſe & aſſez commune en Bretagne : mais quand on l'examine de près, on s'apperçoit qu'elle eſt d'une compoſition trés-dure & très peſante, qui ne peut ſe rompre qu'à coups de marteau. Les fragmens qui s'en détachent, s'egraînent facilement entre les doigts, & ſe répandent d'un côté & de l'autre, commme le ſable le plus fin.

J'ai long-tems douté ſi c'étoit une fille ou un garçon ; & mon doute ſe fondoit ſur quelques circonſtances particulieres, ſur un premier coup d'œil, que je ne puis ici détailler. Mais enfin le tout enſemble m'a forcé de reconnoître que c'étoit une jeune fille.

Son habillement conſiſte en une Tunique ſans manches, & un petit Manteau, qui couvre à peine les bras. Ces ſortes de Tuniques, au rapport de *Pline* & de *Tacite*, étoient tiſſuës de lin ; & les femmes de qualité s'en ſervoient communément, tant parmi les Germains que parmi les Gaulois. Chacun ſçait que ces deux Peuples avoient preſque le meme plan de juriſprudence & de Religion, & qu'ils s'accordoient l'une avec l'autre dans leur maniere de vivre & de s'habiller. *Tacite* ajoûte qu'il n'y avoit point de manches aux Tuniques des femmes, & qu'on leur voyoit les bras nuds en toute ſaiſon.

Pour ce qui regarde le petit manteau, je ſuis aſſez diſpoſé à croire que c'eſt un *ſagum* : & on ne doit point ſur cela me faire aucune difficulté : car il y avoit des *ſagum* de pluſieurs eſpe-

ces. Le *Romanum* étoit fort ample, & ſans manches. Le *Germanicum* s'attachoit ſur l'épaule avec une boucle ou une agraffe : les pauvres & les gens de la Campagne ſe ſervoient d'un morçeau de bois qu'ils tailloient eux-mêmes d'une façon groſſiere. Le *Gallicum* reſſembloit le plus ſouvent à un manteau, dont les plis tomboient négligemment autour du corps. Le *Virgatum* étoit orné de quelques bandes de pourpre, & découpé par le bas. Il n'y avoit que des perſonnes de diſtinction, des Ambaſſadeurs, & des Généraux d'Armées, qui euſſent droit de s'en ſervir. Pour le *ſagum macedonicum* il étoit fermé de tous côtez d'une maniere aſſez gênante, & l'on ne pouvoit agir ſans le relever de ſes deux mains. Ce dernier habillement devoit être auſſi incommode pour la Ville que pour la Campagne.

On peut voir dans les Planches 48. & 49. du troiſiéme Tome de l'*Antiquité* expliquée des *Chlamys* & des *ſagum*, qui ont la forme de manteau. Les hommes & les femmes s'en ſervoient également, & il y avoit au fond peu de différence dans tout ce qui regardoit leur ajuſtement & leur parure. On ne s'étoit point

encore fait un Art de se mettre, & de s'habiller par ostentation.

La jeune Personne dont je vous envoye le portrait, a les cheveux courts & bien séparez, mais sans aucun ornement de tête. C'étoit l'usage des Gaules & de la Germanie : usage qui se fait remarquer dans toutes les figures que le tems à épargnées. *Herodien* à l'entrée de son Histoire, rapporte que l'Empereur *Antonin* affectoit curieusement de faire teindre ses cheveux en blond, & de les faire couper suivant la maniere des Germains.

Le Bas-Relief qui fut trouvé en 1711. dans l'Eglise Cathedrale de Paris, représente à la vérité des Gaulois avec des bonnets sur la tête. Mais on doit remarquer que ces Gaulois préparent un grand sacrifice : & c'étoit une nécessité dans les cérémonies de Religion, d'avoir la tête couverte, & souvent le visage voîlé. Une pareille sujetion marquoit plus de crainte & de respect pour les Dieux : Du moins on l'avoit ainsi établi. j'ajoûterai encore que dans l'Antiquité la plus reculée, pour caractériser un homme prudent & Maître de lui-même, on le représentoit d'or-

dinaire avec un bonnet ou un *petaze*. C'eſt ainſi qu'Uliſſe étoit toûjours peint; & l'Auteur de la vie d'Hippocrate aſſûre que, pour faire plus d'honneur à cet Illuſtre Médecin, on le peignoit auſſi de la même maniere. Sans doute qu'il y avoit quelque raiſon ſecrette & myſterieuſe de cet uſage.

Notre Gauloiſe a encore la main gauche mollement étenduë ſur le ventre, & elle tient de la droite un oiſeau à long bec, qui me paroît une bécaſſe de mer. Cette attitude eſt aſſez commune aux figures Celtiques : & quand on en déterre quelques unes, on leur trouve toûjours dans les mains un oiſeau, ou un chien, ou un vaſe, ou un panier, ou un petit coffre, &c. Perſonne juſqu'ici n'a pû nous dire ce que ſignifient ces ſymboles. Pour moi, je ſuis perſuadé que les figures, entre les mains de qui on voit un chien, ou un oiſeau, étoient des perſonnes de diſtinction. Et je me fonde particulierement ſur une raillerie échapée à *Jules César*. « eſt-ce que les Dames Romai» nes, diſoit-il, n'ont plus d'enfans à
» nourrir, ni à porter entre leurs bras?
» Je n'y vois que des chiens & des ſin-

„ ges „. Il vouloit apparemment ſe moquer de la coûtume ridicule qu'il avoit trouvée dans les Gaules, & qui commençoit de s'introduire à Rome. Et quel ennuyeux ſpectacle pour un Heros, pour un homme d'eſprit, de voir des femmes s'occuper tout un jour & s'entretenir avec des animaux ?

Les inſtrumens de ménage, comme un vaſe, un panier, un coffre, peuvent marquer ou la profeſſion de ceux à qui l'on attribuë ces inſtrumens, ou quelque charge, quelques rapports particuliers, que nous ne connoiſſons plus. On trouve dans pluſieurs cimetieres de Guyenne & de Poitou, de grandes pierres ſepulchrales qui ne contiennent aucune inſcription, mais qui ſont chargées de différentes ſortes d'uſtanciles & d'outils. J'ai vû quelques-unes de ces pierres, où il y a certainement de l'Art & de l'invention. C'eſt dommage que tout cela ſoit enſeveli dans des lieux incultes & preſque abandonnez.

Ce qui doit ici cauſer le plus de peine, c'eſt que notre figure a une corde au col, qui fait deux tours, & qui revient par-deſſous les bras. Eſt-ce-là une parure ? Eſt-ce un cordon qui ſert

à retenir le manteau ? Eſt-ce une marque de honte & d'infamie ? Je n'oſerois décider entre ces trois conjectures. La ſeconde pourtant me paroît la plus vrai-ſemblable.

Au reſte, Monſieur, cette ſtatuë n'a été faite que depuis l'irruption des Romains & leur entrée dans les Gaules. On doit porter le même jugement de toutes les Antiquitez celtiques, qu'on voit dans les cabinets des Curieux. Le Pere *Mabillon* croyoit qu'il y en avoit beaucoup de ſuppoſées ; & il ajoûtoit que tout ce qui a un air gothique en France, n'eſt point véritablement antique. Je doute qu'on doive ſe ſoumettre à une déciſſion ſi générale.

Il y a vingt ans que cette ſtatuë fût découverte par des Ouvriers, qui travailloient au fort de *Bloſcon*, vis-à-vis la pointe du Quai de *Roſcof*. Elle étoit à plus de 30. pieds cachée dans la terre. Ces Ouvriers l'ayant bien nétoyée, ſaiſis eux-mêmes d'un reſpect inconnu, la poſerent ſur un piédeſtal préparé à la hâte. Le peuple à ſon ordinaire credule & ſuperſtitieux, y accourut en foule : & bien-tôt on donna à cette figure le nom de S. Pyric, qu'une tradi-

tion vague & incertaine ſuppoſe avoir été Evêque & comte de *Leon.* Mais il y a apparence que c'eſt un ſaint fabuleux. On n'en trouve aucun veſtige, ni dans la Legende d'*Albert le Grand* Dominicain de Morlaix, ni dans les plus Anciens Breviaires à l'uſage du Diocèſe de *Leon*, ni dans les vies des Saints de Bretagne publiées depuis peu par les ſoins du Pere *Lobineau.* Cet Ouvrage, pour le dire en paſſant, péche par une infinité d'endroits: & l'Auteur ne contente ni les Critiques, qui veulent qu'on s'appuie toûjours ſur des Chartres & des Piéces originales; ni les ames pieuſes, qui avec moins de lumieres ſe laiſſent facilement toucher & attendrir. On voit cependant dans l'Egliſe de *Creiſquer* à *Leon* une Ancienne peinture, qui repréſente un Evêque couvert d'une Chape toute ſemblable au manteau de notre figure Gauloiſe; & le nom de S. *Pyric* eſt au bas, avec un court éloge. Mais cette Ecriture ne paroît pas avoir plus de cent ans.

L'Egliſe de *Creïſquer* eſt une des plus anciennes, qui ſoient en Bretagne. Les Anglois la firent bâtir dans le premier feu de leurs conquêtes. Il y a ſur-tout

un Clocher d'une hauteur ſurprenante: & feu Monſieur le Maréchal de *Vauban*, bon connoiſſeur en ces ſortes d'Ouvrages, à ſouvent dit que c'étoit le morçeau d'Architecture le plus hardi qu'il eut jamais vû. On nomme ici ce Clocher *la Tour du Diable.* Vous ſçavez, Monſieur, qu'autrefois dans toute l'Europe on donnoit le même nom aux Ouvrages extraodinaires de la nature & de l'Art. En Aſie au contraire on les appelloit, & on les a ppelle encore aujourd'hui des Ouvrages de Dieu. L'Ecriture ſainte en fournit elle ſeule pluſieurs preuves.

Cette contrarieté de langage merite quelque attention : & l'on pourroit trouver dans le génie des peuples, qui habitoient l'Europe & l'Aſie, dans leur maniere de ſaiſir & d'enviſager les choſes, l'origine de deux expreſſions ſi differentes & ſi oppoſées l'une à l'autre.

Au reſte, Monſieur, quand on rencontre quelques Antiquitez en Baſſe-Bretagne, c'eſt toûjours dans des lieux écartez & ſolitaires. Ces Antiquitez ordinairement ont un air très-groſſier & très-ruſtique : elles rappelent tou tle

brut des premiers âges. Aussi à-t-on détruit par une fausse honte, celles qu'on voyoit autrefois dans des Maisons & des Châteaux considérables. Je vous dirai de la même maniere, que, quoique la Langue Celtique soit ici très-commune, ce n'est cependant qu'à la Campagne & au milieu des forêts, qu'on la parle purement. Dans les Villes, elle est si mêlée d'expressions étrangeres & de tours François, qu'elle n'est plus reconnoissable. On a aussi beaucoup de peine à s'entendre d'un Evêché à l'autre.

Mrs. *Spon* & *Wheler* ont remarqué en voyageurs curieux, qu'il se parle une langue extrêmement corrompuë dans toute la Gréce moderne; que cependant plus on s'éloigne de la Mer & des lieux fréquentez, plus on trouve des vestiges de l'Ancienne langue, plus on s'éxprime noblement. Vous ferez sans doute ici la même réflexion que j'ai faite plusieurs fois. On doit chercher les langues vivantes à la Cour, & dans les grandes Villes. Quand ces langues s'anéantissent, & que le Gouvernement vient à changer, c'est dans les endroits les plus obscurs, dans les Caba-

ne couvertes de chaume, qu'elles ſemblent ſe conſerver. La raiſon en eſt facile à découvrir; & je croirois faire tort à votre intelligence, de vous y amuſer plus long-tems.

Ce que j'avance ici au ſujet du langage, ſe doit dire à peu de choſe près, des habillemens. Dans la plûpart des Iſles, qui bordent la côte de Bretagne, les femmes portent encore des manteaux, qui reſſemblent au *ſagum* de notre figure. J'ai fait deſſiner deux de ces femmes, dont l'une eſt d'*Oüeſſant* & l'autre de *Groye*. C'eſt véritablement dans ces Iſles qu'on retrouve les mœurs & les inclinations des Anciens Celtes. Elles n'ont rien voulu emprunter de la Terre ferme; & les Habitans peu jaloux de ce qui ne les touche point, y joüiſſent d'une ſorte d'indépendance. Le Celebre Monſieur *Halley* dans les Tranſactions Philoſophiques, a fait quelques remarques ſemblables, au ſujet des Iſles, qui ſont vers le Nord de l'Ecoſſe. On y reconnoît dans l'uſage commun de la vie, dans de certaines adreſſes, qu'on ne voit point ailleurs, ce que *Buchanan* & les autres Hiſtoriens rapportent des Anciens *Pictes* & des *Anglo-Saxons*.

La dévotion à S. *Pyric* très vive dans ſa naiſſance, ſubſiſta environ deux ans: & elle effaçoit déja toutes les autres. Un ſçavant Eccleſiaſtique, à qui par hazard on en fit le rapport, enleva ſecrettement la ſtatuë. C'eſt par ſon induſtrie & ſon attachement aux Belles Lettres, qu'elle a paſſé dans mon cabinet. Je ſuis, &c.

ARTICLE CV.

Emerſions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Décembre 1727.

Premier Satellite.

LE 1er. Emerſion à	0^h	26′	matin
Le 2 à	6	54	ſoir
Le 4 à	1	26	ſoir
Le 6 à	7	57	matin
Le 8 à	2	21	matin
Le 9 à	8	48	ſoir
Le 11 à	3	15	ſoir
Le 13 à	9	43	matin
Le 15 à	4	10	matin
Le 16 à	10	38	ſoir
Le 18 à	5	7	ſoir
Le 20 à	11	35	matin
Le 22 à	6	2	matin
Le 24 à	0	30	matin
Le 25 à	6	57	ſoir
Le 27 à	1	25	ſoir
Le 29 à	7	53	matin
Le 31 à	2	25	matin

Second Satellite.

Le 4 Emersion à	9^h	32′	matin
Le 7 à	10	49	soir
Le 11 à	0	6	soir
Le 15 à	1	22	matin
Le 18 à	2	39	soir
Le 22 à	3	56	matin
Le 25 à	5	10	soir
Le 29 à	6	29	matin

Troisiéme Satellite.

Le 5 Emersion à	8	27	soir
Immersion à	2	13	soir
Le 13 Emersion à	0	26	matin
Immersion à	10	10	soir
Le 20 Emersion à	4	24	matin
Immersion à	2	7	matin
Le 27 Emersion à	8	22	matin
Immersion à	6	5	matin

Novembre 1727.

ARTICLE CVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE,

DE NAPLES. *Racolta di varii ſagri diſcorſi.* Ce premier des cinq Tomes poſthumes du P. *Giacomo Lubrani*, D. L. C. D. J. comprend en 211. pages deux Eloges de *Saint Jean de la Croix*, Carme Déchauſſé, deux de *Sainte Thereſe*, un de *S. François* d'Aſſiſe, un de *S. Antoine* de Padouë, un Diſcours en l'honneur de la *Sainte Epine*, un ſur les *Reliques des Saints*, honorées dans l'Egliſe de *la Sanita* des RR. PP. Jacobins de Naples, un Panégyrique de *S. François* de Paule, & un de *S. Gregoire* Armenien. Ce Volume eſt dédié à Monſeigneur *Mondilla Orſini*, Archevêque de Corinthe, Evêque de Nelfi, Neveu de Sa Sainteté. Le P. *Roviſtion* Editeur va donner la ſeconde *Décade* des Panegyriques du P. *Lubrani* au mois de Septembre. Chez Jean Roſelli 1727.

Alexii Symmachi Mazochii *Metro-*

politanæ Ecclesiæ Campanæ Canonici Theologi in mutilum Campani Amphitheatri titulum, aliasque nonnullas Campanas Inscriptiones Commentarius. Neapoli, ex Typographiâ Felicis Muscæ. 1727. *in* 4°, *pages* 172.

De Benevent. Enchiridion *Græcorum quod de illorum Dogmatibus & Ritibus Romanorum, Pontificum decreta post Schismatis Epocham edita nunc primum in unum collecta complectitur.* 1727. *in* 8°, *pp.* 128. L'Auteur de ce Recuëil l'a présenté ici au Pape Benoît XIII. auquel il le consacre par une longue Epitre Dédicatoire qui est d'un bon tour. Elle est suivie d'une courte Préface qui en une page dit tout ce qu'il faut. Monseigneur *Quirini* présentement nommé à l'Evêché de *Brescia*, & que la voix publique destine à ce qu'il y a dans Rome de plus honorable, étant Archevêque de Corfou a parfaitement réüssi auprès des Grecs. Outre qu'il les servoit de tout le credit que sa naissance lui donnoit auprès des Vénitiens qui commandent dans l'Isle ; ces Habitans étoient charmez d'avoir en lui un Archevêque Latin versé dans la Lecture des Peres Grecs, capable d'entendre

& d'eclaircir leurs difficultez, ſans le ſecours d'Interprétes. Il rend donc au Pape comme par devoir un compte fidéle de l'Etat de ſon Egliſe, des honneurs que les Grecs lui ont rendus, des ſuccès que Dieu a donnez à ſes travaux Apoſtoliques, pour la réünion des Grecs à l'unité dē la foi & au Siége qui en eſt le centre. C'eſt-là le ſujet de la premiere piéce du Recueïl, qui eſt une Lettre dattée de Corfou III. NON. JAN. MDCCXXV. Ce Prélat conſulte auſſi le Pape ſur divers points: l'occaſion étoit qu'il avoit obtenu du Métropolitain Grec, que celui-ci n'ordonneroit même les Grecs, que de ſon agrément. Le Pape, dans un Bref du 30. Janvier qui eſt ici imprimé par reconnoiſſance, donne de grands éloges au digne Archevêque, & l'adreſſe pour ſes doutes au Cardinal *Tolomæi*, auquel il avoit écrit plus en détail, en lui envoyant la Lettre pour Sa Sainteté. On voit enſuite une Lettre pleine de ſentimens d'eſtime, écrite au Prelat par le Cardinal *Origbi* Préfet de la Congrégation du Concile. Le reſte du Livre contient les Bulles, Reſcrits, Brefs & Inſtructions des Papes

ou de leurs Legats, par rapport aux Grecs, depuis Adrien I. jusqu'à Urbain VIII.

De Venise. Conjecturæ *de perpetuo Azymorum usu in Ecclesiâ Latinâ, vel saltem Romanâ*, grand in *octavo*. Cette Dissertation de feu Monsieur Gio. Giustino Ciampani, imprimée à Rome pour la premiere fois en 1688. est accompagnée en cette nouvelle Edition, de la vie de l'Auteur, & sera suivie des *Dissertations* qu'ont publiées autrefois sur le même sujet, les Cardinaux *Bona* & *Thomasi*, & les Peres *Sirmon* & *Mabillon*. Par Albrizzi & Societé.

De Verone. L'Histoire Diplomatique, pour servir d'introduction à la Critique en ce genre, composée en Italien par Mr le Marquis Scipion *Maffei*, in *quarto*, grand papier, se vend chez *Tumermani*, qui a fait les frais de l'impression. Plusieurs *Dissertations* & monumens concourent à rendre cet Ouvrage recommandable : *Dissertation* sur l'Origine des premiers Italiens, ou des anciens Etrusques & des Latins : *Dissertation* sur les vers rimez : *Desseins* & *Inscriptions* de

 quel-

quelques Monumens antiques, qui, jusqu'ici, n'avoient pas encore été bien connus, ou qui même n'avoient point paru.

D'ANGLETERRE,

De Londres. Histoire des Révolutions de Perse en 1722. 1723. 1724. & 1725. avec la Description du Siége d'*Ispaham* en Anglois. Chez Jean Robert.

A Defence *of the Doctrine of Resurrection of the saine body.* Dans la premiere Partie Mr Winch. Holoswoorth Docteur examine la Religion de M. Locke, contre lequel il prouve dans la seconde, que les hommes ressusciteront avec le même corps.

On propose par souscription une Traduction Angloise de *Tite-Live*, avec les Supplémens de *Freinshemius*, ornée de Cartes, & des Médailles des Rois & des Consuls: on propose aussi *Acha cur cumri*, ou le Herault des anciens Bretons. C'est un Nobiliaire ou Armorial de la Principauté de Galles.

Mosis Principia. Ouvrage dont deux Parties ont déja paru, & dans lequel

l'Auteur défend & confirme l'Histoire naturelle de la Bible. Chez Th. *Green*.

Essai sur l'opération de tirer la pierre au-dessus de l'*Os pubis*, par le Docteur P. *Midleton*, avec une Lettre sur le même sujet de M. *Acgill* au Docteur Douglas. Livre Anglois, chez *Strahan*.

DE HOLLANDE.

De la Haye. L'Histoire Romaine depuis la fondation de Rome, par les PP. Catrou & Roüillé, avec figures. Chez *Johnson* & *Jan Van Duren* : Et le nouveau *Dictionnaire* de l'Académie Françoise en 3. vol.

On propose par souscriptions chez *Gosse* & *Neaulme* la Traduction Françoise par M. Desmaiseaux de l'*Histoire du Japon*, écrite par Kempfer, 2. vol. in fol. L'Ouvrage aura 180. feüilles d'impression, & sera enrichi de 45. grandes planches ou figures : on y trouvera une Carte de tout l'Empire. Le premier Livre est la Description générale de tout le *Japon*; le second traite de l'Etat Politique ; le 3e de la Religion ; le 4e de la Ville de Nangazaqui, lieu de la résidence & du com-

merce des Etrangers; le 5[e] est une Relation des deux Voyages de l'Auteur à la Cour de l'Empereur à *Yedo*. L'Appendix comprend quelques Piéces, qui ont du rapport avec le *Japon*, & qui sont tirées des *Amœnitates exoticæ* du même Mr Kempfer. Les souscriptions, moyennant 20. florins, pour moitié de l'Ouvrage, ou moyennant 30. florins, si on le prend en grand papier, se recevront jusqu'au 15. Novembre.

De Leyde. *Sylloge Epistolarum à Viris illustribus scriptarum*, in quarto, pagg. 860. sans la Préface. L'Editeur Monsieur Burmann publie dans ce cinquiéme Recueïl les Lettres de Nicolas *Heinsius* aux Sçavans de Suéde, d'Allemagne, des Païs-Bas, d'Italie, & de France, avec les *Réponses* à ces Lettres. Comme celles que *Heinsius* écrivit à la Reine *Christine* de Suéde sont inserées dans ce volume; Mr *Burmann* a eu occasion de parler de cette Princesse dans sa longue Préface. Chez Samuel *Luchtmans*.

Jo. B. Morgagni, *Epistolæ Anatomicæ duæ*, &c. in 4°. Le titre annonce de plus des Observations historiques & justificatives sur les nouvelles

découvertes d'Anatomie. J. *Van Kerchem* en est l'Imprimeur : il a aussi réimprimé les *Centuries* de Vander Wiel sur la même matiere, *Cornelii* Stalpartii Vander Wiel *Observationum var. Med. Chirurg. Anatomicarum Centuriæ*, 2. vol. in 8°.

D'AMSTERDAM. *Jurisprudentia restituta*, sive *Index Chronologicus in totum Juris Justinianæi corpus admodum* J. Labitti, A. Augustini, & W. Freimonii *nova methodo collectus*. On y a joint quatre Opuscules : *Usus Indicis cum notis*, W. Schmuccii, *Hamus de usu Chronologiæ in jure*; Reinoldus & Brencmannus *de Legum Inscriptionibus*. Mr Wieling y a aussi jetté quelques Réflexions. Cet in 8° se vend chez les *Waesberges*.

D'UTRECHT. HORAPOLLINIS *Hieroglifica Græcè & Latinè*. 1727. In 4°. pagg. 404. chez *Charlois*. Ce nom qui appartient à deux Langues d'*hor-Appollon* signifie deux fois le Soleil ; une fois en Egyptien comme en Hebreux, par la premiere syllabe *hor*, qui veut dire *lumiere* en ces deux Langues, & une fois en Grec par Απολλών, qui est le reste du nom. Le Grammairien Ho-

RAPOLLON, connu par Photius, & par Suidas, naquit dans la Province de *Panoplyte* à *Phænubitis* : il enſeigna en Egypte à *Alexandrie*, puis à Conſtantinople ſous Théodoſe : Illuſtre & glorieux dans ſon art autant qu'aucun Ancien, il écrivit en Grec ſur *Sophocle* ſur *Alcée*, ſur *Homere*, avec un Traité des Temples ou des bois ſacrez, & en langue Egyptienne ces *Hieroglyphiques* ou explications des figures ſculptées, par leſquelles les Egyptiens peignoient leurs penſées en matiere de Religion. Un nommé *Philippe* avoit traduit en Grec ces explications, dont le premier livre contient 70. Chapitres, & le ſecond cent dix-neuf. C'eſt ce Grec qui eſt ici imprimé avec la Traduction Latine, l'un & l'autre en parfaitement beaux caracteres. L'Editeur Monſieur de PAUW n'a eu garde de ſe contenter ni du Texte Grec des quatre éditions précédentes, dont la prémiere a été celle d'Alde, ni des Notes de Jean MERCIER, qui, en 1548. ſuivit dans ſon édition celle d'*Alde*, & en 1551. réimprima l'Ouvrage d'après un Manuſcrit communiqué par Guillaume

MOREL ; ni des Remarques du 3ᵉ. Editeur David HOESCHELIUS, qui donna une 4ᵉ. édition d'Horappollon à Ausbourg en 1595. ni enfin des Observations choisies de CAUSSIN. M. de PAUW donne tout cela avec des corrections, des supplémens, & ses Réflexions : par ce moyen il explique un grand nombre de passages des Anciens qu'il trouve sur son chemin.

DES PAYS-BAS.

D'ANVERS. *Synopsis Tomi V. de* ACTIS *SS. Julii.* C'est l'annonce du *trentiéme* Tome de ce vaste Ouvrage si célebre dans la Littérature, si considérable dans la Religion, si bien servi dans le Public. Ce volume qui est le 5ᵉ. pour le mois de Juillet, & que l'on distribuë, comprend les *Actes* des Saints, qu'il faut rapporter aux cinq jours d'entre le 19. & le 25. de Juillet : ils sont au nombre de 305. dont 126. sont annoymes, sans compter quelques troupes de Martyrs, dont on rapporte aussi l'Histoire. On a cru que le Prophête *Elie* & le Prophête *Daniel*, quoiqu'ils appartiennent

à l'Ancien Teſtament, pouvoient ici prétendre une place extraordinairement. *Elie*, quoiqu'en quelque ſorte encore vivant, eſt en poſſeſſion des honneurs ſacrez, ſoit dans l'Egliſe Grecque, ſoit dans la Latine. On recuëille ſa *Vie* de l'Ecriture Sainte : on raconte ſes miracles : on parle de ſon raviſſement & des Reliques de ſon manteau. On n'a rien omis de ce qui regarde *Daniel*. Sa ſainteté, & ſes vértus, ſa ſageſſe reconnuë, & ſon pouvoir auprès des Princes Payens, ſes Prophéties, ſes viſions, ſes explications des ſonges, ſa captivité, ſa ſépulture, ſon Epitaphe, ſes ſtatuës, ſon culte, ſes Reliques, tout eſt traité. On partage en cette *Synopſe* les autres *Saints* en trois claſſes, ſuivant les trois Etats d'Eccléſiaſtiques, de Moines, de Laïcs. Entre ceux de l'Etat Eccléſiaſtique, on diſtinguera dans ce volume, *Joſeph* dit *Barſabas*; l'Ecriture le nomme *Ja Sancta*. S. *Cyrille* Patriarche d'Antioche, & Saint *Zotique* Evêque de Comane en Armenie, fourniſſent moins de matiere que S. *Apollinaire* premier Evêque de Ravenne. Ce n'eſt pas que l'on faſſe

fonds sur ses *Actes*; mais on est instruit de la propagation de son culte, de ses miracles posthumes, de l'invention de son Corps au XII^e. siécle, & qu'il repose au Monastere de Classe. *Jean* de l'Ordre des Jesuates élû miraculeusement Evêque de Ferrare, quoique si voisin de nos tems, n'est pas celui qui a le moins exercé la pénétration de nos Sçavans Critiques, lorsqu'il a été question d'établir son culte, & de discerner les Monumens. Deux Evêques du Mans S. *Liboire* & S. *Pavacius*, tous deux chers à tant de peuples, par un pouvoir spécial contre diverses maladies particulieres, tous deux attaquez dans leurs Reliques par la fureur des Hérétiques, tiennent ici un grand rang. On décide toutes les Controverses qui regardent S. *Arbogaste* Evêque de Strasbourg : Pendant que l'Irlande & l'Ecosse se le disputent l'une à l'autre. l'Aquitaine l'enleve. On trouvera des Eclaircissemens sur des particularitez de Saint *Bernward* Evêque d'Hildesheim, & sur plusieurs autres que nous passons. Mettons à la tête des Moines le Saint Anachorette de Pa-

lestine, nommé *Jean*, si uni au fameux *Simeon Salus*, que les deux Vies n'en font qu'une, qu'on a luë dès le premier de Juillet. Il a été nécessaire de beaucoup abreger, critiquer, traduire, pour mettre en état une Vie d'*Antoine* de l'Ordre des Hermites de S. Augustin. Il a fallu tirer celle du S. Abbé *Cassien*, de tous les endroits de ses Ouvrages, où les traits en sont épars. On le restituë à sa Patrie: on le justifie de tant d'erreurs, qu'on ose si généralement lui imputer. S. *Wandrille* en Normandie, S. *Wilmer* en Picardie, S. *Menelé* en Auvergne, sont aussi au nombre des Abbez qui ont illustré la France. S. *François Solano* de l'Ordre des Mineurs, canonisé nouvellement, est un des ornemens de ce volume. Il a été l'Apôtre & le Thaumaturge de l'Amerique, particuliérement du Perou. Entre les Laïcs on verra éclater parmi les Grecs le Martyr *Platon* d'Ancyre, & beaucoup d'autres; en Arabie, *Theophile* le Jeune; des foules de Martyrs en divers lieux; en France, *Victor* de Marseille, dont il est parlé fort au long, &c. On n'a pas oublié S. *Jo-*

ſeph le Comte, Juif converti, ſi recommandable par ſa vigoureuſe réſiſtance aux aſſauts des Ariens, & dont Saint Epiphane, inſtruit par lui-même, nous a tranſmis l'Hiſtoire. Le devot ſexe ſe trouve auſſi illuſtré dans la perſonne de la célebre Sainte *Syntique*, dont les travaux Evangeliques ont été loüez par l'Apôtre; de Sainte *Marguerite* & de Sainte *Chriſtine*, à qui leur culte rend un témoignage plus certain que leurs Hiſtoires: d'une autre *Chriſtine* de Flandres, dont au contraire les *Actes* ſont également étonnans par le merveilleux, & irrécuſables par les lumieres de la critique; de Sainte *Praxede* ſi renommée à Rome; d'une Sainte *Cunegonde*, ce prodige de la Pologne; de Sainte Marie *Magdelaine* ce probléme en butte à la contradiction. Ici Elle eſt adjugée à la Provence: elle eſt ſœur de Lazare; la femme pechereſſe, la poſſedée délivrée de ſept Démons. Nos doctes Auteurs ſe ſont bien donné de garde de prendre le change pour courir après un Auteur de rencontre nommé *Ilbachius*, qui réveille contre eux une diſpute terminée à leur avan-

tage, il y a près de trente années. Si le Lecteur étoit tenté de s'en rapporter à un Ecrivain ſi peu verſé dans la matiere, on pourroit le renvoyer aux défenſes que les RR. PP. publiérent alors; & de plus, à un Livre Apologe·ique, que publia en 1604. le Cardinal *Baronius* ſous le nom d'*Antonius Gallonius* à Rome. On apprendra là de quelle force eſt en ce genre-ci un argument tiré du Breviaire, & on en fera l'application aux Actes de Sainte Catherine.

DE FRANCE.

De Paris. On a achevé au-Louvre d'imprimer les Mémoires & l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences pour 1725.

Mandement de S. E. M. le Cardinal de Noailles Achevêque de Paris, portant condamnation de deux Livres intitulé : l'un, *Diſſertation ſur la validité de l'Ordination des Anglois, &c.* A P ris chez *De Leſpine*. Son Eminence ſur le rapport de pluſieurs Théologiens habiles qu'elle a chargé de lire exactement ces Ouvrages,

pour lui en rendre compte, a reconnu qu'en plusieurs endroits ils renferment une Doctrine ou des expressions *contraires* à ce que l'Eglise enseigne *sur le Sacrifice de la Messe & la présence réelle, sur le Sacerdoce, sur la forme des Sacremens & le caractere qu'ils impriment, sur les Rits & les Cérémonies de l'Eglise, sur son Autorité, sur la Primauté du Pape, & autres points importans.* » C'est pourquoi Son Emi-
» nence condamne lesdits Ecrits com-
» me contenans une Doctrine fausse,
» erronée, scandaleuse, injurieuse à
» l'Eglise & au S. Siége, favorisant le
» Schisme & l'Hérésie, & même con-
» traire en plusieurs points à la Doc-
» trine Catholique ». Elle donnera dans peu sur ces matieres une *Instruction*, dans laquelle elle expliquera avec précision le Dogme Catholique, & où elle marquera distinctement ce qui y est opposé dans les Ecrits qu'elle juge dignes de Censure. » Elle ne «
prononce point sur le fonds de la «
Question de la validité des Ordina- «
tions des Anglois, & de la succes- «
sion de leurs Evêques, qui est l'ob- «
jet de l'Auteur dans ses deux Ou- «

vrages ». Elle « l'avertit seulement « qu'un Théologien Catholique de- « voit parler avec plus de respect de « la pratique commune de l'Eglise, « lui proposer ses doutes & ses réflé- « xions avec modestie, attendre sa dé « cision avec un esprit soumis, ne lui « pas prescrire des loix avec hauteur, « & ne pas traiter d'ignorance & de « préjugé tout ce qui est contraire à son « sentiment ». Ce Mandement est datté du 18. Août 1727. L'Auteur des Livres condamnez n'y est point nommé.

L'Histoire de la Ville & des Seigneurs de *Couci* par le R. P. Dom Toussaint DU PLESSIS Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, s'imprime chez Babuty. La matiere est intéressante. Elle fait une partie considérable de notre Histoire de France. Le célébre André *Du Chesne*, sans parler de deux autres Historiens, avoit déja embrassé le même sujet. Il leur manquoit un grand nombre de Tîtres, qui ont tous été communiquez au nouvel Auteur. Par-là il s'est vû en état de redresser ceux qui l'ont précédé dans la même carrierre: il le

fait, & dans le corps de l'Histoire, & dans un grand nombre de Dissertations critiques, dont il l'a accompagnée. Il a eu soin aussi d'y joindre les Piéces justificatives. Le même Auteur est chargé par S. E. M. le Cardinal *de Bissy*, de faire l'Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Meaux; & il y travaille avec soin.

L'Histoire de Jacques II. Roi d'Angleterre, par le même Auteur, paroîtra aussi bien-tôt chez le méme *Babuty*.

De Lyon. M. Mathulon Docteur en Médecine, dont l'esprit, la candeur, & le desintéressement se manifestent ensemble, prétend avoir démontré la *Quadrature du Cercle*, & le *Mouvement perpétuel*, dans deux brochures Imprimées en 1726. chez *De Burre*, Quai des Augustins à Paris, lesquelles vont être débitées dans toutes les Villes de France, chez les Libraires qui distribuent *le Mercure*; & pour forcer enfin l'envie des Sçavans jusques dans le silence où elle se retranche, il a mis en dépôt une somme de trois mille livres, pour être payée au premier, qui, démontrera

publiquement une fausseté dans sa *Quadrature du Cercle* : il offre aussi de gager dix mille livres contre le premier qui se présentera, que sa Démonstration pour le *Mouvement Perpétuel* est recevable. Il a choisi pour Juge l'Académie Royale des Sciences, & il s'en tiendra à la décision de cette sçavante Compagnie. L'Acte passé pardevant les Notaires qui fait foi du dépôt de 3000. livres, & qui contient les engagemens qu'on vient de marquer, est imprimé à la suite de cet avis.

On a réimprimé diverses fois les *avantages des Missions*, & *la maniere d'en profiter*. L'Auteur M. J. C. CHARLES Curé Official de *Bourbonne les Bains*, surpris de n'avoir pas été prévenu, entreprend le premier d'enseigner & d'inspirer à ceux à qui les Missionnaires sont envoyez, les dispositions qu'il faut avoir, & la conduite qu'ils doivent tenir, pour que les Exercices de la Mission leur soient profitables. L'Ouvrage est dédié à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine; & quoique l'Auteur également sçavant & zélé, solide & pieux,

s'énonce dans tout le Livre d'une maniere convainquante, il a fait de son Epitre Dédicatoire la Piéce la plus persuasive, par les exemples qu'elle propose. Une Mission d'éclat faite à Luneville en 1720. & qu'il décrit, produisit ces exemples, & fit naître ce volume *in* 8°. pagg. 234.

De Roüen. Explication *de la Généalogie de N. S.* M. J. G. Docteur en Théologie, ci-devant Grand-Vicaire de feu M. Huet Evêque d'Avranches, explique en ce Livre tout ce qui a précédé, selon S. *Matthieu* & S. *Luc*, la Naissance de N. S. & tout ce que l'on propose de difficile au sujet des personnes qui entrent dans cette Généalogie.

Les *Ascetiques*, ou Traitez Spirituels *de S.* Basile *le Grand.* Traduction Françoise de M. G. Hermant; imprimé pour la premiere fois en 1672. avec des Remarques. Nouvelle Edition. Chez Abraham *Viret.*

De Beziers. M. Boüillet Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, vient de publier une *Lettre* qu'il a écrite *sur la Rhubarbe*, à M Penna Médecin de M. le Prin-

ce de *Monaco.* Comme il est Membre de l'Académie des Belles Lettres, des Sciences, & des Arts, établie à *Bourdeaux*, il avoit écrit au même M. *Penna* une autre *Lettre* sur l'origine & l'occupation de ce cette Académie; & il s'étoit proposé de publier en même tems l'un & l'autre écrit, & même deux autres encore pleins d'observations sur divers sujets, qu'il adressoit à M. de MAYRAN. Les trois Ouvrages paroîtront, aussi-bien qu'une Traduction Françoise des Elémens d'Astronomie du Pere TACQUET, avec des Remarques assez étenduës d'un des Membres de la même Académie.

DE BOURDEAUX. La Médaille d'or de la valeur de trois cens livres, prix fondé par feu M. le Duc DE LA FORCE sera donnée le 25ᵉ. d'Août, 1728. dans l'Académie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts de cette Ville à celui de tous les Sçavans qui aura expliqué avec le plus de probabilité *la Cause de la saleure de la Mer* par une *Dissertation* Françoise ou Latine remise, port payé, avant le premier Mai prochain à M. *Sarrau* Se-

cretaire, dans laquelle l'Auteur mettra une Sentence à la place de son nom qu'il joindra à la même Sentence dans un billet séparé, cacheté, ou on lira aussi son adresse.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Novembre 1727.

ART. XCIV. *TRaité de l'Algébre par M. de Crouzas de l'Académie, &c.* Page 1949

ART. XCV. *Essai d'Analyse, ou Mémoire lû à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences le 13 Novembre 1726. sur les nouvelles Eaux Minérales de Passy près Paris.* p. 1955

ART. XCVI. *L'Histoire d'Alsace par le R. P. Loüis la Guille D. L. C. D. J. &c.* p. 1971

ART. XCVII. *Réponse au Traité du flux & reflux de la Mer, du Pere D. Jacques Alexandre, Benedictin, par le Pere Aubert D. L. C. D. J.* p. 2008

ART. XCVIII. *Nouveaux Mémoires des Missions D. L. C. D. J. dans le Levant, &c.* p. 2033

ART. XCIX. Nova Algebræ Elementa, &c. *C'est à dire, nouveaux*

Elemens d'Algébre, &c. p. 2051.

ART. C. *Réfléxions sur les principales véritez de la Religion, extraites des plus beaux endroits des SS. PP. &c.* p. 2062.

ART. CI. *Traité des Négociations de Banque & des Monnoyes étrangeres, contenant l'Analyse du Titre de Fin, Poids & valeur, &c. l'explication des Changes étrangers; les valeurs, relatives des Espéces, & la Méthode d'opérer les conversions des Espéces, &c. l'explication Analytique des Négociations de Banque, &c.* p. 2072

ART. CII. *Lettre du R. P. Joseph Ignace de Rebecque, au R. P. Etienne Souciet, du 16 Juin 1727.* p. 2079

ART. CIII. *Fausseté d'une Médaille d'Arsaces II. Roi des Parthes, &c.* p. 2088

ART. CIV. *Lettre de M. des Landes de l'Académie des Sciences, & Commissaire de la Marine, &c.* p. 2094

ART. CV. *Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Décembre 1727.* p. 2107

ART. CVI. *Nouvelles Litteraires. D'Italie, de Naples.* 2109

De Benevent. 2110
De Venise. 2112
De Verone. ibid.
D'Angleterre., de Londres. 2113
De Hollande, de la Haye. 2114
De Leyde. 2115
D'Amsterdam. 2116
D'Utrecht. ibid.
Des Païs-Bas, d'Anvers. 2118
De France, de Paris. 2123
De Lyon. 2126
De Roüen. 2128.
De Beziers. ibid.
De Bourdeaux. 2129

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1727.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc ; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. V.
——	1703.	12. V.
——	1704.	13. V.
——	1705.	12. V.
——	1706.	12. V.
——	1707.	12. V.
——	1708.	12. V.
——	1709.	12. V.
——	1710.	12. V.
——	1711.	12. V.
——	1712.	12. V.
——	1713.	12. V.
——	1714.	12. V.
——	1715.	12. V.
——	1716.	12. V.
——	1717.	12. V.
——	1718.	12. V.
——	1719.	12. V.
——	1720.	5. V.
——	1721.	12. V.
——	1722.	12. V.
——	1723.	12. V.
——	1724.	12. V.
——	1725.	12. V.
——	1726.	13. V.
——	1727.	12. V.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1727.

ARTICLE CVII.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE & Chronologique de la Maiſon Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne, & de la Maiſon du Roi, & des anciens Barons du Royaume avec les qualitez, l'origine, le progrès, & les armes de leurs Familles, enſemble les Statuts & les catalogues des Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Eſprit. Le tout dreſſé ſur titres originaux, ſur les Regiſtres des Chartres du Roi, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & du Châtelet de Paris, Cartulaires, Manuſcrits de

la Bibliothéque du Roi, & d'autres Cabinets curieux. Par le P. Anselme, Augustin Déchaussé; continuée par Mr Du Fourny. Troisiéme Edition, revûe, corrigée, & augmentée par les soins du P. Ange & du P. Simplicien, Augustins Déchaussez. Six Tomes in folio. A Paris, Compagnie des Libraires 1726. avec Approbation & Privilege du Roi, le premier Tome, outre l'Epître Dédicatoire & la Préface, contient 805. pages. Le second Tome en contient 942.

CET Ouvrage est trop important, pour ne pas rendre justice aux Sçavans qui y ont eu part.

Le P. *Anselme*, qui en est le premier Auteur, étoit né à Paris l'an 1625. & s'appelloit dans le monde Pierre *Guibours*. Il fit Profession chez les PP. Augustins Déchaussez en 1644. & y est mort en 1694. âgé de 69. ans. La Science qu'il acquit par un travail constant, ne lui fit rien perdre de l'humilité & de la simplicité Chrétienne. Il étudia toute sa vie, sans cesser jamais d'observer les pratiques les plus

austeres de son Institut : de sorte qu'il joignit aux talens d'un habile & laborieux Écrivain, les vertus d'un pieux & modeste Religieux.

Il commença à se distinguer par deux Ouvrages, dont l'un intitulé *le Palais de l'Honneur* parut en 1663. & l'autre intitulé *le Palais de la Gloire* fut imprimé l'année suivante. Il n'y a dans ces deux Livres presque rien de répréhensible, que les titres pompeux, que le P. *Anselme* avoit hazardez, pour se conformer au mauvais usage que le bon goût n'avoit pas encore banni en ce tems-là. Le premier contient divers traits sur le Blason ; sur l'origine & l'explication des Armoiries des devises & des Tournois ; sur l'origine des Ordres Militaires de Chevalerie ; sur les Cérémonies qui se gardent en France, aux Sacres des Rois, & aux Couronnemens des Reines, aux Entrées solemnelles, aux Mariages, Festins, Baptêmes, Majoritez, Etats Généraux, Hommages, Sermens de fidélité, Réceptions, Sermens pour l'observation des Traitez, Céremonies du *Te Deum*, & Obséques des Rois ; sur l'Origine des Charges & des

Dignitez de la Couronne de France, sur les Généalogies des Maisons de Lorraine & de Savoye, & de plusieurs Maisons Illustres de France. Le second Livre enferme les Histoires Généalogiques de plusieurs autres Maisons considérables de France, & des autres Etats de l'Europe.

Ces deux Livres lui attirerent la bienveillance & l'estime de plusieurs Sçavans. Un des premiers fut le célébre Mr *Justel*, Auteur de l'Histoire Généalogique de la Maison de la Tour d'Auvergne, & l'un des hommes de son tems le mieux versé dans l'Antiquité, le moins flateur & le plus véridique, lequel voulut bien dans la suire donner ses avis au P. *Anselme*, & corriger même ses Ouvrages.

Mr *Vyon d'Herouval* Auditeur des Comptes, qui se plaisoit à favoriser tous les gens de Lettres, lui communiqua plusieurs Piéces curieuses; & Mr Du *Fourny*, aussi Auditeur des Comptes, également distingué par son sçavoir & par sa modestie, l'aida principalement de ses lumieres & de ses Conseils. Avec ces secours, il entreprit son Histoire Généalogique de la

Maison Royale de France, & des grands Officiers de la Couronne.

Il la fit imprimer en 1674. en deux volumes in 4°. Elle fut entierement débitée presque aussi-tôt qu'elle eût paru. Mais quoiqu'elle méritât les éloges du Public, elle n'étoit pas sans défauts. Il est impossible de mettre d'abord des Ouvrages d'une aussi vaste étenduë que celui-là dans leur derniere perfection. C'est ce qui l'engagea à revoir & à corriger ce qu'il avoit si heureusement commencé. Son dessein étoit d'y joindre l'Histoire Généalogique des anciens Ducs, Comtes, & Barons du Royaume, sur laquelle il avoit déja travaillé: mais la mort le prévint; & dans les derniers jours de sa vie, il confia ses Manuscrits à son ami Mr Du *Fourny*, qui les remania tous, les augmenta considérablement, & donna en 1712. une seconde Edition en deux vol. in folio.

Ce sçavant Editeur fils de Jean *Caille* Seigneur du Fourny Secretaire du Roi, avoit fait à Mets par Ordre du Roi, en 1697. & 1698. l'Inventaire des Titres de Lorraine, auquel il avoit ajoûté des Tables fort utiles. Il en re-

mit une Expédition au Trésor des Chartres; & ,suivant son Testament, on en porta les Minutes à la Bibliothéque du Roi, en 1713. qui fut l'année où il mourut, âgé d'environ 82. ans, avec la réputation d'un homme d'honneur & de probité, & qui, malgré les fautes où il a pû tomber, sçavoit beaucoup, & aimoit le travail & la vérité.

Ce n'est pas à lui seul qu'on doit les corrections & les augmentations faites en cette édition de 1712. Mr Charles d'*Hosier* & Mr de *Clerembault* y ont eu beaucoup de part. On est étonné que l'Auteur de la *Préface* de la derniere édition qui donne lieu à cet Extrait, n'ait point fait mention des secours qu'on a tirez de l'érudition & du cabinet de chacun de ces deux sçavans Hommes. Il est vrai que dans le corps de l'Ouvrage, on cite souvent, comme on l'a dû, le cabinet de Mr de *Clerembault*; mais ses lumiéres ont été encore plus nécessaires que ses MSS. A l'égard du Cabinet de Mr d'*Hosier*, qui a de même été fort utile, on n'en parle presque point. Est ce parce qu'il l'a donné à la Bibliothéque du Roi? Quoiqu'il en soit, nous leur rendrons

ici justice à l'un & à l'autre, & nous leur donnerons la gloire qu'ils meritent, d'avoir tous deux beaucoup contribué à la perfection de cet Ouvrage.

Nous avons vû à la Bibliothéque Royale l'Exemplaire in 4°. de la premiere édition, que le P. *Anselme* donna en 1674. à Mr d'Hosier, par reconnoissance des secours qu'il avoit reçûs du fameux Pierre d'*Hosier*, Pere de celui-ci, lequel commença dès l'an 1610. à défricher les Généalogies, & à donner en France le goût de cette science, que depuis ce tems-là jusqu'à sa mort arrivée en 1660. il ne cessa de cultiver & d'embellir d'une infinité de recherches utiles & inconnuës avant lui, & dont le P. *Anselme* avoit excellemment profité.

Cet Exemplaire est chargé presque à chaque page, de quantité de Notes critiques, de corrections & d'Additions considérables, que Mr d'*Hosier*, héritier des talens & de la capacité de son pere, a faites & écrites de sa main, qu'il a communiquées au P. *Anselme*, & qui ont toutes servi à corriger, à grossir, & à perfectionner l'édition de 1712. Cet important service, joint

au plaiſir continuel d'indiquer & de prêter toutes les Piéces & tous les Manuſcrits, dont ſon pere & lui ont formé, pendant l'eſpace de près d'un Siécle le précieux cabinet, qui fait aujourd'hui un des beaux ornemens de la Bibliothéque Royale, méritoit qu'on le citât ſouvent dans le Corps de l'Ouvrage, & que dans la *Préface* on parlât avec diſtinction d'une perſonne, qui, depuis plus de ſoixante ans, s'eſt lui-même diſtingué par toutes les Généalogies des Pages du Roi; par celles des Demoiſelles de Saint Cyr, depuis la fondation de la Maiſon Royale de Saint Loüis; par une partie du Nobiliaire de Champagne; par quantité de Remarques Hiſtoriques & Généalogiques; & par pluſieurs autres Ouvrages ſemblables, qui lui ont acquis la juſte réputation d'un grand Généalogiſte & d'un très-habile homme: réputation qu'il a tranſmiſe à Monſieur d'*Hoſier* de *Serigny* ſon neveu, dont le travail aſſidu, les talens, & l'exacte probité dans les fonctions d'Auditeur & de maître des Comptes, de Juge d'Armes, & de Généalogiſte du Roi pour les Pages des Ecuries, &

pour les Demoiſelles de Saint Cyr, donnent un nouveau luſtre à ſon nom. Il forme tous les jours un nouveau cabinet, qui devient de plus en plus conſidérable & précieux, par le choix & le grand nombre de Piéces curieuſe, dont il l'enrichit continuellement.

A l'égard de Mr de *Clerembault*, on ſçait que, malgré l'étude particuliére que depuis environ cinquante ans, il ne diſcontinuë point de faire de tout ce qui concerne l'Hiſtoire, les Armoiries, les Généalogies, & les autres Sciences qui y ont rapport; malgré les peines qu'il ſe donne à compoſer des Tables exactes & détaillées, à la faveur deſquelles on voit d'un coup d'oeil toutes les richeſſes de ſon cabinet, qui eſt en ſon genre l'un des plus beaux & des plus précieux de France, & peut-être même de l'Europe; malgré les Ouvrages qu'il compoſe ſans ceſſe, ſoit ſur les Ordres du Roi dont il eſt le Généalogiſte, ſoit ſur d'autres matieres qu'il traite ſans y mettre jamais ſon nom; malgré les continuelles conſultations des Sçavans, qui viennent lui demander ſes avis, & trouvent en ſa perſonne un fonds inépuiſable de lu-

mieres & de l'érudition la plus profonde & la plus exacte, il a pris un soin special des deux dernieres éditions de cette Histoire Généalogique. Il est de tout tems voisin & ami des Peres Augustins. Il chérissoit singulierement le P. *Anselme*, Mr *Du Fourny*, & le P. *Ange*. Il aime de même le P. *Simplicien*. Tous l'ont consulté, comme leur Oracle, l'ont suivi comme leur Guide. On devoit sans doute le témoigner au Public; peut-être que par modestie il l'a défendu aux nouveaux Editeurs: mais nous, qui n'avons nulle raison de cacher la vérité, nous ne croyons pas devoir ici la dissimuler, & ne pas lui attribuer l'honneur qui lui appartient: nous pouvons même ajoûter, que Monsieur son Neveu, qui travaille avec lui, marche sur ses pas, sans dégenerer de son mérite & de sa capacité.

L'Edition de 1712. ayant été épuisée en fort peu de tems, le P. *Ange de Rosalie*, à qui l'on remit tous les Memoires du P. *Anselme* & de Mr *Du Fourny*, & toutes les Instructions de leurs amis communs, en entreprit une troisiéme.

Ce Pere né à Blois en 1655. se nom-

moit dans le monde François *Raffart*, & avoit fait Profession en 1671. chez les Peres Augustins Déchaussez. Il y joignit toûjours l'exacte observance de sa Regle, à un amour insatiable de l'étude & du travail. Quoiqu'il ait rempli les premieres Charges de sa Congrégation, & prêché avec succès plusieurs Avents & plusieurs Carêmes; il a trouvé le tems de donner au Public divers Ouvrages, qu'on estime, avec justice. Nous fimes dans nos Memoires de l'an 1722. l'Extrait & l'Eloge de son nouvel *État de la France*, qu'il fit imprimer cette même année en cinq Tomes in 12. Il avoit un goût particulier pour les Histoires Généalogiques. Mais afin de réussir dans l'entreprise dont on l'avoit chargé, il ne se fia pas uniquement à ses lumieres, qui étoient fort étenduës; il consultoit sans cesse les plus habiles gens, & sur tout Mr de *Clerembault*; il relisoit continuellement les anciens Manuscrits, & avoit une grande attention à ne rien insérer dans les siens, qu'il ne jugeât être appuyé de quelque titre authentique.

La précaution qu'il avoit prise de s'associer le P. *Simplicien*, & de former

ce Pere au même genre d'étude, fut extrêmement utile, à cause des rares talens de cet habile & laborieux confrere, & devint nécessaire pour remplir les engagemens qu'on avoit pris avec le Public. En effet, le P. *Ange*, dans le tems qu'on commençoit l'impression de son Ouvrage, mourut à Paris le quatriéme jour de Janvier de l'année derniere 1726. De sorte que le P. *Simplicien*, dont le merite personnel égale au moins celui de son Maître, est obligé de travailler aujourd'hui seul à la derniere édition de ce grand Ouvrage, dont nous allons maintenant rendre compte.

On le divise en six volumes in folio. Le premier Tome contient la Généalogie de la Maison Royale, corrigée & augmentée, avec celle de la Maison de Portugal, qu'on a entierement redressée, & composée sur les meilleurs Auteurs du Païs.

Le second volume, qui paroît maintenant avec le premier, renferme l'Histoire des douze anciennes Pairies. Il commence par les six Pairs Ecclesiastiques, depuis environ l'an 1179. & l'on donne la Généalogie & l'His-

toire particuliere de chacun de ces Prélats. Mais s'il y a eu dans leur Maison quelque Pairie Laïque, ou quelque Charge de la Couronne, on renvoye la Généalogie à un autre Article, qu'on indique, & oû cette Généalogie sera donnée en entier.

Dans le III^e. & IV^e. volumes, qui paroîtront à leur tems, on verra l'Histoire de toutes les autres Pairies, qui ont subsisté & qui subsistent encore; & on trouvera la Généalogie non seulement des Pairs, mais encore des Seigneurs, qui ont possedé ces Terres, avant qu'elles fussent érigées en Pairies.

Dans le V^e. & VI^e. volumes, seront les Senéchaux, les Connétables, les Chanceliers, les Gardes des Sçeaux, les Maréchaux de France, & les autres Officiers de la Couronne; & les grands Officiers de la Maison du Roi. On y ajoûtera les anciens Barons, dont on n'aura point parlé dans les volumes précedens; & on terminera l'Ouvrage par les Statuts & le catalogue des Chevaliers Commandeurs, & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit, suivant leur Ordre de réception, de-

puis le 31. Decembre 1578. jour de la premiere Promotion des Chevaliers, jusqu'à celui de l'impression de cette Histoire.

On a mis à la fin du premier volume, deux Tables Alphabétiques, l'une pour les noms de Baptême des Personnes citées dans la Maison Royale; l'autre pour les noms des Maisons & des Seigneurs dont on y a fait mention. Les autres Tomes auront aussi leurs Tables particulieres ; & à la fin du dernier Tome, on en donnera une generale de ce qui sera compris dans tout l'Ouvrage.

Quelque soin qu'on ait pris pour rendre cette édition exacte, il n'est pas possible qu'il ne s'y trouve encore diverses choses à ajoûter, à corriger, à supprimer, & à augmenter ; mais on n'en doit pas sçavoir mauvais gré à de sçavans Auteurs, qui, ne cessant pas d'être hommes, sont capables d'erreur & même de prévention, & qui, aimant néanmoins toûjours la vérité, sont toûjours prêts de corriger les fautes, qui peuvent leur avoir échapé. Donnons une legere idée des deux volumes que nous avons entre les mains.

Le premier Tome eſt diviſé en vingt Chapitres, dont le premier traite de la premiere Race de nos Rois, dite des Merovingiens.

Les anciens Gaulois, qui habitoient l'une des parties du monde la plus fertile & la mieux ſituée, porterent encore leurs conquêtes juſques dans les Provinces les plus éloignées. Ils furent ſubjuguez à leur tour par *Jules Ceſar*, & gouvernez plus de 400. ans par les Lieutenans des Empereurs. Les François, dont on connoît peu l'origine, & dont l'Hiſtoire Romaine ne parle que vers l'an 255. entrerent, ſelon l'opinion commune, dans les Gaules, ſous la conduite de *Pharamond* élû Roi en 420. lequel regna au-delà du Rhin, dans la Friſe, la Weſtphalie, & dans quelques autres Provinces, & mourut en 427. ou 28. après un Régne de ſept ou huit ans.

Clodion & *Merovée* lui ſuccederent l'un après l'autre. *Merovée*; de qui les Rois de la premiere Race ont pris le nom de *Merovingiens*, eut pour fils *Childeric* I. qui fut Pere de *Clovis* I. du nom Roi de France, ſurnommé le Grand, & le premier Roi Chrétien.

Decembre 1727.

Clovis I. qui ſucceda à ſon Pere *Childeric*, l'ans 481. & qu'on doit regarder en qualité de Conquérant de la plus grande partie des Gaules, comme le Fondateur de notre Monarchie, eut de *Clotilde* plusieurs enfans legitimes & naturels, qui ſéparerent ſes Etats en divers Royaumes. Le dernier de ſes deſcendans fut *Childeric* III. & c'eſt en ce dernier Prince, que finit la premiere Race de nos Rois, dite des *Merovingiens*, laquelle depuis *Pharamond* tint le Sceptre 332. ans; & depuis *Merovée* fournit en treize générations, vingt Rois de France ou de Paris.

Le ſecond Chapitre traite de la ſeconde Race appellée la Race des *Carlovingiens*, ſoit à cauſe de Charles *Martel*, ſoit à cauſe de *Charles-Magne*. Elle étendit bien plus loin que la premiere, les bornes de ſon Empire; mais elle perdit bien-tôt ſon éclat, & fut réduite ſous ſes derniers Rois aux ſeules Villes de Laon & de Rheims.

Pepin dit le Bref, ou le Petit, iſſu de Saint Arnould Evêque de Mets, eut pour Pere Charles *Martel*, Maire du Palais, & fut proclamé Roi de France en 751. par le conſentement des

François, qui consulterent sur cela le Pape *Zacharie*. Il reçût la même année la Couronne Royale des mains de Saint *Boniface*. Il mourut en 768. après avoir partagé son Royaume à ses deux fils, *Carloman & Charles*, depuis surnommé le Grand & Empereur d'Occident.

Charles-Magne étoit né en 742. Il fut sacré à Saint Denis en 754. Il reçut à Noyon les marques de la Royauté en 768. & fut couronné Empereur à Rome par le Pape Leon III. en 800. Il mourut à Aix la Chapelle en 814. Il avoit eu trois fils, ausquels il avoit partagé ses États dès l'an 806. 1. Charles Roi de France, mort sans enfans en 811. 2. Pepin Roi d'Italie, qui a donné origine aux anciens Comtes de Vermandois, dont la branche se partagea en deux autres branches; l'une des Seigneurs de Saint Simon, qui finit à Jacques II. du nom, Seigneur de Saint Simon, issu de Herbert V. Comte de Vermandois, & mort avant l'an 1333. sans laisser aucune postérité; l'autre des Seigneurs de Ham qui s'éteignit en la personne de Jacques III. du nom, Chevalier Seigneur de Ham, issu de Herbert IV. Comte de Vermandois, est mort sans enfans mâles, après l'an-

née 1367. 3. Loüis I. Roi de France, Empereur d'Occident, dit le Débonnaire, dont les descendans ses Successeurs, après que la Race Carlovingienne eût régné en ligne directe 236. ou 237. ans, finirent dans la Personne de Loüis II. dit le fainéant, mort sans enfans en 987.

En fixant l'Epoque de la fin de la Race *Carlovingienne* à cette année 987. nous ne parlons que de la fin des Rois ou des Empereurs, qui se succederent immédiatement les uns aux autres : car *Charles* de France Duc de Lorraine, auquel les François préférerent *Hugues Capet* tige de la troisiéme Race, vivoit encore, suivant les anciennes Chartres ; & ne mourut qu'après l'année 1092. Il étoit fils puisné de Charles Roi de France, dit d'Outremer, & fut trouvé indigne du Trône, parce qu'il avoit renoncé à sa Patrie, en faisant hommage du Duché de la Basse-Lorraine, c'est-à-dire, de Brabant, à l'Empereur Othon II. Il eut de *Bonne d'Ardenne* sa premiere femme, un fils nommé Othon, mort sans lignée en 1004. & d'Agnes de Vermandois sa seconde femme, deux fils, Loüis &

Charles de Lorraine, qui naquirent pendant la priſon de leur Pere & moururent jeunes, après l'année 1009. Quelques Généalogiſtes Allemans, ſans aucune preuve valide, donnent à *Charles*, dont ils changent le nom en *Hugues*, un fils nommé Vingmans; & ils ajoûtent que Loüis fut premier Landgrave de Thuringe; & que de lui deſcendoient les anciens Landgraves de Thuringe & de Heſſe; qui ont duré juſqu'en 1247. ſans avoir jamais prétendu dans aucun Acte être iſſus du ſang Royal de France.

Les Sçavans Editeurs de cette Hiſtoire Généalogique, auroient pû ajoûter à l'Article de *Carloman* Roi de France, fils de Loüis le Bégue, que ce Prince mort à l'âge de 18. ans, avoit été fiancé à Troyes l'an 878. avec *Wille* fille de *Baſon*, Comte, puis Roi de Provence; mais que le Mariage n'ayant point eu d'exécution, elle épouſa depuis *Hugues* Roi d'Italie, & Comte de Provence.

L'exactitude ſembloit encore exiger, qu'en parlant de *Berthe* fille bâtarde de *Loüis* II. Roi de Lorraine, ils ajoûtaſſent non ſeulement, qu'elle

épouſa *Thibault* Comte d'Arles, mais qu'elle en eut auſſi un fils nommé *Hugues* Comte de Vienne & d'Arles, qui fut couronné Roi d'Italie, l'an 928.

Dans le troiſiéme Chapitre, on commence la Généalogie de nos Rois de la troiſiéme Race. Tout le monde convient que *Robert le Fort*, Duc & Marquis de France, Comte d'Anjou & Abbé de Saint Martin de Tours, eſt le Chef de cette troiſiéme Race de nos Rois la plus ancienne, la plus noble, & la plus illuſtre de l'univers. Il nous paroît étonnant, qu'on n'ait point encore déterminé l'origine de ce grand Homme; & qu'après toutes les recherches qu'on a faites pour la connoître, il y ait tant de variété dans les opinions des Sçavans. On ne peut attribuer cette différence de ſentimens, qu'à la vanité naturelle, qu'ont preſque tous les Ecrivains d'être les premiers Auteurs, ou les Créateurs d'une nouvelle opinion, ſur une matiere importante: ſans cela nous croyons qu'ils ſeroient aiſément convenus ſur ce point, après les preuves que les plus habiles Généalogiſtes nous ont données, que *Robert le Fort* étoit iſſu

 de

de la même tige que *Pepin & Charlemagne.*

Il y a déja long-tems qu'on a justement abandonné l'opinion que *Conrad Dusperg*, Abbé de Liethenow en Allemagne avoit débitée avec plusieurs autres fables dans le treiziéme Siécle, & que, dans le seiziéme, *Lazius*, *Onuphre Pannini*, *Fauchet*, & *Ponthus de Thiard*, Evêque de Châlons sur Saône, avoient adoptée. Ils prétendoient que du fameux *Witikind* Duc de Saxe, mort en 807. étoit issu un *Robert*; que de ce *Robert* étoit né un *Witikind*, second du nom qui s'étoit réfugié en France, & avoit eu pour fils *Robert le Fort* Bisayeul de *Hugues Capet.*

On a de même solidement réfuté l'opinion, que Jean-Jacques *Chifflet*, Médecin & Historiographe du Roi d'Espagne, débita le premier en 1643. dans son Livre intitulé: *Vindiciæ Hispanicæ.* Il assure que de *Welphe* de Baviére, qui vivoit en 800. & avoit épousé une Princesse de Saxe, sortirent deux fils & une fille; que la fille nommée *Judith* fût mariée avec l'Empereur *Loüis* le Débonnaire; que *Rodolphe* le second

des fils fut Comte de Ponthieu, Abbé de S. Riquier, & mourut en 866. & que *Conrad*, qui étoit l'aîné, fut successivement Comte d'Altorf & d'Auxerre, & après avoir vécu jusques vers l'an 863. laissa de sa femme *Adelaïde* d'Alsace quatre enfans, dont le premier fut *Robert le Fort*, Bisayeul de Hugues Capet : le second fut *Conrad* Comte de Paris, tige des Rois de Bourgogne, mort en 881 : le troisiéme, *Hugues* Duc de Neustrie & de Bourgogne, mort en 886. & le quatriéme, *Welphe* Abbé de Sainte Colombe de Sens, mort en 887.

Quoique ce sentiment ne soit fondé que sur de foibles probabilitez, comme en conviennent le P. *Mabillon* & le P. *Ange*, qui, sans oser l'adopter ou le défendre, s'en sont tenus à dire, qu'il est seulement vraisemblable, que *Conrad* Comte d'Altorf & d'Auxerre, fut pere de *Robert le Fort*; M. l'*Abbé des Tuilleries* s'est efforcé dans une longue Dissertation imprimée en 1710. de rendre véritable cette origine inventée par Chifflet : mais il n'a pas réüssi; & la réfutation qu'en avoient faite en di-

vers tems Messieurs *de Sainte Marthe*, *Du Bouchet*, *Chantereau*, *Dominici*, & le Pere *Chifflet* Jésuite, frere de l'Auteur, est appuyée sur de trop fortes raisons, pour s'arrêter à ce systême, & ne pas revenir à celui que tous les autres Ecrivains, renommez par leur mérite personnel & par l'étenduë de leurs connoissances, ont soutenu d'une maniere convainquante.

Il est vrai qu'en convenant tous unanimement, que *Robert le Fort* remontoit à la même tige que *Charlemagne*, parce qu'ils en voyoient les preuves dans toute l'Antiquité; ils n'ont pas tous suivi les mêmes degrez généalogiques. Il y en a qui ont dit que de *Charlemagne* sortit *Hugues* premier du nom, dit l'Abbé fils naturel; que ce *Hugues* I. eut pour fils *Hugues* second du nom, dit l'Abbé Duc de Bourgogne, lequel fut pere premierement, de Robert le Fort; 2°. de *Hugues* III. dit aussi l'Abbé Duc de Neustrie; 3°. de Petronille, d'où vinrent les Comtes d'Anjou. Cette Génélogie a des difficultez, qui nous paroissent insurmontables. L'une des

principales est que ce *Hugues*, dit l'Abbé, Bâtard de Charlemagne, fut tondu en 815. & fait Moine dès l'enfance, *tenerâ ætate*, par ordre & en présence de *Loüis le Débonnaire* son frere légitime. C'est ce que rapporte en propres termes l'Historien *Nitard*, neveu de *Hugues* même, lequel n'ignoroit pas la destinée de son oncle. Comment donc peut-on prétendre que ce *Hugues*, qui embrassa, étant encore enfant, l'Etat Monastique, eut un fils légitime nommé *Hugues* comme lui.

Quelques autres Ecrivains, avec Jean-Baptiste *Goth* Marquis de Roüillac Duc Titulaire d'Epernon, remontent à S. Arnould, Duc en Austrasie, puis Evêque de Metz, mort en 640. Selon eux, Arnould, eut pour fils *Ansegise*, Duc en Austrasie, lequel fut pere de *Pepin*, dit le Gros, ou *Heristel* Maire du Palais, mort en 714. De *Pepin* naquirent deux fils; l'un fut *Charles Martel*, Prince des François, pere de *Pepin* le Bref, Chef de la seconde Race de nos Rois; l'autre fut *Childebrand* Duc I. du nom, duquel sortit Nebelong Com-

te de Madrie, vivant encore en 796. *Nebelong* fut pere de *Childebrand* II. du nom, Comte d'Autun, vivant en 827. Celui ci eut un fils nommé *Eccard*, Comte d'Autun, mort avant 885. *Eccard* eut quatre fils, dont trois furent Comtes de Mâcon, & dont le plus renommé fut *Nebelong* II. du nom, Comte d'Autun, d'Auxerre, & du Vexin; lequel vivoit en 879. & eut cinq fils, entre lesquels étoit *Robert le Fort* tué en 866.

Nous n'entrerons point dans le détail des preuves de cette Généalogie, qui nous ont toutes paru bien suivies, jusqu'à *Nebelong* Comte de Madrie, duquel on fait descendre *Childebrand* II. du nom, Comte d'Autun: au lieu que, pour ne point s'écarter de la suite Généalogique, il falloit dire qu'il fut pere de *Theodebert*, aussi Comte de Madrie, & que de *Theodebert* naquirent un fils & une fille; que la fille nommée *Ingeltrude* fut mariée en 822. avec *Pepin* I. du nom, Roi d'Aquitaine, second fils de l'Empereur *Loüis le Débonnaire*, & que le fils nommé *Robert*, fut Maire du Palais du Roi *Pepin* son

beau-frere, Comte & Seigneur de Sesseau près de Bourges, Ville Capitale de la premiére Aquitaine, & eut *Robert le Fort* de sa femme *Agàne* fille d'un Prince du Sang Royal de France, successivement Comte de Bourges & de Toulouse, Duc d'Aquitaine, Abbé de S. Hilaire de Poitiers, & indifféremment appellé par les anciens Historiens *Acfred*, *Wifred*, *Egfred*, suivant la remarque du sçavant André *Du Chesne*, qui nous a tracé cette Généalogie, que nous croyons être la véritable, avec nos plus célébres Généalogistes : je veux dire *Zampini*, qui la produisit dès l'an 1581. Alphonse d'*Elbene* Evêque d'Alby, qui la soutint dans un Livre imprimé en 1595. Charles *Combault* Baron d'Auteüil, qui la copia en 1642. d'après *Du Chesne* dans son Histoire des Ministres d'Etat ; Jean *Du Bouchet*, qui en a détaillé les preuves dans son Livre de la véritable origine de la Maison de France. Marc-Antoine *Dominici*, qui a suivi la même route, les deux freres *de Sainte Marthe*, qui en ont de même montré la vérité dans leur Généalogie de la Maison de Fran-

ce, le célébre *Blondel*, le Pere Labbe Jésuite, Monsieur le *Févre de Chantreau*, & quantité d'autres habiles Auteurs, qui, dans leurs différens Ouvrages, ont embrassé ce sentiment, & l'ont autorisé des Monumens Historiques les plus anciens & les plus authentiques.

Il n'est pas nécessaire que nous remontions avec eux jusqu'à Saint *Arnould*; nous nous bornerons aux derniers degrez de cette Généalogie: cela suffira pour démontrer avec la plus grande évidence, que *Robert le Fort*, du côté paternel & maternel, étoit Prince issu du même Sang que nos Rois de la seconde Race. Sur quoi nous faisons ce simple raisonnement. *Robert* Comte de Madrie, & Seigneur de Sesseau, & *Agane* d'Aquitaine son Epouse, fille d'*Acfred*, ou *Wifred*, Comte de Bourges, & de Toulouze, Duc d'Aquitaine, étoient l'un & l'autre nez du même Sang que nos Rois de la seconde Race. Or, *Robert le Fort* eut pour pere Robert, Comte & Seigneur de Sesseau & mari d'*Agane*, fille du Comte Wicfred ou Acfred: dont *Robert le Fort*, soit du côté de son pe-

re, soit du côté de sa mere, étoit issu du même Sang que nos Rois de la seconde Race.

Nous avons deux témoins contemporains, & deux garans de la premiere proposition. L'une, est l'Ecrivain de la Translation & des Miracles *de Saint Genou.* Il fit en 870. cet Ouvrage, qui est imprimé dans divers Livres, & sur tout dans les Actes des SS. Benedictins, Siécle IV. partie 2. page 226. L'autre, est l'Auteur de la Vie de S. *Jacques* Hermite, qui vint se refugier en Berry l'an 846. & mourut l'an 865. Cette Vie est écrite par un de ses Disciples qu'on croit être le même *Jean*, dont elle fait mention. Elle fut copiée sur l'original en 1540. par un Moine de l'Abbaye de S. Sulpice à Bourges, & se trouve imprimée dans les mêmes Actes des Saints Benedictins, Siécle IV. partie 2. page 144.

„ Dans le tems „, dit le premier Auteur, " que *Loüis le Débonnaire* „ fut Empereur, & que son fils *Pepin* „ gouvernoit l'Aquitaine, il y eut un „ Comte de Berry nommé *Wifred.* Il „ tiroit son origine de cette noble

branche des François, que le Sei- "
gneur Roi *Pepin*, Ayeul de l'Em- "
pereur *Loüis* avoit laissé à Bourges, "
pour détruire la faction de *Guaifer* "
Duc d'Aquitaine; & il étoit aussi "
issu de la Race de nos Rois. *Rega-* "
li quoque prosapiâ oriundus erat. Il eut "
pour Epouse *Oda*, Princesse d'une "
aussi haute extraction que lui, étant "
sortie comme lui du plus illustre "
Sang des François; *cui non impari* "
verum æquè generoso stemmate cele- "
bris ex clarissimo genere Francorum "
Oda nomine conjux fuit. Nous ne "
trouvons pas que de ce mariage il "
eut d'autres enfans qu'une fille "
nommée *Agane*, laquelle fut ma- "
riée à *Robert*, Seigneur d'une émi- "
nente & légitime Puissance, & Mai- "
re du Palais du Roi *Pepin*. Ce *Ro-* "
bert outre l'éminence de sa noblesse, "
avoit encore contracté une Allian- "
ce avec la Maison Royale, à cause "
de sa sœur qui avoit épousé le Roi "
Pepin, dont elle eut deux fils, *Pe-* "
pin & *Charles*, & autant de filles. "
Qui Robertus ad suæ nobilitatis ex- "
cellentiam Regalis etiam stemmatis "
per sororem adeptus erat consortia ».

Le ſecond Auteur ne s'énonce pas en des termes moins formels. Après avoir marqué le deſſein que S. *Jacques* avoit pris de ſe retirer dans la ſolitude, il parle ainſi : « Ce Saint homme alla trouver le Prince Robert, « & lui expoſa ſa réſolution. Auſſitôt ce Prince charmé qu'un ſi Saint « Perſonnage vint demeurer ſur ſes « Terres, lui en accorda plus qu'il n'en « demandoit. *Robert* étoit Seigneur de « Seſſeau & de tout le Païs d'alentour. C'étoit un homme puiſſant, « noble, iſſu de la Race des Rois François ; *vir potens & nobilis & Regum* « *Francorum genere ortus* : & ce qui eſt « encore plus à déſirer, il ſe diſtinguoit par une éminente vertu ». Il avoit une Epouſe, dont la piété & l'extraction égaloient la ſienne, ſoit du côté de *Wevifred* ſon pere, auparavant Comte de Bourges, qui ſortoit auſſi de la même lignée Royale, ſoit du côté de ſa mere *Oda*; car ils tiroient tous leur origine du Sang Royal des François : *cui affectu & origine reſpendebat uxor ejus nomine Agana, ex parte Wevifredo Comite quondam, Regali Proſapiâ exorto, & Matronâ Odâ,*

& hi omnes à ſanguine Regio Francorum traxerunt originem.

Qu'on examine tous les termes de ces deux Auteurs; 1°. *ex Regâli Proſapiá oriundus*, ne peut ſignifier que la deſcendance maſculine de la Maiſon Royale. Pourquoi? Parce que le mot *Proſapia* dans tous les Auteurs, ne ſignifie jamais que la Race maſculine d'où l'on eſt. Les mâles forment ſeuls les Races, les lignées ou les Maiſons. Avancer donc que *Acfred* ou *Wifred* beau-pere de *Robert* Ayeul maternel de *Robert le Fort*, eſt de la Race ou lignée Royale; c'eſt dire qu'il eſt iſſu en ligne maſculine de la même tige que nos Rois. Ceux qui ne deſcendent de nos Rois que par les femmes, ne ſont que de la Race ou Maiſon particuliere de leurs Ancêtres, & ne ſe peuvent glorifier que d'être alliez de la Maiſon Royale; *Regalis ſtemmatis habent conſortia*, dit notre premier Auteur, qui ſçavoit la différence d'une Alliance d'avec une origine Royale : mais ils ne ſont pas eux-mêmes de la Race de nos Rois, *ex Regali Proſapiâ vel ſtemmate*, comme étoient le Comte & la Comteſſe

de Bourges, *cui non impari verum æquè generoso stemmate celebris ex clarissimo genere Francorum Oda nomine conjux fuit.*

Observons que dans cette phrase, *Regalis stemmatis adeptus erat consortia.* Le terme *stemma* signifie Race masculine de nos Rois, parce qu'il exprimoit l'origine du Roi *Pepin*, Epoux de la sœur du Comte *Robert*, & fils de l'Empereur *Loüis le Débonnaire.* Dans cette autre phrase, qui précede immédiatement ce terme, *stemma*, dont on se sert de même, pour marquer l'origine du Comte & de la Comtesse de Bourges, signifie donc aussi Maison ou Race masculine de nos Rois : c'est donc de la même Race masculine de nos Rois, que notre Auteur assure que ce Comte & cette Comtesse étoient issus : & en effet, ce second terme *stemma* n'a jamais indiqué dans tous les Livres, que la Maison ou Race masculine dont l'on est sorti.

Le même Historien ajoûte une troisiéme expression, *ex clarissimo genere Francorum.* Or cette expression étant liée aux précédentes, ne peut s'enten-

dre que de la Race maſculine de nos Rois, laquelle peut être ſeule nommée la très-illuſtre Maiſon de France ou des François.

A ces élocutions qui concernent principalement le Comte & la Comteſſe de Berry, joignez celles du ſecond Auteur, qui s'explique ſur le Comte *Robert* leur beau-fils, d'une maniere auſſi claire & auſſi poſitive, & également incapable d'être détournée à un autre ſens. *Princeps Robertus ex Regum Francorum genere ortus.* Le Prince *Robert*, dit-il, mari d'*Agane* fille du Comte de Bourges, étoit Prince du Sang, ou de la Race de nos Rois François ; & ſa femme *Agane*, avoit la même origine, ſoit du côté de ſon pere iſſu de la lignée Royale, ſoit du côté de ſa mere *Oda* : *cui affectu & origine reſpondebat Uxor ejus Agana ex Patre Regali Proſapiâ exorto, & Matronâ Odâ nomine filia.* Et tous ceux-ci, ajoûte-t'il, (c'eſt-à-dire, le Prince *Robert* pere de *Robert le Fort*, *Acfred* ou *Wifred*, beau pere du Prince *Robert*, *Oda* ſa belle-mere, & *Agane* ſa femme) tiroient également leur origine du Sang Royal des

François : *& hi omnes à ſanguine Regio Francorum traxerunt originem.*

Toutes les expreſſions conſacrées pour marquer l'origine Royale de nos Princes du Sang ſont ici employées. Il n'y en a pas une ſeule omiſe, & on n'en ſçauroit trouver d'autres : c'eſt donc une vérité inconteſtable, que le Prince *Robert*, auſſi-bien qu'*Acfred* ou *Wifred* ſon beau-pere, ſortoit de la même ſource, ou de la même Race *Carlovingienne*. Meſſieurs Du *Cheſne*, *d'Auteüil*, De *Sainte Marthe*, Du *Bouchet*, le Pere *Labbe*, & nos meilleurs Généalogiſtes, l'ont dit avant nous.

Ainſi croyons-nous avoir démontré notre premiere Propoſition avant que de venir à la ſeconde, qui porte que le Prince *Robert* Mari d'*Agane* fille d'*Acfred* ou *Wifred*, eût pour fils *Robert le Fort* biſayeul de *Hugues Capet*. Il eſt bon que nous donnions du beau-pere & du gendre une legere connoiſſance, en traçant d'après les Hiſtoriens & les Monumens anciens, la ſuite de leur Vie, qui nous conduira inſenſiblement aux preuves de la ſeconde Propoſition.

Decembre 1727.

Nous commençons par *Acfred.* Il étoit encore fort jeune, lorsqu'il fut Comte de Bourges Capitale de la premiere Aquitaine, & qu'il épousa en premieres nôces la Comtesse *Oda* issuë comme lui du Sang Royal. Pour s'attirer la bénédiction du Ciel au commencement de son Mariage & de l'administration de sa Comté, il fonda en 828. le Monastere de Saint *Genou.* Il eut de sa premiere Epouse la Princesse *Agane*, & profita de la paix concluë en 834. entre *Loüis le Débonnaire* & ses enfans, pour marier sa fille avec le Prince *Robert*, qui sortoit aussi, comme on l'a prouvé, de la Race de nos Rois. Le même Comte ou Duc de la premiere Aquitaine (car on confondoit alors l'une & l'autre qualité) fut toûjours constamment attaché dans les guerres Civiles, au Parti de *Pepin* Roi d'Aquitaine, lequel après la mort de *Berenger*, lui donna en 837. la Comté de Toulouse, qui dépendoit de ses Etats. Les Seigneurs en ce tems-là possédoient plusieurs Comtez : il se déclara dans la suite pour le jeune *Pepin* fils du Roi son bien-faiteur, contre *Charles*

le Chauve, à qui l'Empereur Loüis le Débonnaire séduit par l'Impératrice *Judith*, donna le Royaume de ce jeune Prince. Il se retrancha sur les montagnes, & s'y maintint contre les forces Impériales jusqu'en l'année 840. que *Loüis le Débonnaire* mourut, en allant d'Aquitaine porter ses armes contre son fils *Loüis* Roi de Baviére. Il fut dépoüillé de sa Comté de Bourges par *Charles le Chauve*, qui s'étant rendu maître de presque toute l'Aquitaine, mit à sa place le Comte *Gerard*: il se trouva en 841. avec *Eumenon* & les autres Partisans du jeune *Pepin*, à la fameuse bataille de Fontenay; & en 843. il défit dans une Embuscade un Corps de troupes que *Charles le Chauve* avoit envoyées pour le surprendre. Il continua l'année suivante à combattre pour le jeune *Pepin*, qui fit la paix en 845. avec Charles le Chauve. Ce ne fut qu'une suspension d'armes: on renouvella bientôt la guerre avec plus de fureur. Le jeune *Pepin* perdit enfin toute l'Aquitaine, & fut même livré en 852. à *Charles le Chauve*, qui le confina à Soissons dans le Monastere de Saint

Medard, d'où il s'échapa en 854 pour aller joindre les Normands; & après diverses tentatives inutiles, afin de recouvrer la Couronne, vint en 858. se rendre à *Charles-le-Chauve*, qui ne lui laissa que la qualité de Comte avec le revenu de quelques Abbayes. Dans cet intervalle de tems, *Robert le Fort*, à l'exemple d'*Acfred*, combattoit à la fleur de l'âge pour le jeune *Pepin*, qui ne pouvant souffrir sa décadence, se retira en Bretagne. *Acfred*, après la mort de sa premiere épouse, n'ayant au plus que 52. ans, nous paroît avoir épousé vers l'an 860. *Adelinde* fille de *Bernard* Comte d'Auvergne, niéce de *Ranuffe*, Duc de la seconde Aquitaine, & sœur de *Guillaume le Pieux*, Comte & Duc de la premiere Aquitaine, & Comte d'Auvergne. La Comtesse *Adelinde* étoit fort jeune, & survéquit long-tems à son mari. On voit par le Testament qu'elle fait à sa mort arrivée l'an 906. qu'*Acfred* laissa d'elle trois enfans, *Guillaume* II. qui fut Duc d'Aquitaine, & mourut sans postérité; *Acfred* II. aussi Duc d'Aquitaine, entre lequel & son pere, faute de faire atten-

tion à la-suite de l'Histoire & de la Chronologie, on a mal-à-propos inséré un autre *Acfred*; de sorte qu'on a fait deux degrez Généalogiques, où il n'y en a qu'un; & que du même *Acfred* II. mort sans postérité, on en a fait deux personnes. Le troisiéme fils d'*Acfred* I. fut *Bernard* II. Comte d'Auvergne. Cependant, la guerre continuoit toûjours entre *Charles le Chauve* & le Duc de Bretagne, qui persistoit à soutenir de toutes ses forces le jeune *Pepin* & ses Partisans. Comme *Robert le Fort*, qui étoit de ce nombre avec *Acfred*, se rendoit de plus en plus redoutable; *Charles le Chauve* le fit si puissamment solliciter de changer de Parti, qu'il l'engagea à le venir trouver à Meaux, où, pour le retenir à son service, il lui donna en 861. le Duché ou Gouvernement de tout le Païs, qui est entre la Seine & la Loire. *Acfred* resta fidéle à *Pepin* jusqu'en l'année 864. que ce Prince fut arrêté & enfermé à Senlis dans une étroite prison. Alors *Acfred*, qui, pour le service de son Roi, avoit auparavant engagé *Loüis* fils de *Charles le Chauve* à se déclarer

contre ſon pere, ſe voyant ſans aucune reſſource, prit le parti de mettre bas les armes. Il alla ſe rendre près de *Robert le Fort*, qui le préſenta la même année 864. à *Charles le Chauve*, & lui obtint ſa grace & la bienveillance de *Charles*. Depuis ce tems, *Acfred* tâcha de mériter de plus en plus les bonnes graces du Roi, qui lui donna l'Abbaye de Saint Hilaire de Poitiers; & trois ans après, c'eſt-à-dire, en 867. lui rendit ſa Comté de Bourges: mais le Comte *Gerard*, qui en étoit en poſſeſſion, ne voulut pas la lui céder. On combattit de part & d'autre. *Acfred* eut le malheur l'année ſuivante 868. d'être vaincu & de perdre la vie dans cette guerre. *Charles le Chauve* vint en Berry pour venger ſa mort, y fit de terribles dégats, & fut obligé de s'en retourner, ſans avoir pû chaſſer *Gerard* de ſa Comté, qui revint dans la ſuite aux enfans d'*Acfred*. C'eſt ce que nous apprenons d'*Acfred* dans les Hiſtoires de la Tranſlation de Saint *Genou*, & de la Vie de Saint *Jacques*, dans les Livres de *Nitard*, dans les Annales de Saint *Bertin*, & dans les divers Monumens,

qui ont parlé de ce premier Comte Beau-pere du Prince Robert, & Ayeul Maternel du Duc Robert le fort.

Le Prince *Robert*, gendre d'*Acfred*, (c'est la qualité que l'Auteur de la vie de Saint Jacques lui donne) étoit fils de *Theodebert*, Comte de Madrie, qu'une Ancienne Chartre de Brioude dit avoir eu pour pere *Nebelong*, aussi Comte de Madrie, comme l'attestent *Eginard* & les Annales de Metz. Il devint en 822. beau-frere de *Pepin* Roi d'Aquitaine par le mariage de sa sœur *Ingeltrude* avec ce Roi. En 823. quoiqu'il fut encore à la fleur de l'âge, il fut envoyé par l'Empereur dans diverses Provinces, à fin d'en connoître l'état & la maniere, dont on y rendoit la justice. Il mena en 830. à Loüis le Débonnaire attaqué par ses trois fils rebelles, un secours de Saxons qu'il commandoit en Neustrie, où ils s'étoient établis ; ce qui le fit surnommer le Saxon, parce qu'il combattoit à leur tête. En 854. la paix se fit ; & le Roi *Pepin* son beau-frere, lui ayant donné la Charge de Maire de son Palais, lui fit épouser *Agane*, Princesse du sang Royal, & fille de *Wifred* ou *Acfred*,

Comte de Bourges, qui lui donna par dot le païs de Sesseau, & divers Terres en Berry, où il fit sa demeure ordinaire, & fonda depuis l'Hermitage de Saint Jacques sur les bords de la petite riviere de S. Saudre. Il ne pût desormais se défendre de suivre le parti de l'un & l'autre *Pepin.* Cependant il paroît qu'après que le jeune *Pepin* eut été pris la premiere fois, *Robert* fit sa paix avec *Charles le Chauves* qui l'envoya en 853. porter ses Ordres dans les Provinces de Touraine & d'Anjou, avec *Dodon* Evêque d'Angers, & le Comte Osbert. C'est ce qu'on lit dans les Capitulaires de *Charles, le Chauve*, dont Du *Bouchet*, trompé par le nom a abusé, pour attribuer à *Robert* II. dit *le Fort*, ce qui dans la Chronologie ne peut convenir qu'à *Robert* I. son pere.

On vient de dire que le mariage de *Robert* I. avec *Agane* ne se fit qu'en 834. Ainsi *Robert le fort*, qui fut dans la suite Duc & Marquis de France, Comte d'Anjou & d'Orléans & Abbé de Saint Martin de Tours, ne peut guéres être né qu'en 835. Nous avons des preuves incontestables de sa naissance dans deux Chartres de l'Eglise de sens, qui

nous marquent en termes formels qu'il étoit fils de *Robert* I. « Robert Comte » d'Anjou, *dit une de ces Chartres*, étoit » fils de Robert. Il fut Abbé du Monastere de Saint Martin, comme il est » porté dans son Privilege de l'année » 866 ». *Robertus Comes Andegavensis filius Roberti ..... fuit Abbas Beati Martini, ut habetur in Privilegio suo anno* 866. Nous donnons, dit *Robert* III. fils de *Robert le Fort*, & frere d'*Eudes* qui fut Roi de France ; « Nous » donnons à Saint Martin & à ses Chanoines une terre sise en Poitou, & » nous voulons qu'*Eudes* élû Roi, nôtre frere & Seigneur, aussi-bien que » le feu Comte *Robert* notre Illustre Pere & Abbé du même lieu, & *Adelaide* notre Mere, & le Comte *Robert* » notre Ayeul, ayent part au merite » de notre donation. Fait à Tours la » huitiéme année du Régne d'Eudes » Notre Seigneur Roi, c'est-à-dire l'an » 996 ». *In quâ mercede gloriosum & à Deo electum Regem Dominum & seniorem ac germanum nostrum Adonem participem volumus adesse. Insuper étiam ejusdem muneris beneficio simul consortem volumus esse Dominum genitorem*

noſtrum Robertum glorioſum dùm vixit in terris comitem, & ejuſdem loci Abbatem, Adelaidem quoque Genetricem noſtram, & Robertum Comitem avum Noſtrum . . . Data VI. *Kal. April. An.* VIII. *Regnante Domino Adone R.* De ces deux Chartres on conclut avec évidence la vérité de notre ſeconde Propoſition, qui ſe confirme par la ſuite de la vie de *Robert le Fort.*

Auſſi-tôt que *Robert* ſurnommé *le Fort* à cauſe de ſa valeur eût atteint l'âge de porter les armes, il ſuivit ſon pere & ſon Ayeul Maternel, pour défendre le jeune *Pepin* ſon Couſin germain, contre le Roi *Charles le Chauve.* Il commença à ſe diſtinguer en 854. après la fuite de ce jeune Prince, qui s'étoit échapé de Saint Medard : il l'accompagna chez le Duc de Bretagne, & malgré ſa jeuneſſe, il fut un des principaux Chefs de l'Armée Bretonne, qui l'an 860. défit en bataille rangée *Charles le Chauve.* La terreur qu'il portoit partout obligea *Charles le Chauve* à lui offrir le Duché ou Gouvernement de tout le païs d'entre la Seine & la Loire, à fin de l'engager à ſon ſervice. Il accepta ſes offres, & ſe rendit à Meaux

en 860. auprès du Roi, qui lui tint parole, & le combla d'honneur. En 862. il prit ſur la Loire douze Vaiſſeaux, que les Normans prêtoient au Duc de Bretagne ; & il engagea ces peuples barbares, ou à ſe retirer hors de France, ou à combattre contre les Bretons. Il remporta la même année une victoire complette ſur *Loüis* fils de *Charles le Chauve*, lequel s'étoit révolté contre ſon pere, & s'étoit avancé vers l'Anjou avec toutes les forces de la Bretagne. Les ſuites de cette victoire furent que *Salomon* Duc de Bretagne vint l'année ſuivante 863. demander la paix, & prêter au Roi ſerment de fidelité. C'eſt à cette année 863. qu'on peut, & qu'on doit fixer le mariage de *Robert le Fort* avec *Adelaïde*, veuve de *Conrad* Duc de Bourgogne, fils du Comte *Welphe*, & frere de l'Imperatrice *Judith*, femme de *Loüis le Débonnaire*. *Adelaïde* avoit eu de ſon premier mari mort en 862. quatre enfans; *Conrad*, dit *le Jeune* Comte de Paris, mort l'an 882. *Welphe*, Abbé de Ste. Colombe, mort en 881. *Hugues* l'Abbé Duc de Bourgogne, mort, l'an 887. & *Petronille* femme de *Tertulle*, Comte de
 Gâti-

Gatinois. En l'année 864. *Robert le Fort* ayant réconcilié, comme on l'a dit, le Comte *Acfred* avec le Roi, obtint pour lui-même toutes les Dignitez que possedoit *Bernard*, fils de *Bernard*, Duc de Septimanie. Il défit en 865. un Corps de Normands, qui avoient ravagé le Poitou, & s'en retournoient chargez de butin à leurs vaisseaux. On lui donna en 866. l'Abbaye de Saint Martin de Tour, à laquelle il fit en 867. plusieurs Donations. Il vainquit la même année les Normands & les Bretons en Anjou : mais comme il les attaquoit à Biserte, pour achever leur défaite, il fut tué en combattant, dit un Ancien Auteur, pour son Prince & pour sa Patrie. Il laissa trois enfans; une fille nommée *Rechilde*, mariée à *Richard* Comte de Troyes. *Eudes* Comte de Paris & Duc de France, couronné Roi en 888. & mort en 898. *Robert* III. Duc de France, Comte de Poitiers, & Marquis d'Orléans, qui se fit couronner Roi en 922. & fut tué dans un combat près de Soissons l'année suivante 923. Son fils *Hugues* surnommé *le Grand*, Duc de France & de Bourgogne, Comte de Paris & d'Orléans, fut

pere de *Hugues Capet.* Preſque tous les Anciens Annaliſtes, & les Anciens Monumens qui parlent de *Robert le Fort*, rapportent ce que nous en avons dit.

Après nous être ſi fort étendus ſur l'origine de la race ou de la branche *Capetienne*, nous nous diſpenſerons de parler des branches différentes qu'elle a formées, & du nombre des Rois qu'elle a donnez à la France jusqu'à Loüis XV. qui fait aujourd'hui l'eſpérance des François. Nous dirons ſeulement en paſſant, que les ſçavans Editeurs donnent une nouvelle clarté aux preuves, qui démontrent que les Rois de Portugal deſcendent de *Henri* de Bourgogne, Comte de Portugal, qui avoit pour Biſayeul *Robert* I. Roi de France, & eut pour fils Alphonſe I. du nom Roi de Portugal.

ARTICLE CVIII.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE & Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi, & des Anciens Barons du Royaume avec les qualitez, l'origine, le progrès, & les armes de leurs familles: ensemble les Statuts & les Catalogues des Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit; le tout dressé sur titres originaux, sur les Registres des Chartres du Roi, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & du Châtelet de Paris; Cartulaires, Manuscrits de la Bibliotheque du Roi, & d'autres Cabinets curieux. Par le P. Anselme Augustin Déchaussé; continuée par M. Du Fourny. Troisiéme Edition, revûë, corrigée, & augmentée par les soins du P. Ange & du P. Simplicien Augustins Déchaussez. Six Tomes in folio. A Paris, Compagnie des Libraires, 1726. avec Approbation & Privilege du Roi, Tome II.

ON n'exige pas aussi de nous, que nous entrions dans le détail des matieres, qui sont contenuës dans le se-

cond Tome. Il nous ſuffira de les indiquer. On y parle dans le premier Chapitre, des ſix Pairs Eccleſiaſtiques, qui ont chacun leur paragraphe particulier: Trois Ducs, Reims, Laon, & Langres; & trois Comtes, Beauvais, Châlons, & Noyon. Il auroit été à ſouhaiter qu'on nous eût donné quelque teinture de l'origine de ces ſix Pairies: on s'eſt contenté de faire la généalogie de chacun des Prélats qui en ont été honorez. Dans le ſecond Chapitre, on traite de ſix Pairs Laïcs; ſçavoir les Ducs de Bourgogne, les Ducs de Normandie, les Ducs de Guyenne, les Comtes de Toulouſe, les Comtes de Flandres, & les Comtes de Champagne. On voit dans differens Articles, les diverſes branches qui en ſont iſſuës.

Diſons un mot du commencement & de la fin des ſix Pairies Laïques. La Bourgogne devint Duché ſous Charles le Chauve. Après l'extinction des premiers Ducs, elle paſſa ſucceſſivement aux deux freres de Hugues Capet, dont le dernier étant mort en 1001. ſans enfans, le Roi Robert fils de Hugues Capet donna ce Duché à Robert de

France ſon troiſiéme fils, qui commença la premiere Race des Ducs de Bourgogne, ſortis de la Maiſon de France. L'un des fils de ce nouveau Duc ſe trouva au Sacre du Roi Philippe I. en 1059. Hugues ſon petit-fils aſſiſta en 1179. comme premier des Douze Pairs de France au Sacre de Philippe Auguſte. Cette premiere Race s'étant éteinte en 1361. la Duché fut réunie à la Couronne par le Roi Jean, qui la donna en 1365. à Philippe de France ſon quatriéme fils, dont la poſterité maſculine finit à Charles, dit le Hardi, qui fut tué en 1477. Alors Loüis XI. réunit encore à la Couronne cette Duché-Pairie, qui depuis n'en a point été ſéparée.

Le Païs de Neuſtrie, appellé depuis Normandie, fut cedé en 911. par le Roi Charles le ſimple, à Rollon, pour le poſſeder lui & ſa poſtérité à tître de Duché, en plein Fief de la Couronne, avec la Mouvance de Bretagne, comme Arriere-Fief. Guillaume le Conquerant, iſſu aux ſixiéme degré du Duc Rollon, s'empara de l'Angleterre, & fut couronné Roi en 1066. Henri I. Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie ſon petit-fils, n'eut qu'une fille

nommée Mathilde, & mariée à Geoffroy troisiéme du nom, Comte d'Anjou, dit Plantageneſt, dont ſortit Henri II. Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, qui aſſiſta en 1179. comme Pair de France, au Sacre de Philippe Auguſte. Richard I. ſucceda à Henri II. ſon pere: & Jean, dit ſans Terre, frere de Richard & ſon ſucceſſeur, ayant été cité à la Cour du Roi & des Pairs en 1203. fut déclaré convaincu de felonie, & du meurtre d'Artus Duc de Bretagne ſon Neveu. C'eſt pourquoi le Duché de Normandie fut confiſqué par arrêt au profit du Roi, qui s'en mit en poſſeſſion; de ſorte que le Duché de Normandie revint à la Couronne, environ trois cens ans après en avoir été ſéparé. Dans la ſuite, Jean Roi de France, à qui le Roi Philippe de Valois ſon pere avoit donné en 1331. ce Duché, pour le tenir à fief & Hommage-lige, & en Pairie, le réünit à la Couronne en 1351. & le donna en 1355. à Charles Dauphin de Viennois ſon fils-aîné, qui fut le Roi Charles V. dit le Sage. Edoüard III. Roi d'Angleterre y renonça en 1360. comme le Roi Henri III. y avoit re-

noncé dès l'an 1259. Nul Prince n'a depuis porté le titre de Duc de Normandie, excepté Charles de France Duc de Berri, à qui son frere le Roi Loüis XI. le donna en Appanage l'an 1465. & qui s'en démit pour le Duché de Guyenne en 1469.

Le premier Duc de Guyenne fut Ranulphe I. Comte de Poitiers, qui se déclara contre les deux fils de Pepin Roi d'Aquitaine, en faveur de Charles le Chauve; & fut tué à Biserte avec Robert-le-Fort en 867. Il étoit petit-fils du fameux Renaut, Comte d'Herbauge, de Poitiers, & de Nantes, lequel dans une extrême vieillesse, après s'être rendu recommandable par plusieurs actions de valeur, fut tué en 843. en combattant contre le Comte Lambert & le Duc de Bretagne. Ce Renaut avoit deux fils, Hervé Comte d'Auvergne, & Bernard I. Comte de Poitiers: l'un & l'autre voulant venger sa mort, perdirent la vie dans un combat qu'ils livrerent à Lambert. Hervé ne laissa point d'enfants Bernard I. en eut deux, dont l'aîné fut ce Ranulphe, premier Duc de Guyenne; & le second fut Bernard II. qui succeda à son Oncle Her-

vé dans la Comté d'Auvergne, & fut tué l'an 881. laissant trois fils & une fille. Les trois fils, Guerin Comte d'Auvergne, mort en 885. Guillaume le Pieux Comte d'Auvergne, Duc de la premiere Aquitaine, & Fondateur de l'Abbaye de Clugny, mort en 917. & Norbert Evêque du Puy en 976; n'eurent aucune postérité. Leur sœur mariée en 860. avec Acfred Comte de Bourges, & non pas avec le fils de ce Comte en 880., mourut l'an 906. & eut trois fils, ainsi qu'on l'a dejà remarqué; Guillaume II. Acfred II. tous deux successivement Comtes d'Auvergne, & Ducs de la premiere Aquitaine, morts sans enfans, & Bernard III. Comte d'Auvergne. Après onze générations, Guillaume X. du nom, Duc de Guyenne & Comté de Poitou, ne laissa qu'une fille héritiere nommée Alienor, qui épousa en 1137. Loüis VII. dit le Jeune, Roi de France; & ayant été répudiée en 1152. se remaria la même année à Henri II. du nom Roi d'Angleterre, Comte d'Anjou, & Duc de Normandie, lequel eut pour fils Richard I. surnommé Cœur de Lion, lequel assista comme Duc de

Guyenne & Pair de France au Sacre de Philippe Auguſte en 1179. & eut pour ſucceſſeur Jean ſans Terre ſon frere, ſur lequel, pour cauſe de felonie le même Philippe Auguſte confiſqua le Duché de Guyenne par Arrêt de l'an 1202. Mais Loüis IX. Roi de France ceda ce Duché à Henri III. Roi d'Angleterre, fils de Jean ſans Terre, à foi & Hommage lige, Pairie, & tître de Duché d'Aquitaine, ſuivant le Traité paſſé à Londres en 1259. La guerre s'étant depuis allumée entre Edoüard I. & Philippe le Bel, on confiſqua ce Duché ſur le Roi d'Angleterre, qui n'en fut remis en poſſeſſion qu'en 1303. Edoüard III. petit-fils d'Edoüard I. en reçut l'inveſtiture du Roi Philippe de Valois, auquel il fit hommage ſous le tître de Duc de Guyenne en 1329. Mais ſes vaines prétentions ſur la Couronne de France engagerent Philippe de Valois à confiſquer ſon Duché, & à s'en réſerver l'adminiſtration par une Déclaration de l'année 1347. On le lui rendit cependant par le Traité de Bretigny pendant la priſon du Roi Jean en 1361. Il le ceda en 1362. à Edoüard Prince de Galles ſon fils, qui en prit

aussi-tôt possession. Mais les querelles entre la France & l'Angleterre s'étant ensuite renouvellées, on confisqua ce Duché une derniere fois sur le pere & sur le fils en l'année 1370. & le Roi Charles V. l'unit à la Couronne ; en vertu d'une Déclaration, qu'il signa à Vincennes en 1380. Charles VI. le donna dans la suite en apanage successivement à son second & à son troisiéme fils, qui moururent sans enfans. Loüis XI. le donna de même en appanage à son frere Charles de France Duc de Berry, lequel mourut en 1472. & depuis, ce Duché a continué d'être uni à la Couronne, & aucun Prince n'en à porté le titre.

Toulouse est la Capitale du Languedoc. Chorson en fut nommé Comte en 778. par Charlemagne. C'est à Bernard II. du nom Comte & Marquis de Toulouse, Comte de Carcassonne & de Razes ; qué commencent les Comtes héreditaires de Toulouse ; les qualitez de Comtes & de Marquis se prenoient alors indifferemment. Il réçut en 871. de la libéralité de Charles le Chauve, la Comté de Toulouse que ses successeurs possederent jusqu'à Rai-

mond VIII. du nom aussi Duc de Narbonne, & Marquis de Provence, & l'un des douze Pairs de France. Ce Raimond mourut en 1249. n'ayant qu'une fille appellée Marguerite Comtesse de Toulouse, laquelle epousa en 1241. le Comte de Poitiers, l'un des freres de St. Loüis. Elle n'en eut point d'enfans; & après sa mort arrivée en 1271. le Roi Philippe le Hardi se saisit du Comté de Toulouse. Les trois Rois ses successeurs en joüirent jusqu'au Roi Jean qui le réunit à la Couronne en 1351. avec les Duchez de Bourgogne de Normandie, & le Comté de Champagne.

La Province de Flandres est l'une des dix-sept Provinces des Païs-Bas, & le premier de sept Comtez de la Germanie inferieure. On appelloit autrefois Forestiers, les Gouverneurs ou Comtes qui y commandoient, parceque le Païs étoit couvert de plusieurs forêts.

Baudoüin I. du nom est le premier Comte ou grand Forestier de Flandres. Il épousa en 863. Judith de France fille de Charles le Chauve qu'il avoit enlevée en 862. Il reçut du Roi son beaupere la Flandres à titre de Comté, sous

l'hommage de la Couronne. Il mourut en 879. & ses successeurs gouvernerent sa Comté jusqu'à Baudoüin III^e. du nom, qui mourut sans enfans l'an 1119.

Ade de Flandres Cousine-Germaine de Baudoüin VII. épousa S. Canut Roi de Dannemarck; dont elle eut un fils nommé Charles, qui fut Comte de Flandres après Baudoüin : mais Charles ayant vécu en Saint, mourut sans laisser de posterité; & après lui, sa Comté passa successivement dans les Maisons de Normandie, d'Alsace, & dans celle de Haynaut, qui remontoit à la même tige que les Anciens Comtes de Flandres. Le premier de cette Maison, qui fut Comte de Flandres fut Baudoüin V. du nom, Comte de Hainaut, & VIII. du nom, Comte de Flandres. Il avoit épousé Marguerite d'Alsace, dite de Flandres, dont il eut Baudoüin IX. du nom, Comte de Flandres, Pair de de France, Comte de Hainaut, & Empereur de Constantinople. Ce dernier Baudoüin n'eut que deux filles. Jeanne Comtesse de Flandres, & Pair de France, mourut sans postérité en 1244. Marguerite sa cadette lui succeda. &

transporta la Comté & Pairie de Flandres à Guillaume de Dampierre qu'elle épousa en 1245. Leur postérité masculine finit à Loüis III^e. du nom, Comte de Flandres, de Nevers & de Rhétél, Pair de France, dont la fille unique Marguerite Comtesse de Flandres épousa en 1361. Philippe dit de Rouvre, dernier des Ducs de Bourgogne de la premiere branche, lequel mourut sans postérité. La Duché de Bourgogne ayant alors été réünie à la Couronne, & donnée ensuite en 1363. à Philippe de France, frere du Roi Charles V. Marguerite épousa ce Prince en secondes nopces, & fit passer par ce second Mariage la Comté & Pairie de Flandres, en la Maison des derniers Ducs de Bourgogne. Marie Héritiere de ces Ducs fut mariée en 1477. avec Maximilien, Archiduc d'Autriche, depuis Empereur; & par cette Alliance porta en la Maison d'Autriche les Duchez de Brabant, de Lothier, de Limbourg, & de Luxembourg, les Comtez de Flandres, de Bourgogne-Comté, d'Artois, de Hainaut, de Hollande & de Zélande, & les Seigneuries de Frise, de Salina & de Malines. Elle mourut

en 1481. d'une chute qu'elle fit étant à la Chasse.

La Champagne, Comté & Pairie de France, étoit autrefois divisée en Haute & Basse Champagne. Les Anciens Comtes de Vermandois issus de Charlemagne, furent les premiers Comtes de Troyes Capitale de la Basse-Champagne. Eudes Comte de Chartres & de Blois petit-fils de Thibaut I. Seigneur de Montaigu en Laonnois, & De Lutgarde de Vermandois s'empara de la succession d'Etienne de Vermandois son Cousin-Germain, & fut le premier qui porta le tître de Comte Palatin de Champagne. Il prenoit la qualité de Palatin, parce qu'il avoit jurisdiction au nom du Roi, sur les Officiers du Palais ou de la Maison du Roi. Il étoit en même-tems Comte de Blois, de Chartres, de Tours, de Troyes, & de Meaux. Il écrivit en 1015. une Lettre au Roi Robert, dans laquelle il se plaint de ce que Robert Duc de Normandie ne vouloit pas terminer leurs differends sans l'Assemblée des Pairs. Il fut tué dans un combat près de Bar l'an 1037. Thibaut V. du nom, Comte Palatin de Champagne,

l'un de ses descendans, épousa Blanche héritiere du Royaume de Navarre. Ils eurent pour fils Thibaut VI. qui devint Roi de Navarre en 1234. & mourut en 1253. Après la mort de son fils-aîné, Henri I. du nom, dit le Gros, son second fils, lui succeda à la Couronne de Navarre & à la Comté de Champagne. Ce Henri n'eut qu'un fils mort jeune & une fille, Jeanne I. Reine de Navarre, Comtesse Palatine de Champagne & de Brie, mariée en 1284. par le Roi Philippe le Hardi à Philippe le Bel son fils-aîné & son successeur à la Couronne de France. De cette Alliance naquit entre autres enfans Loüis dit Hutin Roi de France & de Navarre, qui, de sa premiere femme Marguerite de Bourgogne ne laissa qu'une fille Jeanne II^e^. du nom, Reine de Navarre, qui porta en Mariage ce Royaume à Philippe Comte d'Evreux son Cousin. Par le mariage de Jeanne I. avec Philippe le Bel, les Comtés de Champagne & de Brie entrerent en la Maison de France, & furent réunis en 1361. à la Couronne par le Roi Jean, qui dédommagea les descendans de Jeanne II. des Droits qu'ils avoient lieu d'y prétendre.

Nous finiſſons ici cet Extrait déja trop long pour nos Mémoires, mais qui demanderoit beaucoup d'étenduë, ſi l'on avoit égard à tous les Sujets importans que les ſçavans Auteurs ont expliquez avec un ordre, une netteté, & une érudition, qui les aſſure du ſuccès de leur Ouvrage.

ARTICLE CIX.

NOVA ALGÉBRÆ ELEMENTA: *c'eſt-à-dire Nouveaux Elémens d'Algébre de M. Nic. Martini.*

Suite de L'ARTICLE XCIX. de Nov. 1727.

LE ſecond Volume de ces Elémens d'Algébre, traite de la Réſolution ſpécieuſe ou Algébrique des Problêmes. Tout l'artifice conſiſte 1°. à bien reconnoître l'état de la queſtion, & les conditions du Problême. Car l'eſprit humain ne faiſant rien de rien, il ne ſçauroit pénétrer dans l'inconnu, qu'à l'aide du connu; & ce qu'on a, doit ſervir comme de ſemence à ce qu'on cherche. On connoît une choſe, & outre cela on connoît ſon rapport avec celle qu'on cher-

che. C'eſt ce rapport qui eſt la condition du Problême, & qui doit aider à faire la découverte en queſtion. Un Problême eſt déterminé, lorſqu'il a autant de conditions, autant de rapports connus que de choſes inconnuës. Il eſt indéterminé lorſque les inconnuës ſont en plus grand nombre que les rapports connus; & pluſque déterminé, lorſque le connu excede l'inconnu.

2°. Il faut donner des noms aux choſes ſoit connuës ſoit inconnuës; ce qui doit ſe faire avec intelligence, appropriant à chaque choſe le nom qui lui convient le mieux: or ces noms ſont des Lettres Alphabétiques. Les premieres A. B. C. &c. ſont pour les connuës, les dernieres x, y, u, &c. pour les inconnuës: les moyennes m, n, o, p, &c. pour les indéterminées: car les indéterminées ne ſont pas toûjours des inconnuës, ni les inconnuës des indéterminées; indéterminé & arbitraire eſt ici le même.

3°. Il faut trouver les Equations que fourniſſent les conditions du Problême.

4°. De toutes ces Equations com-

parées il faut n'en faire qu'une, dont il faut enfin dégager l'inconnuë pour la connoître. Ce dégagement se fait par les opérations ordinaires, Addition, Soustraction, &c.

M. *Martini* applique ces Régles d'abord à des Problêmes d'Arithmétique simples & faciles, & ensuite à des Problêmes de Géométrie, tels que sont de trouver une Diagonale d'un Parallélogramme, dont on connoît l'autre diagonale & les côtez, le Problême de *Pappius*, pour prolonger le côté d'un quarré, &c. Il y joint des Problêmes Physico-Mathématiques sur les loix de percussion, sur la Ballistique, sur la figure qu'il faut donner à un vase, afin que l'eau en tems égaux s'abaisse également dans le vase.

Or comme toute la Résolution des Problêmes se réduit enfin à la résolution des Equations, l'Auteur passe à la Théorie des Equations, qui constituë proprement l'Analyse des Géométres. Monsieur *Martini* distingue d'abord les Equations par leurs degrez : il en distingue ensuite les termes, & les ordonne ; & enfin il les rap-

pelle toutes à des formules générales.

L'homogénéïte des termes l'occupe quelques tems : il y pourvoit par le moyen de l'unité litterale. C'est par le moyen de cette unité arbitraire qu'il fait voir que le produit de deux lignes devient une ligne, ou plûtôt, selon lui ; que ce n'est ni une ligne, ni un rectangle, mais une espece de grandeur numérique ou de rapport, qui peut convenir aux Lignes comme aux Plans.

Delà, il passe aux Racines des Equations, & fait voir d'abord que ces Racines sont telles, que si on les substituë à la place de l'inconnuë, l'égalité de tous les termes à zero devient d'abord sensible, puisqu'on les voit tous se détruire l'un l'autre comme il convient.

Les dimensions d'une Equation indiquent le nombre de ses Racines. Ces Racines sont ou positives ou négatives, réelles ou imaginaires. L'Auteur en expliquant ici la nature des Racines négatives & des imaginaires, n'en parle pas exactement, lorsqu'il dit que les négatives indiquent que le Problême n'a pas été bien conçu, & qu'il faut le

concevoir autrement, & que les imaginaires marquent qu'il faut le modérer pour les résoudre : car ces Racines sont très-justes, & marquent aussi juste que les positives, les diverses Positions de la Courbe par rapport au point de vûë, dans lequel elles sont négatives ou imaginaires. Pour décrire une Courbe autour d'un certain point, il importe autant de sçavoir que la Courbe passe à la gauche, que de sçavoir qu'elle passe à la droite, & de connoître où elle ne va pas, que de connoître où elle va.

L'Auteur apprend ensuite à abaisser une Equation composée, en la divisant par une de ses Equations composantes, élémentaires & radicales. De sorte que la Division comme la substitution, sert pour connoître si une grandeur est la Racine d'une Equation.

On trouve après cela les marques, pour connoître si les Racines d'une Equation proposée sont positives ou négatives, & la maniere de rendre négatives celles qui sont positives, ou positives celles qui sont négatives. Les Racines imaginaires sont toûjours

en nombre pair dans une Equation bien ordonnée. Ainſi toute Equation d'un degré impair a au moins une Racine réelle ; mais l'Auteur a tort de conſeiller de négliger les Racines imaginaires lorſqu'on en trouve ; puiſqu'elles ſont auſſi expreſſives que les réelles, pour déterminer la Nature, les bornes, & par conſéquent la juſte étenduë d'une Courbe.

La Transformation des Equations eſt un des grands morceaux de cette Théorie Analytique. Cette transformation ſe fait par Addition, Souſtraction, Multiplication, &c. en un mot, par toutes les opérations de l'Arithmétique. Car quoiqu'on ne connoiſſe pas les Racines d'une Equation, on peut cependant les diviſer, les multiplier, les métamorphoſer, en faiſant l'opération ſur la Lettre x. qui les repréſente.

L'Auteur vient aux Coefficiens des termes ; celui du ſecond eſt la ſomme des Racines ſous le ſigne contraire; celui du troiſiéme eſt la ſomme des plans alternatifs ſous leur propre ſigne ; celui du quatriéme eſt la ſomme des ſolides alternatifs, &c. & le dernier

eſt le produit de toutes les Racines. Lorſque le ſecond terme manque, il y a des Racines poſitives & des négatives, & la ſomme des unes égale celle des autres.

De ſorte que la réſolution d'une Equation eſt la réſolution d'un Problême, dans lequel il s'agit de trouver un certain nombre de grandeurs, dont on connoît la ſomme de leurs Plans ſolides, ſur ſolides, &c. alternatifs avec leur produit.

Là-deſſus, la Réſolution générale de toutes ſortes d'Equations eſt facile, je dis lorſqu'elle eſt poſſible. Il n'y a qu'à prendre les diviſeurs du dernier terme & les ſubſtituer, ſoit poſitifs ſoit négatifs avec leurs puiſſances à la place de x. & de ſes puiſſances, dans l'Equation propoſée à réſoudre. Car la grandeur dont la ſubſtitution rendra l'Equation réellement égale à zero, ſera la vraye Racine de cette Equation, en changeant ſeulement le ſigne avec lequel elle a été ſubſtituée.

L'Auteur propoſe d'autres méthodes, en particulier celle de multiplier l'une par l'autre, deux Equations indéterminées, qui en produi-

ſent une du degré de l'Equation propoſée, & de comparer enſuite les Coefficiens des termes ainſi produits avec ceux des termes homologuez de l'Equation propoſée. C'eſt à cette occaſion qu'il arrive à une Equation, dont le ſecond membre eſt une fraction, dont le Numerateur & le Dénominateur ſont chacun zero. L'Auteur avoüe que ce cas l'avoit déconcerté, & qu'il avoit répeté pluſieurs fois le calcul, pour voir s'il ne s'étoit pas trompé.

Voyant qu'il n'y avoit point d'erreur, M. *Martini* fit un pas vers la vérité : il comprit que zero diviſé par zero donnoit un Quotient fini, comme lorſqu'un infiniment petit eſt diviſé par un infiniment petit de même genre. Mais il paroît n'avoir pû déterminer ce Quotient ; il le qualifie même d'indéterminé, & ſuppoſe qu'il a pluſieurs valeurs : mais il n'en a qu'une, non plus qu'une quantité diviſée par elle-même. Ainſi zero diviſé par zero, n'a d'autre Quotient que l'unité. Car en zero il y a une fois zero, ni plus ni moins ; & en effet le dividende zero eſt au diviſeur zero,

comme le Quotient *un* eſt à l'*unité*; ce qu'il falloit démontrer.

Après ces réſolutions générales, l'Auteur réſout les Equations des degrez divers en particulier, commençant par le ſecond, &c. A l'occaſion du cas irréductible du troiſiéme degré, il ne manque pas l'occaſion de faire valoir ſa Nation, c'eſt-à-dire, *Tartalia*, qui avoit le premier marqué cette irréductibilité, qu'il tenoit peut-être des Arabes, de qui les Italiens avoient la gloire, puiſque c'en eſt une d'avoir les premiers appris l'Algébre. Sur quoi M. *Martini* ne balance pas à dire en propres termes, que les Italiens ont porté cette Science au plus haut point, auquel elle a pû parvenir par les forces de l'eſprit humain. Mais c'eſt-là ce qu'on appelle un *Sophiſme de Notion*. Eſt-ce que *Viete*, *Hariot*, *Ougtred*, & ſur tout *Deſcartes*, ne l'ont pas portée infiniment plus que les Arabes & les Italiens enſemble? A la vérité, ils n'ont pû réſoudre ce cas particulier qui avoit arrêté *Tartalia* & *Cardan*. C'eſt-là une gloire pour ceux-ci; mais elle eſt telle qu'on n'oſeroit même les com-

 parer

parer à *Viéte* & à *Descartes*, bien loin de les loger au faîte de l'esprit humain. Et puis, de quoi est il question? D'avoir éprouvé une difficulté & de n'avoir pû la résoudre.

Descartes jugeant ce cas desespéré en Algébre, en tenta la résolution géométrique, & il y réüssit à l'aide de deux Moyennes & de la trisection de l'Angle. M. *Martini* s'étend sur cette trisection, pour faire voir que les Equations du cas irréductible peuvent être géometriquement résolus par la trisection de l'Angle; parce qu'en effet le Problême de la trisection est du troisiéme degré. En terminant son Chapitre de la Résolution du troisiéme degré, l'Auteur se flate qu'il en a plus dit & plus clairement sur cette matiere, que tous ceux qui l'ont dévancé, & il est vrai qu'il ne laisse pas d'avoir compilé là-dessus de fort bonnes observations, dont quelques-unes mêmes lui sont particulieres. Il traite aussi assez bien tout ce qui regarde le quatriéme degré. Pour les autres, il se contente de quelques Principes, qui peuvent aider à les résoudre: il paroît cependant que ces

Principes n'ont pas été aussi inconnus aux autres Analystes qu'il le dit. Enfin, M. *Martini* parle des limites assez peu à fond, aussi bien que de la Résolution des Equations par les *series infinies*.

En général, son Ouvrage est trop court pour une Analyse complette, & trop long pour des Elémens d'Algébre. Il y a d'excellentes choses dans les deux volumes, & des choses qu'on ne trouve point ailleurs, sur tout en fait d'explication & d'éclaircissement: l'Auteur excelle sur tout dans la Métaphysique de toutes ces choses, ce qui est une grande Partie pour en rendre raison, & les mettre par-là à la portée de tout le monde. Il a omis cependant beaucoup de bonnes choses; & cet Ouvrage ne remplace pas l'*Analyse démontrée du P. Reynaud de l'Oratoire*, dont on peut le regarder presque un Commentaire. De sorte qu'il est tout-à-fait étonnant que l'Auteur ait pu se commander dans un si long Ouvrage, de ne citer pas une seule fois celui, d'après lequel seul peut-être il a travaillé, lui qui en cite d'autres, pour faire croire

qu'il n'a puisé que dans les sources, & qu'il n'a point eu de modéle de ses compilations. Il ne régne pas même ici autant d'ordre & d'œconomie, que dans l'*Analyse même démontrée.* On remarque même que les Auteurs François, à la réserve de Descartes, sont les seuls que l'Auteur cite sans éloge, lorsqu'il fait tant que de les citer; chose dont il se dispense assez volontiers. A tout prendre, & le caractere de l'Auteur mis à part, l'Ouvrage est bon, & mérite d'être lû par ceux qui possédent l'Aanalyse démontrée.

Article CX.

RERUM ITALICARUM ſcriptores, &c. *C'eſt à dire : Suite du Recuëil Latin des Ecrivains qui ont travaillé à l'Hiſtoire d'Italie ; depuis le VI^e. juſqu'au XVI^e. Siécle. Par Monſieur Muratori & Meſſieurs de la Société Palatine de Milan. Tomes IV. & V. in fol. pagg. 651. & 669.*

LE IV^e. Tome de ce Recuëil, qu'il faut compter pour le cinquiéme Volume, à cauſe de l'Addition qui a été faite au premier Tome, ne comprend pas beaucoup d'Ecrivains. Il n'y a même de Piéces, qui méritent une attention particuliere, que l'Hiſtoire de Milan par Arnould ; une autre Hiſtoire de la même Ville par Landolphe, ſurnommé le Vieux ; une Diſſertation de Puricelli, au ſujet d'un point conſidérable de la Diſcipline Eccléſiaſtique, combattu par Landolphe & par pluſieurs autres ; & la Chronique du Mont-Caſſin, compoſée par Leon Cardinal Evêque d'Oſ-

tie, & continuée par Pierre Diacre, avec les Notes d'Angelo dé Nuce Napolitain, Abbé de ce Monastere.

Arnould, Milanois de naissance, fleurissoit sous le Pontificat de Gregoire VII. Il a cela de commun avec Landolphe, qu'il tenoit comme lui, pour le Mariage des Prêtres : grande matiere de Controverse dans l'Eglise de Milan, au IX. X. & XI. Siécles : mais il s'explique en Ecrivain plus exact & plus modéré, & retracte même à la fin de son Ouvrage ce que la contagion des tems lui avoit fait dire de moins circonspect. Dans le projet que Monsieur de Leibnitz avoit formé, de ramasser tous les Monumens capables de répandre quelques lumieres sur la Maison de Brunswich ; c'en étoit assez, qu'Arnould eût parlé des Marquis d'Est, qui en sont la premiere tige, pour le joindre aux autres anciens Auteurs, qu'il a mis au jour en un seul corps. M. Muratori rend justice à la beauté de cette Edition, quoiqu'il ne puisse accorder à M. de Leibnitz, que les trois Seigneurs nommez par Arnould ; *Hugues*, *Azon*, & *Adelbert*, soient les mêmes que

l'Historien Ditmar écrit avoir été faits prisonniers par l'Empereur Henri I. & qu'il appelle *Hug*, *Hezil*, & *Ecelin.* Il laisse cependant aux Sçavans la liberté d'en juger. Le stile d'Arnould est simple, assez correct pour son siécle, & fort mêlé de Passages des Saintes Ecritures, qui s'ajustent tant bien que mal à sa narration. Arnould pensoit modestement de lui-même; & bien loin d'aspirer à se faire un nom dans le monde par son Histoire, il prioit instamment ses Concitoyens de s'en réserver à eux seuls la lecture, sans permettre que l'Ouvrage sortît jamais de l'enceinte, ou tout au plus du Territoire de Milan. Peut-être aussi craignoit-il de rencontrer des Lecteurs moins souples & moins crédules parmi les Etrangers, si rarement d'accord avec les Ecrivains Nationaux. Mais une marque qu'il y procédoit avec simplicité, c'est qu'il ne demandoit qu'on s'en reposât sur sa bonne foi, que dans les choses qu'il témoignoit avoir vûës de ses propres yeux; quant au reste il n'ose se hazarder à répondre de rien. L'espace qu'il renferme est de 152.

ans, à commencer au tems que le Roi Hugues de Bourgogne prit le Gouvernement d'Italie en l'année 925.

Pour Landolphe Comtemporain d'Arnould, il remonte beaucoup plus haut, jusqu'à l'Election de Saint Ambroise, & à l'Institution des différens Grades, Dignitez, & Fonctions Ecclésiastiques dans le Clergé de Milan: & en cela il tend au principal but qu'il paroît s'être proposé en écrivant, qui est de justifier par l'autorité de la Tradition, l'incontinence des Clercs. Entre autres playes que la dépravation des mœurs avoit faites à la Discipline, c'étoit sur tout à Milan un desordre qui avoit extrêmement défiguré cette Eglise; que les Prêtres mêmes se mariassent, & vécussent publiquement dans l'usage du mariage avec leurs femmes. Si Landolphe en étoit cru, ils ne faisoient rien que S. Ambroise n'eût autorisé de son tems: car le Clergé, selon lui, étoit dès-lors partagé sur ce point; & la cause ayant été portée au S. Evêque, il s'éleva avec indignation contre ceux qui tournoient en loi une pratique volontaire; prononça que le mariage contracté avec une

personne non encore mariée, après l'Ordination Cléricale, étoit licite; & n'imposa point d'autre obligation, soit aux simples Clercs, soit aux Prêtres, que celle d'en demeurer aux premieres Nôces. Cette fable, qui contredit des définitions expresses, qu'on peut lire dans Saint Ambroise, & colorée tout au plus par une apparence de convenance avec un passage corrompu & mal entendu du premier Livre des Offices, fut bien des années le grand appui du libertinage. Comme la partie saine du Clergé reclama souvent, & que les Papes, autant qu'ils le pûrent, ne manquerent pas d'interposer leurs soins pour la soutenir; les Rebelles s'aigrirent, & l'Eglise de Milan eut fort à souffrir de ces démêlez. Le récit que Landolphe en a fait, montre constamment un âpre & violent défenseur des Clercs Concubinaires; raisonnemens, citations, invectives, miracles mêmes, il a recours à tout. C'est pour effacer les impressions, qui suivent naturellement d'une si injuste partialité, qu'aux quatre Livres d'Histoires de Landolphe, M. Muratori ajoûte une

ſçavante Diſſertation compoſée là-deſſus par Puricelli. On y voit une différence de Textes ſi ſenſible, entre les Auteurs qui ſont donnez pour garans du fait de Saint Ambroiſe, qu'un témoignage détruit l'autre. Datio le plus ancien de tous, place cet événement au ſecond Concile Général tenu à Conſtantinople, & où il eſt certain que ni S. Ambroiſe, ni aucun Evêque Latin n'aſſiſta. Landolphe ne ſpécifie point le lieu du Concile : mais en marquant qu'il ſe tint en préſence du Pape, c'en eſt manifeſtement un autre que celui de Conſtantinople, qu'il a en vûë. Gualvaneo Flamma en revient au ſentiment de Datio : les autres ne tombent pas en de moindres contradictions.

La raiſon qu'ils ont miſe dans la bouche du S. Docteur, pour appuyer ſa d ciſion, eſt une nouvelle preuve de fauſſeté. Ils lui ont fait dire que *la perfection ne conſiſtoit pas dans la chaſteté, mais dans la charité.* Ce qui, pris à la rigueur & ſans diſtinction d'Etats, ne préſente qu'un vain Sophiſme, & dont il n'eſt pas croyable que tant d'Evêques ſe ſoient contentez,

eux qu'on ſuppoſe ne s'être rendus qu'à la force de la conviction. L'endroit du premier Livre des Offices, cité pour autoriſer le mariage des Prêtres, ne peut impoſer à perſonne de ceux qui en voudront ſuivre l'eſprit & la conſtruction. Le Saint, en traitant des vertus & des qualitez requiſes dans un Miniſtre de l'Autel, y vient à la continence. « Qu'eſt-il né» ceſſaire », dit-il, « de m'en expli» quer, puiſque la Loi parle, & ne » permet pas qu'un homme deſtiné » aux fonctions Sacrées ſe marie plus » d'une fois ». Paroles qui ne déſignent manifeſtement que les diſpoſitions antérieures à l'Ordination ; & où il n'étoit pas libre de ſe méprendre, en liſant celles qui ſuivent. « Vous » ſçavez », dit Saint Ambroiſe aux Prêtres mêmes, « quelle innocence & » quelle pureté votre Miniſtere exi» ge de vous. Inſtruits que vous êtes, » que le moindre Acte de la liberté » conjugale y ſeroit un crime ». *Inoffenſum exhibendum eſſe, & immaculatum Miniſterium; nec ullo conjugali coïtu violandum cognoſcitis.*

Les modernes défenſeurs du ma-

riage des Prêtres, ont encore allégué je ne ſçai quel exemple de l'Archevêque Aribert élevé ſur le Siége de Milan vers l'année 1019. & marié, ſelon eux, avec une Dame qu'ils nomment Uſeria. Puricelli ne trouve aucun Monument qui en faſſe foi. Nul ancien Auteur n'en a parlé; & rien ne ſeroit plus contraire à la bonne critique, que de déférer à la ſeule autorité de Guavalneo Flamma, qui vivoit plus de deux cens cinquante ans après la mort d'Aribert. Cet Archevêque, au reſte peu ſcrupuleux ſur d'autres articles, & en particulier ſur la Simonie, pouvoit bien n'être pas plus réglé dans ſes mœurs. C'eſt peut-être ce qu'on aura honnêtement pallié du nom de mariage, conformément aux mauvaiſes préventions, qui avoient pris de ſi fortes racines dans le Diocèſe.

Ceux qui ne négligent rien pour fixer des dattes, trouveront à profiter dans un Catalogue des Archevêques de Milan, conduit juſqu'à l'année 1176; & deux petites Chroniques des Rois d'Italie, qui ont ici leur place. Le reſte du Volume, c'eſt-à-

dire, plus des deux tiers, est rempli par la grande Chronique du Mont-Cassin, accompagnée de quelques Opuscules qui en dépendent. Monsieur Muratori y suit l'Edition de Paris de 1668. Ainsi c'est un Ouvrage connu.

Le cinquiéme Tome du Recueïl, compté pour le VI. Volume est bien plus varié. Les premieres Piéces qui le composent, sont quatre anciennes Chroniques, réünies en un seul corps par Antoine Caraccioli. Elles ont pour Auteurs Herempert le Lombard, Loup surnommé *Protospata*, un Anonyme du Mont-Cassin, & Foulques de Benevent. Ce sont autant de Mémoires plus ou moins fournis pour l'Histoire de Naples. On trouve à la tête trois differentes Listes, l'une des Ducs de Benevent, l'autre des Comtes & Princes de Capouë, & la troisiéme, des Princes de Salerne, avec quelques notions préliminaires sur l'origine de ces trois Etats. On sera surpris de ne voir sous le nom d'Herempert, que la même Chronique qu'on a deja vûë au troisiéme Volume. Mais la premiere des deux Editions étant de la façon de Camille

Peregrin, & la seconde de celle d'Ambroise Caraccioli; M. Muratori a jugé la comparaison qu'on en pourroit faire assez intéressante, pour publier successivement l'une & l'autre.

La Chronique de Loup *Protospata* n'est qu'une espéce de fastes nuds & décharnez, qui s'étendent depuis l'année 860. jusqu'en l'année 1102. Elle a même bien des vuides dans cet intervalle; mais les faits qu'elle indique paroissent fidélement constatez. On croit que l'Auteur étoit Grec d'extraction, aussi-bien que d'inclination; & une des preuves qu'on en apporte, c'est qu'il rend à Dieu d'humbles actions de graces, sur ce que sa souveraine misericorde avoit frapé d'une dissenterie mortelle le Duc Robert, Prince Normand, tout prêt de fondre avec sa Flotte sur la Ville de Constantinople.

La troisieme Chronique est dans la même forme que la précédente, plus étenduë néanmoins vers la fin. Elle renferme tout le XI^e^. siécle & le XII^e^. presque entier, sans y comprendre les Additions. Caraccioli en loüe l'exactitude, & dit qu'on s'y instruit

de beaucoup de choſes ſingulieres & curieuſes. Nous ne ſçavons pas s'il met de ce nombre la Lune changée en ſang, les Etoiles qui tombent du Ciel en quantité, comme la pluye, des Eclipſes de cinq heures, & autres ſemblables événemens.

La quatriéme Chronique a un autre genre de mérite. Si elle eſt bornée à l'eſpace de trente-huit années, & au diſtrict de la ſeule Ville de Benevent, c'eſt en récompenſe une Relation ſuivie, détaillée, complette, où l'Auteur, au ſtile près, plaît & intéreſſe par ſa maniere de narrer & de peindre les choſes. Il étoit lui-même Beneventin, attaché à la perſonne du Pape Innocent II. qui lui confia la premiere Magiſtrature de ſa propre Ville. Benevent étoit devenu du Domaine des Papes, depuis la mort de Landolphe VI^{e}. du nom, dernier Duc Lombard : ce qui engageoit les Beneventins dans toutes les querelles du S. Siége, agité alors de cruelles ſecouſſes.

D'autres Chroniques, Catalogues, & Diſſertations également propres à donner de nouvelles lumiéres ſur ces

Provinces, forment une espéce de complément de l'Histoire des Princes Lombards. Les Dissertations sont de Camille Peregrin. Il y en a huit Latines, qui regardent toutes l'ancien Duché de Benevent, & trois en Langue Italienne; l'une sur l'origine de la Maison de *Colimenta*; l'autre sur le nom de *Porte*, & la derniere sur l'ancienne situation de la Ville de Capouë.

M. Muratori nous ouvre ensuite comme un nouveau Théatre, en nous remettant sous les yeux les expéditions de ces fameux Normans, qui fonderent autrefois un si bel Etat dans les contrées les plus méridionales de l'Italie. Faute de trouver mieux dans les Historiens de profession, il commence par un Poëte; c'est Guillaume de la Poüille, qui y fait son héros de Robert Guiscar; sujet magnifique, & qui, dans un siécle plus cultivé, n'auroit pas été indigne d'occuper les Princes mêmes de la Poësie. Une planche gravée au frontispice représente fort naïvement l'avanture, qui donna la premiere naissance aux exploits des nouveaux Conquérans.

On y voit ſur la pente du Mont Gargan une Compagnie de quatorze ou quinze Pelerins, le bourdon à la main, & le Chaperon à coquilles ſur l'épaule. Le bon homme Mélo paroît s'avancer à leur rencontre, chargé de piques & d'épées, dont il leur fait offre. On s'apperçoit à leur air, que l'offre ne leur déplaît pas; & ce fut en effet avec ces armes, qu'ils ſe mirent bien-tôt en poſture de ſubjuguer un Païs, où ils ne ſongeoient qu'à ſatisfaire leur devotion à Saint Michel. Mélo étoit Lombard d'origine, mais établi à Bari dans la Poüille. Les Grecs, qui y dominoient, l'ayant contraint d'en ſortir, il ne cherchoit que l'occaſion de s'en venger, & il ne deſeſpéra pas de la trouver dans cette poignée d'Etrangers, à qui il s'adreſſa. Leur troupe ne tarda pas à groſſir par l'arrivée d'un grand nombre de leurs Compatriotes. Il ne fallut pour cela que le tems de donner avis en Normandie, du riche butin qu'il y avoit à faire au-delà des Mers. Les commencemens furent heureux, mais ils ne le furent pas conſtamment. Ces pieux guerriers eurent auſſi-bien que

les anciens Romains, leur bataille de Cannes sur les bords de l'Ofento, où ils n'éviterent leur entiere ruïne, que par une fuite peu honorable. Ce qu'ils prirent d'abord de moyens pour s'en relever, leur fait encore moins d'honneur. Chassez de toutes les terres qui obéïssoient aux Grecs, & incapables par leurs seules forces de tenir ailleurs la Campagne avec sûreté, ils profiterent des divisions qu'il y avoit dans le reste de l'Italie. Ils s'engageoient tantôt à une Puissance, tantôt à une autre, selon qu'elles réüssissoient à leur faire le meilleur parti. Le plus offrant étoit toûjours assuré de les enlever à son concurrent, dit Guillaume de la Poüille, dont nous suivons exactement le récit, & qui déplore là-dessus très éloquemment les horribles ravages, que la cupidité est capable de faire sur les plus belles ames. Mais une preuve sensible, qu'en cela les Normans ne faisoient que céder à la nécessité, c'est le desintéressement dont ils se piquerent, en choisissant pour Général Argitoüs, fils de Mélo, qui étoit mort. Il eut beau leur représenter qu'il n'avoit ni

or ni argent à leur donner.. Ils répondirent généreusement que ce n'étoit point non plus ce qu'ils attendoient de lui; que c'étoit assez pour eux qu'il fût fils de Mélo, leur premier Chef; qu'il n'avoit, à son exemple, qu'à leur tracer la route, pour tomber sur les Places & sur les Trésors des Grecs; qu'ils espéroient bien ne manquer de rien sous sa conduite. Cette ressource dans la suite ne leur auroit pas suffi, s'ils n'avoient pas eu parmi eux des Capitaines plus actifs & plus dévoüez à leur fortune, que n'étoit Argytoüs, qui devint même leur ennemi. Ce sont leurs batailles, leurs stratagêmes, leurs victoires, leur politique, qui remplissent le Corps du Poëme, qui est en cinq Livres. Quelque cher & quelque précieux que cet Ouvrage ait dû être à la Nation, sa négligence dans le peu de soin qu'elle a eu de le conserver, a été extrême. Peut-être auroit-il entierement péri, si Tirême de Haute-noüe Avocat à Roüen, n'en avoit recouvré un Exemplaire tombé en lambeaux, & presque consumé de pourriture. Il le fit imprimer avec des Notes en 1582.

Monsieur de Leibnitz l'a depuis inséré parmi les Ecrivains de la Maison de Brunswick, en considération du Mariage de Hugues, fils de Hazon, Marquis d'Est, avec une fille de Robert Guiscar; & le Seigneur Carusio lui a aussi donné place dans sa Bibliothéque Historique du Royaume de Sicile. Guillaume de la Poüille ne passera nulle part pour bon Poëte : il a le Vers Prosaïque, sans finesse de tour ni d'expression, une mesure lâche, une cadence irréguliére, un mélange de termes Grecs & barbares, qui sont le fléau de la belle Poësie Latine. Mais on peut le croire Historien exact, sincere même, comme le marque assez son peu de ménagement pour la Nation Normande sur l'Article de l'intérêt, dans une Piéce adressée à un Prince Normand. Ce Prince étoit Roger, fils du Duc Robert.

L'Ecrit intitulé : *Gesta Tancredi Principis*, composé par Raoul de Caën, contient un morceau considérable de l'Histoire des Croisades, mais qui ne vient que fort indirectement à un Recueïl de Mémoires sur l'Histoire d'Italie. Monsieur Muratori l'a

bien ſenti : deux conſiderations néanmoins ont vaincu la répugnance qu'il avoit à ſurcharger ſa compilation d'un Monument qui lui eſt étranger, l'une qui n'eſt pas hors d'apparence que Tancréde ne ſoit né en Italie même ; l'autre que Tancréde & Boëmond commandoient les Troupes d'Italie, qui eurent par à la premiere Croiſade. Il n'en eſt pas au reſte le premier Editeur. Les PP. Martenne & Durand l'ont prévenu au III. Tome du nouveau Tréſor des Anecdotes. Raoul de Caën n'écrivoit pas mal ; ſon ſtile eſt nourri de la lecture des Anciens; mais il ne déguiſe pas aſſez ſubtilement l'uſage qu'il en fait. Il n'a pas épargné les Provençaux, qui, de leur côté, n'épargnoient guéres les Normands depuis les démêlez de Raimond Comte de Provence, avec Boëmond & les autres Seigneurs Normands, auſquels Raoul étoit attaché.

Le nom ſeul de la Comteſſe Mathilde, ſi célebre par la protection qu'elle donna au Saint Siége, durant les premiers troubles des Inveſtitures, ne peut manquer de picquer la curioſité, ſur l'Hiſtoire de ſa vie. On la trouve ici en deux manieres, Vers & Proſes; mais

la plus eſtimée de ces deux Piéces, ce ſont les Vers: ils ſont l'Ouvrage de Donizon, Auteur contemporain, Religieux de Saint Benoît, & Chapelain de la Comteſſe, ſelon quelques-uns, qui a du moins écrit à ſa Cour & ſous ſes yeux, & que l'on ſent à la ſimplicité de ſa diction avoir bonnement rapporté les choſes, comme il les a vûës, ou comme on les croyoit de ſon tems. Le Poëme eſt diviſé en deux livres; & chaque Livre en vingt Chapitres. Le 1. Livre roule tout entier ſur les Ancêtres de Mathilde, & particulierement ſur le Duc Boniface ſon pere, Marquis de Toſcane. C'eſt reprendre d'un peu haut l'Eloge de ce Seigneur, que de lui appliquer litteralement les bénédictions prophétiques d'une des anciennes Sybilles, par cette forte raiſon, que le nom du Prince ſur qui elles tomboient, devoit commencer par la Lettre B. Sa vertu d'ailleurs ne fut pas toûjours bien épurée; & il eut beſoin d'expier ſéverement la part qu'il avoit priſe aux Collations Simoniaques. Pour ſes biens, ils étoient immenſes. L'Auteur porte le défi à tous les Princes de France & d'Italie, comme incapables

de le diſputer avec Boniface en richeſſes. Beatrix de Lorraine ſa femme lui ſurvécut vingt cinq années, & forma dans Mathilde leur unique héritiere, cette piété profonde & cette grandeur d'ame, qui fut la reſſource & l'appui de pluſieurs ſouverains Pontifes, en des tems fort orageux. Dès les premiers jours que Mathilde gouverna par elle même, elle eut la gloire de voir l'Empereur Henri IV. rechercher ſa médiation, pour le réconcilier avec le Pape: C'étoit Gregoire VII. Elle reçût les deux Puiſſances dans Canoſſa, qui étoit une Place importante du Modénois, & ſa principale fortereſſe. Tout y fut reglé ſelon ſes conſeils, & la réünion paroiſſoit parfaite; mais l'ambition d'un Evêque renverſa peu après ce qu'elle avoit ſi habilement conſommé. Guibert Archevêque de Ravenne vouloit être Pape, quoiqu'il en coûtât; au défaut des moyens légitimes, & d'une promotion dans les Regles, le titre-même d'Anti-Pape, & toute l'horreur qu'on en a, ne l'effraya pas. Le crime de Henri & la ſource de ſes malheurs, fut de ſe prêter aveuglément aux vûës de ce ſacrilege, qui, ſou-

tenu de ſon autorité devint le reſtaurateur du Schiſme, l'ame & l'idole du Parti Schiſmatique. Dans cet affreux bouleverſement du Gouvernement Pontifical, où Rome même étoit en proye aux fureurs & aux violences de Guibert, ſi Mathilde ne fut pas la ſeule qui tint ferme pour Gregoire & ſes ſucceſſeurs; perſonne au moins n'embraſſa plus vivement ni plus efficacement leur défenſe. Toute brûlante de zéle, dit Donizon, elle leur prodigua ſes tréſors & ſes forces. C'étoit déja beaucoup de mettre pour eux des Armées ſur pied, & de livrer des batailles; elle prit encore la plûme, & remplit l'Europe d'Ecrits Apologétiques qu'elle-même avoit compoſez en leur faveur. Ce dévoüement, que la calomnie n'a point épargné, ne tenoit en rien de la foibleſſe du ſexe. Peu de Potentats ont été plus loin que Mathilde dans la ſcience de régir un Etat, & de conduire une entrepriſe. L'Empereur la trouvoit par tout pour déconcerter les ſiennes; & dans le tems qu'il croyoit triompher en Italie, elle avoit l'habileté de lui ſuſciter des Ennemis dans le cœur de l'Allemagne, qui le contraignoient

d'y vôler. Elle ſoutint pendant près de trente ans le plus grand poids de ces guerres, d'où elle ſortit avec avantage, malgré les furieux efforts que l'Empereur avoit faits pour l'accabler. Elle paſſa plus tranquillement les dix dernieres années de ſa vie, qui fut de ſoixante-neuf. Les ſentimens varient beaucoup ſur le parti qu'elle avoit pris par rapport au mariage. Les uns, lui donnent pour Epoux Guillaume de Spolette ; les autres, un Guyon, Seigneur Normand : mais elle ſe laſſa, ajoûtent-ils, d'avoir un Maître ; & par un attentat qu'il n'eſt pas étonnant que quelque Ecrivain Gibelin lui ait impoſé, elle n'attendit pas ſa mort naturelle pour ſecoüer le joug. Il y a cependant bien de l'apparence qu'elle ne fut jamais mariée, & qu'aſſez ſemblable en pluſieurs choſes à une Reine d'Angleterre plus voiſine de nos tems, elle ſe joüa comme elle de toutes les propoſitions qu'on lui fit ſur ce point.

Quelques-uns ne l'ont pas cru même auſſi ſincerement attachée aux interêts du Saint Siége, qu'il a paru. Ils veulent que la dévotion ait eu au-dehors tout l'honneur de ce qu'elle faiſoit

 par

par ressentiment & qu'ennemie secrette de l'Empereur Henri IV. qu'on accusoit d'avoir abregé les jours de ses deux freres, elle ait saisi pour les venger un motif aussi plausible d'éclater contre lui, que l'étoit la défense du Pape. Ce rafinement de Poli ique doit encore passer pour une malignité démentie par l'Histoire. On y voir Mathilde suivre simplement les impressions que l'Empereur donnoit aux affaires; & ne recourir à la voye des armes, qu'après avoir épuisé tous ses bons Offices, pour serrer les nœuds d'une paix qu'elle-même avoit ménagée. Elle couronna à la mort cette profusion de bienfaits, dont elle avoit comblé le Siége de Rome. La seconde des deux vies porte qu'elle mît sur l'Autel de S. Pierre l'Acte de Donation, lequel instituoit l'Eglise de Dieu & le B. Apôtre, héritiers de tout son patrimoine. C'est, dit le texte, ce qu'on appelle le patrimoine de Saint Pierre, qui s'étend depuis Radica fani jusqu'à Ceperan. Mais il s'en faut bien que ce qui est renfermé entre ces limites, comprît *tout le Patrimoine*, ou tous les Domaines de Mathilde. Mantouë, ferrare,

& pluſieurs autres Villes en faiſoient partie. Or on produit ici une Chartre de ſa main, dattée du 17. Novembre 1102. treize ans avant qu'elle mourut, où elle legue juridiquement à l'Egliſe Romaine tous ſes biens, patrimoniaux & autres, acquis & à acquérir, tant en deçà qu'en delà des Monts.

Rome devoit trop à cette Héroine Chrétienne, pour ne pas voir avec jalouſie, que ſon corps repoſât ailleurs que dans ſes murs. Il avoit été inhumé au fameux Monaſtere de Padolironé dans le Mantoüan : mais il en fut enlevé ſous le Pontificat d'Urbain VIII. & mis par ſon ordre dans un magnifique tombeau proche de la Chapelle Gregorienne au Vatican. Mathilde a eu de nos jours deux excellens Hiſtoriographes Italiens, Franceſco-Maria Florentini de Luques, & Benedetto Bacchini de Modene. Quant au poëme de Donizon, une des méchantes piéces qu'on ait vû, en fait de Poëſie : c'en eſt ici la troiſiéme édition : tant il importe à la réputation d'un Auteur de s'attacher à une matiere intéreſſante, & de prendre les hommes par le grand attrait de la verité, fût-ce la plus nuë ou la plus groſſiere.

C'eſt encore ce qui donne du prix à un autre Ouvrage de même eſpéce ſur la déſolation de Côme en Lombardie, priſe & démantelée par les Milanois en l'année 1127. Il eſt intitulé pour cela, *Cumanus*, & contient deux mille trente vers. Les deux Joves, Paul & Benoît, Cigalini, Porchacchi, & quelques autres Illuſtres de la Ville de Côme en ont fait mention; mais perſonne n'avoit ſongé à le rendre public, avant le grand deſſein conçû à Milan par Meſſieurs de la Societé Palatine. Le P. Stampa Clerc Regulier de la Congrégation des Sommaſques, & Mathématicien diſtingué, en a entrepris la reviſion. Ce n'étoit pas peu: ſans le ſecours des corrections & des Notes marginales, les plus experts dans la belle Latinité riſqueroient de demeurer court, en cherchant à ſe démêler de la barbarie & de l'obſcurité de celle-ci. L'Auteur témoin oculaire & inſtruit à ſes dépens de ce qu'il décrit, entre dans les moindres circonſtances d'une Guerre de neuf ans. La concurrence de deux Evêques l'avoit allumée. Tous les deux étoient nommez à l'Evêché de Côme, l'un par l'Empereur Henri IV.

qui l'avoit investi, l'autre par les Citoyens-mêmes qui l'avoient élû. Le parti des Comasques ayant exercé quelques violences contre le Parti Impérial; ceux-ci eurent recours à l'Archevêque de Milan, qui leva aussi-tot trois armées; c'est-à-dire apparemment, qui divisa en trois bandes quelques troupes ramassées à la hâte. Les Comasques qu'on croyoit surprendre, firent bonne défense. Les Milanois s'opiniatrerent à les presser: la querelle s'échaufa, & embrasa en peu de tems plusieurs Villes des Environs. C'étoit autantde petits Etats, dont le plus grand nombre s'unit aux Milanois. Dans une pareille inégalité de forces Côme succomba: mais les Assiégeans furent bien étonnez, lorsque s'étant fait jour dans la Ville, ils n'y trouverent que le silence & la solitude. Les habitans, la nuit précedente, avoient monté des Vaisseaux qu'ils tenoient prêts au besoin; & chargez de leurs meilleurs effets, ils étoient passez à l'Occident du Lac, au lieu qu'on appelle *Borgo di vico*. C'étoit une forteresse inaccessible à toutes les machines qui étoient alors en usage, & qui avoient le plus contri-

bué à la réduction de la Ville. Ainsi on en vint à une Capitulation plus honteuse que dommageable aux Comasques. L'Article le plus mortifiant fut la ruine de leurs tours & de leurs murailles : mais ils conserverent au moins l'Evêque qu'ils s'étoient donné, à l'exclusion de son Contendant ; c'en étoit assez pour consoler les plus délicats sur le point d'honneur.

Cette expedition si glorieuse aux Milanois se retrouve dans le nouvel imprimé qui suit immédiatement. C'est une Histoire de Milan depuis l'année 1095. jusqu'en l'année 1137. connuë des sçavans sous le nom de Landolphe le jeune, ou Landolphe de S. Paul ; & que Monsieur Antoine saxi fait paroître pour la premiere fois avec des remarques. Landolphe étoit dans les Ordres, Eleve & Neveu de Luitprand, ce Saint & courageux Prêtre, qui passa impunément au travers des flammes, pour vérifier le crime de Simonie, dont il accusoit Grossulan Archevêque de Milan. Le fait en est rapporté au 9. 10. & 11. Chapitre ; & les circonstances ont quelque chose de singulier. Luitprand s'étoit lui-même

offert à soutenir són accusation par la preuve du feu. Cependant la confiance qu'il avoit dans l'équité de sa cause, n'étoit pas si inébranlable, qu'il ne craignit la mort, & qu'en cas de malheur il ne crût devoir user de précaution, dresser son Testament, & marquer jusqu'au lieu, où il désiroit qu'on l'inhumât. Cela fait, sa résolution alla jusqu'à prendre sur lui les frais du bucher. L'argent lui manquoit; il mit en gage une peau de Loup-Cervier, qui étoit vraisemblablement une espéce d'Aumusse. Mais les amis de l'Archevêque n'étoient pas si vifs, pour en venir à l'éxécution. Lui-même tâcha de rompre le coup par quelques pour-parlers, qui ne donnerent que plus d'éclat à la fermeté de Luitprand. Alors voyant les malédictions du Peuple se multiplier contre lui par ses délais; lui & les siens s'aviserent d'étendre & de charger à un tel point les deux piles de bois, qui étoient disposées en long avec un passage fort étroit, qu'il ne seroit pas possible d'échaper à la violence du feu sans un vrai miracle, sur lequel il ne paroît pas qu'ils comptas-

ſent beaucoup. Car on n'attriboit pas toûjours à miracle l'heureux ſuccès de l'épreuve; pluſieurs croyoient que l'adreſſe ou le maléfice, quand le feu étoit moins violent, y pouvoient aiſément ſuppléer. Luitprand nuds pieds, & revétu de ſes habits Sacerdotaux, affronta d'un bout à l'autre cette affreuſe carriere. Les tourbillons de flammes, au rapport de Landolphe, ſe coupoient devant lui, & ſe répandoient au Midi & au Nord, comme ſi du centre de l'embraſement il ſe fût élevé deux vents contraires, qui les y euſſent pouſſez. On le reçût avec acclamation au ſortir du bucher, où ſes habits mêmes n'avoient ſouffert aucun dommage. On obſerva ſeulement, que la main avoit ſouffert quelque atteinte du feu, au moment qu'il y avoit jetté de l'eau benite & de l'encens; & que, par un ſecond accident le pied d'un cheval avoit froiſſé le ſien dans la place. C'en fut aſſez aux Partiſans de l'Archevêque, pour faire prendre le change à la multitude. On prétexta que l'épreuve étoit inſuffiſante; & le Pape même, dont le coupable implora la protection, ne

jugea pas qu'on dût s'en prévaloir. On a soupçonné Luitprand d'avoir molli à Rome, lorsqu'il vit qu'on y panchoit à la douceur ; & Landolphe avoüe qu'il se contenta d'y notifier le fait. Aussi aima-t'il mieux se retirer dans la Valteline, que de retourner à Milan y essuyer la vûë de l'Archevêque absous. Rien ne lasse plus que de lutter inutilement contre le crime altier & insolent, à l'abri de l'autorité. Tel est capable d'un grand effort, qui cede à la longue, & croit assez faire de ne point participer au mal, qu'il desespere de pouvoir empêcher. Apparemment Grossulan ne manquoit-il pas non plus de moyens de justification, qui avoient leur poids. Quoiqu'il en soit, affermi sur son Siége par Sentence du Pape, il le perdit peu après par l'envie qu'il eut de voyager aux Lieux Saints. Milan ne manqua pas d'Ecclésiastiques zélez pour la résidence, qui en firent sonner bien haut l'obligation. La place étoit jugée vacante : on disputa si ce n'étoit pas un devoir de la remplir : & de la dispute on en vint à l'élection effective d'un nouveau sujet, qui fut Jordan de

Clivo. La diviſion de la Ville en étoit une ſuite naturelle, après le retour de Groſſulan : il y eut d'abord du ſang verſé de part & d'autre : la cauſe fut enſuite plaidée devant le Pape ; mais pour cette fois Groſſulan n'y trouva pas le même appui. Sous ces différens Gouvernemens tel étoit le malheur de Landolphe ; qu'il ne ſe rendoit pas plus agréable à un Archevêque qu'à un autre. Toute cette Hiſtoire eſt autant ſon Apologie particuliere, & celle de Luitprand ſon oncle, que l'Hiſtoire de Milan même. Les remarques de Monſieur Saxi rendent l'élection complette.

Ce ne ſont pas ſeulement les Italiens, qui doivent s'intéreſſer à la gloire de Bergame. Les Gaulois Senonois, ou Cenomans, qui l'ont fondée, ont auſſi quelque part au Panégyrique de cette Ville, composé par un Poëte Bergamaſque; on ne ſçait pas trop en quel tems. Il eſt ici déſigné ſous le nom de Maître Moïſe. Si l'on en croit Achille Mucio, qui a mis le Poëme au net, & préparé l'Edition, que Mario ſon fils en a fait faire en l'année 1596. Moïſe étoit

lui-même de la famille des Mucio : il vivoit à la Cour de l'Empereur Juſtinien II. & ce fut pour contenter la curioſité de ce Prince, qu'il fit l'éloge de ſon Païs natal en Vers héroïques rimez. Mais M. Muratori ne lui paſſe pas ſi aiſément cette origine ; & il allégue bien des raiſons, qui juſtifient ſa défiance ; entre autres, les Tîtres d'*Empereur de Conſtantinople* & de *Souverain des Grecs* : celui de *Maître* que l'Auteur s'attribuë : la diſtinction numerale de *premier*, de *ſecond*, &c. entre des Princes de même nom ; les rimes mêmes employées réguliérement dans une longue Piéce, & ſemblables particularitez inconnuës au VIII. ſiécle. Il juge donc plus convenable de faire deſcendre l'Auteur au XII. Ce ſentiment n'eſt pas ſans preuve.

Maître Moïſe commence ſon Ouvrage à l'invaſion de Brennus & ſe ſoutient le mieux qu'il peut dans l'incertitude des tems, touchant les Antiquitez de Bergame. Le malheur de cette Illuſtre Ville a été, dit-il, de manquer de Poëte ; bien convaincu qu'avec un tel ſecours la réputation

des Bergamaſques auroit été plus loin que celle des Bacchus & des Hercules.

Il nous reſte à parler de deux Hiſtoires, qui nous rappellent encore aux Conquêtes des Normands en Italie; l'une & l'autre déja imprimée à Sarragoſſe, à Francfort, & à Palerme. Nous nous arrêterons peu à la premiere, qui ne touche guéres que les faits rapportez par Guillaume de la Poüille. Voſſius a cru que Geoffroy de Malaterre Religieux Bénédictin qui l'a compoſée, étoit Eſpagnol: c'eſt un vol qu'il fait à la Normandie, ſa véritable Patrie.

Pour la ſeconde Hiſtoire, elle vient d'un Alexandre, autre Religieux de Saint Benoît, & Abbé de Teleſi dans le Royaume de Naples. Elle traite des actions & exploits mémorables de Roger Roi d'Italie, neveu de Robert Guiſcar, & fils de Roger Comte de Sicile, qui avoit pris cette Iſle ſur les Sarraſins. L'Auteur dans ſa Préface l'adreſſe à tous les Fidéles. Il y reconnoît qu'un Livre comme celui-ci, plein d'objets criminels & de récits ſanguinaires, pourroit être matiere

de ſcrupule pour un homme tel que lui ſolitaire & pénitent par état. Cette ſorte de travail a néanmoins un bon côté qui le raſſure : c'eſt qu'en écrivant de la guerre, on apprend aux Princes à ne la pas faire ; & que l'image de tant de deſordres qui en ſont la ſuite, eſt le vrai moyen de faire aimer & conſerver la paix. Cet argument pourra paroître moins perſuaſif dans la perſonne de Roger & de tous ces braves Capitaines de ſa Nation, leſquels recueïllirent de ſi beaux fruits de leurs excurſions Militaires.

Nous doutons qu'on goûte beaucoup plus un autre raiſonnement du même Hiſtorien. C'en étoit fait, ſelon lui, de la Religion & du ſalut de l'Italie ; ſi elle n'étoit tombée ſous la domination des Normands ; & le même Ordre de Providence, qui veille à la conſervation des Peuples, ſuſcita deux fois ces fameux vengeurs de l'iniquité publique, qui, par leurs victoires alloient devenir des inſtrumens néceſſaires, pour rétablir par tout la juſtice & la piété. Il s'agit ici de la ſeconde conquête, lorſqu'après la mort de Guillaume Duc de la Poüil-

le, Roger ſon couſin ſe préſenta comme ſon plus proche & ſon légitime héritier. Le Pape Honorius II. jugeoit autrement que l'Abbé de Teleſi, des deſſeins de Dieu ſur l'Italie. Bien loin de penſer auſſi favorablement ni de l'équité des prétentions de Roger, ni du beſoin qu'on avoit de le recevoir pour Maître, il commença par l'excommunier, lui & ſes adhérans. Les humbles remontrances furent les premieres armes qu'employa Roger, pour faire entendre ſon bon droit au Saint Pere. La force vint enſuite. Le Pape qui avoit pour lui une Ligue de Seigneurs Italiens, toute prête à agir, demeuroit inflexible. Mais l'argent étant venu à manquer aux Alliez; la diſette, qui déſoloit leur Armée, fit agréer à Honorius la voye de Négociation, & abrégea même beaucoup les formalitez. Par ce moyen Roger fut reconnu Duc de la Poüille, à la ſeule condition de l'hommage qu'il en devoit au Pape: & ce fut le premier degré de ſa haute élévation dans le Continent de l'Italie. Il prit la qualité de Roi en 1129. à la perſuaſion de ſes Sujets, qui, dans les

motifs qu'ils lui ſuggérerent, n'oublierent pas de faire entrer la gloire de Dieu & l'utilité de l'Egliſe : telle eſt l'origine de ce qu'on a depuis appellé le Royaume des deux Siciles ; Palerme en étoit la Capitale. L'Abbé de Teleſi ſe trouvoit en place dans cette Abbaye, lorſque Roger l'enrichit de préſens conſidérables. Sa reconnoiſſance ne demeura pas muette. Il ſe montra ſur tout très-ſenſible à la reſtitution d'un bien aliéné, & il parle, dit-il, de ſes largeſſes, afin que le Roi s'en ſouvienne ; qu'il en réïtere ſouvent de pareilles ; qu'il porte même encore la libéralité plus loin ; & que par une pieuſe émulation, d'autres ſoient animez à ſuivre un exemple ſi édifiant. Le bon Abbé au reſte, quelque zéle qu'il eût pour le temporel de ſa Maiſon, n'étoit point flateur. Son Epitre Dédicatoire au Roi Roger eſt un Recuëil d'Inſtructions ſages, & une exhortation pathetique où le Prince trouvoit bien plus à nourrir ſa dévotion que ſa vanité. Le détail de ſes devoirs, l'image de l'Enfer, la punition d'un Saül & d'un Nabuchodonoſor y te-

noient lieu de complimens. Ce ſtile, tout ſuranné qu'il eſt, n'en eſt pas moins touchant, ni moins judicieux.

ARTICLE CXI.

DETERMINATION DE LA longitude de quelques lieux importans pour l'Hydrographie. Par le P. Laval Jéſuite Hydrographe du Roi à Toulon.

QUelques conſidérations m'ont empêché de donner dès l'année 1725. la détermination de la longitude de diverſes Villes, réſultante des Obſervations des Eclipſes des Satellites de Jupiter, faites à Toulon, & dans ces Villes-là, dans l'année 1724. Mais comme ces connoiſſances peuvent être fort utiles pour la Marine & pour la correction des Cartes, je crois ne devoir pas différer plus longtems d'en faire part au Public.

Détermination de la longitude de Laguna, une des Villes de l'Iſle de Tenerif, une des Iſles Canaries.

Le R. P. Feüillée Minime célébre

par les voyages qu'il a faits pour l'avancement de l'Astronomie, Physique & Botanique, par ordre du Roi, a fait en 1724. un voyage aux Canaries. Il en a envoyé le détail à Monseigneur le Comte de Maurepas, pour être communiqué à l'Académie Royale des Sciences, par ce Ministre qui en est Membre. Je laisse à cet illustre Corps le soin de publier ce voyage intéressant pour le Public; auquel je me contenterai de faire part du résultat de mes Observations & de celles du R. P. Feüillée, parce que c'est un bien qui lui est commun avec moi. Je n'ai garde de vouloir m'approprier ce qui est à lui seul, qu'il donnera au Public quand il le jugera à propos.

	matin. Temps vrai.
Le 1. Juillet 1724. Immersion du premier Satellite de ♃ à Toulon.	$3^h\ 7'\ 59''$
Le même obsevé à Laguna.	1 38 9
Différence des Méridiens, dont Laguna est plus Occidental que Toulon.	$1^h\ 29'\ 50''$

Le 9^e^. Juillet au soir le P. Laval observa l'Immersion du 1. Satellite de ♃ à	$11^h\ 28'\ 21''$
Le P. Feüillée ne put l'observer : mais ôtant une révolution du 1. Satellite, qui est d'un jour $18^h\ 28'\ 4''$. l'Immersion du premier Satellite de ♃ dût arriver le matin du 8^e^. Juillet à Toulon à	$5^h\ 0'\ 17''$
Elle fut observée à Laguna à	3 30 28
Différence des Méridens, dont Laguna est plus Occidental	$1^h\ 29'\ 49''$

moindre seulement d'une seconde que la précédente.

	Tems vrai.
Le 24. Juillet matin Immersion du premier Satellite à Toulon	$3^h\ 12'\ 37''$
La même à Laguna	1 42 43

Différence des Méridiens, dont Laguna est plus Occidental que Tou-

lon	1ʰ 29′ 54″
Le 25. Septembre au soir Emersion du premier Satellite de ♃ à Toulon à	11ʰ 0′ 28″
La même observé à Laguna	9 30 33
Différence des Méridiens, dont Laguna est plus Occidental	1ʰ 29′ 55″
La différence entre ces quatre Observations n'est que de 6″. Ajoûtant la moitié à la plus petite, on a pour différence des Méridiens	1ʰ 29′ 52″

Entre Toulon & Laguna à 2″. près de la troisiéme Observation par défaut, & à 3″. près de la pemiere Observation par excès; ce qui est fort précis. J'ai dû observer les Immersions plus tard de 2″. que le P. Feüillée, parce que ma Lunette, qui est fort bonne, est de 18. pieds, & celle du P. Feüillée n'est que de 16. pieds. J'ai dû voir aussi plûtôt de 2″. l'Emersion; ce qui fait voir encore qu'il faut prendre ce milieu.

Decembre 1727.

1^h. 29′. 52″. valent en dégrez de l'Equateur. 22^h 28′ 0″
donc Toulon eſt plus Oriental que Laguna : ce qu'il falloit connoître.

Determination de la Longitude de l'Orotava Ville de la même Isle de Tenerif.

	Tems vrai
Le 26. Août 1724. ſoir. Emerſion du premier Satellite de ♃ à Toulon.	8^h 40′ 15″
La même à l'Orotava.	7 10 38
Différence des Méridiens, dont l'Orotava eſt plus Occidental.	1^h 29′ 37″
Le 2. Sept. ſoir. Emerſion du premier Satellite à Toulon, à	10^h 36′ 13″
La même à l'Orotava.	9 6 46
Différence des Meridiens, dont l'Orotava eſt Occidental.	1^h 29′ 27″

Celle-ci eſt moindre que la précedente de 10″. C'eſt pour quoi prenant un milieu, on a pour vraie dif-

férence des Méridiens. — $1^h 29' 32''$

dont l'Orotava eſt plus Occidental que Toulon ou. $22^h 23' 0''$

De ſorte que l'Orotava eſt plus Occidental que Laguna de. $0\ 5\ 0$

Le Pic de Tenerif eſt environ $0^d. 1' 30''$ plus Occidental que Laguna. On peut donc établir la différence des Méridiens de Toulon & de ce Pic. $22^d 29' 30''$

Ce qui doit ſervir pour la correction des Cartes de Marine, ſur leſquelles ont peut établir cette difference de $22^d. 30' 0''$ à quelques ſecondes près, dont on n'a pas l'évidence ſur les Cartes.

Remarque pour la Longitude de Funchal Capitale de l'Iſle de Madere.

Dans mon voyage de la Loüiſiane, j'ai déterminé la différence en longitude, dont Funchal eſt plus Occidental que Toulon, de. $20^d. 37' 15''$

Mais le pic de Tenerif plus Occidental que Tou-

lon, de. 22 29 30

Donc Funchal eſt plus Oriental que le Pic de Tenerif, de. 1^d. 52′ 15″

Et cependant les Hydrographes Hollandois s'accordent à plaçer la pointe Orientale de Madere ſous le Méridien du Pic de Tenerif, qui eſt leur premier Méridien; & leur font une erreur de plus de 30. lieuës, dont ils placent Madere trop à l'Occident, comme je l'ai déja remarqué dans la Relation de mon voyage de la Loüiſiane.

Détermination de la Longitude de Liſbone.

Au commencement de Janvier 1725. je reçus une Lettre du R. P. Carbone Jeſuite, un des Aſtronômes du Sereniſſime Roi de Portugal, qui contenoit l'Obſervation de l'Eclipſe de Lune, faite dans le Palais de ce Prince le premier Novembre 1724. & pluſieurs Obſervations du premier Satellite de Jupiter. Le Ciel couvert ne me permit pas d'obſerver cette Eclipſe de Lune: mais par celles du premier Satellite de

Jupiter nous aurons la différence des Méridiens de Lisbone & de Toulon avec exactitude.

Le premier Juillet 1724. matin Immersion du premier Satellite à Toulon.	$3^h\ 7'\ 59''$
La même à Lisbone.	2 8 51
Différence des Méridiens, dont Lisbone est plus Occidental que Toulon.	$0^h\ 59'\ 8''$
Le 2. Septembre 1724. soir, Emersion du premier Satellite à Toulon.	$10^h\ 36'\ 13''$
La même à Lisbone.	9 36 57
Différence des Méridiens, Lisbone plus Occidental.	$0^h\ 59'\ 16''$
Le 9. Septembre 1724. Emersion à Toulon (matin du 10^e.).	$12^h\ 36'\ 15''$
La même à Lisbone (soir du 9^e. Septembre).	11 34 26
Différence des Méridiens. Lisbone plus Occidental.	$1^h\ 1'\ 49''$
Le 25. Septembre 1724. soir, Emersion du premier Satellite de ♃ à Toulon.	$11^h\ 0'\ 30''$
La même à Lisbone.	9 59 21

Différence des Méridiens, Lisbone plus Occidental.	$1^h\ 1'\ 9''$
Le 4. Octobre soir, Emersion du premier Satellite de Z à Toulon.	$7^h\ 27'\ 5''$
La même à Lisbone.	6 26 44
Différence des Méridiens, Lisbone plus Occidental.	$1^h\ 0'\ 21''$
Ces calculs différent de 2′ 41″. Ajoûtant 1′. 20″. moitié de la différence à la plus petite, on a pour différence des Méridiens.	$1^h\ 0'\ 28''$
dont Toulon est plus Oriental que Lisbone, ou en degrez.	$15^d\ 7'\ 0''$
On a ci-devant de Toulon au pic de Tenerif.	22 29 30
Lisbone reste donc plus Oriental que le pic de Tenerif de.	$7^d\ 22'\ 30''$

La Carte de Vankulen ne le fait que 6′. plus Occidental.

Monsieur Cassini, dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, que j'ai reçûë depuis peu, établit la différence des Méridiens de Paris &

Liſbone de.	0h 45′ 48″
Celle de Toulon à Paris, que j'ai trouvée la plus certaine par un grand nombre d'Obſervations eſt de	0h 14′ 48″
Ajoûtant ces ſommes, on a la différence de Liſbone à Toulon, de	1h 0′ 36″

qui ne différe que de 8″. de celle qu'on a établie ci-deſſus : ce qui ne donne que deux minutes de dégrez. On doit donc regarder comme fort ſures ces trois Longitudes.

Détermination de la Longitude de Cadis.

Le 8. Juin 1724. le R. Pere Carbonne à Liſbone, & le Pere Feüillée à Cadis, obſerverent l'Eclipſe du premier Satallite de Jupiter, qui ne peut être obſervée ni à Paris ni à Toulon. Par la comparaiſon de ces deux Obſervations, nous aurons la différence des Méridiens de Liſbone à Cadis, d'où nous tirerons la différence entre Cadis & Toulon.

Le 8. Juin 1724. matin, Immersion du premier Satellite de ♃ à Cadis.	2h 15′ 49″
La même à Lisbone.	2 3 28
Difference des Méridiens, dont Lisbone est plus Occidental que Cadis.	0h 12′ 21″
qui valent en dégrez de l'Equateur	3d 5′ 15″
Mais Toulon est plus Oriental que Lisbone de	15 7 0
Donc Toulon plus Oriental que Cadis, de	12 1 45
La différence des Méridiens de Toulon & du pic de Tenerif, est de	22d 29′ 30″
Donc différence des Méridiens du pic de Tenerif à Cadis.	10 27 45
Vankulen fait cette différence de	11 30 0
trop forte, ou Cadis trop Oriental de	1d 2′ 15″

Ce qui est un peu plus de 16. lieuës. Aussi revenant de la Loüisiane, comme on le pourra voir dans la Relation de ce voyage, je supposai Cadis plus

Occidental de 16. lieuës ; ce qui fut justifié par notre aterrage au Cap Spartel. On voit par ces Positions, qu'il y a moins loin du Détroit de Gibraltar à Madère & aux Canaries, que les Cartes ne le marquent de 16. à 17. lieuës. De sorte qu'il ne faut pas attribuer aux courans, si on y aterre plûtôt qu'on ne pensoit.

On voit que ces Déterminations sont trés-importantes pour la Navigation. Le Détroit, Cadis, Lisbone & Madère sont des lieux où les vaisseaux vont souvent. Les Canaries, c'est-à-dire, le pic de Tenerif & l'Isle de fer, qui n'en est éloignée que d'un dégré 5'. à l'Oüest, sont les lieux où passent les premiers Méridiens des Cartes Hollandoises ou Françoises, dont les Navigateurs se servent le plus souvent.

Il paroît inutile de dire ici de quelle importance il est pour la Navigation, de faire exactement les Observations des Satellites de ♃. On le sçait depuis long-tems, & on le voit par les comparaisons qu'on vient de rapporter. Les Astronomes ne s'attendent pas qu'elles s'accordent dans la seconde : ils sont très contens qu'elles ne s'éloi-

gnent pas de plus d'une minute; ils prennent alors le milieu, comme j'ai fait ici : auſſi ſont-ils bien-aiſes d'avoir pluſieurs Obſervations du même endroit, pour en tirer une différence des Méridiens plus préciſe. Quelle avance pour l'Hydrographie, ſi on eût connu plûtôt les Satellites de Jupiter ? On ne ſçauroit trop loüer les Auteurs de cette découverte. A Toulon le onziéme Juin mil ſept cens vingſept, ſigné Laval, Jeſuite; Hydrographe du Roi.

ARTICLE CXII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences année 1724. avec les Mémoires pour la même année. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1726.

MÉMOIRES DE PHYSIQUE.

Nouvelle hypothèse, par laquelle on explique l'Elevation des Liqueurs dans les Tuyaux capillaires, &c. Par M. Petit Médecin.

QUoique cette matiere des tuyaux capillaires parût épuisée par les célébres Physiciens, qui l'avoient traitée avec assez de soin; néanmoins le détail des Expériences que M. *Petit* a faites, & des circonstances qu'il a observées, lui ont fait naître des *conjectures* & une *hypothèse* à peu près nouvelles; car elles ne sont pas précisément les mêmes que les anciennes. Cet Académicien d'après *Isaac Vossius*, adopté par M. *Carré*, avoit cru que l'air ne causant point l'élevation de l'eau dans les tuyaux capillaires,

cette élevation étoit dûë à l'adhérence de l'eau aux parois de ces tuyaux; adhérence qui rend cette eau plus legere que celle qui est hors du tuyau. Non seulement M. *Petit* avoit cru cela, mais il l'avoit communiqué au Public dans les *Mémoires* de l'Académie : ce n'étoit qu'une *hypothèse*, une supposition, qui par conséquent a droit de faire place à de nouvelles conjectures; ce qui nest pas seulement *excusable*, selon l'Histoire de l'Académie, mais même fait *honneur* à la *sincérité* d'un Philosophe capable de *ces sortes de variations*. Effectivement tout homme en est capable.

Ce qui prouve que l'air ne cause pas le Phénomène en question, c'est qu'il arrive aussi bien dans la Machine du vuide, lorsqu'on en a pompé l'air, qu'en plein air. Les nouvelles Observations, qui ont déterminé M. *Petit* à croire que l'eau n'est pas élevée dans les tuyaux capillaires par l'eau qui environne, c'est que si on retire un tuyau capillaire du vase plein d'eau dans lequel il trempe, l'eau se soutient fort bien dans ce tuyau, & y monte même plus haut;

& que si on verse sur la surface extérieure d'un pareil tuyau quelques goutes d'eau, cette goute, comme l'avoit déja observé *Robaut*, entre dans le tuyau, dès qu'elle est arrivée à son ouverture inférieure. Or elle y entre, selon M. *Petit*, soit au milieu de l'air, soit au milieu du vuide de la Machine de *Boyle*. Une circonstance remarquable, c'est que cette entrée & cette élevation de l'eau dans les tuyaux capillaires, n'arrive que lorsque l'intérieur de ces tuyaux est déja humectée. Tout cela démontre que l'adhérence des parties de l'eau aux parties du verre est la cause occasionnelle du Phénomène : mais il faut une cause efficiente qui pousse l'eau; ce n'est ni l'air ni l'eau qui environnent. C'est, selon M. *Petit*, la même force qui unit deux goutes d'eau, ou qui les arondit. *Nous n'entrerons pas non plus que M. Petit*, dit l'Histoire de l'Académie, *dans le détail de cette cause, qui doit être assez générale, & s'étendre au-delà de la question présente*, comme il est démontré dans le *Traité de la Pesanteur Universelle des Corps*. L'abaissement

du Mercure au-dessous du niveau dans les mêmes tuyaux, vient, comme on le sçavoit déja, de la non-adhérence au verre, de ce Mercure tiré en embas par son adhérence au Mercure extérieur.

Outre ce Mémoire de M. *Petit*, on trouve aussi dans l'histoire les Recherches de M. *du Fay* sur la même matiere. Après bien des expériences que chacun peut faire assez facilement, M. *du Fay* se défiant de la persuasion où l'on est communément, que l'eau s'attache mieux au verre qui est déja mouillé, a non seulement bien séché des tuyaux, mais les a même si bien chauffez, qu'ils étoient sur le point de fondre; & il a trouvé que l'eau s'y est élevée à l'ordinaire : on croiroit même volontiers qu'elle s'y est élevée plus facilement & plus vîte, sur tout si elle étoit chaude; ce qui paroît nécessaire pour que le verre ne se brisât pas. Cependant l'Histoire de l'Académie nous avertit que *c'est-là une contradiction bien formelle entre les expériences de M. Petit, & celles de M. du Fay*, Elles sont pourtant fort simples & fort ordinaires; il y a mê-

me aſſez long-tems que les Phyſiciens en ont donné des raiſons qui ſemblent aſſez plauſibles. L'Académicien croit que tout le ſyſtême des tuyaux capillaires peut continuer d'être expliqué par la même cauſe, qui fait, ſelon *Rohaut*, que la ſurface de l'eau d'un verre eſt convexe, ſi le verre eſt plein; concave, s'il ne l'eſt pas. Il y a apparence que la cauſe aſſignée par M. *Petit*, & démontrée dans le Traité cité, s'étend auſſi juſqu'à cette concavité & à cette convexité. Tandis que cette queſtion s'agitoit dans l'Académie, M. *de Mairan* propoſa ſa penſée ſur cette cauſe, & il l'expliqua, à peu près comme *Rohaut* & les autres, par les tourbillonnemens conſpirans ou non-conſpirans de la matiere ſubtile, autour & au-dedans des corps ſociables ou diſſociables, autrement dits *magnetiques*.

Obſervations de Phyſique. Quoique l'année 1723. fût plus ſéche à Paris que l'année 1719. la Riviere cependant y fut plus haute qu'elle ne l'avoit été cette année d'une moindre ſechereſſe. A la Martinique le reflux eſt de 3. heures, & le flux de 9. deux fois par jour.

Decembre 1727.

Les enfans d'un blanc & d'une noire, ou d'une blanche & d'un noir, ſont jaunes & ont les cheveux noirs, courts & friſez. Ceux d'un noir & d'une mulâtreſſe, ou d'une noire & d'un mulâtre, ſont d'un jaune plus noir. Ceux des mulâtres ſont moins noirs : ceux qui ont pour pere & mere un Européen & un Sauvage, paſſent pour blancs, mais tiennent toûjours beaucoup du Sauvage pour la couleur, les cheveux, les yeux, pour tout l'air.

Les Sauvages ont une pierre verte, qui eſt un ſpécifique ſurprenant pour le mal caduc.

Une bague de *Caracoli*, eſpéce de métal composé d'or & d'un cuivre d'Amerique, paſſe pour ſpécifique contre les maux de tête & les migraines.

La Racine *Yabacani* eſt admirable contre les Serpens.

Obſervations Météorologiques de 1723. par M. Maraldi. La lumiere Boréale a paru à peu près à l'ordinaire.

La ſécheresſe a été grande, & les recoltes médiocres à Paris : dans les Provinces Méridionales moindre ſé-

beau-frere, Comte & Seigneur de Sesseau près de Bourges, Ville Capitale de la premiere Aquitaine, & eut *Robert le Fort* de sa femme *Agàne* fille d'un Prince du Sang Royal de France, successivement Comte de Bourges & de Toulouse, Duc d'Aquitai- Abbé de S. Hilaire de Poitiers, & inne, différemment appellé par les anciens Historiens *Acfred*, *Wifred*, *Egfred*, suivant la remarque du sçavant André *Du Chesne*, qui nous a tracé cette Généalogie, que nous croyons être la véritable, avec nos plus célébres Généalogistes: je veux dire *Zampini*, qui la produisit dès l'an 1581. Alphonse d'*Elbene* Evêque d'Alby, qui la soutint dans un Livre imprimé en 1595. Charles *Combault* Baron d'Auteüil, qui la copia en 1642. d'après *Du Chesne* dans son Histoire des Ministres d'Etat; Jean *Du Bouchet*, qui en a détaillé les preuves dans son Livre de la véritable origine de la Maison de France. Marc-Antoine *Dominici*, qui a suivi la même route, les deux freres *de Sainte Marthe*, qui en ont de même montré la vérité dans leur Généalogie de la Maison de Fran-

ce, le célébre *Blondel*, le Pere Labbe Jésuite, Monsieur le *Févre de Chantreau*, & quantité d'autres habiles Auteurs, qui, dans leurs différens Ouvrages, ont embrassé ce sentiment, & l'ont autorisé des Monumens Historiques les plus anciens & les plus authentiques.

Il n'est pas nécessaire que nous remontions avec eux jusqu'à Saint *Arnould*; nous nous bornerons aux derniers degrez de cette Généalogie: cela suffira pour démontrer avec la plus grande évidence, que *Robert le Fort*, du côté paternel & maternel, étoit Prince issu du même Sang que nos Rois de la seconde Race. Sur quoi nous faisons ce simple raisonnement. *Robert* Comte de Madrie, & Seigneur de Sesseau, & *Agane* d'Aquitaine son Epouse, fille d'*Acfred*, ou *Wifred*, Comte de Bourges, & de Toulouze, Duc d'Aquitaine, étoient l'un & l'autre nez du même Sang que nos Rois de la seconde Race. Or, *Robert le Fort* eut pour pere Robert, Comte & Seigneur de Sesseau & mari d'*Agane*, fille du Comte Wicfred ou Acfred: dont *Robert le Fort*, soit du côté de son pe-

Car deux germes, qui ſe trouvent un peu trop voiſins l'un de l'autre dans un état de liquidité médiocre, ne doivent pas être conçûs *comme deux bonnes Pendules briſées l'une contre l'autre par un choc violent*, mais comme deux fruits tendres, qu'on feroit entrer dans un moule, dans lequel ils ne pourroient croître ſans ſe réünir en un ſeul. Ce n'eſt pas qu'il n'arrive quelquefois que les deux germes ſe confondent & ſe détruiſent mutuellement, & que le Monſtre ne ſoit tout-à-fait informe, quelquefois plus, quelquefois moins, ſelon que la confuſion eſt plus ou moins grande. Mais dans aucun de ces cas, la comparaiſon des Pendules ne paroît convenir.

Le Fœtus dont il eſt queſtion dans le Mémoire de M. *Lemery*, étoit venu mort à ſept mois & demi : il n'avoit de monſtrueux à l'extérieur que deux têtes ſur deux cols. Intérieurement il avoit deux Œſophages, deux Trachées, deux Eſtomacs, deux Epines du dos, deux Poulmons, deux Sexes, un cœur unique à un ſeul ventricule & une ſeule oreillette. Entre les deux Epines il y en avoit une

eſpéce, qui n'étoit pourtant formée que par l'union & le renflement des côtes des deux Fœtus, leſquelles dans cet entre-deux s'étoient mutuellement empêchées de s'étendre.

Le cœur unique paroiſſoit auſſi manifeſtement composé de deux cœurs réünis, dont chacun avoit perdu la cloiſon, qui ſépare les oreillettes & les ventricules. Cette réünion étoit par tout ſenſible.

Sur le Dragonneau, par M. Petit le Chirurgien. Cet Académicien ne croit pas que ce qu'on appelle *Dragonneau* dans le Corps humain, ſoit un véritable Serpent, ni un ver, ni rien d'organiſé & d'animé; mais un ſimple Polype ou excroiſſance allongée.

Sur les Organes de la Reſpiration, par M. Senac. Ce Mémoire eſt plein d'un détail aſſez curieux ſur ces Organes, ſur les Côtes, le Diaphragme, les Muſcles, & tout ce qui a rapport à la Reſpiration. Les Anatomiſtes ſçavent apparemment ces particularitez; pour les autres il leur ſuffit d'avoir l'idée de la ſtructure générale. Il n'eſt pas mal cependant, qu'après

qu'on a fait la Récolte, il n'y ait des gens qui glanent; & les premiers travaux des Mines ne les épuisent pas jusqu'aux dernieres paillettes.

De l'action des Muscles, par M. de Mollieres. Les fibres longitudinales du Muscle sont des amas de plusieurs fibres longitudinales aussi, liées ensemble par des filets nerveux, transversaux, qui étant disposez de distance en distance, rapprochent en ces endroits ces fibres, & les empêchent de former une ligne exactement droite dans toute leur longueur, qui est plûtôt en zigzag. Les petites artéres, qui s'insinuent parmi ces fibres, n'ont pas tant cette figure de zigzag, le sang qui y coule avec rapidité, les redressant sans cesse malgré les nerfs qui les lient comme les petites fibres. Ainsi un peu plus de tension dans les filets nerveux, accourcira les fibres longitudinales, sans l'introduction d'aucune matiere étrangere dans le Muscle; & en augmentant un peu plus la tension de ces filets, les artéres en seront resserrées d'espace en espace, & changées en autant de petites vésicules où le sang sera arrêté; &

de là non ſeulement l'accourciſſement, mais le gonflement & l'endurciſſement du Muſcle. Cette explication, qui eſt fort ſimple & fort ingénieuſe, eſt elle auſſi nouvelle dans l'Anatomie, qu'on ſemble le penſer ?

Obſervations ſur une tête d'Hyppopotame, par M. de Juſſieu. C'eſt à cet animal amphibie, que les Anciens croyoient devoir l'invention de la ſaignée : ils croyoient auſſi qu'il vomiſſoit du feu : ils ne connoiſſoient guéres cet animal ; nous ne le connoiſſons guéres mieux. A la vûë de ces oſſemens, M. de *Juſſieu* a cru reconnoître certains oſſemens pétrifiez, qu'il avoit vûs dans le territoire de Montpellier, & qu'il n'avoit ſçû à quel animal rapporter. Mais d'où viennent ces oſſemens d'Hyppopotame dans un territoire, où M. de *Juſſieu* remarque que l'Hiſtoire ne nous apprend pas qu'il y en ait jamais eu ? Viendroient-ils de la Mer, qui auroit autrefois couvert ce Païs, comme le conjecture cet Académicien ? Mais on pourroit répondre auſſi que l'Hiſtoire ne nous apprend pas que la Mer ait couvert ce territoire, beaucoup

moins tous les territoires de l'Univers, comme le prétendent les partisans de ce systême d'Aristote, & de tous ceux qui font le Monde Eternel. Tout est fort mêlé sur la terre & dans la terre: une circulation générale entraîne tout; & l'eau qui coule en Amerique, a coulé & coulera quelque jour en France, à Paris, à Montpellier, par tout.

Monsieur *Morand* a donné la Description d'un *Reseau osseux trouvé dans les cornets du nez*, de plusieurs Quadrupedes.

M. *Marcot* de la Société Royale de Montpellier, a observé une Tumeur anévrismale & polypeuse de l'artere aorte; ce qui confirme que le cœur peut avoir de véritables polypes, comme *Tulpius*, *Diemerbroëk*, *Malpighi*, & bien d'autres l'ont crû.

ARTICLE CXIII.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Janvier 1728.

Premier Satellite.

LE 1^r^. Janv. Emersion à . . . .

. . . .	8^h^	56′	soir
Le 3 à	3	21	soir
Le 5 à	9	45	matin
Le 7 à	4	13	matin
Le 8 à	10	42	matin
Le 10 à	5	10	soir
Le 12 à	11	38	matin
Le 14 à	6	6	matin
Le 16 à	0	34	matin
Le 17 à	7	2	soir
Le 19 à	1	31	soir
Le 21 à	7	59	matin
Le 23 à	2	28	matin
Le 24 à	8	56	soir
Le 26 à	3	25	soir
Le 28 à	9	53	matin
Le 30 à	4	22	matin
Le 31 à	10	50	soir

Second Satellite.

Le 5 Janv. Emerſ. à	9^h	3'	matin
Le 8 à	10	21	ſoir
Le 12 à	11	38	matin
Le 16 à	0	55	matin
Le 19 à	2	13	ſoir
Le 23 à	7	30	matin
Le 26 à	4	47	ſoir
Le 30 à	6	5	matin

Troiſiéme Satellite.

Le 10 Janv. Emerſ. à	4	19	ſoir
Immerſion à	2	0	ſoir
Le 17 Emerſion à	8	20	ſoir
Immerſion à	6	0	ſoir
Le 25 Emerſion à	0	16	matin
Immerſ. le 24 à	9	56	ſoir

On ne verra rien du quatriéme.

ARTICLE CXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES D'ITALIE.

DE VENISE. On travaille ici à une Nouvelle Edition des CONCILES. C'eſt à celle du Pere LABBE & du Pere COSSART que l'on s'attache ; on la réimprime : celle du *Louvre* étoit la plus magnifique ; mais cette magnificence ne ſe peut copier : celle du Pere HARDOÜIN eſt la plus châtiée ; mais ſans ſe borner à elle, on peut profiter de ſa correction : on choiſit la plus abondante, on n'en eſtime pas moins, *Conciliorum Collectio Regia Maxima* ; ou, *Acta conciliorum & Epiſtolæ decretales ac Conſtitutiones ſummorum Pontificum.* on en tirera, 1°. des *Index*, nommément celui des *Evêchez* ; 2°. des corrections que l'on mettra en marge ſeulement ; 3°. des Piéces que l'on inſerera en leur rang dans le Corps de l'Ouvrage, en plus petits caracteres : on en empruntera auſſi quelques unes d'*Holſtenius*, de *Lam-*

becius, du Cardinal d'*Aguirre*, de M. *Baluze*, des PP. *Mabillon*, d'*Acheri*, *Pez*, *Martene*, *Bessin*, & autres. On ne croit pourtant pas que le nombre des volumes excede celui de vingt, qu'on délivrera deux à deux, de quatre en quatre mois, à commencer dès celui de Decembre 1727. On ne tirera que 500; moitié en grand papier, & le prix de chaque Exemplaire sera de cent cinquante Ducats de Venise; moitié en petit papier, à 25. Ducats de moins pour chaque Exemplaire de vingt Tomes. Ceux qui souscriront, c'est-à-dire, qui payeront toûjours d'avance deux volumes, auront plus des deux tiers de bénéfice; puisqu'on ne prendra d'eux pour les deux volumes en grand papier que 56. livres de Venise. Quoique les personnes préposées à cette Edition soient très-habiles, on prie les sçavans de communiquer les Piéces & les Instructions qu'ils jugeront utiles & convenables. Les Libraires sont J. B. *Azbrizzi*, & Sebastien *Coleti*.

On parle en même-tems d'une Edition Romaine des Conciles en très-beau papier & très-beaux caracteres. Con-

CILIORUM *omnium quæ hactenùs in lucem prodierunt* COLLECTIO MAXIMA *in quâ iis quæ* LABBEUS *edidit, ſuo loco adjuncta ſunt ea omnia quæ in Editione Regiâ,* HOLSTENII, SIRMONDI, BALUZII, *Cardin. de* AGUIRRE; HARDUINI, *aut undècumque conquiſita uſquè ad poſtremum* CONCILIUM ROMANUM *publicâ luce digna viſa ſunt.* OPUS *Autoritate ac Munificentiâ Benedicti* XIII. *Pontificis Opt. Maximi ſuſceptum.* TOMUS PRIMUS *ab initio Æræ Chriſtianæ ad annum,* ****. *Romæ* 1727. *Typis Françiſci Giannini & Hieronymi Mainardi Impreſſorum Cameralium. cum Privilegio ſummi Pontificis.*

DE PETERSBOURG.

Sermones in primo Solemni Academiæ ſcientiarum Imperialis conventu die XXIII. *Decembris anni* 1725. *publicè recitati. Petro Poli.* in 4°. pagg. 130. Ce ſont les diſcours prononcez à l'ouverture de l'Académie Impériale des Sciences érigée en cette Ville par la feuë Imperatrice, ſuivant le projet & les volontez de l'Empereur PIERRE LE GRAND, qui en avoit formé le plan

tion à la-suite de l'Histoire & de la Chronologie, on a mal-à-propos inséré un autre *Acfred*; de sorte qu'on a fait deux degrez Généalogiques, où il n'y en a qu'un; & que du même *Acfred* II. mort sans postérité, on en a fait deux personnes. Le troisiéme fils d'*Acfred* I. fut *Bernard* II. Comte d'Auvergne. Cependant, la guerre continuoit toûjours entre *Charles le Chauve* & le Duc de Bretagne, qui persistoit à soutenir de toutes ses forces le jeune *Pepin* & ses Partisans. Comme *Robert le Fort*, qui étoit de ce nombre avec *Acfred*, se rendoit de plus en plus redoutable; *Charles le Chauve* le fit si puissamment solliciter de changer de Parti, qu'il l'engagea à le venir trouver à Meaux, où, pour le retenir à son service, il lui donna en 861. le Duché ou Gouvernement de tout le Païs, qui est entre la Seine & la Loire. *Acfred* resta fidéle à *Pepin* jusqu'en l'année 864. que ce Prince fut arrêté & enfermé à Senlis dans une étroite prison. Alors *Acfred*, qui, pour le service de son Roi, avoit auparavant engagé *Loüis* fils de *Charles le Chauve* à se déclarer

contre ſon pere, ſe voyant ſans aucune reſſource, prit le parti de mettre bas les armes. Il alla ſe rendre près de *Robert le Fort*, qui le préſenta la même année 864. à *Charles le Chauve*, & lui obtint ſa grace & la bienveillance de *Charles*. Depuis ce tems, *Acfred* tâcha de mériter de plus en plus les bonnes graces du Roi, qui lui donna l'Abbaye de Saint Hilaire de Poitiers; & trois ans après, c'eſt-à-dire, en 867. lui rendit ſa Comté de Bourges: mais le Comte *Gerard*, qui en étoit en poſſeſſion, ne voulut pas la lui céder. On combattit de part & d'autre. *Acfred* eut le malheur l'année ſuivante 868. d'être vaincu & de perdre la vie dans cette guerre. *Charles le Chauve* vint en Berry pour venger ſa mort, y fit de terribles dégats, & fut obligé de s'en retourner, ſans avoir pû chaſſer *Gerard* de ſa Comté; qui revint dans la ſuite aux enfans d'*Acfred*. C'eſt ce que nous apprenons d'*Acfred* dans les Hiſtoires de la Tranſlation de Saint *Genou*, & de la Vie de Saint *Jacques*, dans les Livres de *Nitard*, dans les Annales de Saint *Bertin*, & dans les divers Monumens,

Lui & M. LANGE qu'il ſuit aveuglément ne doivent être comptez que pour un : ce M. LANGE eſt comme le Chef des Anti-Wolfiens ; l'Anonyme lui joint M. BUDÉ. Après avoir montré que la vrai-ſemblance eſt du côté de M. WOLF, parce qu'à l'exemple de M. LEIBNITZ il traite toute la Philoſophie ſuivant la methode des Mathématiques, au lieu que les Adverſaires ni ne ſuivent, ni ne reſpectent cette maniere de Philoſopher, il vient aux charges & aux accuſations: on en a un Abregé à la fin du volume, où l'on voit d'un coup d'œil les Imputations, & à côté les contredits. Mais tous ces Chefs ſont amplement & ſubtilement traitez dans le Corps du Livre, & en occupent la ſeconde partie. L'Athéiſme eſt ſans doute le plus fort des Griefs qu'on objecte ; & M. LANGE qui le tolere, dit l'Anonyme, dans un de ſes amis qui l'enſeigne aux enfans, accuſe M. WOLF de le ſoutenir & d'avoir porté le Carteſianiſme, juſqu'où il peut aller, en devenant ſpinoſiſte. L'Anonyme publie par maniere de Table, une Liſte des ſentimens de Spinoſa, & de ceux de M. WOLF, dans laquelle on voit

SPINOSA & M. WOLF, en contradiction ſur tous les Articles qui regardent l'Atheiſme. M. WOLF, ne fait point ſon Monde Dieu ; il n'en fait point l'Être qui ſoit l'unique indépendant, ſubſiſtant par ſoi, immuable, très-ſimple, & eſſentiellement éternel. Son Monde eſt créé ; il eſt du choix libre de Dieu, qui a pû en créer d'autres, & qui le gouverne par ſa Providence : de plus, l'homme, ſelon M. WOLF, eſt libre dans ſes actions ; mais M. WOLF, dit-on, tient le Monde parfait ; il lui attribuë l'Eternité ; il ne reconnoît poſſible que ce qui arrive. Les ames, ſelon lui, tirent leur origine les uns des autres, &c. L'Anonyme répond que ſi M. WOLF tient le Monde parfait, il comprend ſous ce nom le MONDE à venir comme le Monde préſent ; qu'à l'égard de l'Eternité du Monde, M. WOLF, dit à la verité, que Dieu a pû de toute Éternité créer le monde, mais qu'il ne dit rien de plus ; que M. WOLF ſoutient qu'il n'y a de poſſible en ce Monde que ce qui y arrive, parce qu'il entend par ce Monde l'aſſemblage de tous les événemens qui s'y ſuccedent les uns aux autres. Quant

à la propagation des ames, l'Avocat embrasse cette opinion avec son Client, & ne croit pas qu'on puisse s'en dispenser, sans charger Dieu de toutes les iniquitez de l'homme. Enfin le fort de la dispute tombe sur l'Harmonie préétablie; & voici ce que c'est. M. WOLF, à la suite de M. LEIBNITZ, n'admet point entre l'ame & le corps une union Physique, ni cette influence directe, par laquelle la forme imprimeroit le mouvement à la matiere organisée. Il conçoit donc ainsi le Commerce de l'ame & du corps : L'ame est libre, & désire librement : à ces désirs libres correspondent certains mouvemens extérieurs, dont on cherche le principe; il est dans les Corps étrangers; & Dieu qui a prévû ces volontez libres, a tellement disposé les Corps, que le mouvement conforme à chaque desir libre de l'ame arrive par l'impulsion des Corps étrangers immanquablement & à point nommé. Ce que l'Anonyme dit ici de plus favorable pour l'accusé, au sujet de cette prédétermination Physique des Mouvemens du corps & de l'ame, c'est qu'elle n'est nullement nécessaire pour le Systême général de M.

Wolf, & qu'il peut ou l'ajuster, si l'on veut au Systême de l'Union Physique de l'Ame avec le Corps; ou s'en passer absolument. Dès-là que Monsieur Wolf soutient expressément les propositions formellement contradictoires à l'Athéïsme, & specialement au Spinosisme; & qu'il déclare qu'il ne pretend défendre les autres parties de son Corps de Doctrine, qu'autant qu'elles peuvent compatir avec l'assertion de l'existence de Dieu Createur, il semble que si l'on trouve de la contradicton entre ces autres parties du Systême & cette premiere verité, on doit supposer qu'il abandonne plûtôt les Theses Subalternes, que ce point principal plûtôt son *harmonie préétablie*, que l'existence de Dieu; à des Catholiques, il paroîtroit heterodoxe, en plusieurs Articles, à la bonne heure; mais il doit paroître orthodoxe aux Hérétiques.

De Duisbourg. M. *Christ. Aug.* Salig propose aux souscripteurs pour treize florins, monnoye de Hollande *Historiâ Eutychiana*; & il en annonce le contenu dans une Affiche: il la divise en 4. Tomes in 4°. qu'on reliera aisément en 2. volumes. Dans le pre-

mier Tome, l'héréſie eſt conduite juſqu'à la fin du Concile de Calcedoine, qui ne paroît pas ſans défauts à l'Auteur: entre ces défauts, il compte la ſuppoſition de quelques *Actions*: les Moines Scythes paroiſſent à l'ouverture du ſecond Tome, on voit les Conciles, les Lettres des Papes, les Vies des Empereurs, dans celle de *Zenon* ſon *Henoticon*; avec celle de l'Empereur Anaſtaſe, ſon Apologie; la vie auſſi & l'Apologie de Severe Evêque d'Antioche. L'Etat de l'Eutychianiſme ſous l'Empereur Juſtinien ſe montre au 3^e^. Tome: le P. *Garnier*; M. L'Archevêque, *de Marca*; le Cardinal *Noris*, n'ont point bien compris les Controverſes, qui donnerent occaſion au 5^e^. Concile; & ce Concile lui-même eſt ici déchû de ſon Œcumenité. Comme le Monotheliſme eſt une branche ou un rejetton de l'Eutychianiſme, on l'approfondit dans le 4^e^. Tome plus que n'ont fait Cambefis & *Tamagnani*, & on y fixe la créance du Pape *Honorius*. On terminera tout l'Ouvrage par un Ecrit, qui en a été l'avant-coureur, & que M. SALIG donna ſous le titre *de Eutychianiſmo antè Eutychem*.

Decembre 1727.

DE DANNEMARCK.

De Copenhague. M. J. Grammyus Professeur de la Langue Grecque en cette Université, a donné cette année une cinquiéme Dissertation *de LXX. Interpretum allegatione in N°. T°.* où il discute le *Kijun* & le *Remphan d'Amos* C. V. & des *Actes* des Apôtres C. VII. Le même Sçavant fait imprimer Collectio *Epistolarum Olai Wormii*; de ce *Wormius* dont nous avons *Monumenta Runica* & autres pareils Ouvrages. Il y aura 900. Lettres; on nous assure que pourtant c'est un triage, & que plusieurs ne sont qu'en Extrait : l'Editeur a joint de petites Notes à la fin de l'Ouvrage. Après que cette Edition aura été achevée, M. Grammius donnera Willelmi *Abbatis Ebelholtensis Epistolæ*. Ce Recueil est conservé dans la Bibliothéque de M. Bartholin. On trouvera dans ces Lettres beaucoup d'Anecdotes de Cour ; & plusieurs choses curieuses qui concernent les anciens Moines & les principales personnes d'Eglise de ce tems-là.

DE HOLLANDE *& des Païs-Bas.*

D'AMSTERDAM. L'*Histoire du Concile* de CONSTANCE par M. LENFANT; 2^e^. Edition *in* 4°. 2. voll. chez Pierre *Humbert* : les augmentations se terminent à quelques portraits & à quatre piéces nouvelles qui occupent 500. pages. La premiere piéce est une *Dissertation Historique sur la premiere Edition des Actes du Concile de Constance* : la seconde, une *Dissertation Historique & Apologetique pour Jean Gerson*, & pour le Concile de Constance contre le P. *Desirant*, & le P. *Petit Didier* : la 3^e^. une Liste des Membres du Concile, & de beaucoup d'Etrangers, qui se trouverent alors à Constance, dressée par Gebhard DACHER : la quatriéme enfin, une Apologie pour l'Auteur contre les *Mémoires* de *Trevoux*.

M. J. LE CLERC Auteur de la *Bibliothéque ancienne & moderne*, a promis de publier dans le cours de 1728. ou peu après la suite des *Commentaires sur l'Ancien Testament*. Il avoit donné les *Livres* de Moïse, & les

Historiques. Ce travail a été interrompu par la composition de l'*Histoire des Provinces-Unies :* elle est achevée ; on revient donc aux Livres Hagiographes ; ils paroîtront les premiers chez *Smith* & *Westein* : ceux des *Prophêtes* suivront de près. M. LE CLERC fait profession d'expliquer les passages obscurs par des veritez dont tout le monde convient ; d'appliquer à des dogmes connus & généralement approuvez, des passages qu'on ne rapportoit point-là ; de faire entendre bien des textes, autrement qu'on ne les a entendus ; & avec tout cela de ne rien avancer dans ses Commentaires, qui ressente les Controverses Théologiques. Ce qui distinguera le plus ces Commentaires, il croit le devoir à son attention aux anciennes histoires, aux usages & aux opinions des Orientaux, à la situation des lieux dont il s'agit, aux peuples voisins, & à leurs manieres de se conduire. En un mot, il veut qu'on juge de cette continuation des Commentaires par le mérite & les succès des commencemens. Nous donnames en 1701. dès le premier Tome de ces *Mémoi-*

res page 58. &c. L'extrait de son HARMONIA *Evangelica*, & du Socinianisme qui s'y trouve, dont il ne put assez se défendre contre trois Ecrits qui suivirent. L'Auteur de l'*Histoire du Socinianisme* parlant au long de celui de M. LE CLERC qu'il a paru aux Catholiques & aux Protestans n'avoir fait ses Ouvrages, 1°. „ que pour détruire l'Inspiration Divine des Auteurs Sacrez . . . . 4°. „ pour relever, excuser, justifier & „ appuyer les héréfies anciennes & „ nouvelles: 5°. pour réduire à rien „ les Prophéties, qui regardent le „ Messie: 6°. pour corrompre les passages qui établissent la créance que „ nous avons de la Trinité, & d'un „ Dieu Incarné . . 7°. pour annuller la „ vérité des Miracles, ou ce qu'il y a „ de merveilleux & de divin, les expliquant en Philosophe, & *tâchant* „ de montrer qu'il n'y a rien en eux „ que de naturel „, &c.

DE LA HAYE. L'Ouvrage de Samuël PARKER, *de Rebus sui temporis Commentariorum Libri quatuor*, imprimé à Londres pour la premiere fois en 1726. grand *in* 8°. pagg. 376. dé-

Decembre 1727.

plaît ici infiniment. Ces Mémoires partagez en quatre Livres s'étendent depuis l'an 1660. jusqu'à 1674. Le premier Livre commence au rétablissement du Roi Charles II. & de l'Eglise Anglicane. On lui fait ici un crime de ce qu'étant Evêque d'Oxford, il composa plusieurs Livres pour élever l'Autorité de l'Eglise, jusqu'à l'indépendance de l'Autorité Civile. On dit qu'il écrivit un Livre des plus impudens, contre les sermens que ceux qui ont des emplois sont obligez de prendre en Angleterre; qu'il tâchoit d'apprivoiser les Anglois sur le dogme de la Transsubstantiation, & de disculper d'Idolâtrie l'Eglise Romaine; & que sous Jacques II. il auroit peut-être fait encore plus en faveur de l'Eglise Romaine. On voit que ce Parker n'est point celui pour lequel a écrit le Pere le Courayer. Un siécle entier les sépare.

D'UTRECHT. *Principia Philosophiæ Naturalis*, &c. *in* 4°. Le second Tome est sous presse, chez Wisch. Le premier, de 324. pages, étoit la premiere partie de cette Physique, que M. ODE a composée pour être en-

ſeignée à la jeuneſſe, qu'il fonde entiérement ſur les expériences arrangées ſelon l'ordre Mathématique. Il traite dans les Prolégoménes, de l'origine, des progrez, de l'utilité, de la méthode, & de la fin de la Philoſophie. Il la définit l'amour de la ſageſſe; idée trop peu déterminée pour ſervir de Notion. » La Phyſique eſt », ſelon M. Ode, » une *Recherche* des Ouvrages de Dieu, deſquels on *cherche* la nature & les propriétez, dont on *tâche* de rendre raiſon, afin de découvrir par-là les perfections divines, pour réfuter les mauvaiſes raiſons des Athées; & de ſervir Dieu avec un eſprit pieux. » Après les Prolégoménes, l'Auteur entre dans la premiere partie générale de la Phyſique; & d'abord il traite de la Création du Monde; & prouve, que la cauſe qui l'a créé eſt Dieu. Dans la ſeconde; il traite de la maniere du tems, & de la fin de la Création du Monde. La ſeconde Section auſſi Métaphyſique que Phyſique, eſt embarraſſée de bien des queſtions ſur les bornes, la figure & l'unité du Monde. Dans la troiſiéme Section, il s'agit de la conſervation &

du gouvernement du Monde. Dans le ſecond Livre de la partie générale M. Ode parle du Corps en genéral, & d'abord de ſon eſſence & de ſes attributs, puis du lieu & de l'eſpace, enſuite des Formes du Corps, des Elemens des Corps, des qualitez des Corps; trois points ſur leſquels il combat les Péripatéticiens. Il traite en Mathématicien le mouvement, ſuivant la Mécanique, l'Hydroſtatique, l'Hydraulique. Après quoi dans une Section II. on traite des Sens & de ce qui y a rapport.

DE LORRAINE.

De Nancy. *Theologia Moralis Univerſa*, &c. en 3. voll. *in* 8°. à Nancy, chez François *Middon.* C'eſt un Corps entier de *Théologie Morale* ou de *Cas de Conſcience.* L'Auteur qui eſt Docteur & ancien Profeſſeur de Théologie, a également évité les deux extrémitez; celle du relâchement & celle de la ſévérité outrée. Il a diviſé ſa Matiere, & diſtribué les difficultez avec tant de méthode, qu'il a eu lieu d'appliquer tous les princi-

pes ſolides ſans être long. Pour qu'aucun ne lui échapât ; outre l'Ecriture, les Bulles, & les Décrets des Papes, les SS. PP. le Droit Civil & le Canonique, il a lû avec ſoin les Théologiens Scholaſtiques, & les Caſuiſtes les plus eſtimez, anciens & modernes. Le R. P. Paul Gabriel ANTOINE a la ſatiſfaction de voir que ſon Ouvrage eſt reçû avec tout l'applaudiſſement que lui promettoit & le ſuffrage du Cenſeur l'un des plus habiles Théologiens & Canoniſtes de ce tems, & l'Approbation de M. l'Evêque de Toul qui adreſſe ce Livre à tous les Théologiens, comme celui par lequel ils pourront ſe perfectionner dans le grand art du gouvernement des Conſciences.

DE FRANCE.

DE PARIS. LECTURES *Chrétiennes ſur les obſtacles du ſalut dans toutes les conditions de la vie, & ſur les moyens de les vaincre.* Ce Livre & le *Directeur dans les voyes du ſalut*, qui a été ſi bien reçû du Public, ont tous deux le même Auteur Italien le P. PINAMONTI ; le même Traducteur Fran-

çois le P. de COURBEVILLE, le même Approbateur M. l'Abbé d'ARNAUDIN, & le même Libraire *Noël Pissot.* Dans la Préface, le Traducteur donne le caractere du P. J. P. PINAMONTI, dont le principal trait est un mélange sage de douceur & de fermeté, par lequel il sçavoit gagner le pecheur, sans condescendre au peché. Cet Ouvrage est appellé du nom de LECTURES, comme d'autres sont appellez *Méditations* & *Refléxions*. Le sujet de ces discours sont les obstacles du salut, qui se rencontrent dans la vie du monde. On les réduit à neuf. D'abord on expose l'*obstacle* dont il s'agit: on montre ensuite combien il est préjudiciable au salut: & l'on donne enfin les moyens d'y remédier ou de le vaincre. On trouvera dans ces Lectures un grand détail de Mœurs, des applications justes des endroits choisis de l'Ecriture Sainte, & des Instructions propres du sujet. A Paris 1727. *in* 8°. pagg. 291.

L'Auteur de cette Traduction avertit qu'il a fort avancé celle d'un autre Ouvrage de Piété, du même P. *Pinamonti.* C'est la *Religiosa in solitu-*

dine : Retraite qui n'est que pour les Communautez de filles. Elle est de dix jours, & renferme pour chaque jour quatre Méditations differentes : les Lectures s'y trouvent de suite : les Considérations ou Examens y présentent le plus grand détail & le plus instructif pour des Vierges consacrées à Dieu par les vœux de Religion.

M. l'*Abbé* TOURNELY Docteur de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Sorbonne, ancien Professeur Royal de Théologie, Chanoine de la Sainte Chapelle de cette Ville, vient de publier chez la Veuve *Mazieres* le 10ᵉ. Tome de son Cours de Théologie, dans lequel il enseigne ce qui regarde les Sacremens de Baptême & de Confirmation.

On débite le second Volume de l'Histoire de *Polybe* ; les Tomes IXᵉ. Xᵉ. XIᵉ. & XIIᵉ. de l'*Histoire Romaine* par les R. P. *Catrou* & *Roüillé* ; la réfutation faite par le P. Hardoüin de la Défense des Ordinations Anglicanes, chez *Chaubert* ; la *Censure* de cette DEFENSE, du R. P. LE COURAYER & de sa DISSERTATION par les Cardinaux, Archevêques & Evêques

aſſemblez extraordinairement, &c. chez la Veuve *Mazieres*; le *Mandedement* de M. le Cardinal de *Noailles* Archevêque de Paris, portant condamnation de ces mêmes Livres du P. le *Courayer*; chez *Leſpine*: des *Réflexions Morales ſur le Livre de Tobie*, chez *Vorle-Henry* ruë S. Jacques.

On propoſe de ſouſcrire pour un nouveau Ttaité d'Architecture contenant les cinq Ordres ſuivant Vignole, Palladio, de Lorme & Scamozzi, &c. par le ſieur P. NATIVELLE Architecte, *in fol.* 2. voll. avec 125. planches d'Architecture, chez Gregoire *Dupuys* ruë S. Jaques: on délivrera les Exemplaires à la fin de 1728. Les Souſcriptions ſeront reçûës juſqu'à la fin de Decembre 1727. on donnera 50. livres en ſouſcrivant, autant en retirant les Volumes: l'*Hiſtoire du Theatre Italien depuis la décadence de la Tragedie Moderne*, par M. RICOBONI, s'imprimera dans peu par ſouſcriptions, 2. voll. *in* 8°.

DE CAËN. REMONTRANCE *de la Faculté de Théologie de Caen préſentée le* 28. *Juin A. S. A. M. D. L Evêque de Bayeux, au ſujet de ſon Inſtruction*

Pastorale du 15. Janvier 1727. à Caën in 4°. pagg. 24.

MM. Poignavant Doyen, Le Maître, Boutry, Vicaire, Desert Professeur ordinaire de la Faculté, P. Vicaire Professeur Royal de Théologie, Surblé & Busnel, Secretaire, Docteurs de la Faculté de Théologie, plus fermes ci-devant dans les bons sentimens que la Faculté même, & qui, la représantant aujourd'hui, lui ramenent ses plus beaux jours, ne font ici que suivre l'engagement indispensable qu'ils prirent auprès de S. A. M. leur Evêque le 24e. d'Avril en plein Synode, de lui exposer avec une respectueuse confiance leurs sentimens touchant son Instruction Pastorale du 15. Janvier. Ces sentimens étoient » de ne point adop- » ter la Doctrine de cette *Instruction* » ni s'y conformer dans les *Instruc-* » *tions* qu'ils sont obligez de donner » à leurs peuples, d'autant qu'elle est » manifestement contraire à l'obéïs- » sance entiere, qui est dûë à la Cons- » titution *Unigenitus* ». Leur respect éclate dans le style qui les montre toûjours dans une contenance pleine

de reverence; en présence de leur Evêque; de plus, en ce qu'ils observent dans leur Acte de faculté toutes les formalitez régulieres & de bienséance; enfin, en ce qu'ils font profession de se tenir dans les bornes de Curé & de Docteur. Ils séparent aussi la personne de l'Evêque, celle du Théologien Auteur de l'*Instruction* Pastorale, & ils suivent l'usage, qui s'observe en ces occasions; de dire votre Théologien. Enfin, leur confiance se produit par la sincérité de la discussion. La Faculté donc argumente d'abord en cette maniere: » l'ordre de l'o- « béïssance demande que dans le cas « d'opposition entre deux autoritez, « dont l'une est subordonnée à l'autre, « la plus grande & principale autori- « té soit preferée à l'autorité inférieu- « re & subalterne..... Or il est cer- « tain que l'autorité d'un Evêque sur « son Diocèsain est subordonnée à cel- « le du Souverain Pontife, & du « Corps Episcopal uni au Chef de « l'Eglise ». Donc ce raisonnement est orné d'un Passage de Saint Thomas, qui semble avoir opiné pour cette Remontrance; lorsqu'il a dit: *ubi immineret periculum fidei etiam publi-*

cèessent prælati ab inferioribus arguendi. 2. 2. q. 33. A. 4. ad 2. Les Docteurs doivent donc faire voir, que la Constitution *Unigenitus* est un jugement dogmatique de l'Eglise Universelle; & que l'*Instruction* Pastorale est diamétralement opposée à cette Bulle. Ils prouvent le premier par l'origine de cette Bulle émanée du Vicaire de J. C. soutenuë constamment par Clement XI. Innocent XIII. & Benoît XIII. par son adresse à tous les Fideles; par son objet de regler leur créance par rapport à Cent Une Propositions qui interessent la foi & les mœurs; & par son état, en ce qu'elle est acceptée par l'Eglise de Rome Mere & Maîtresse de toutes les Eglises, indéfectible dans la Foi, par tous les Evêques du monde Chrétien hors la France, & par tous ceux de ce Royaume, si l'on en excepte un très-petit nombre. Ils prouvent l'opposition de l'Instruction à cette Bulle par le plan & l'Abregé de l'Instruction, dont le but est, disent-ils, de détourner de l'obéïssance que tout Fidele doit à la Bulle, & de faire désirer & demander la célebration d'un Concile Général, comme l'unique remede aux maux dont on accuse la Bulle d'être la cause.

Comme l'Inſtruction oppoſe à l'autorité de la Bulle le défaut d'unanimité des Paſteurs à l'accepter & à s'y ſoumettre. La Rémontrance tranche la difficulté par cette remarque. Par les promeſſes, l'infaillibilité eſt attachée pour tous les jours à la Prédication du corps des Paſteurs ; & par les prédictions l'unanimité ne s'y rencontre pas toûjours, puiſqu'il eſt prédit que des Paſteurs enſeigneront l'erreur ; donc l'infaillibilité promiſe doit ſubſiſter avec le defaut d'unanimité. Les Docteurs obſervent à cet égard que le jugement du Pape *Zozime* contre les erreurs de *Pelage* fût définitif, quoique dix-huit Evêques qui en appellerent au futur Concile Général, empêchaſſent l'unanimité. Sur ce que l'Inſtruction où l'on avoüe l'infaillibilité de l'Egliſe diſperſée, réclame ſans ceſſe un Concile Général, comme abſolument néceſſaire dans les conjonctures préſentes, la Rémontrance fait ce raiſonnement : L'Egliſe diſperſée, toûjours aſſiſtée par le S. Eſprit, s'aſſembleroit en Concile Général, & ne jugeroit pas ſans lui, ſi un tel Concile étoit néceſſaire, pour que les portes de l'Enfer ne prévaluſſent par contre elle ;

Or dans les conjonctures présentes, l'Eglise dispersée ne s'assemble pas en Concile, ne témoigne pas le désirer, juge par elle-même; donc l'Assemblée d'un Concile Général n'est pas actuellement nécessaire. Raisonner ainsi c'est renverser d'un seul coup l'Instruction. Après la réfutation de quelques erreurs de l'*Instruction* Pastorale, par exemple de celle-ci, qu'une action est peché dès-là qu'elle n'a pas pour principe & pour motif l'amour de pure charité envers Dieu; La Remontrance vient aux 12. Articles que l'*Instruction* donnoit pour une digue contre le torrent des erreurs » qui menacent » d'inonder l'Eglise " par la Bulle: Et nos Docteurs font voir qu'il ne faut que quelques-uns de ces 12. Articles entendus au sens que reçonnoît en eux l'*Instruction*, pour ramener les cinq hérésies du Livre de Jansenius. Par exemple la 2^e. la 4^e. & la 5^e. de ces hérésies & rappellée par le 3^e. *Article* expliqué par l'Instruction, dont l'Auteur entend par volonté *absoluë* toute volonté réelle & formelle: L'Article est: » personne ne résiste à la volonté absoluë » de Dieu». Surquoi on lit dans l'Instruction: "ce seroit en effet *une erreur*,

„ de prétendre qu'il puiſſe effective-
„ ment arriver qu'une volonté qui ſe-
„ roit en Dieu le *déſir formel* de quel-
„ que évenement, fût quelque fois
„ fruſtrée, & manquât d'être accom-
„ plie par l'oppoſition de la volonté
„ de l'homme„. C'eſt dire qu'on ne
réſiſte point à la Grace interieure; &
qu'on ne peut lui réſiſter; & que Dieu
n'a voulu ni le ſalut d'aucun reprou-
vé, ni la perſeverance du juſte qui
tombe. Il en ſera de même du 4^e^. Ar-
ticle. L'Inſtruction y fait trouver la
3^e^. héréſie du Livre de Janſenius; car
l'Inſtruction gloſe ainſi: „ La raiſon
„ pour laquelle la volonté ne perd
„ point ſa *liberté*, quoiqu'elle perde
„ l'*Equilibre*, c'eſt qu'elle ne le perd
„ point par l'impreſſion d'aucune cau-
„ ſe qui lui ſoit *étrangere*, & qu'elle
„ n'eſt inclinée que par ſes propres
„ amours qui ſont comme les poids
„ qui l'emportent, les liens qui l'atta-
„ chent fortement à certains objets„.
Peut on mieux s'exprimer pour decla-
rez que notre liberté conſiſte dans
l'exemption de contrainte, & ſubſiſte
avec la néceſſité. La peroraiſon retra-
ce à propos quelques-uns des grands
exemples d'attachement genereux à

la Foi Catholique tirez des Princes de l'Auguſte Maiſon de Lorraine.

De Melun. La penſée nous vient un peu tard de demander le ſens d'une Epitaphe qui ſe préſente tous les jours à nos yeux dans l'Egliſe de S. *Aſpais* ſur un Marbre noir en Lettres non Gothiques, mais Romaines preſqu'onciales & trés-liſibles. On en attribuë la compoſition à un M. Renaud Procureur du Roi de cette Ville, à qui la réputation de ſçavant a eté conſervée juſqu'ici parmi ſes deſcendans.

D O M S

P. P. B. M. B. M. F. P.

*Ob te ſacro hemo ruſpare & agroram præbio comperce dejugatæ querqueræ cojus cor luxum lapitquæ P. Reginaldi moratoris egregis & diſcuſſoris deltici unicuba emem topper extrantem vagitatur antigerio exillat in ante diem id. Maeſi cIↃ IↃ IIII** V. inibi ſtamionum reci dua pro capis diſſarcationem ſupparat. Inori duo poſt alterum puera minerrima curuſtus memut parectatus & gallulans. uls gaſandus cubio. cittimi ſub uberes ne dum in luſtrico. Equeis quando vegrandes pede preſſim ſævi lubrium gnaritas induſtriat. Coluſtram ruina purimè tetini. Hoc nû ob oloes ſuppedium. Hac*

nis speres dique ruis redubiæ. At ex quo lubinæ orispicis lax-laciens convotos oxime percarlapsit tum dividos frea falcitans taxim lamberat; opido destricat numero collutulat. Conna depanatur ennam biniram creduas? Nenu dicassis. illicet virops quæ viripos. inletalem reapse red Hostians. Capsi vidubium at at corgo dividiæ duali tam desiduo a metatore disfialescere. Hippacans diffitisco æqui diali Mamertis clↃ. IↃ. c. II. corpora dejugum uno se confodusta pone prope raricantia sugrundario fracescunt.

Veni, abii, vos qui venistis abibitis omnes.

De Marseille. Lettre Critique écrite le dernier Decembre 1726. a Mr le Bailli de*** au sujet d'un Livre intitulé, *Nouvelles decouvertes sur la Guerre*, par M. le Chevalier de Folard: Avec des *Remarques Critiques* sur les trois nouveaux Systêmes des Trirêmes ou Vaisseaux de guerre des anciens, imprimez dans les Mémoires de Trevoux, Août, Septembre & Octobre 1722: *Lettre Critique* écrite au R. P. de Laval D. L. C. D. J. le 25. Juillet 1726. sur le *Phenomène* arrivé dans le Port de Marseille. Le tout par M. de Barras de la Penne, pre-

mier Chef d'Escadre des Galeres du Roi. Chez J. B. Roi, in fol. pp. 52.

DE TREVOUX. Un homme de merite s'est plaint par une Lettre manuscrite trés-polie, de ce qu'au mois de Février dernier, dans l'*Article XVII.* de ces *Memoires*, à la page 313. nous nommons la Traduction Françoise des *Actes des Martyrs*, parmi des Livres, dont nous lui paroissons en cet endroit desapprouver la Doctrine. Nous rendions compte, en cet extrait, des *Maximes* & *Avis* du P. B. de L'O; & nous en étions venus aux Livres dont il conseille la lecture au *Pecheur*. Nous en avons donné le dénombrement avec fidélité, & sans marquer à l'égard d'aucun le jugement que nous en portons. Si donc on veut sçavoir ce que nous avons pensé & sur les *Actes des Martyrs* reçüeillis par le P. D. Thierry RUINARD Benedictin de la Congrégation de S. Maur & sur la Traduction Françoise par M. Droüet de MAUPERTUIS, il faut remonter à l'*Article* LXXII. de 1708. au mois de Juin.

Il y a près de trois ans que de toutes parts on nous sollicite avec ardeur,

 quelque-

quelquefois même par des reproches, de répondre à ce qui a été écrit à diverses reprises, comme pour réfuter le premier *Article* de nos *Memoires* de 1725. De peur donc que ceux qui nous ont ainsi témoigné leur zèle, & offert leurs lumieres, ne prennent pour un manque de déférence aux avis du Public le silence dans lequel nous persistons; nous devons leur en alléguer une cause suffisante. Le Livre des DIFFICULTEZ *proposées à M. l'Evêque de Soissons*, &c. ayant été distribué secrettement, sans aucun des caractetéres d'un Livre avoüé, nous attendions, pour en faire nôtre rapport, que les réponses du sçavant Prélat (s'il daignoit en donner à de telles difficultés) fissent de cet Écrit un objet qu'on pût présenter au Public. Mais entre ces *difficultez*, la cinquiéme nous parût exiger, par l'impression qu'elle faisoit, un service plus diligent. C'est un Discours où l'Auteur s'efforce " de „ prouver que l'on seroit toûjours obligé de se séparer des Hérétiques Notoires, *quand il n'y auroit ni péril* „ *pour nous-mêmes, ni scandale pour les* „ *autres dans cette Communion*; Et

„ quand même il y en auroit beaucoup „ à craindre dans la séparation„, l'Auteur s'aide d'un passage de la seconde Epître de S. Jean ; & de la pensée, que la Communion dans les choses Saintes avec un Hérétique Notoire, est de soi un Acte d'infidélité, un renoncemenr virtuel à la foi. Les Hérétiques Notoires laissez par l'Eglise dans l'exécution de leurs fonctions, & dans l'exercice d'une jurisdiction qui assujettit les fideles à communiquer avec eux dans les choses Saintes, tournerent à leur avantage ce point de doctrine, & raisonnerent en cette maniere : Puisque l'Eglise laisse les Fideles en Communion avec nous pour les choses Saintes, & les y entretient; il faut suivant l'Auteur des *difficultez*, ou que nous ne soyons point aux yeux de l'Eglise des Hérétiques Notoires, ou qu'elle transgresse le précepte de S. Jean, & qu'elle permette le renoncement virtuel à la Foi. C'est une disjonctive sans milieu. Or, continuoient-ils, dire que l'Eglise contrevient ou fait contrevenir au précepte Divin rapporté par S. Jean, & qu'elle permet que l'on renonce virtuellement à la Foi, ce seroit un blasphême. Il reste donc, concluoient les

Novateurs, (si le discours de l'Auteur est véritable) que nous ne sommes point Hérétiques Notoires: Il y a plus; nous ne serons pas même Hérétiques; & la Doctrine que l'on nous voit soutenir, ne sera ni une, ni cinq hérésies: car notre attachement pour cette Doctrine étant notoire; si cette Doctrine étoit hérésie, si par elle nous étions Hérétiques, nous serions Hérétiques Notoires. Mais nous venons de montrer que, selon la Doctrine du *Proposant*, nous ne sommes pas Hérétiques Notoires; Il est donc manifeste, suivant cette Théologie, que nous ne sommes nullement Hérétiques. Ainsi parloient les Hérétiques Notoires, en se fondant toûjours sur le discours de la *cinquiéme difficulté*. Il a donc fallu prendre le contre-pied de cet Auteur, & leur faire entendre que tolerez ils n'en sont pas moins Hérétiques & Hérétiques Notoires, sans que cette tolérance passagere soit dans l'Eglise ou une contravention au précepte soit Divin, soit Apostolique, & un renoncement virtuel à la Foi, ou une connivence à l'un & à l'autre; & que cette Communion avec l'Hérétique Notoi-

reprécisément n'est point l'objet de la défense chez S. Jean, ni de soi un Acte d'infidélité. Il a fallu montrer enfin, qu'il n'est pas vrai que *quand il n'y auroit ni péril pour nous-mêmes, ni scandale pour les autres* à communiquer dans les choses Saintes avec les Hérétiques Notoires, non-dénoncez; chacun néanmoins seroit toûjours obligé d'éviter cette Communion, comme étant défenduë par le Texte de S. Jean, & un renoncement virtuel à la Foi. Et c'est précisément ce que nous avons fait voir contre l'Auteur de la 5e. *Difficulté*, dans notre premier *Article*, au mois de *Janvier* 1725, avec tant d'évidence, que ceux mêmes qui ont cru écrire pour la défense de cette *cinquiéme Difficulté*, & contre notre *Article*, ont été réduits à décliner le combat, & à changer tout l'état de la dispute. Ils n'ont point saisi le noeud de la *difficulté*, qu'ils avoient eux-mêmes formée; Ils ne sont point demeurez fermes dans l'état précis de la question qu'ils avoient eux-mêmes proposée. Ils ont abandonné le point essentiel qui caractérisoit leur sentiment & la réfutation que nous en avons faite, lequel consiste en

cette clauſe : *(quand il n'y auroit ni péril pour nous-mêmes, ni ſcandale pour les autres)*. Ils ne ſoutiennent plus leurs Thèſes, ils ne nous combattent plus : à quoi répondrions-nous, nous, qui nous rencontrons de ſentiment avec tous les Prélats, tous les Docteurs, tous les Théologiens Scholaſtiques, tous les Caſuiſtes, tous les Canoniſtes, tous les Fideles éclairez de tous les Royaumes; & dont les Adverſaires, peu d'accord entre eux, n'oſent ſe donner au Public ſous leurs propres noms, pour les Auteurs d'une opinion privée, qui, ſi elle eût été ſuivie par les particuliers, auſquels on la propoſe indifferemment, aboutiſſoit à faire déſerter les Egliſes par les Catholiques, pour les ceder à l'Hérétique Notoire, lorſqu'il vient y chanter l'Office, ou célébrer les Myſteres ?

AVIS.

La Table des Matieres des Mémoires de cette Année 1727, *ſe trouvera dans une feüille ſéparée au commencement du mois prochain, & pourra être tranſportée à la fin de ce mois-ci, où le tems n'a pas permis de la mettre.*

TABLE

DES MEMOIRES POUR SERvir à l'Histoire des Sciences & des beaux Arts; de cette année 1727.

Ecriture Sainte.

LE Nouveau Testament de notre Seigneur JESUS-CHRIST, traduit selon la Vulgate. *Juillet.* P. 1359

Eclaircissement du R. P. *Tournemine*, J. sur les Livres de l'ancien Testament, que les Protestans n'admettent pas dans leur Canon de l'Ecriture. *Janvier.* p. 15

Les deux premiers versets du cinquiéme Chapitre d'*Isaïe* expliquez par le R. P. *Hardoüin* Jesuite. *Juillet.* p. 1215

Abregé de l'Histoire & de la Morale de l'ancien Testament. *Juillet.* p. 1356

Théologie.

Prælectiones. . . . Traité de Théologie sur le Mystere de la Trinité; dicté en Sorbonne par M. l'Abbé Tour-

nely. *Sept.* p. 1655
Prælectiones Theologicæ, &c. Traité Théologique sur les Sacremens en général, dicté en Sorbonne par M. l'Abbé Tournely. *Juin.* p. 1083
Theologia bellica. . . . Théologie militaire, qui comprend presque tous les cas de conscience des gens de guerre. 3. vol. in fol. par le R. P. *Schiara* Théatin. *Février.* p. 314
Explication Litterale, Historique, & Dogmatique des Prieres & Cérémonies de la Messe, &c. Tomes 2e, 3e, 4e par le R. P. Pierre Le Brun, Prêtre de l'Oratoire. *Juillet.* p. 1181
Dissertations Théologiques & Dogmatiques sur les Exorcismes, & sur les autres Cérémonies du Baptême, &c. *May.* p. 927
Dissertation Théologique sur la célébre Dispute entre le Pape S. Etienne & S. Cyprien, Evêque de Cartage. *Octobre.* p. 1758
Traité du légitime usage de la raison, principalement sur les objets de la Foi. *Juillet.* p. 1356
Recueïl de Questions & Cas de Conscience, concernant le Jubilé par le P. Carme déchaussé. *Avril.*
Eeeee iiij p. 690

Instruction Pastorale de M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de la Remontrance, &c. *Août.* p. 1554

Lettre à Mr l'Evêque de Montpellier. *Février.* p. 392

Autre Lettre. p. 395

2[e] Lettre à Mr l'Abbé *Tournely*, sur l'Equilibre en matiere de Liberté. *Février.* p. 324

Lettre d'un Théologien à l'Auteur de deux Lettres écrites à Mr Tournely au sujet de l'Equilibre. *Mars.* p. 597

Lettre d'un ancien Professeur en Théologie de la Congregation de S. Maur, qui a retracté son Appel. *Sept.* p. 1587

Recueïl contenant diverses Lettres au sujet du Traité Théologique, où l'on démontre, &c. *Mars.* p. 604

La Clef du Sanctuaire de la Bulle *Unigenitus*, ou Explication de la Doctrine secrette qu'elle renferme. *Avril.* p. 769

La solide dévotion du Rosaire, &c. *Septembre.* p. 1726

Deux Exemples de falsifications remarquées par le P. Hardoüin J. dans la Défense du P. le Courayer. *May.* p. 797. *Septembre.* p. 1725

Decembre 1727.

Mandement de S. E. M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, portant condamnation de deux Livres intitulez : l'un, *Dissertation sur la validité de l'Ordination des Anglois*, &c. Novembre. p. 2123

Livres de Piété.

Réflexions sur les principales veritez de la Religion, extraites des plus beaux endroits des Saints Peres. *Nov.* p. 2062

Du bonheur d'un simple Religieux, qui aime son état & ses devoirs. Par D. Morel de la Congregation de Saint Maur. *Avril.* p. 767

Maximes & avis propres pour conduire un Pécheur à une véritable pénitence. *Février.* p. 312

Maniere d'entendre la Messe. Par M. Claude le Pelletier Chanoine de Reims. *Juillet.* p. 1362

Histoire Ecclesiastique ; Discipline ; Droit Canon.

Liber Pontificalis, &c. L'ancien Recuëil des Vies des Papes, corrigé

ſur les Manuſcrits du Vatican, &c. enrichi de Supplémens avec des Notes, &c. Par Mr l'Abbé Vignoli, Garde de la Bibliothéque du Vatican, *Janvier.* p. 89

Tractatus Historico-Chronologicus, &c. ou Traité Hiſtorique & Chronologique ſur les Patriarches d'Antioche par le P. Bochius, l'un des Auteurs de *Acta Sanctorum*. Octobre. p. 1802

Relazione, &c. Relation d'un inſigne Miracle operé à Fano le 24. Août 1725. par l'interceſſion du bienheureux Louis de Gonzague, atteſté dans les formes néceſſaires. *Juillet.* p. 1318.

Nouveaux Memoires des Miſſions de la C. D. J. dans le Levant Tome 6. *Novembre.* p. 2033.

West-Monasterium of the History: l'Hiſtoire & les Antiquitez de l'Egliſe Abbatiale de S. Pierre de Weſtminſter, in fol. Tom. I. *Août*; p. 1473. Tome II. *Septembre*, p. 1598.

Le Calendrier Moſaïque des Ecrivains ſacrez, dégagé de toutes les altérations du Calendrier des Juifs, avec les Tables des équinoxes, & des Néomenies modernes. Par le P. Mahoudeau J. *Sept.* p. 1637

Decembre 1727.

La beauté du Calendrier Gregorien, demontrée par le Pere de la Maugeraye, de L. C. D. J. *Octobre.* p. 1784

Histoire de l'Ordre de Malthe. Par M. l'Abbé de Vertot. *Oct.* p. 1851

Recuëil Historique, Chronologique & Topographique des Archevêchez, Evêchez, Abbayes & Prieurez de France, de Nomination & Collation Royale. Par D. Baunier Benedictin Non-Réformé. 2. vol. in 4°. *Mai.* p. 969

Lettre 3e d'un Religieux de la Trappe à D. V. T. H. Benedictin, sur la Question, si l'usage de la volaille est permis dans l'Ordre de S. Benoît, *Février.* p. 246

4e Lettre du même au même, sur l'Office que l'on doit réciter dan l'Ordre de S. Benoît. *Mars.* p. 447

5e Lettre du même au même, sur le même sujet que la précédente. *Sept.* p. 1694

Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres. *Mars.* p. 540

Documenta sanæ & orthodoxæ Doctrinæ, Patris Matthæi, *Petit Didier.* Mars. p. 561

Mémoires pour & contre, au sujet de la Jurisdiction de l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne. *Mai.* p. 870. *Juin.* p. 990

Il discorso istorico. Dissertation sur la Question, si le B. André Caccioli de Spello étoit Frére Mineur Conventuel, ou Observantin. *Octobre.* p. 1916

Enchiridion Græcorum quod de illorum Dogmatibus & Ritibus Romanorum Pontificum Decreta post Schismatis Epocham edita, nunc primùm in unum collecta complectitur. Nov. p. 2110

Synopsis Tomi V. de Actis S. S. Julii. Novembre. p. 2118

Nouvelle Edition des Conciles. *Dec.* p. 2275

Histoire. Antiquitez.

Eclaircissement du R. P. Tournemine J. sur quelques endroits de l'Histoire des Juifs de M. Prideaux. *Janvier.* p. 5

Rerum Italicarum Scriptores. Tomes 5^e^ & 6^e^ Par M. Muratori & Messieurs de la Societé Palatine de Milan. in fol. *Decembre.* p. 2212

Histoire Romaine depuis la fondation de Rome, avec des Notes Histo-

riques, Geographiques & Critiques. in 4° par les PP. Catrou & Roüillé D. L. C. D. J. Tomes 5ᵉ & 6ᵉ. *Avril*, p. 731. Tomes 7ᵉ & 8ᵉ *Juillet*. p. 1285

Dissertation sur une Médaille singuliere d'Auguste, par le P. E. Souciet. *Août*. p. 1480

Médaillon de l'Empereur *Alexandre* en regard avec *Julia Mammæa* sa Mere. *Avril*. p. 749

Explication de la Médaille singuliere ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΖ ΚΤΡΑΝΑΙΟΝ du Cabinet de Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine. Par le P. Hardoüin J. *Août*. p. 1444

Fausseté d'une Médaille d'Arsacès II. Roi des Parthes, prouvée par le P. Hardoüin J. *Nov*. p. 2088

Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne, &c. Par le P. Anselme, M. Du Fourny, le P. Ange, & le P. Simplicien. in fol. 2. vol. *Decembre*. p. 2142. & 2187

Mémoires de M. l'Abbé de Choisy. *Octobre*. p. 1895

Histoire d'Alsace par le R. P. La Guille, Visiteur & Vice-Provincial

D. L. C. D. J. dans la Province de France. 2. voll. in fol. 8. vol. in 8°. *Avril* page 630. *Juin* 1037. *Août* 1873. *Novembre.* 1971

Les Vies de plusieurs Hommes Illustres & grands Capitaines de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent. *Septembre.* 1765

Le Cours du Missisipi, ou les Sauvages de la Loüisiane, leur nombre, & le Commerce qu'on peut faire avec eux. *Mars.* p. 478

Histoire de l'Académie Royale des Sciences. *Decembre.* 2260

Lettre de M. Deslandes de l'Académie des Sciences, & Commissaire de la Marine, sur une Antiquité Celtique. *Novembre.* p. 2094

Georgii Buchanini scoti opera omnia. Son Histoire d'Ecosse. *Février.* p. 323

Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages. Tome I. *Juin.* p. 1028

Recueïl des Dissertations du P. E. Soucier, J. Tome 2, sur la Chronologie. *Août.* p. 1480

Decembre 1727.

Bibliothéque Historique & Critique des Auteurs de la Congrégation de S. Maur. Par D. Philippe Le Cerf de la Vieville. *Mars* p. 500. *Mai.* 815

Doutes proposez sur l'âge des Dantes. Par le P. Hardoüin J. *Août*. page 1716

Horapollinis Hierogliphica Græcè & Latinè. Novembre. 2116

Droit. Philosophie.

Principi di una Scienza, &c. Principes d'une nouvelle Science sur le caractere des Nations, par laquelle on découvre les Principes d'un autre Systême, touchant le Droit Naturel des Peuples. *Juillet.* p. 1206

Eloges & Caracteres des Philosophes les plus Celebres, depuis la Naissance de J. C. jusqu'à present. *Juin* p. 1121.

Les Hypotyposes, ou Institutions Pyrrhoniennes de Sextus *Empiricus*, traduites du Grec. *Janvier* p. 36.

De Inexplicabilibus .... second Discours de Monsieur *Facciolati* des Argumens insolubles. *Mars* p. 548.

Traité de la Prudence Œconomique, traduit du *Tesauro*. *Octobre* p. 1929.

Plan du Traité de la Cosmographie. Par M. E. GUYOT. *Juillet.* p. 1271.

Dissertation sur la cause & la nature du Tonnerre & des Éclairs. Par le P. de *Lozeran du Fesc* J. *Août.* p. 1411.

Nouveau Systême du Microcosme, ou Traité de la Nature de l'homme, &c. Par le sieur de Tymogue ; c'est-à-dire par M. *Edme Guyot* Président au grenier à sel. à Versailles. *Juil.* p. 1255.

Sur le Phénoméne du 19. Octobre 1726. *Mars.* p. 590.

Lettre du 22. Octobre 1726. sur ce Phénoméne. Par le Pere Regnaud J. *Juin.* p. 1083.

Nouvelle Hypothese sur les variations de l'Aiguille aimantée. Par le P. *Sarrabat* Jesuite. *Octobre.* p. 1910.

Histoire Physique de la Mer. Par M. le Comte de *Marsilli.* In fol. *Février.* p. 228.

Réponse au Traité du Flux & du Reflux de la Mer, du P. Dom Jacques Alexandre, Bénédictin. Par le P. Aubert D. L. C. D. J. *Nov.* p. 2008.

Dissertations pour & contre, sur l'Air Matitime. à Marseille Par Monsieur *Gerin* Lieutenant Général de l'Amirauté, & M. *Bertrand* Médecin. *Fé-*

Decembre 1727.

vrier. p. 267.

Essai d'Analyse sur les Nouvelles Eaux Minerales de Passy près Paris. *Novembre.* p. 1955.

Journal des Observations Physiques, Mathematiques & Botaniques, faites par Ordre du Roi, sur les Côtes Orientales de l'Amerique Méridionale, & aux Indes Occidentales. Par le R. P. Loüis *Feüillée* Minime. *Août.* p. 1417.

La Dissertation DE MENTE *humanâ substantia à Corpore distinctâ. Decembre.* p. 2278.

Observation d'un Botaniste habitant des Isles Occidentales de l'Amérique, sur les Plantes, dont parle le R. P. *Labat* Dominiquain dans les six Tomes de son voyage aux Isles. *Juil.* p. 1303.

Mathématiques.

Plan d'une Mathématique abrégée & à la portée de tout le monde, principalement des jeunes Seigneurs, des Officiers, des Ingenieurs, des Physiciens, des Artistes. Par le Pere *Castel.* *Juin.* p. 1157.

Premier Recueïl des Leçons de Mathématiques dictées au College

Royal de Paris, dans lesquelles sont contenuës & démontrées toutes les proprietez fondamentales des Nombres, & tous les calculs qui ont été trouvez jusqu'à present. Par M. *Privat de Moliers*. Mai. p. 913.

Instrument Universel à l'égard des opérations de Géométrie, d'Astronomie, de Gnomonique, &c. Par M. *Vayringe*. Février. p. 240.

Traité de l'Algébre par M. de *Crouzas*. Novembre. p. 1949.

Nova Algébræ Elementa. Par Monsieur *Martini*. Novembre. p. 2051. & Decembre. p. 2200.

Avertissement au sujet des Réflexions de M. *Rey* sur la nouvelle démonstration de M. *Malezieux*. Février. p. 311.

Eclaircissemenr au sujet da la chûte parabolique des Corps. *Mai*. p. 857.

Eclipse du Soleil du 25. Septembre 1726. observée à Rome par le Pere *Burgondio* J. Janvier. p. 144. Observée à Aire en Flandres, par le P. *Rebecque* J. Janvier. p. 162. Observée à Saint Domingue, au Cap François, par le P. *Boüin* J. *Fév*. p. 396. Observée à Toulon par le P. *Laval*. Avril. p. 667. Observée à Marseille. Par le Pere *Feüil-*

lée; & comparaiſon de ces deux Obſervations, par le P. *Laval.* J. Avril. p. 670.

Détail d'une Obſervation de l'Eclipſe de Lune de 1725. envoyé de Chine au Pere *Burgondio* J. p. 146. Obſervation faite à Lion par le Pere **. J. *Avril*. p. 687. Lettre du P. de Rebecque ſur les Obſervations de cette Eclipſe par le P. **. *Novembre.* p. 2079.

Eclipſe de Lune du 11. Octobre 1720. Obſervée à S. Domingue au Cap François, par le P. *Boüin* J. Fév. p. 397. Obſervée à Toulon par le P. *Laval* J. Avril p. 672. Obſervée à Marſeille par le P. *Feuillée*. Avril. p. 680. & comparaiſon de l'une & l'autre Obſervation par le P. *Laval*. Avril p. 680,

Eclipſes des Satellites de Jupiter Obſervées à Toulon, en Juin, Juillet, Août, Septembre, & Octobre, de 1725. *Avril.* p. 683.

Immerſions & Emerſions des 4. Satellites de Jupiter pour *Février*. p. 142. pour Mars, p. 359. pour Avril, p. 361. pour Mai, p. 361. pour Juin, p. 94[illegible] pour Juillet, p. 1140. pour Août, p. 1535. pour Septembre, p. 1537. pour Octobre, p. 1719. pour Novembre *Decembre* 1727.

p. 1914. pour Decembre, p. 2107. pour Janvier, 1728. p. 2273.

Détermination de la longitude de quelques lieux importans pour l'Hydrographie, par le P. *Laval*. J. p. 2247.

Lettre de M. *Vesalia* au Géometres. *Février*. p. 243.

Medécine.

Observations sur l'Histoire de la Medéçine de M. *Freind*. Livre Anglois. *Avril*. p. 706.

Dissertatio de Arthritide. Dissertation où l'on recherche si la Goute doit être guérie par un remede petrifuge. Par M. *Deidier Chevalier*. Août. p. 1406.

Belles-Lettres. Poësie. Eloquence.

Il *Methodo di santo Agustino* . . . . . ou les Etudes reglées selon la Méthode de Saint Augustin. *Janvier*. p. 79.

Observations adressées à M. *Rollin* Ancien Recteur & Professeur Royal, sur son Traité de *la maniere d'enseigner & d'étudier* les *Belles-Lettres*. Par M. *Gibert* Ancien Recteur & Professeur de Rhetorique *Octobre*. p. 1882.

Sermones in primo ſolemni Academiæ Scientiarum Imperialis conventu die XXIII. *Decembris anni* 1725. *publicè recitati.* Decembre. p. 2277.

Mélanges de Litterature tirées des Lettres Manuſcrites de M. *Chapelin* de l'Academie Françoiſe. *Janvier.* p. 68.

Diſſertation où l'on examine la Traduction & les Remarques de M. *Dacier*, ſur un paſſage d'*Horace*. *Janvier.* p. 100.

Lettres aux Auteurs des Mémoires de Trevoux ſur la queſtion, ſi le mot Cæsar, ſur les Médailles eſt un nom de famille ou un tître d'honneur. *Mars.* p. 420.

L'Article LXXI. des Mémoires de Trevoux du mois d'Août, 1725. ſur le nom de *Cæſar*, juſtifié par le P. *Hardoüin* J. Mars. p. 432.

Lettera ſopra il Decameron . . . . Lettre ſur le Decameron de *Bocace*. Août. p. 1511.

Oeuvres diverſes de M. *Roy*. Octobre. p. 1867.

Réponſe à M. l'Abbé d'*Olivet* ſur ſon Apologie. *Janvier.* p. 164. *Juin.* p. 1164.

Réponſe à la ſeconde partie de l'A-

pologie de M. l'Abbé d'*Olivet*, au sujet de l'Article XLVI. des *Mémoires de Trevoux* de l'année 1725. *Février.* p. 197.

Eloge de M. *Chaduc*. Mars. p. 413.

Oraison Funebre de M. le Maréchal de *Grammont*. Par le P. *Desplasses* J. Mars. p. 602.

Arts.

Traité de la Grammaire Italienne par M. L'Abbé *Antonini*. Octobre. p. 1826.

Dissertation où l'on explique par occasion ce qui regarde le *Tetracorde* des Grecs. Par le P. du *Cerceau* J. Janvier, p. 100. Février, p. 284. Avril, p. 605. Juillet, p. 1223. Août, p. 1420. *Descriptio Horologii recens inventi*. Par le R. P. *Hildeyard* J. Jan. p. 63.

Microscope de Réflexion par M. Le *Maire*. Février p. 377.

Traité des Négociations de Banque & des Monnoyes Etrangeres contenant l'Analyse du tître de fin, poids & valeur, &c. Par M. Damoreau. *Novembre.* p. 2072.

Decembre 1727.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Decembre 1727.

ART. CVII. *Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, &c.* Tome I. Page 2141

ART. CVIII. *Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, &c.* Tome II. p. 2187

ART. CIX. Nova Algebræ Elementa: *C'est-à dire, Nouveaux Elémens d'Algébre, &c.* p. 2200

ART. CX. Rerum Italicarum Scriptores, &c. *C'est-à-dire : suite du Recueil Latin des Ecrivains &c.* p. 2212

ART. CXI. *Détermination de la Longitude de quelques lieux importans, &c.* p. 2247

ART. CXII. *Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année* 1724, *&c.* p. 2260

ART. CXIII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Janvier* 1728. p. 2273

ART. CXIV. *Nouvelles Litteraires.*
D'Italie, de Venise. 2275
De Petersbourg. 2277
D'Allemagne, de Groningue. 2278
De Leipsick. 2279
De Duisbourg. 2283
De Dannemarck, de Copenhague. 2285
De Hollande & des Païs-Bas. 2286
D'Amsterdam. ibid.
De la Haye. 2288
D'Utrecht. 2289
De Lorraine, de Nancy. 2291
De France, de Paris. 2292
De Câën. 2295
De Melun. 2302
De Marseille. 2303
De Trevoux. 2304

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1910